

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE & D'HISTOIRE

DE LA MOSELLE

Onzième volume



METZ

TYPOGRAPHIE ROUSSEAU-PALLEZ, ÉDITEUR

RUE DES CLERCS, 14

1869

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA TERRE DES ÉTANGS

FAISANT SUITE AUX NOTES HISTORIQUES
SUR QUELQUES ANCIENNES FAMILLES MESSINES, A L'OCCASION D'UN TABLEAU
ATTRIBUÉ A REMBRANDT

Par M. le Bon de COUET de LORRY.

Dans une notice sur Haye, que nous donnerons plus tard, nous avons été amené à nous occuper des Étangs, parce qu'au dix-septième siècle la paroisse des Étangs était sous l'administration du curé de Saint-Quentin-de-Haye; il n'y avait qu'une chapelle aux Étangs, et les actes de baptêmes, de mariages et de morts, s'inscrivaient sur le registre de la cure de Saint-Quentin, comme ceux de Haye, Lue, Marivaux et Libeauville. Vers 1672-1674, plusieurs soldats de la garnison des Étangs sont morts, et sont portés sur le registre de Haye; ils étaient du régiment de Dauphin. Le 26 février 1675, est morte la femme du major commandant le château des Étangs.

Nous profitons de l'occasion pour consigner ici ce que

nous avons pu rassembler sur le château, la terre et la seigneurie des Étangs.

Ce village est ainsi appelé parce que, de tout temps, il y avait eu des étangs dans cette localité. Je me rappelle avoir vu autrefois un détail assez curieux sur leur revenu au quatorzième ou quinzième siècle. (Je crois que c'est dans les documents qui sont à la suite de l'histoire de la maison de Raigecourt.)

La terre des Étangs avait haute, moyenne et basse justice, et un château d'une certaine importance, puisque le roi, ainsi que nous venons de le voir, y entretenait une garnison, dont le commandant, en 1672, était le capitaine Nicot. Cette terre, sous un autre rapport, avait aussi de l'importance, car en 1596, Collignon Demange était châtelain et receveur pour le seigneur Philippe de Raigecourt. Dans différents titres, les membres de la maison de Raigecourt se sont qualifiés de barons des Étangs.

Le village et le territoire des Étangs étaient moitié France et moitié Lorraine. Une ligne qui traversait le village et le ban venait aboutir à la *borne du charme Colotte*, si connue autrefois des chasseurs, et dont il existait encore un tronçon il y a peu d'années. Cette borne fait séparation entre les bois de Hayes et ceux des Étangs et servait autrefois de limite entre la France et la Lorraine.

En 1490 ou 1492, dans la terrible guerre contre les Lorrains, les Étangs, Haye et Glatigny furent brûlés.

En 1518, Sickingen pilla et brûla les Étangs, Glatigny et Montoy.

En 1404, lors du dénombrement des villages et gagnages du pays messin, le village des Étangs était très-peu de chose, ainsi que la Bruyère. Le seigneur de ces deux endroits était Jehan ou Jean Drowin ou Drouin.

Jean Drouin, seigneur de Loiville, des Étangs, de la Bruyère et de Coin, fut fait chevalier par le roi Charles VI en 1385, et échevin du palais en 1388. (Il paraîtrait que, dès

1290, la terre des Étangs avait appartenu à une maison de nom et d'armes du nom des Étangs ; la dernière personne de cette maison connue sous le nom de Mlle des Étangs, vivait en. . . .). — Jean Drouin vivait encore en 1425 ; il avait épousé, paraît-il, N. de Gournay, dont il eut Nicolle qui suit.

Nicolle Drouin dit le jeune, maître-échevin en 1418, était mort en 1426 ; il avait épousé Marguerite le Hungre, dont il eut deux enfants morts jeunes et sans alliance. Nicole Drouin avait sûrement été seigneur des Étangs. Marguerite le Hungre se remaria à Jeoffroy Desch, chevalier, dont elle fut la première femme.

Dès 1485, la terre des Étangs appartenait à la maison Desch.

Jacques Desch, seigneur de Bazoncourt et des Étangs, maître-échevin en 1485 et échevin du palais, avait épousé, en 1488, Françoise de Gournay.

Renault Desch, maître-échevin en 1526 et 1529 et échevin du palais, était seigneur des Étangs ; il eut pour femme Barbe de Montarby, dont il eut Jacques qui suit.

Jacques Desch, seigneur des Étangs, mort jeune et sans alliance.

La terre des Étangs paraît être venue aux Baudoche par les Desch.

Les premiers Baudoche qui en ont été les seigneurs sont Claude et Jean Baudoche, tous deux fils de Pierre Baudoche, seigneur de Moulins, de Lorry, etc., maître-échevin en 1464 et 1489, mort en 1505 et enterré à Saint-Martin (c'est lui qui fit bâtir en 1486, la maison du Passetemps, dont depuis cette époque il est si souvent parlé dans nos chroniques), et de Bonne de la Marck, fille de Robert de la Marck, seigneur de Sedan, Florange, Jametz, et autres lieux.

Claude Baudoche avait été fait chevalier au sacre du roi Louis XII ; ce fut lui qui fit bâtir la magnifique église

de Sainte-Barbe dans laquelle il fut enterré [1]. Il était seigneur de Moulins, de Pange, de Lorry, des Étangs, etc. Il avait été maître-échevin en 1501 et 1522 et avait épousé 1° Philippine de Serrières dont il eut trois filles, et 2° Yolande de Croy, dont il eut Robert Baudoche, seigneur des Étangs, maître-échevin en 1549, mort sans postérité, et François Baudoche, sénéchal de Lorraine, qui avait épousé Isabeau d'Anglure dont il n'eut que des filles,

---

[1] Le tombeau du dernier des Baudoche (qui était encore seigneur des Étangs), dans l'église de Sainte-Barbe, était un monument important élevé au milieu du chœur et qui fut transféré en 1681 près du mur latéral parce qu'il gênait pour les cérémonies religieuses. Le procès-verbal de cette translation se trouve dans le tome VI des *Miscella nea Metensia* qui est à la bibliothèque d'Epinal, et on y a joint une description de ce tombeau, sur lequel était couchée la statue de François Baudoche. Deux écussons armoriés décoraient cette sépulture sur laquelle on lisait :

« Cy-gist honoré seigneur François de Baudoche, en son vivant conseiller » de Mgr le Duc et son sénéchal de Lorraine, seigneur de Moulins des Étangs » et de ce lieu en partie, qui décéda le 26e jour d'avril l'an 1558. »

On voit encore sur un banc de l'église de Sainte-Barbe, cette devise des Baudoche :

Vallouroux dans l'ost
Loyautte dans la paix.

(Valeureux dans la guerre
Et loyal dans la paix.)

Claude Baudoche, chevalier (il avait été fait chevalier au sacre du roi Louis XII), seigneur de Moulins, de Pange, de Lorry, des Étangs, etc., était un des plus riches seigneurs de son temps ; il avait fait bâtir, en 1515, une nouvelle chapelle à Moulins, et peu de temps après la magnifique église de Sainte-Barbe. Il avait épousé : 1° Philippine de Serrières, dont il eut trois filles ; l'une d'elles était destinée à la dignité abbatiale ; 2° Yolande de Croy, dont il eut entr'autres François Baudoche, sénéchal de Lorraine, mort le 26 avril 1558, ne laissant que des filles de son mariage avec Isabeau d'Anglure. François Baudoche avait quitté Metz en 1552 ; son corps fut rapporté à

l'une desquelles, Anne Baudoche, avait épousé Michel de Poisieux, dont était fille Isabelle de Poisieux, dame des Étangs, qui fut femme d'Adrien du Drac, chevalier, seigneur de Beaulieu, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi.

Jean Baudoche, frère de Claude, seigneur des Étangs, mort maître-échevin en 1513, sans laisser d'enfants d'Anne de Norroy [1].

Sainte-Barbe. (Extrait de la notice de M. Auguste Prost sur la maison de Bandoche, appelée le Passetemps.)

M. Dutreux, dans son article sur l'église de Sainte-Barbe, dans la *Revue d'Austrasie* (décembre 1843), s'est étrangement trompé en disant que le tombeau en question était celui de Claude Bandoche, et que ledit Claude n'avait laissé que des filles.

L'intention de Claude Baudoche était, en bâtissant l'église de Sainte-Barbe, d'y fonder un monastère de religieuses de l'ordre des Clarisses et d'y préposer pour abbesse une de ses filles; mais avant que l'église, commencée en 1516, fût bien achevée, que la fondation du futur monastère fût établie, Claude Baudoche était descendu dans la tombe, et celle de ses filles destinée à la dignité abbatiale l'y avait suivi de près.

Nota. Je n'ai pas besoin de dire que j'ai puisé une foule de mes renseignements dans le grand ouvrage de M. le baron d'Hannoncelles, *Metz ancien*.

[1] Jean Baudoche, seigneur des Étangs, maître-échevin, mort jeune en 1513 et sans laisser d'héritiers d'Anne de Norroy, causa par sa mort des regrets universels. « Ce fut dommaige de sa mort, dit Vignuelles, et y eust » grant plains, parce qu'il était biaulx personnaige en sa force et jeunesse, et » avec ce, estait vaillant aux airmes, aussy estait-il de grand sens et estait » neveu à Messeigneurs de la Mairche. »

Jean Baudoche avait été en Italie gagner ses éperons de chevalier. Il ramenait avec lui deux de ses neveux, tout jeunes encore, qui avaient donné comme lui, en prenant vaillamment part à la guerre, la preuve de l'inclination qui les portait vers la France, en dépit du titre de ville impériale que leur cité portait toujours sans en prendre bien au sérieux les obligations. La carrière de Jean Bandoche fut brillante, mais elle fut courte. (Extrait de la notice de M. de Bouteiller, sur les La Marck, *Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle*, 1865.)

La célèbre Perette Baudoche était la sœur de Claude et de Jean Baudoche [1].

De la dame du Drac ou de ses descendants, la terre des Étangs est arrivée à la maison de Raigecourt.

Vers la fin du seizième siècle, Philippe de Raigecourt, chevalier, conseiller d'état de Son Altesse de Lorraine et bailli d'Allemagne, était seigneur d'Ancerville et des Étangs [2]; il avait épousé, le 4 septembre 1571, Philippine de Gournay, dame de Bayonville, Failly, Xanville (Chanville) etc., dont il eut Antoine qui suit, et Bernard de Raigecourt, chevalier, baron des Étangs et seigneur d'Ancerville, conseiller d'état de Son Altesse et gentilhomme de la chambre;

---

[1] Au mois de juin 1515, la solution de la question du mariage de Perette Baudoche était arrivée de Rome, et cette solution parut quelque peu étrange. Perette était autorisée à rompre son mariage avec Andronin Roucel et à contracter une nouvelle union, mais à la condition de donner à son premier mari la somme considérable de 2,000 ducats............ (M. de Bouteiller donne ici de longs détails sur toute cette affaire, pages 79, 80, 81 et 82, § 21)........ .. Perette avait porté ses doléances à ses cousins de La Mark, auxquels l'unissait une tendre amitié avant leur départ pour la guerre d'Italie. Fleuranges avait fait des réclamations auprès des magistrats de Metz............ Androuin étant revenu à Metz, voulait bien se soumettre à la cassation de son mariage, mais il se montrait peu disposé à se séparer des biens de sa femme, et voulait les garder en compensation, prétention fort étrange............ (Ici M. de Bouteiller raconte la manière dont s'y prit Fleuranges pour intimider la cité.).....

Quant à Perette Baudoche, elle ne tarda pas à profiter de la liberté qui lui avait été rendue. Elle se maria peu après, le 20 novembre 1516, avec Bernard de Port-sur-Seille, fils du seigneur Antoine de Norroy (Chérisey). Elle fut conduite à l'église la tête nue et les cheveux flottants comme une demoiselle, elle qui avait été sept ans mariée. Ce détail expliquait assez la rupture de son premier mariage. Androuin Roucel eut un amer déplaisir « en » voïant sa femme en espouser un aultre et ailler à nue tête : néanmoins force » lui fut d'avoir patience. » (Extrait de la notice de M. de Bouteiller sur les La Marck, etc.)

[2] Un d'Inguenheim était seigneur en partie des Étangs en 1599, au même temps que Monsieur d'Ancerville était bailli d'Allemagne. (Paul Ferry, *observations séculaires*, XVI[e].)

il avait épousé, en 1621, Marie-Barbe de Haraucourt, morte à Metz en 1679, âgée de 80 ans; leurs descendants ont continué la lignée des Raigecourt [1].

Antoine de Raigecourt, chevalier, seigneur d'Ancerville et des Étangs, gentilhomme de la chambre de Son Altesse de Lorraine, avait épousé Renée-Isabelle de Florainville, dont il eut Henry-Philippe qui suit.

Henry-Philippe de Raigecourt, seigneur d'Ancerville et des Étangs, fut assassiné en 1649; il avait épousé, en 1638, Ermangarde d'Aumale, dont Henry-François qui suit.

Henry-François de Raigecourt, seigneur d'Ancerville et des Étangs, vivait encore en 1666; il avait épousé, en 1661, Anne-Claude-Françoise de Lavaux, dont il n'eut que des filles.

Après Philippe de Raigecourt, que l'on appelait Monsieur d'Ancerville, la terre des Étangs a été divisée en deux parties: l'une est passée à Antoine de Raigecourt et à ses descendants, et l'autre à Bernard de Raigecourt.

Je suppose que c'est la partie de Bernard de Raigecourt qui est advenue à la famille Marsal ou de Marsal qui possédait le château des Étangs, la Beuverie et la Bruyère.

André de Marsal, conseiller assesseur civil et criminel au bailliage de Metz, était seigneur des Étangs et père de N. de Marsal, seigneur de Grosyeux, et de Louise de Marsal, dame des Étangs, mariée à Jacques de Guillermin, seigneur de Corny, dont elle eut André qui suit, Marguerite de Guillermin, mariée à Charles-Henry Dattel, seigneur de Luttange, et Marie de Guillermin, dite Mademoiselle des Étangs.

André de Guillermin, seigneur des Étangs et de Corny, vivait en 1678, il était conseiller au conseil souverain d'Alsace; il fut père de N. de Guillermin, officier, marié à N. d'Arbach.

---

[1] Une des devises de la maison de Raigecourt était: *Inconciessible*.

André de Marsal vivait en 1646, il était de la même famille que Didier Marsal, qui s'était fait connaître par ses poésies au commencement du dix-septième siècle; qu'Esther de Marsal, femme d'Abraham Ancillon, dont elle eut les célèbres David et Joseph Ancillon, et que Louis de Marsal, qui s'était allié à la famille Ferry et qui, après la révocation de l'édit de Nantes, fut ministre à Saint-Thomas (aux Antilles), vers 1687 [1].

M. le président Armand de Blair a acquis, avant 1703, des Guillermin qui l'avait eue des Marsal, cette moitié de la terre des Étangs où se trouvait le château.

Quant à la seconde partie de ladite terre qui, en 1666, appartenait encore à Henry-François de Raigecourt, elle a dû passer à la maison de Custine, soit directement, soit après avoir été pendant peu de temps à une autre famille; ce qui pourrait être éclairci si l'on avait sous les yeux la pièce dont voici l'indication que j'ai trouvée dans une ancienne note: « Mémoire de l'échange de la terre des Étangs avec » les seigneurs de Warise, du 27 janvier 1671; signé: » Maniel et Olry, dont les minutes sont chez Grimont, » notaire royal à Metz. » Quoi qu'il en soit, Antoine-Philippe de Custine, seigneur de Marsilly, qui avait épousé, en 1661,

---

[1] Didier Marsal épouse Christine Goz de Novéant.

André Marsal, seigneur d'Aube, des Étangs et de Grosyeux, conseiller secrétaire interprète du Roy près des armées françaises en Allemagne, Treize en la justice, puis conseiller assesseur civil et criminel et premier conseiller au bailliage de Metz, mort à 69 ans, le 7 octobre 1676, avait épousé: 1° Marie Martigny, morte à 49 ans, le 10 septembre 1663; 2° au mois de mai 1666, Marguerite Lahière, veuve de noble homme Pierre Mercier de Pixrecourt, anobli par Charles IV, duc de Lorraine, le 10 février 1650, morte le 7 avril 1678, et eut de la première pour fille unique:

Louise Marsal, dame des Étangs et de Grosyeux, épousa Jacques Guillermin, seigneur de Corny, dont elle vivait veuve, en 1695 et même, je crois, en 1704. (Note qui m'a été remise par Monsieur le Baron Tardif de Moidrey, provenant des documents inédits de son aïeul maternel.)

Ursule-Claude de Roucels, était seigneur des Étangs avant ou seulement après 1671; c'était la seigneurie du village. Il était, je crois, père de Jean-François de Custine, seigneur de Marsilly, qui vivait en 1690 et qui fut depuis seigneur d'Ariance; de Louis de Custine, seigneur de Morville, capitaine au régiment des Gardes de S. A. R. de Lorraine, etc. M. Armand-Jean de Blair, du vivant de son père, a acquis de MM. de Custine[1], qui étaient aussi seigneurs de Pontigny,

---

[1] La maison de Custine a été divisée en plusieurs branches:

Martin de Custine, baron de Cons, épousa Françoise de Guermange, dont il eut huit enfants, au nombre desquels Adam-Philippe qui suit, et Marguerite de Custine, mariée à Jean de Lambertye, auquel elle porta la terre de Cons-la-Granville.

Adam-Philippe de Custine, seigneur de Guermange, de Warise, de Villy, de Pontigny, de Domey, etc., épousa, en 1582, Anne de Roucelz, fille de Philippe de Roucelz et de Madeleine de Chahanay, dont il eut sept enfants dont l'un Louis-Philippe de Custine, seigneur de Pontigny, est l'auteur de la branche de Pontigny.

Louis-Philippe de Custine, seigneur de Pontigny et de Lue, capitaine d'une compagnie de Hauts-Allemands, avait épousé, en 1626, Gabrielle de Seraucourt dont il eut entr'autres Louis Gabriel qui suit, et Antoine-Philippe de Custine, seigneur de Marcilly et des Étangs, marié en 1661 à Ursule-Claude de Roucels, dont il eut Jean-François de Custine, tué au siége d'Esseck.

Louis-Gabriel de Custine, seigneur de Pontigny et de Lue, épousa, en 1656, Dorothée de Cuba de Cabergue, dont il eut: 1° Louis-Philippe de Custine, lieutenant-colonel, tué à la bataille de Cassel; 2° Christophe, qui suit; 3° Henry-Théodore de Custine, qui fut gouverneur de Nancy, et 4° Charles-Elisé de Custine, capitaine au service impérial, tué en Hongrie.

Christophe, marquis de Custine, gouverneur de Nancy, avait épousé N., dont il eut Marc-Antoine, qui suit.

Marc-Antoine, marquis de Custine, avait épousé N., dont il eut Auguste-Louise, qui suit.

Auguste-Louise de Custine de Pontigny épousa Gabriel-Florent-François, marquis de Ludres, colonel au service de France.

Du mariage de Ferry Ier de Ludres avec Méline d'Amance, descendait au huitième degré, Ferry VIII de Ludres, chevalier, seigneur dudit lieu, de Richarmenil, de Mandres, de Velaine et de Dommartin en partie, qui épousa Anne de Dommartin, fille de Guillaume de Dommartin, chevalier, seigneur dudit lieu, et d'Agnès de Haroué. Ferry VIII vivait encore le 13 juin

cette moitié de la terre des Étangs. Donc, dès avant 1719, toute la terre des Étangs appartenait aux de Blair.

Armand de Blair[1], chevalier, baron de Balthayock, seigneur du château des Étangs, de la Beuverie et de la Bruyère, conseiller du roi en tous ses conseils, président à mortier au Parlement de Metz, marié, en 1676, à Marie-Étienne d'Augny, dont il a eu entre autres : Armand-Jean, qui suit, et Jeanne-Marie-Pauline de Blair, mariée, en 1697, à Nicolas Dupasquier, baron de Dommartin, comte de Fontenoy, seigneur de Haye, lieutenant-colonel de dragons, conseiller-chevalier d'honneur au Parlement de Metz, mort le 21 mars 1719; il a laissé à son fils sa moitié de la terre des Étangs, et 35,000 livres tournois à chacune de ses quatre filles : Mmes de Dommartin, de Campetz, de Persode et Jeoffroy.

Armand-Jean de Blair, chevalier, baron de Balthayock, seigneur de toute la terre des Étangs, conseiller au Parlement de Metz, né le 8 février 1681, mort en 1763, avait épousé, en 1708, Marie-Thérèse de la Croix. C'est lui qui a fait bâtir l'église des Étangs et qui, antérieurement, avait perdu la partie lorraine de cette terre qui est passée à la

---

1484, car ledit jour il apposait sa signature à une transaction, conjointement avec son beau-frère, Louis de Dommartin, entre les habitants de Dommartin et de Rainville, relative aux bois de Saint-Jean de Rouvey, en présence de Jacob de Savigny, bailli de Vosges. Ses descendants, Jean I, Ferry IX, Jean II et Jean III, furent tous seigneurs de Dommartin en partie. Ce dernier, Jean III, avait épousé, en 1553, Barbe de Luzelbourg, dont il eut plusieurs enfants.

[1] En 1698 (lettre du 7 janvier), un Jean Blair vint à Paris et se mit en relation avec la famille fixée en France, notamment avec ledit Armand. Dans cette lettre il parle de deux de ses cousins, Messieurs de Balthayock, qui, vers cette époque, avaient eu les mêmes relations.

Vers 1840, il y a une trentaine d'années environ, un James Hunter Blair était membre du parlement où il représentait le comté d'Ayr; il était lieutenant-colonel des fusiliers écossais de la garde.

famille de Ludres. Armand-Jean de Blair eut six fils de son mariage avec Mlle de la Croix, et deux filles : Mme Daniel, femme d'un conseiller au parlement de Metz et conseiller d'état du roi de Pologne, et Mme de Goin, femme d'un lieutenant de roi, de Thionville. 1° L'aîné des fils fut Jean-Armand de Blair, conseiller au Parlement, puis, d'après la *Biographie du Parlement de Metz*, président à mortier après le rétablissement du Parlement, en 1775; il avait épousé Mlle Jobal de Pagny, dont il n'a pas eu d'enfants; 2° Louis, qui suit; 3° François-Isidore de Blair, dit le baron de Blair, major de Royal-Soubise et chevalier de Saint-Louis; 4° Charles-Hippolyte de Blair, capitaine-commandant de bataillon dans Royal-Soubise, marié à Marie-Suzanne Valadier, dont il a eu Charles-Isidore de Blair, propriétaire pour une partie du château et de la terre des Étangs, qui avait épousé Clotilde Valadier: de ce mariage sont nés Charles-Hippolyte et Marie-Charlotte-Emma de Blair, propriétaires en partie du château des Étangs, actuellement vivants; le chevalier de Blair fut aussi le père de Monique de Blair, femme du colonel Pasquier, chevalier de plusieurs ordres; 5° Jean-Armand de Blair, chevalier, seigneur de Brecklange, auteur de la branche de Brecklange [1] actuellement éteinte; et 6° Jean-Pierre de Blair de Balthayock, chevalier, seigneur de Courcelles, officier au régiment d'Alsace, qui avait épousé Barbe Duclos, auteur de la branche des de Blair de Courcelles qui existe encore. De cette branche était

[1] Jean-Armand de Blair, seigneur de Brecklange, officier au régiment des volontaires royaux, *second fils* d'Armand-Jean, mourut à 66 ans, en 1785; il avait épousé Anne-Marie-Adélaïde baronne de Falaise, dont il eut : 1° Jean-Armand de Blair de Brecklange, mort célibataire; 2° Anne-Marie-Marguerite-Adélaïde de Blair, mariée à 14 ans, en 1774, à Nicolas-Ferdinand Aucler, capitaine et chevalier de Saint-Louis, fils de Joseph-Ferdinand Aucler, aussi capitaine et chevalier de Saint-Louis; 3° et Marie-Angeline-Toinette-Clotilde de Blair, née en 1762, morte à 52 ans, en 1813. (Note de M. de Moidrey).

Madelaine-Marguerite de Blair, épouse de Michel-Ignace Dupasquier, baron de Dommartin-Fontenoy, capitaine à l'armée des Princes, une des premières victimes de la Révolution, dont la petite-fille, Marie-Pauline-Hyacinthe Dupasquier de Dommartin, femme de Ludovic de Prautois, chevalier, propriétaire de la terre de Sauxure, est aujourd'hui propriétaire du château des Étangs et dépendances.

Louis de Blair de la Bruyère, chevalier, seigneur des Étangs (la Beuverie) et de la Bruyère, conjointement avec ses deux frères (le baron et le chevalier), lieutenant-colonel de Royal-Dragon, chevalier de Saint-Louis, marié à Marie-Anne Valadier, dont il eut : 1° Jean-Armand de Blair de la Bruyère, chevalier, chasseur-noble à l'armée de Condé et chevalier de Saint-Louis, marié à Mlle de Keller, dont il n'a pas eu d'enfants; 2° François-Isidore, qui suit, et 3° Joséphine de Blair, morte sans alliance.

François-Isidore baron de Blair de Balthayock, propriétaire du château des Étangs, officier supérieur dans la Garde royale, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, mort sans alliance, le 3 mars 1858, à neuf heures du soir, âgé de plus de quatre-vingts ans et dans les sentiments les plus chrétiens. Il avait été toute sa vie un loyal chevalier, un homme de profondes convictions, bon et généreux, rempli d'honneur et de dévouement. Très jeune, il avait fait toutes les campagnes de l'armée de Condé. Il était d'une bravoure poussée jusqu'à la témérité, comme il l'a prouvé à la tête de son bataillon dans les rues de Paris, lors des événements de 1830 qui ont brisé sa carrière militaire; il paraît que dans ce moment le roi Charles X le nomma lieutenant-colonel et officier de la Légion d'honneur. Depuis ce temps, il n'a plus quitté son château des Étangs. Celui qui écrit ces lignes se rappellera, tout le temps qui lui reste à vivre, qu'il fut son ami pendant plus de cinquante-cinq ans, et qu'il avait toujours été comblé d'amitié par la mère, le frère et la sœur de cet homme excellent.

La maison de Blair, originaire d'Écosse, remonte à une haute antiquité attestée par les lettres-patentes du roi de la Grande-Bretagne, Charles II; par un arrêt du conseil d'État, du 18 mars 1700, rendu sous le règne de Louis XIV et qui est le jugement de maintenue le plus authentique qu'il soit possible, et en même temps la confirmation et acceptation des lettres-patentes de Charles II, qui y sont rappelées. Elle est venue s'établir en France vers l'an 1584. Le célèbre Walter-Scott a donné sur cette famille des renseignements très curieux [1].

Le château, les bois et le grand étang derrière le château, où il vient d'être fait des travaux très considérables, appartiennent maintenant à M. et Mme de Prautois, par donation testamentaire de M. Isidore de Blair et par arrangement pris avec Charles-Hippolyte de Blair et Emma de Blair, sa sœur.

Louis ou Ludovic de Raillardy de Prautois, chevalier, propriétaire des terres et châteaux de Sauxure et des Étangs, né le 16 juin 1821, marié, par contrat du 14 octobre 1849, à Marie-Pauline-Hyacinthe Dupasquier de Dommartin, fille de Amour-Alphonse Dupasquier de Dommartin-Fontenoy, baron de Dommartin, ancien officier au régiment des lanciers de la garde royale, et de Marie-Hyacinthe de Blochausen, dont un fils, Louis-René-Hyacinthe, qui suit.

Louis-René-Hyacinthe de Raillardy de Prautois est né le 8 juillet 1853. Si un jour il a le goût des études archéologiques et des vieux parchemins, et s'il aime à faire des recherches, cette petite notice pourra lui servir de jalon pour un travail beaucoup plus complet.

La famille de Raillardy est originaire de Pologne. Lors de l'élection de Henry de France, duc d'Anjou, au trône de Pologne, en 1572, les Raillardy étaient gentilshommes. Achille de Raillardy, qui vivait alors, fut gentilhomme-

---

[1] Voir le tableau synoptique ci-contre.

chambellan du roi. Son fils Jacques de Raillardy, à peine sorti de l'enfance, fut page du roi qui l'affectionnait car lors du départ subit et incognito de ce monarque pour venir recueillir la couronne du roi Charles IX, sous le nom de Henry III, il fut du très petit nombre de ceux qui l'accompagnèrent. Il resta en France et fut la souche des Raillardy de Prautois. Henry III, dans les lettres-patentes du 1er janvier 1581, qui l'établirent lieutenant de roi de Dieppe, le qualifie de gentilhomme et rappelle l'état de son père. Ces lettres-patentes équivalent indubitablement à un arrêt de maintenue. Ce Jacques de Raillardy, qui fut seigneur de Prautois et de Rochefontaine, épousa Henriette de Salzar. De ce mariage descend, au huitième degré, le jeune Louis-René-Hyacinthe de Raillardy de Prautois [1].

---

[1] Du mariage de Jacques Raillardy, seigneur de Rochefontaine et de Prautois, avec Henriette de Salzar, nacquit :

Didier de Raillardy, écuyer, seigneur de Rochefontaine et de Prautois, gentilhomme du prince de Condé, né en 1588, qui avait d'abord été élevé page de ce prince, puis cornette de son régiment ; il fut dangereusement blessé à sa première campagne. Il avait épousé, en premières noces, Catherine de Magnan, nièce d'un évêque de Troyes, dont il n'eut pas d'enfant, et en secondes noces, en 1617, par contrat passé au château du Louvre, Rose-Marie de Gastebois ; ce contrat fut signé par les trois sœurs du roi ; de ce mariage il eut entr'autres : 1° François de Paule de Raillardy, né en 1623, capitaine, tué au siége de la Mothe, n'avait pas été marié ; 2° Anne de Raillardy, mariée à noble Charles Jonet, conseiller du roi ; 3° Catherine de Raillardy, mariée à Louis de Maud'huy, chevalier, seigneur de Beaucharmois, dont elle n'eut pas d'enfant ; 4° Marie de Raillardy, religieuse, puis morte abbesse bénédictine ; 5° et Claude qui suit.

Claude de Raillardy, écuyer, seigneur de Prautois, capitaine de cavalerie au régiment de Coislin, né à Langres en 1632, fut élevé page du prince de Condé ; il est mort âgé de 32 ans ; il avait épousé, en 1661, Françoise de Mauljean, fille de Jean de Mauljean, écuyer, capitaine de cavalerie de S. A. de Lorraine, et d'Austienne Touppet, dont il eut Armand-Louis, qui suit :

Armand-Louis de Raillardy, écuyer, seigneur de Prautois, de Saulxure et de Vaudoncourt, d'abord officier de cavalerie en France, gendarme de la garde du roi, capitaine appointé et aide-major, fut depuis exempt des gardes du corps de S. A. Royale ; né en 1663, il vivait encore en 1727. Il avait épousé,

Nous avons vu que Armand Jean de Blair, qui a fait construire l'église des Étangs, avait perdu antérieurement

---

par contrat du 3 octobre 1691, Marie-Anne de Mussey, fille de Dominique de Mussey, écuyer, lieutenant-colonel d'infanterie, bailli et gouverneur d'Apremont, et de Claude de Vallée, dont il eut : 1° Charles-Alexis de Raillardy de Prautois, né en 1697, curé de Saulxure ; 2° Joseph-Antoine, qui suit ; 3° Anne-Barbe de Raillardy de Prautois, née en 1695, élève à Saint-Cyr, mariée à Daniel de Brunet de la Mothe, écuyer, seigneur d'Aisé et de Richecourt ; 4° et trois autres filles qui paraissent être mortes sans alliance.

Joseph-Antoine de Raillardy de Prautois, né en 1707, chevalier, seigneur de Prautois, de Saulxure et de Vaudoncourt, capitaine de grenadiers au régiment de Royal-Lorraine et chevalier de Saint-Louis, mort en 1782 ou 1783, épousa, par contrat du 22 mars 1754, Anne-Françoise de Tranchot, fille de Claude-Nicolas de Tranchot, écuyer, et d'Elisabeth Thouvenot, dont il eut : 1° Joseph-Philippe de Raillardy de Prautois, né le 15 février 1756, admis à l'école royale militaire en 1766 ; 2° Pierre-Louis, qui suit ; 3° et Nicolas-Joseph de Raillardy de Prautois, sous-lieutenant au régiment d'Aunis en 1780.

Pierre-Louis de Raillardy de Prautois, seigneur de Saulxure, chevalier, lieutenant au régiment de Royal-Champagne-cavalerie, mort en 1817, âgé de près de 60 ans, épousa, par contrat du 16 janvier 1786, Jeanne-Élisabeth-Pétronille de Greiche, chanoinesse, comtesse du chapitre d'Alix, fille de Thomas-Melchior, comte de Greiche, chevalier, seigneur d'Hagnéville et autres lieux, et de Catherine-Marguerite de Lavaulx, dont il eut : 1° Charles-Louis-François, qui suit ; 2° et Marie-Louise-Antoinette de Raillardy de Prautois, morte sans alliance.

Charles-Louis-François de Raillardy de Prautois, né en 1787, chevalier, capitaine de cavalerie, brigadier des gardes-du-corps du roi, chevalier de la Légion d'honneur, avait épousé, par contrat du 14 juillet 1820, Amélie de Bourcier de Monthureux, fille de François-Joseph Dieudonné comte de Bourcier de Monthureux, capitaine de cavalerie et chevalier de Saint-Louis, et de Claudine-Louise-Amélie de Cœur-de-Roi, dont il a eu : 1° Louis, qui suit ; 2° et Emma de Raillardy de Prautois, mariée à François-Pierre comte des Réaux de Marin.

Louis (dit Ludovic) de Raillardy de Prautois, né le 16 juin 1821, chevalier, propriétaire du château et de la terre de Saulxure, marié par contrat du 14 octobre 1849, à Marie-Pauline-Hyacinthe du Pasquier de Dommartin, fille de Amour-Alphonse du Pasquier de Dommartin de Fontenoy, baron de Dommartin, ancien officier au régiment des lanciers de la garde royale, et de Marie-Hyacinthe de Blochausen, dont il a Louis-René-Hyacinthe, qui suit.

Louis-René-Hyacinthe de Raillardy de Prautois, chevalier, né le 8 juillet 1853.

Jacques de Raillardy, qui s'est fixé en France, était, d'après les lettres-

la partie lorraine de cette terre, qui était passée à la famille de Ludres. Nous avons toujours ouï dire, et c'est une tradi-

---

patentes du 1er janvier 1581, né à Varsovie, royaume de Pologne, et avait abandonné, pour suivre le roi, des biens assez considérables. D'après ces mêmes lettres-patentes, il paraît que l'emploi de lieutenant de roi de la ville de Dieppe lui avait été donné pour le mettre à même de faire un établissement en France, digne de sa naissance. On voit par son contrat de mariage, du 4 janvier 1586, qu'il venait d'acheter la seigneurie de Prautois et que presque toute sa fortune lui provenait des bienfaits du roi *son bon maître*.

La seigneurie de Prantois, près de Langres, faisait partie du comté de Mont-Faugon, qui appartenait à l'évêque de Langres, et le seigneur de Prautois, comme mayeur héréditaire de Prautois, devait foi et hommage audit évêque.

Pendant les grandes guerres du commencement du dix-septième siècle, les Allemands étant entrés en France sous le général Galas, un régiment fut campé à Prantois, pillant et brûlant tout, tellement que les papiers de la maison de Prautois furent détruits, n'en étant resté que quelques-uns qui, heureusement, étaient produits dans un procès à Paris.

Les lettres-patentes du duc Léopold ou arrêt de maintenue de la Chambre des Comptes de Lorraine, du 27 janvier 1700, ont été obtenues par Armand-Louis, qui avait été troublé dans sa possession de noblesse par les habitants de Neufchâteau où il demeurait alors. Cet Armand-Louis est celui qui paraît s'être le plus occupé de la noblesse de sa famille, surtout à l'occasion de la présentation de sa fille Anne-Barbe à Saint-Cyr.

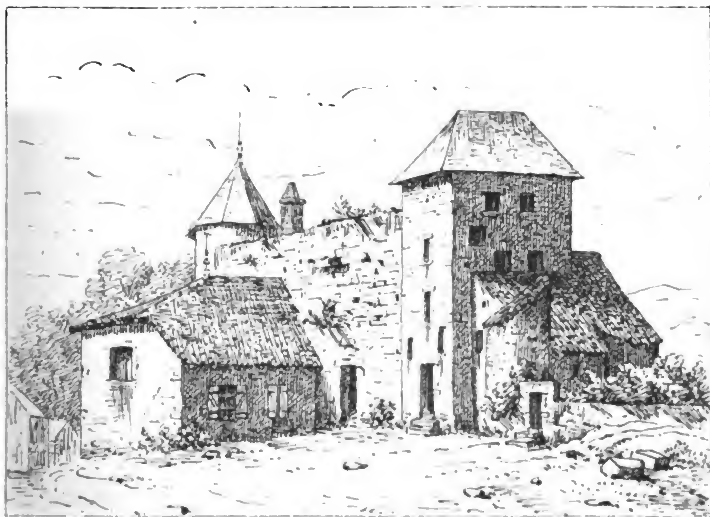
Il est dit dans une note des papiers de famille des Prantois, que la famille de Gastebois, établie en Champagne, était d'une illustre noblesse venant d'origine de Thibault, comte de Bar.

Les Salzar étaient de Bourgogne, où se trouvait la terre de Rochefontaine.

François de Roucy, chevalier, seigneur de Vaintrange et autres lieux, épousa en premières noces Suzanne-Marguerite de Canvelle, et en deuxièmes noces, par contrat du 7 juin 1734, Marie de Greiche, fille de Jean-Paul de Greiche, chevalier, seigneur d'Hagnéville, et de Marie de Landrian, dont il eut N... de Roucy (l'abbé de Roucy) et N... de Roucy, mariée à Mathias Félicien de Hurdt, chevalier, seigneur de Timonville, etc., conseiller en la Chambre des Comptes de Lorraine.

Pendant plus d'un siècle les Raillardy avaient francisé leur nom en l'écrivant *Raillard* au lieu de Raillardy, mais ils en sont revenus à y remettre l'*y* comme on l'écrivait en Pologne.

Il paraît qu'il y a encore des Raillardy en Pologne, car en 1813, lorsque Charles-Louis-François de Raillardy de Prautois servait dans les gardes d'honneur, il avait rencontré en Allemagne un Raillardy dans les troupes polonaises, qui, peut-être, descendait d'un des frères de Jacques, lequel fut tué quelques jours après, de sorte qu'il ne put avoir aucun renseignement à cet égard.



tion dans la famille de Blair, que cette moitié de la terre avait été confisquée parce que M. de Blair avait négligé de rendre ses foi et hommage au duc de Lorraine, et que ce souverain en avait fait don à la famille de Ludres. L'on ajoutait que ce qui avait surtout motivé cet acte de rigueur, c'est que M. de Blair avait tenu des propos assez hautains, et qu'il avait été dénoncé par un habitant des Étangs.

Si cet événement était arrivé lorsque ses trois fils, qui étaient dans l'armée et qui avaient la tête chaude, furent seigneurs des Étangs, on pourrait le croire plus facilement ; mais que ce soit à un membre du Parlement, à un grave magistrat qui connaissait les lois et les convenances, cela paraît difficile ; mais enfin le fait est là. Ce ne peut pas être sous le duc Léopold, mort en 1729, lui qui depuis la paix de Riswick, en 1697, jusqu'à sa mort, avait tout fait pour vivre en bonne intelligence avec la France; il n'aurait pas voulu agir ainsi contre un sujet de son puissant voisin. Ce serait donc sous le règne de François III. Ce prince était à la cour de Vienne lorsqu'il succéda à son père; il y devait épouser l'archiduchesse Marie-Thérèse. Il revint dans ses états en 1730, et les quitta de nouveau en 1731 pour ne plus les revoir. Sa mère, Élisabeth-Charlotte d'Orléans, fut reconnue régente, et cinq ou six ans ans après, le roi Stanislas était duc de Lorraine et de Bar.

La confiscation aurait donc eu lieu, ou dans l'année que le duc François se trouvait en Lorraine, ou sous la régente. Et alors comment la terre n'a-t-elle pas été rendue sous Stanislas? Ne pourrait-on pas hasarder une conjecture et penser qu'au lieu d'une confiscation pure et simple, il pourrait y avoir eu un retrait lignager ou féodal, la mère des de Ludres étant une Custine? On se rappelle sans doute qu'Armand-Jean de Blair avait acquis, de la maison de Custine, cette partie lorraine de la terre des Étangs. Dans ce cas, il aurait dû être remboursé de ce qu'elle lui avait coûté.

La maison de Ludres est une branche cadette de la maison de Frolois, qui elle-même paraît être une branche puînée de la première maison de Bourgogne issue de la maison de France. Miles de Frolois, qui vivait dès le onzième siècle, avait épousé Jeanne de Berzé dont il eut Miles de Frolois qui a continué la postérité en Bourgogne, et Ferry de Frolois, seigneur de Ludres, qui s'établit en Lorraine et y épousa Méline d'Amance. Il est l'auteur de la maison de Ludres.

Les de Ludres ont possédé la moitié de la seigneurie des Étangs jusqu'à la révolution, et ils possèdent encore maintenant (1868) les bois faisant partie de cette moitié de la terre.

Nous avons dit que la paroisse des Étangs était sous l'administration du curé de Saint-Quentin de Haye; il paraîtraît cependant que ce n'était que la partie lorraine, et la chapelle se trouvait dans cette partie. Cette chapelle existait où l'on a bâti depuis la maison d'école, mais la Beuverie était de la paroisse de Retonféy. Ce fut Armand Jean de Blair qui fit bâtir, en 1743, l'église des Étangs; elle fut construite sur la partie française; ses armes sont au frontispice de cet édifice et il y est enterré ainsi que sa femme en haut de l'église, du côté du clocher. Une ordonnance de l'évêque de Metz donna à cette église le titre de paroissiale pour toute la commune des Étangs.

Les membres de la famille de Blair morts aux Étangs et quelques-uns décédés dans d'autres lieux, sont enterrés sous le clocher. Les restes de Jean-Pierre de Blair de Courcelles, et ceux de son fils Hippolytte de Blair y sont déposés; Mme Pasquier est la dernière qui y ait été inhumée; un Monsieur de Sainte-Marie, ami de MM. de Blair à l'armée de Condé, repose au milieu des membres de cette famille. Parmi eux se trouve le corps d'Antoinette de Blair, sœur de Charles-Hippolytte de Blair et de Madame Pasquier, morte à l'âge d'environ dix-neuf ans; quelques années après, en creusant une nouvelle fosse, on découvrit le corps d'Antoi-

nette, dans un état de conservation parfaite. Cette jeune personne avait été d'une innocence et d'une piété admirables.

Les derniers morts de la famille ont été enterrés dans le cimetière, en haut du village. Ce sont : Mlle Joséphine de Blair, Mlle Julie de Blair de Courcelles, M. Pasquier, M. et Mme de Blair, Mlle de Sainte-Marie qui avait habité le château des Étangs pendant plus de quarante-cinq ans ; nfin M. Isidore de Blair [1].

---

[1] ***Bulletin et discours nécrologique sur le baron François Isidore de Blair, par Monsieur Hippolyte Mennessier.***

La mort vient de frapper au château des Étangs un homme aimé de tous les partis, de ceux-là même qu'il avait combattus dans le cours de sa carrière militaire ; un homme bon et affectueux, le consolateur du pauvre et de l'affligé, le meilleur des amis, le plus brave des soldats, le plus courtois des gentilshommes. Le commandant Isidore de Blair, ancien chasseur noble, ancien capitaine chef de bataillon au 5e régiment de la garde royale, chevalier de Saint Louis et de la Légion d'honneur, a été enterré jeudi 6 mai 1858. Il laisse au village qu'il habitait des regrets qui ne s'effaceront jamais et que partageront tous ceux qui honorent les vertus antiques, qui sympathisent avec les cœurs loyaux et les dévoûments monarchiques.

Le deuil était conduit psr MM. de Prautois et Hippolyte de Blair, dignes parents du défunt.

Le commandant de Blair, malgré ses 83 ans, est descendu dans la tombe sans avoir rien perdu de ses facultés intellectuelles ; il y est descendu tout d'une pièce, cuirassé de son caractère chevaleresque, de sa foi religieuse, de sa probité et de sa fidélité politique, comme un digne rejeton de ces vieilles et fortes races militaires, aussi nobles par le sang que par le cœur, qui se sont illustrées dans les temps héroïques dont nos récits légendaires gardent la mémoire, et qui s'illustrent encore sur nos champs de bataille modernes chaque fois qu'elles en trouvent l'occasion.

Ssns peur et sans reproche, notre vieil ami n'a eu aucun effroi de la mort ; il a compté avec sérénité les dernières heures de sa belle vie en écoutant pieusement les exhortations du digne pasteur de sa paroisse, et il a pu dire sans trouble au moment suprême : « Seigneur, maintenant je suis prêt ! »

Oui, noble ami ! reposez en paix, car vous n'avez jamais renié Dieu ; vous avez toujours été fidèle à votre drapeau et à votre roi ; vous n'avez jamais trahi l'amitié. Reposez en paix, l'estime et l'affection publiques vous suivront au-delà de cette tombe, arrosée par les larmes de vieux débris de votre beau régiment. Reposez en paix près de votre vieux et hospitalier manoir, au milieu

L'ancienne chapelle avait été desservie pendant un certain temps par des religieux irlandais, en vertu de certaines fondations.

Le château était entouré de fossés ; il y avait quatre tours, une à chaque angle.

(Nous donnons, en tête de cette notice, la vue du château des Étangs, prise de deux points différents ; la gravure du haut représente la face prise du côté de Landonvillers, et celle du bas représente la face prise du côté de la grande route.)

En creusant pour faire un fruitier dans la tour du côté de l'église, on a trouvé des ossements humains et des débris de chaînes.

Il paraît que la plus grande partie du village se trouvait du côté de Haye et que le château en était isolé, mais touchait à la Beuverie.

Le petit étang qui existait dans le village était de la partie lorraine, et une ligne très contournée allait rejoindre le bois de Lorraine qui vient aboutir sur les terres de Haye, puis rejoindre la Borne-du-Charme-Colotte. Dans le village, le château et ses dépendances, ainsi que l'église, étaient de la partie francaise ; la ligne séparative passait près de la maison de cure.

Une voie romaine, d'après dom Calmet, passait aux Étangs, qu'il dit se nommer *Tennschen* en allemand ; de Tennschen elle allait à Menmerborn, à Boucheporn et au Hiéraple. A cette occasion, le savant écrivain dit que le château dépendait de la seigneurie de Warise. J'avoue que

---

de cette population des Étangs que vous aimiez tant et qui vous le rendait si bien : la prière du pauvre viendra souvent verser sur votre tombe l'expression de sa reconnaissance, et vos parents, vos amis ne passeront jamais devant vos cendres sans se rappeler avec orgueil que votre épée fut aussi courageusement fidèle à la glorieuse maison de Bourbon que la claymore de vos ancêtres l'avait été à l'infortunée famille des Stuart !

je ne le comprends pas beaucoup ; cependant la note dont j'ai parlé, d'un mémoire de l'échange de la terre des Étangs avec les seigneurs de Warize, en 1671, viendrait en quelque sorte à l'appui de ce qu'il avance. Il dit également que la maison de Pallant est devenue propriétaire de toute la seigneurie de Warize en 1583; que cette seigneurie échut depuis à la maison de Schuarzemberg par le mariage de la fille du seigneur Hartard de Pallant avec Étienne de Schuarzemberg; qu'en 1683 le prince Adolphe de Schuarzemberg vendit la terre de Warize au sieur Nicolas de la Cour, maréchal de camp et ingénieur général au service de France, seigneur de Ville-sur-Iron et par conséquent aussi seigneur de Warize, pour la somme d'environ vingt mille écus. Mais tout cela n'explique pas les rapports qui ont dû exister entre les Étangs et Warize [1].

L'*Histoire de la maison de Raigecourt*, par Lionnais,

---

[1] Warize. Adam de Pallan était seigneur de Warize, en 1547 ; il avait épousé Catherine de Raville.

Le blason d'Adam de Pallan se trouve sur la clef de voûte de l'ancienne chapelle des seigneurs de Warize, servant aujourd'hui de sacristie à l'église.

Pallan portait : *Fascé d'argent et de sable.*

C'est comme arrières-fiefs, qui avaient été négligés à cause du malheur des guerres et que la maison de Créhange prétendait avoir le droit de réclamer, que Loe et Les Étangs sont portés aux avœu et dénombrement donnés par Anne Dorothée, comtesse d'Ostfrise, née comtesse de Créhange, en date du 12 mars 1668.

En ce qui concerne Les Étangs, voici l'extrait de ces aveu et dénombrement :
« La maison-forte des Étangs avec son circuit, appartenances et dépen-
« dances, le moulin devant ladite maison-forte, le grand étang, le gagnage,
« appelé Brouière, le petit étang, la seigneurie des Étangs en toute seigneurie
« et vouerie, soit en haute, moyenne et basse justice, en hommes et femmes,
« maisons, granges, édifices, bois, prés, hayes, moulins, tailles, corvées,
« vignes, cens, rentes, revenus de quelle manière ils puissent être, et généra-
« lement tous autres droits, appartiennent à la maison de Créhange comme
« relevant d'icelle et en arrière-fief du duché de Luxembourg, suivant les
« lettres d'investiture des années 1362, 1401, 1436, 1460, 1469, 1516, 1550,
« 1567 et 1574. »

pourra fournir d'autres renseignements sur la seigneurie des Étangs, mais nécessairement ces renseignements seront antérieurs à l'époque dont nous venons de parler.

Les registres de l'état civil qui se trouvent au greffe des Étangs, remontent à l'an 1687; on pourra aussi y puiser des renseignements, principalement sur la famille de Blair.

Nous finissons cette petite notice par une tradition assez singulière :

Dans une ancienne guerre, les habitants de Zondrange, annexe de Marange, étaient venus se réfugier au château des Étangs avec tout ce qu'ils avaient de plus précieux. Par reconnaissance de la généreuse hospitalité qu'ils y avaient reçue, ils s'étaient engagés à livrer chaque année au châtelain quelques quartes d'avoine qu'ils devaient y amener sur des chevaux pies, et ils y étaient grandement « festoyés. » Cet usage a continué jusqu'à la Révolution.

BORNY

Par M. VIANSSON

Les plus anciens titres relatifs au village de Borny, dont nous ayons eu connaissance, datent du douzième siècle. Ils prouvent qu'à cette époque l'abbaye de Saint-Vincent possédait déjà cette seigneurie. Il se pourrait qu'elle lui ait été donnée, en 1094, par Poppon, évêque de Metz, lorsque ce prélat fit don à cette même abbaye du faubourg de Saint-Julien avec toutes ses dépendances. Un mémoire de 1160 établit les quarts et droitures du sieur abbé de Saint-Vincent sur les héritages du ban de Borny. Dans le siècle suivant, plusieurs parchemins donnent la nomenclature des droits de l'abbé.

L'abbaye de Saint-Pierre devint aussi, vers cette époque, propriétaire de biens à Borny. Le territoire de la commune fut divisé en ban Saint-Vincent et ban Saint-Pierre; toutefois l'abbé de Saint-Vincent conserva seul les droits seigneuriaux.

Les couvents, ne pouvant défendre leurs intérêts, établirent des advoués (advocats) qui, sous le nom de seigneurs-voués, furent chargés de percevoir les droits ou dixmes, de maintenir l'intégrité du domaine et de soutenir en justice les droits de l'abbaye. Dans le principe, certains actes leur étaient défendus : le seigneur voué ne pouvait intenter une

action en justice sans l'autorisation de l'abbé ; il ne devait également exercer que la basse justice ou police rurale. Peu à peu les seigneurs-voués se substituèrent aux abbés et devinrent les véritables propriétaires, moyennant un cens ou une rente qu'ils payaient à l'abbaye.

A Borny, les droits dus au seigneur sont mentionnés dans plusieurs titres. Tous les manants du ban Saint-Vincent devaient, le lendemain de Noël, chacun cinq gros messins pour leur four. Les maimbourgs et communauté devaient aussi, le lendemain de Noël, un chapon. Plusieurs cens étaient en outre affectés sur des jardins ou terres appartenant à divers propriétaires.

Le seigneur voué du ban Saint-Vincent avait le droit de franchise de justice en sa maison-forte. Il prélevait un tiers de toutes amendes, épaves, confiscations et forfaitures qui pouvaient survenir. Il avait le droit d'être appelé à la création et à la destitution des maires, échevins et autres officiers de justice ; enfin il pouvait être nommé aux cris de festes.

Le voué du ban Saint-Pierre se bornait à toucher les rentes du couvent. Un jugement de 1338 établit que l'abbesse de Saint-Pierre n'a aucun droit seigneurial à Borny.

On comprend que des droits aussi mal définis aient donné lieu à de nombreux procès.

Les abbés de Saint-Vincent choisirent à l'origine pour voué un habitant de Metz, propriétaire sur le ban de Borny; ce fut un membre de la famille Le Grosnaix (depuis de Gournaix). Cette famille possédait des biens importants et les augmentait chaque jour. Un titre de 1245 constate une acquisition de trois journaux et demi do bois par Philippe le Grosnaix sur Henriat Sallebruche.

De 1247 à 1344, un grand nombre de parchemins constatent les acquisitions de cette famille Jean le Grosnaix, qui succéda à son père Philippe, reçut et laissa à sa postérité le surnom de Griffonelz. Il mourut vers 1300, et la vouerie de Borny passa à son fils Thiébaut-Geoffroy Griffonelz. De

nombreuses contestations surgirent alors avec l'abbaye. En 1300, un jugement rendu contre Baudoin, abbé de Saint-Vincent, autorise le voué à disposer du tiers des droits. En 1305, le maître-échevin de Metz oblige Thiébaut Griffonelz, seigneur-voué, à rendre compte à l'abbé. En 1325, l'abbé et son mandataire sont cette fois d'accord pour faire saisir le troupeau d'une commune voisine qui venait pâturer sur le ban de Borny. En 1343, les Treize décident que les seigneurs voués ont droit de connaître des procédures criminelles sans les seigneurs fonciers. En 1350, Pierre Baudoche, abbé de de Saint-Vincent, déclare qu'à lui seul appartient le droit de mettre les bans de vendange. Cette déclaration, faite en son couvent, est renouvelée en 1352. Sur l'appel du seigneur-voué, un jugement des Treize, rendu en 1355 en faveur de Thiébaut Griffonelz, autorise le voué à faire fauciller et vendanger sans l'aveu et consentement de l'abbé.

Un jugement de 1343, rendu contre l'abbesse de Saint-Pierre, attribue au seigneur-voué du ban Saint-Vincent la reconnaissance de tous les crimes et délits commis sur toute l'étendue du ban de Borny.

La vouerie sortit de la famille Le Grosnaix en 1369; Bertrand le Hungre l'acheta et la revendit en 1380 à Thiébaut Migomay, du paraige de Port-Saillis. Celui-ci en fit don à son gendre Jehan Renguillon, du paraige d'Oultre-Seille, seigneur en partie de Vrémy et Vantoux, en totalité de Colombey et Prayel, maître-échevin de Metz, qui, vers 1400, épousa Alix Migomay.

Le dénombrement fait vers cette époque donne à Borny 26 feux, 25 chevaux, 89 bêtes cornues; mais, quelque temps après, la guerre de 1444 vint porter ses ravages jusque-là. Le 20 septembre 1444, une bande d'écorcheurs s'empara du village et craignant de ne pouvoir s'établir dans le château, vu le mauvais état des constructions, ils en détruisirent une partie et s'en allèrent emportant tout ce qu'ils purent trouver. Le 27 janvier 1445, les Messins prirent

leur revanche et firent prisonniers, dans les bois de Borny, Christophe de Centivy, capitaine français, avec plusieurs hommes; onze écorcheurs restèrent sur le champ de bataille.

Les voués rétablirent la maison-forte à leurs frais, et l'abbé, ayant refusé d'y coopérer, vit encore ses droits s'amoindrir. Jehan Renguillon et après lui son fils Pierre prêtèrent foi et hommage à l'abbé de Saint-Vincent. La vouerie de Borny ainsi que les terres furent léguées par Pierre Renguillon, dernier de sa famille, à Nicolas Remiat, seigneur de Secourt, maître-échevin de Metz.

En 1460, un témoignage rendu par tous les anciens du village de Borny établit que tous les commandements et autres droits seigneuriaux ont toujours été faits par le voué et par nul autre.

En 1464, Nicolle François, abbé de Saint-Vincent, ayant fait emprisonner deux femmes de Borny à l'insu et sans le consentement du seigneur-voué, fut condamné par la justice de Metz à rendre les prisonnières; les huissiers qui avaient procédé à cette arrestation illégale furent condamnés à une amende de soixante livres.

En 1519, un accord fait entre Balthazar du Gratillet (ou du Chatelet), abbé de Saint-Vincent, et Nicolas Remiat, seigneur-voué et seigneur de la franche maison-forte audit ban Saint-Vincent, acte passé devant Jacquot Travaulx, aman de Saint-Martin, reconnaît au voué le droit de nommer les maires et échevins de justice et lui accorde le privilége exclusif de four banal.

Il est à remarquer qu'au milieu de ces innombrables procès, dont les pièces ont été gardées avec tant de soin depuis près de six cents ans, pas une seule n'établit qu'il y ait eu contestation entre le seigneur-voué et les habitants. Le voué, toujours appuyé de la communauté des habitants, résistait aux prétentions de l'abbaye, souvent aussi il en usurpait les droits. La communauté nommait le maire et ses maimbourgs, le voué choisissait le maire de justice et

ses échevins, le plus souvent les mêmes individus recueillaient les suffrages des habitants et du seigneur. Vers cette époque un fait vient un moment troubler cette bonne harmonie. La vouerie, après avoir appartenu à Anne Rémiat, fille de Nicolas et veuve de Philippe de Raigecourt, seigneur de Mardigny, Ladonchamps et Corny, maître-échevin, fut léguée, vers 1570, à sa petite-fille Anne Desch, épouse de messire Floris de Martheau, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Saint-Prix. La dame de Saint-Prix faisait gérer ses biens à Borny par Guillaume Vignard, lieutenant de maire audit endroit. Cet individu s'arrogea une autorité despotique, levant des impôts et menaçant ceux qui refusaient de lui obéir; des plaintes s'élevèrent de tous côtés. En 1587 il fut réprimandé; en 1596 la justice de Metz le condamna au fouet et le bannit du pays. Emue de ce scandale, la dame de Sig fit vendre la vouerie qu'achetèrent le médecin François Thiercelin et son épouse Catherine Sartorius.

Au commencement du dix-septième siècle, l'abbesse de Saint-Pierre chercha de nouveau à faire attribuer au voué du ban Saint-Pierre, à Borny, les mêmes droits qu'avait le voué du ban Saint-Vincent. Elle vit repousser ses prétentions. Le voué du ban Saint-Pierre était alors un sieur Carpentier; il mourut en 1616, et ses biens furent achetés par Jacques Lespingal, changeur de monnaies.

Les titres de cette époque montrent que plusieurs maisons de Borny appartenaient à des communautés religieuses ou à des Messins qui n'habitaient leurs propriétés que pendant quelques mois de l'année. Ainsi nous voyons, outre les abbayes de Saint-Vincent et de Saint-Pierre, les Pères Célestins, la collégiale de Notre-Dame de la Ronde, l'hôpital Saint-Nicolas, Jehan Auburtin, sergent de l'hôtel de ville, le sieur de Saint-Remy, du Gast, Claude de Givry, capitaine de cavalerie, Abraham Michelet, receveur général de la ville de Metz, etc. A une vente faite par Marie Mangin, veuve de David de la Cloche, marchand bourgeois de Metz,

rue Fournelrue, nous voyons stipuler quatre pistoles d'or pour une bague à damoiselle Louise de la Cloche, fille de ladite venderesse, et une escuelle d'argent pour la venderesse.

A la fin de 1631, le roi Louis XIII vint à Metz. Catherine Sartorius, veuve du sieur Tiercelin, avait laissé en mourant sa propriété de Borny à sa fille Elisabeth, femme de Jérémie Le Goullon, seigneur d'Hautconcourt, secrétaire et trésorier de la ville. Le roi, avant d'entrer à Metz, s'arrêta au château de Borny, le 20 décembre. Soit que le vent et la pluie, qui rendaient le voyage pénible, eussent bien disposé le roi et lui eussent fait trouver agréable l'hospitalité qu'il reçut à Borny; soit que la châtelaine ait réellement fait tous ses efforts pour recevoir dignement son souverain, le roi en fut touché, et arrivé à Metz il voulut de suite en donner une marque en envoyant un parchemin signé de lui et scellé de France, accordant sauvegarde et permission d'apposer ses armes sur la maison-forte de Borny, comme étant franche et exempte de fournitures et logements de gens de guerre.

« De par le Roy:

» A tous nos lieutenants généraux, gouverneurs de nos provinces et villes, mareschaux de France et de camp, colonelz, mestres de camp, cappitaines, chefs et conducteurs de noz gens de guerre tant de cheval que de pied de quelque langue, condition et nation qu'ilz soient, maréchaux et fourriers des logis de noz camps et armées et tous ceux qu'il appartiendra, salut. Nous deffendons expressement de loger ny permettre estre logé aucuns de nosdits gens de guerre en la maison forte et seigneuriale de Bourny appartenant a la dam^lle^ Le Goullon ny en icelle prendre fourrage, ny enlever aucuns grains, vins, foings, pailles, avoynes ny autres choses quelconques sans le consentement de ladite D^lle^ Le Goullon d'autant que nous l'avons pris et mis, prennons et mettons en notre protection et sauvegarde spécialle par ces

présentes signées de notre main. Et ou aucun seraient sy témeraires que de contrevenir a icelles ; Nous mandons au premier des prevost de nos chers et bien amez cousins les mar^{aux} de France ou autres juges sur ce requis d'informer des contrevenants et diceux faire sy rigoureuse punition qu'elle soit d'exemple à tous. En tesmoing de quoy nous luy avons promis de faire mettre et apposer nos armes et pannonceaux en tel lieu et tel endroit de ladite maison que bon luy semblera a ce qu'aucun n'y prétende cause d'ignorance. Car tel est notre plaisir. Donné a Metz le 28me jour de decembre 1631. — LOUIS. — Par le Roy, LOMÉNIE. »

Elisabeth Thiercelin laissa le château de Borny à Charles Le Goulon, écuyer, seigneur de Coin, Borny et Cuvry, capitaine de chevau-légers. En 1699 mourut Charlotte de Villers, douairière de Charles Le Goulon, qui légua ses biens à Paul Le Goulon, écuyer, seigneur de Coin et Cuvry, major du régiment de la reine, cavalerie, et à Charlotte Le Goulon, épouse de Pierre de Salse, seigneur de Bayonville. Tous deux vendirent en 1701 à Charles Barbé, admodiateur de la seigneurie de Norroy-devant-le-Pont, et à Eve de La Cour, sa femme.

Le 16 juin 1712, un détachement flamand, commandé par Grovestein, ravagea toute la banlieue à l'est de Metz. Borny fut saccagé. Le dénombrement de 1696 donnait à ce village 44 feux. L'enquête ordonnée par le roi, pour indemniser les propriétaires, indique 43 maisons brûlées, entre autres la maison seigneuriale appartenant aux enfants de défunt Charles Barbé. Pour leur part dans l'indemnité générale, les habitants de Borny reçurent 65,000 francs.

Jean Barbé, quartier-juré, mesureur de grains, bourgeois de Metz, reconstruisit le château et ne put se remettre des pertes que lui avait fait subir la guerre. En 1747, Pierre Lamarle, procureur, saisit tous ses biens qui furent mis en adjudication. La ruine de Jean Barbé brisa la carrière de

ses fils; les deux plus jeunes, officiers au régiment de royal-Bavière, durent quitter leur corps, et l'un d'eux, revenu à Metz, y embrassa l'état ecclésiastique; quant au fils aîné, Estienne Barbé, il ouvrit une boutique d'épicerie. Plus tard il épousa Anne Mary et fut père de François, marquis de Barbé-Marbois.

La seigneurie de Borny, vendue aux enchères, fut achetée en 1747 par Claude-Antoine Lecomte d'Humbepaire, écuyer, conseiller, secrétaire du roi en la chancellerie du Parlement de Metz, et par Jeanne de Chazelles, son épouse, moyennant la somme de 41,620 livres. La vente comprenait: «la maison-forte et franche ainsi qu'elle se contient avec sa basse-cour, bergerie et tous ses édifices estants dans la cloison de ladite maison-forte et bassecour avec un jardin derrière d'icelle comme il se contient, entouré de murailles et tout ce qui dépend de ladite maison-forte, icelle franche de menues dixmes et dans laquelle n'y peut justice serginter ni commander sinon par licence du seigneur-voué, une masure, un pressoir et les terres. »

M. d'Humbepaire s'attacha à réunir ses propriétés fort morcelées; il vendit les parcelles éloignées, en échangea ou acheta plusieurs et eut enfin une fort belle propriété composée de 237 jours de terres labourables, 44 jours de prés, 29 mouées et demie de vignes, 60 jours de bois, 36 jours de jardins et chènevières. Parmi les propriétaires avec lesquels nous le voyons traiter, on remarque: Madelaine Pocquet, épouse du sieur André Bouqueton, maître des ballets et maître de danse des princesses palatines à Manheim; l'avocat Gourdin, seigneur de Peltre et d'Helfedange; Jean-Baptiste de Monsure, lieutenant de grenadiers; Charles Bruno Le Payen, procureur au bureau des finances; Henri Auburtin, curé de la citadelle, etc.

Laurent Lecomte d'Humbepaire, receveur des finances, recueillit en 1774 la succession de son père. Il mourut sans postérité et légua sa grande fortune à plus de cinquante

personnes. A la commune de Borny il léguait un terrain pour agrandir le cimetière, une maison pour servir de presbytère et 15,000 francs.

Le château fut laissé à son neveu Antoine-Georges de Chelaincourt de Borny, fils de Nicolas-Christophe-Georges de Chelaincourt, conseiller au Parlement, et d'Anne Lecomte d'Humbepaire. M. de Chelaincourt de Borny, après avoir servi longtemps en Autriche (1774—1791), où il obtint le grade de major du régiment du prince de Ligne, se retira, après la révolution, à Borny; il y mourut en 1821. Son fils, Antoine-Louis-Georges comte de Chelaincourt de Borny, gentilhomme de la chambre de Charles X, officier supérieur de cavalerie, vendit, en 1840, la terre de Borny à M. Pierre-Hugue-Philippe comte de Thémines, d'où elle passa à sa fille, Mme de Lavernette.

BOPPARD SUR LE RHIN

ET LE

MONASTÈRE DE MARIENBERG

Par M. Georges BOULANGÉ

Pendant le courant du mois de septembre de cette année, la ville de Bonn sur le Rhin était le siége d'un congrès scientifique international où se trouvait réuni un brillant concours de savants et d'archéologues.

J'aurais beaucoup souhaité pouvoir y assister, car chacun de nous connaît toutes les attractions de ces réunions scientifiques allemandes, où les excursions archéologiques, toujours choisies avec une entente parfaite, de manière à faire connaître les splendeurs de cet intéressant pays, si riche en monuments anciens, sont accompagnées de fêtes que l'Allemagne seule sait offrir à ses hôtes et où le vin du Rhin joue toujours un grand rôle.

Je dus suivre une autre voie.

A la même époque, je me trouvais aussi sur les bords du Rhin; mais dans des conditions bien différentes. Au lieu de joyeux convives réunis sous la bannière de l'archéologie, je n'avais d'autres compagnons que des buveurs d'eau, au

nombre desquels je m'étais enrégimenté et à la discipline desquels je m'étais soumis, dans l'établissement hydrothérapique de Marienberg, à Boppard.

J'ai toujours trouvé de grandes jouissances, dans mes excursions, à rechercher sur les lieux que je parcourais tous les souvenirs du passé et à confronter l'histoire avec les monuments qui subsistent, pouvant lui servir de preuve.

C'est à ce point de vue que j'ai scruté la ville de Boppard où j'ai passé près d'un mois.

J'avais entendu parler de l'ancien couvent de Marienberg, transformé en établisement hydrothérapique et dont j'avais pu apprécier la charmante position, dominant la vieille et si pittoresque ville de Boppard, dans mes précédentes excursions sur le Rhin.

Je savais aussi que l'ancienne ville romaine de Boppard conservait encore de nombreux vestiges des temps anciens, et j'avais toujours souhaité, en passant en bateau à vapeur sous ses vieilles murailles du moyen âge, de pouvoir y passer quelques jours à dessiner ses ruines intéressantes destinées prochainement à disparaître.

Je savais aussi que Boppard avait fourni à Metz deux de ses évêques: Théodoric de Boppard et Conrad Bayer de Boppard.

Mon choix fut dès lors bientôt fait, et le 15 septembre je m'acheminais vers Marienberg.

Mon attente ne fut pas trompée. Marienberg et Boppard y ont répondu largement et j'y ai trouvé tant de sujets d'étude et tant de monuments à dessiner, que j'ai passé, sans un instant d'ennui, tout le temps dont je pouvais disposer, sans songer à prendre part aux excursions si intéressantes dont Boppard est le centre.

Les notes que j'ai prises pendant ce court séjour sont celles d'un fonctionnaire absorbé pendant toute l'année par les exigences de son service et par conséquent peu au courant des publications scientifiques de chaque jour. Aussi

trouvera-t-on mes recherches bien insuffisantes; mais je prie de n'y voir que l'extrait d'un journal de voyage écrit dans le seul but de fixer mes souvenirs et d'appeler l'attention d'hommes plus compétents que moi sur des vestiges encore bien complets qui touchent d'aussi près à l'histoire de nos évêques de Metz.

Boppard, l'antique Bodobriga des Romains, l'un des castels de Drusus sur le Rhin, formait avec Bonn (Bonna, Castra Bonnensia), Andernach (Antenacum) et Oberwesel (Vesalia), l'un des remparts du peuple conquérant sur la rive gauche de ce beau fleuve.

On peut suivre encore la majeure partie de son enceinte à l'époque romaine. Cette enceinte était rectangulaire flanquée de tours formant des saillies semi-circulaires sur la courtine. Le plus grand côté du rectangle s'appuyait sur le Rhin.

Le tracé du chemin de fer se trouve en dehors de l'enceinte entre la ville et le coteau.

On trouve à Boppard de nombreuses monnaies romaines.

L'ancien couvent de Marienberg (Mons Beatae Mariae Virginis) domine la ville du côté du levant.

Ce couvent, dont l'origine remonte à une haute antiquité, était un monastère de filles nobles de l'ordre de Saint-Benoit. On trouve encore, épars dans le jardin, des chapiteaux et des bases de colonne provenant des anciens bâtiments et accusant l'époque du douzième siècle.

Le monastère ayant été détruit par un incendie fut reconstruit en 1738.

Après l'expulsion des religieuses, les bâtiments, utilisés d'abord pour une filature de coton, puis comme maison d'école, sont occupés depuis 1839 par un établissement hydrothérapique.

Les vastes bâtiments qui subsistent sont ceux de la reconstruction de 1738, il n'y manque que la chapelle conventuelle qui occupait l'espace formant terrasse aujourd'hui en avant des bâtiments conservés, du côté du Rhin vers l'ouest.

Tout le reste est intact: cloîtres, réfectoirs, cellules.

De nombreuses inscriptions funéraires se trouvent dans les cloîtres; mais les pierres tombales les plus importantes de la chapelle ont été encastrées dans les murs de l'une des salles basses donnant sur le cloître et servant aujourd'hui de salle de billard.

Elles sont masquées par des panneaux mobiles de tapisserie qui en assurent la bonne conservation.

Quelques fresques se voient encore dans les cloîtres. Je citerai surtout un dessin à la sanguine sur le mur de l'un des couloirs, probablement dû à l'habile crayon de l'une des religieuses. Il représente la Vierge et Jésus adolescent se jetant dans les bras de sa divine Mère.

Le monument funèbre le plus ancien du couvent est une pierre tombale de 1335, grossièrement gravée au trait et surmontée de deux écussons, dont l'un, celui de gauche, a été mutilé, et l'autre, celui de droite, porte un lion qui se retrouve sur l'ancien blason des Beyer, celui de l'évêque de Metz, Théodoric de Boppard.

L'inscription en lettres onciales ne me paraît pas facile à déchiffrer. Je la donne sans me charger de l'expliquer, telle que j'ai cru pouvoir la lire:

† *Anno · domini · MCCCXXXV · in · die · purificationis · ista · scelus · nescit · de · Wil' ·* ⌶ *· Lucia · nescit*[1] *· laudibus · ornata · morum · probatate*[2] *· probata.*

Cette pierre se trouve aujourd'hui incrustée dans le mur de la salle de billard de l'établissement.

On y voit aussi une pierre tombale de très-grande dimension, en haut relief, sans armoiries, celle de Marguerite Ysengart, abbesse du couvent. 1466.

---

[1] Il est probable que le sculpteur a écrit *nescit* pour *nascit'* (*nascitur*).

[2] *Sic*

L'inscription est également difficile à déchiffrer par suite du badigeon noir qui la recouvre. Je ne la donne que sous toutes réserves :

Anno · milleno · c · quater et sexageno ter · trinos · addes · decembris altera die has liquit tenebras astrigeras · accepit sedes Margareta Ysengart · grii · claro · sanguine · ducta · monasticos · reparat · mores · et · erigit · edes · ut · requie · sancta · fruat · in · pace · benedicta.

Viennent ensuite, pour épuiser ce qui est relatif aux religieuses, les pierres tombales incrustées dans le mur, entre les ouvertures du cloître donnant sur le préau. Je les note dans l'ordre où elles se trouvent placées.

Ces pierres ne montrent plus, comme les précédentes, l'image en pied de la religieuse. Elles ne portent que l'écu de sa famille avec une inscription :

1° *Anno domini · M · CCCC · LXXVI : XXIII · die · marcii · obiit · nobilis · domina · Kunegunda · vidua · ex · domo · nobilium · banarorum · de · Bopardia · cujus · anima · requiescat · in · pace.*

Cette inscription rappelle la maison des *nobles bannerets de Boppard.*

L'écu porte, au deuxième quartier, le lion de la famille de l'évêque de Metz, Théodoric de Boppard, et au quatrième quartier le bras dextre d'une femme vêtue à l'antique, demi-plié, mouvant de la partie senestre, la grande manche descendante, etc., qui se trouve au second et au troisième quartier des armes de l'évêque de Metz, Conrad Beyer de Boppard.

2° *Anno · domini · M · V^c · XX · vicesimâ · primâ · die · mensis · aprilis · obiit · illustris · soror · Anna · comitissa · palentini · ren · bavarie · ducissa · ac · comitissa · in · Veldentz.*

L'écu est celui des comtes palatins du Rhin.

3° *Anno domini · 1520 · 21 · die · mensis · aprilis · obiit · illustris · ac · religiosa · virgo · Anna · comitissa · Pal · Rheni et Bavarie · ducissa · ac · comitissa · in · Veldents · cujus · anima · requiescat · in · pace · amen.*

Ecu des comtes palatins, sans le petit écusson, chargé d'un lion, sur le tout, qui se trouve sur la pierre précédente.

Ces deux monument (2° et 3°) sont évidement relatifs à la même personne, la seconde pierre étant une restitution de la première qui aura été retrouvée lors de la reconstruction du cloître au dix-huitième siècle.

4° † *Anno · domini · M · V^c · XX · die · XI · septembris · obiit · illustris · soror · Ioanna · comitissa · palatin · rhen · Bavarie · ducissa · ac · comitissa · in Veldens.*

Même écu des comtes palatins qu'au n° 2.

5° *Anno 1553 · 6 · septembris obiit illustrissima ac religiosa virgo Odilia Rheni comitissa et Bavaria ducissa cujus anima requiescat in pace.*

Même écu des comtes palatins qu'au n° 3.

6° *Obiit anno domini 1576 · vicesi · nona · maii · illustrissima · Maria · Comi · pal · Rheni · et · duc · Bava · hujus · monasterii · scriba.*

Même écu des comte Palatins qu'aux n°s 3 et 5.

7° *Domina · Maria · a · Sonnenberg · priorissa* (il y a : *præ*) *fuit · annis · 22 · obiit · anno · 1546.*

Écu des Sonnenberg.

8° *Reverenda domina Barbara comitissa de Leinengen priorissa* (il y a : *prœ*) *fuit annis 29 obiit anno 1576.*

Écu des Linange.

9° *Anno · 1608 · 24 · Jan · obiit · venerabilis · ac · nobilis · soror · Veronica · Neuwern · a · Monthabaur · priorissa · viglama* (sic) *annis · 27 · re · in · pa · amen.*

Écu des Monthabaur avec quatre quartiers.

10° *Nomina reliquiarum in hoc ambitu jacentium.*

1519. *Obiit soror Margaretha de Rodenstein.*

1520. *Obiit Gertrudis de Dalberg.*

1553: *Obierunt Germanæ sorores Gutta et Margaretha de Berncott.*

1553: *Obierunt Religiosa Maria de Beyeren*
Maria de Wentz
Margaretha de Dalberg.

5 Aprilis: *Obiit prœnobilis Virgo de Ingelheim*

1608: 3 Janv. *Prœnob. virgo Johanna de Betten Hausen*

21 Janv. *Prœnobilis virgo Anna de Rodenstein. Soror Beatrix Rheni comitissa.*

1624: *Soror Adelheidys de Greiffendau*
Sabbatho post jubil. obiit
Soror Anna de Wachenheim

Renovatum 1756 sub regimine Mariæ
Elisabeth Waltbott de Bassenheim comitissa
— Precantis —
Requiescant in sancta pace

Après avoir rapporté ces diverses inscriptions du cloître, je citerai encore une pierre sculptée en haut relief incrustée dans le mur sur le palier du premier étage de l'escalier principal des bâtiments claustraux.

Ce monument est surmonté des écussons de l'abbesse Elisabeth Waltbot de Bassenheim et de celui de la prieure du couvent :

CVA · FRANCISCA · DE · METTERNICH · PRIORI ·

Ce dernier, chargé des *trois coquilles* des Metternich (qui se voient encore dans la chapelle des seigneurs d'Inglange sur la Caner), donne la date de la reconstruction du monastère (1738) au moyen d'un chronographe :

anno qVo DVCe eLIsabetha
WaLtbot : a : bassenh : abbatIssa : ab : Igne
DestrVebar DenVo restrVebar.

De chaque côté de cette inscription se trouvent, sur des philactères, les noms des religieuses :

A gauche :

Maria · Sybil · de · Esleren
Cristina · de · Echenbach
Ma · Josefia · de · Pimer
Ma · Catha · de Wetzel
Ma · Sophia · de · Bozheim.

A droite :

Lambertina · de · Martial.
Eleonora · de · Graveirvt
Renata · de · Quesnoy
Philippina · de · Lopendal.

J'ai cru devoir relater ces noms des nobles bénédictines de Marienberg ; mais les monuments funéraires qui y sont conservés présentent d'autres richesses, la chapelle conventuelle ayant servi de lieu de sépulture à l'illustre maison de Beyer de Boppard.

La pierre tombale la plus ancienne de cette famille, conservée à Marienberg, dans la même salle que les deux monuments funèbres de 1335 et de 1466, décrits plus haut, est celle d'Henri Beyer de Boppard, mort en 1355.

Le noble chevalier de Boppard est représenté en haut relief, debout, les mains jointes, les pieds appuyés sur deux chiens. Sa tête repose sur son heaume qui a pour cimier un lion issant couronné ; derrière pend le lambrequin.

On remarque à la partie inférieure du heaume la petite croix grecque évidée des croisés. La dernière croisade ayant eu lieu en 1270 et Henri Beyer de Boppard étant mort en 1355, c'est-à-dire quatre-vingt-cinq ans après, on peut en conclure qu'Henri Beyer portait le heaume d'un de ses aïeux qui aurait été aux croisades.

Le chevalier porte sur la tête la calotte de fer ou bacinet, à laquelle est attaché, par des vervelles, le camail rond en mailles qui retombe sur les épaules en ne laissant que la figure découverte.

On voit sur l'avant-bras les longues manches du gambeson qui se portait sous la cotte de mailles à manches plus courtes.

Les mains sont nues, sans gantelets.

Les manches de la cotte d'armes, c'est-à-dire du vête-

ment par dessus la cotte de mailles, ne descendent que jusqu'au-dessus du coude.

Deux chaînettes sortant de la cotte d'armes, à la hauteur du téton, sont destinées à retenir, l'une la dague et l'autre l'épée fixée à la ceinture qui est en cuir avec boucle sur le devant.

Le chevalier porte la chausse de mailles complète, c'est-à-dire avec les solerets en maille sur lesquels sont bouclés les éperons.

L'écu placé au-dessus de son épaule droite, qui est habituellement celui de la lignée paternelle, porte deux clefs posées en sautoir.

On retrouve cet écu suspendu au mur dans la nef de droite de l'église des Carmélites de Boppard : deux clefs de gueules en sautoir sur fond d'or.

Au-dessus de l'épaule gauche, place habituellement réservée au blason de la lignée maternelle, est un écu portant le lion couronné du heaume du chevalier,

Le sculpteur a probablement interverti l'ordre usuel dans le placement des armoiries. (Je ne donne cette indication qu'avec beaucoup de timidité et sous toutes réserves.)

Ce monument, en pierre de grès rouge, est d'une conservation parfaite.

L'inscription, en lettres onciales, est intacte :

† *Anno · domini · M · CCC · LV · in · die · beati · Johannis · evangelistae · obeiit · strenuus · vir · dominus · Henricus · dictus · Beyer · de · Bopardia · miles · cujus · anima · requiescat · in · pace · amen.*

Le monument faisant suite à la pierre que nous venons de décrire est celui d'un second chevalier du nom de Henry Beyer de Boppard, mort en 1376.

La même pierre montre en haut relief le noble chevalier debout, les mains jointes, à côté de sa femme, Lisa de Pirremont.

Il porte également sur la tête le bacinet auquel est fixé le camail rond, comme le précédent.

Les manches de la cotte d'armes sont plus longues et ne laissent pas voir celles de la cotte de mailles. Le lion couronné de l'écu des Beyer est brodé sur la poitrine de la cotte d'armes dont la jupe est percée, à la hauteur de la partie supérieure de la cuisse, d'un trou dans lequel est passée l'épée.

Il porte la ceinture ornementée des chevaliers qui se boucle sur le côté gauche.

La dague est fixée à la ceinture par un crochet et retenue par une chaînette qui sort de la cotte d'armes, à la hauteur du téton.

L'avant-bras est protégé par des brassards en cuir bouilli ou en fer.

Il porte les grèves à charnières et les solerets à la poulaine, sur lesquels sont bouclés les éperons.

Le heaume sur lequel on remarque encore les deux petites croix évidées des croisés a pour cimier le lion couronné des Bayer; il est accompagné de deux longues ailes dressées de chaque côté. Le lambrequin se termine par un gland.

Le blason placé au-dessus de son épaule droite porte le lion couronné des Beyer, qui se trouve reproduit sur la cotte d'armes du chevalier. La tête du même lion forme le cimier de son heaume muni de deux ailes. Le pied droit du chevalier est posé sur un écu dont les armes, sauf les couleurs des émaux, qui ne sont pas indiquées, ressemblent à celles des Bassenheim. Ce blason doit être celui de la mère du chevalier.

L'écu placé au-dessus de sa femme, Lisa de Pirremont, doit être celui des Pirremont, chargé de croix pommetées, à un bras dextre de femme, vêtu à l'antique, demi-plié, mouvant de la partie senestre, la grande manche descendante

jusqu'au coude, la main ouvrant le pouce et le premier doigt et y tenant un anneau [1].

Les inscriptions sont à peu près intactes :

† Anno · domini · M · CCC · LXX · sexto · in · crastino · beati · Bartholomei · apostoli · obiit · nobilis..... strenuus · miles · dominus · Henricus · Beyer · de · Bopardia · cujus · anima · requiescat · in · pace.

Anno · domini · M · CCC · XC · I........... nativitatis · gloriose · virginis · Marie · obiit · nobilis · domina · Lisa · de · Pirremont · uxor · predicti · domini · Henrici · Beyer · cujus · anima · requiescat · in · pace.

Ce Henri Beyer de Boppard, probablement fils du précédent, doit être le frère de Théodoric de Boppard qui fut évêque de Metz de 1365 à 1383.

Meurisse s'étend assez longuement dans son *Histoire des évêques de Metz,* publiée en 1634, sur Théodoric de Boppard.

« Ce prélat, dit Meurisse, avait pris naissance de la
» maison de Boppard sur le Rhin et était frère du grand
» et renommé Bayer de Boppard, maison très-noble et très-
» ancienne et alliée aux plus grandes familles de l'Allemagne
» et singulièrement aux comtes de Créhanges, ceux qui
» vivent aujourd'hui étant sortis d'une fille de la maison
» de Boppard........... Il portait d'argent, à un lion de
» sable, armé, lampassé et couronné d'or....... Le père de
» ce prélat avait nom Henry Bayer, qui obtint la confir-

---

[1] Voir *Albestroff, siége d'une châtellenie de l'évêché de Metz*, p. 73, par M. Aug. Prost. Metz, Rousseau-Pallez, 1861. M. Prost attribue, d'après Humbracht, ce blason aux Leusenich.—Il y a là un point intéressant à étudier. — La pierre de Marienberg est de la plus parfaite conservation. L'indication qu'elle fournit ne peut être contestée.

» mation de sa qualité de baron de l'empereur Charles IV » estant en la ville de Metz, et sa mère s'appelait Lire fille » de messire Conrard [1] de Lasserriere. »

Le troisième monument funéraire de cette illustre famille, conservé à Marienberg, dans la même salle que les précédents, est non moins intéressant. C'est celui de Conrad Beyer de Boppard, mort en 1425, et de sa femme Meige de Parroye, dont le fils, Conrad Beyer de Boppard, occupa le siége épiscopal de Metz de 1416 à 1449.

Le chevalier, père du noble prélat, est représenté en haut-relief à côté de sa femme. Il porte toujours la calotte de fer avec le camail de mailles.

La cotte d'armes diffère des précédentes. Les manches, assez larges, ont toute la longueur du bras; elles sont ajustées au poignet et la jupe est fendue de chaque côté, sur toute la hauteur des cuisses.

L'épée passe dans un trou pratiqué dans la jupe, comme nous l'avons vu sur l'effigie funèbre de Henri Beyer, mort en 1376.

La dague est toujours à droite, pendue à la ceinture qui est également ornementée.

Les mains sont nues, sans gantelets.

La cotte de mailles est devenue le haubert; elle descend jusqu'au genou.

Genouillères, grèves et solerets en fer, avec éperons bouclés sur les solerets.

Le heaume, figuré au-dessus de son épaule gauche, a toujours les ailes et pour cimier la tête du lion couronné des Beyer.

On n'y voit plus la croix des croisés.

Son écu, placé au-dessus de son épaule droite, porte

---

[1] Ce doit être Conrad.

écartelé : au premier et au quatrième de Beyer de Boppard simple, au lion couronné ; aux deuxième et troisième de Pirremont, au bras dextre de femme tenant un anneau, accompagné de croix pommetées.

C'est-à-dire que le chevalier Conrad Beyer de Boppard, fils d'Henri Beyer et de Lisa de Pirremont, dont le monument funèbre a été décrit plus haut, a écartelé son écu des armes de son père et de celles de sa mère.

Cette filiation est encore accusée par l'écusson placé sous son pied droit, qui est toujours celui de la lignée maternelle. Cet écu porte de Pirremont simple, au bras dextre de femme, etc.

Les inscriptions sont parfaitement conservées :

Anno · domini · M · CCCC · XX · V · vicesima · VI · die · mensis · octobris · obiit · nobilis · dominus · Conradus · Beyer · de · Bopardia · cujus · anima · requiescat · in · pace.

Anno · domini · M · CCCXC · V—VI · die · mensis · novembris · obiit · domina · Meiga · de · Parroye · uxor · domini · Conradi · Beyer · de · Bopardia · cujus · anima · requiescat · in · pace.

Tous ces monuments funèbres, d'une parfaite conservation, sont en pierre de grès rouge.

Comme je l'ai dit plus haut, le chevalier Conrad Beyer de Boppard, dont il vient d'être parlé, était le père de Conrad Bayer de Boppard, nommé évêque de Metz en 1415.

On lit à ce sujet dans Meurisse :

« Conrad Bayer était de la maison de Boppard sur le
» Rhin, aussi bien que Théodoric, prédécesseur de Raoul
» de Coucy (auquel Conrad avait succédé), encore que les
» armes de l'un et de l'autre fussent différentes. Car
» celui-ci portait écartelé au premier et au dernier d'argent
» à un lion de sable armé, lampassé et couronné d'or ;

» au second et au troisième de gueules à un bras dextre
» femme vestu à l'antique, demy-plié d'argent, etc..........
» Son père s'appelait Conrad Bayer et sa mère Marie
» Paroye. »

On a vu plus haut comment est advenue cette différence dans les armoiries des deux évêques. Théodoric avait les armes de son père Henri Beyer, mort en 1355, dont le monument funèbre à été décrit. L'évêque Conrad portait également les armes de son frère Conrad Beyer, qui avait écartelé son écu des armes de sa mère Lisa de Pirremont.

Meurisse indique Marie pour prénom de la mère de l'évêque Conrad; mais l'inscription de la pierre de Marienberg est bien lisible et ne peut laisser subsister aucun doute; elle porte *Meiga*.

Des confusions de cette nature se commettaient souvent dans la copie des actes à cette époque.

Meurisse parle encore d'un autre membre de la famille Beyer de Boppard qui fut chanoine de la cathédrale de Metz :

« L'évêque Conrad Bayer de Boppard étant tombé
» malade à Vic, se fit apporter à Metz, à la Haute-Pierre,
» où son neveu Jean Bayer, chanoine et archidiacre de la
» cathédrale, était logé. Il mourut en 1449. »

Un quatrième monument funèbre de cette illustre famille fait suite aux précédents, toujours dans la même salle, celui d'Alberonz Beyer de Boppard, fille d'Henri II Beyer et tante de l'évêque Conrad.

Il ne se compose que d'une inscription surmontée de deux écussons, l'écu de gauche aux armes des Beyer écartelées de Pirremont, c'est-à-dire qu'Alberonz avait, comme son frère Conrad le chevalier, écartelé son blason des armes de son père et de celles de sa mère.

Anno · domini · M · CCCC · XX · V · in · die · sancti · Silvestri · pape · obiit · domina · Alberonz · uxor · domini · Frederici · Yppilborne · milet' · filia · domini · Henrici · Beyer · miles · de · Bopardia · cujus · anima · requiescat · in · pace · amen.

Ces documents historiques, écrits sur les monuments conservés à Marienberg et relatifs à la maison de Beyer de Boppard, se résument ainsi qu'il suit :

1° *Henricus Beyer de Bopardia, miles,* mort en 1355.

2° *Henricus Beyer de Bopardia, miles,* mort en 1376, peut-être le fils du précédent et frère de l'évêque de Metz, Théodoric de Boppard, mort en 1383, et aïeul de l'évêque de Metz, Conrad Bayer de Boppard.

3° *Conradus Beyer de Bopardia,* mort en 1425, fils du précédent et père de l'évêque Conrad, mort en 1449.

4° *Alberonz filia domini Henrici Beyer, miles de Bopardia,* morte en 1425, c'est-à-dire la même année que son frère Conrad, le chevalier.

5° *Domina Cunegunda vidua ex domo nobilium banarorum de Bopardia,* dont le blason indique qu'elle descendait par les femmes de la famille de nos évêques.

On voit, par les inscriptions qui les accompagnent, que rien ne justifie le titre de baron attribué par Meurisse à Henri Beyer, père de l'évêque Théodoric.

L'inscription du quatrième monument relatif à Alberonz, fille d'Henri Beyer, établit même que le nom de cette illustre famille était simplement Beyer et non Beyer de Boppard, comme Meurisse l'indique d'après l'usage qui avait déjà commencé à prévaloir de son temps: *Alberonz......filia domini Henrici Beyer, miles de Bopardia.*

C'est-à-dire qu'Henri Beyer était chevalier de Boppard,

de même que d'autres chevaliers issus de nobles familles de la même ville.

Je viens de décrire ce qui se trouve encore à Marienberg, mais là ne se bornent pas les richesse archéologiques de la ville de Boppard.

Si l'église du monastère de Marienberg servait à la sépulture des membres de l'illustre maison des Beyer, en raison de donations faites à ce couvent, celle des Carméites, située à l'autre extrémité de la ville, près du Rhin et du côté de l'ouest, remplissait le même office pour d'autres familles de chevaliers de Boppard : Kolb, Schwalbach et d'autres maisons nobles, telle que celle d'Eltz, etc.

Je ne citerai que les monuments les plus anciens, ceux qui présentent un intérêt historique par le détail des armures des chevaliers.

Ils sont au nombre de trois, d'une parfaite conservation.

La pierre la plus ancienne est celle de Conrad Kolbo de Boppard, en pierre de grès rouge, dressée près du chœur, du côté de l'épître, dans la nef de droite de l'église des Carmélites, avec la date de 1393.

Il ne porte pas, comme les Beyer, la qualification de *miles*, c'est-à-dire chevalier, mais celle d'*armiger*, écuyer.

Il est représenté en haut-relief, debout, les pieds appuyés sur un lion; sa main gauche porte son écu chargé d'un lion.

Son heaume est à ses pieds. Il a pour cimier une tête de femme.

Conrad Kolbo ou Kolb a encore sur la tête le bacinet avec le camail.

Sa cotte de mailles se termine par des dentelures dont l'une, plus accusée, forme la braguette.

Il porte sur la cotte de mailles le pourpoint en peau, collant, rembourré et lacé sur le devant avec un petit écu à ses armes, à la partie supérieure, immédiatement au-dessous du camail.

L'épée à gauche et la dague à droite sont attachées à une

riche ceinture d'orfévrerie qui est ajustée à la hauteur des hanches sur la partie inférieure du pourpoint.

Le chevalier porte déjà les épaulières, les brassards et les cubitières, avec les cuissards, les genouillères et les grèves en fer ou en cuir bouilli.

Il a les gantelets en fer à doigts séparés et les solerets à la poulaine, sans éperons.

Le heaume ne porte pas la croix.

L'inscription est intacte:

Anno · domini · M · CCC · LXXXX · tertio · XXVII · die · mensis · martii · obiit · Conradus · Kolbo · de · Bopardia · armiger · cujus · anima · requiescat · in · pace · amen.

Dans la même nef se trouvent encore deux magnifiques monuments funéraires en pierre calcaire, d'une parfaite conservation, à la seule exception de la braguette saillante de l'armure des chevaliers que l'on a fait disparaître par une taille opérée avec soin, probablement en vue d'ôter un sujet de distraction aux fidèles assistant aux offices.

Ils appartiennent tous deux à une autre famille de guerriers que l'on désigne également sous le nom de chevaliers de Boppard, les Schwalbach.

Le plus ancien des deux est dressé contre un des piliers massifs qui séparent les deux nefs de l'église, c'est celui de Guillaume Schwalbach, avec la qualification d'*armiger*, et de sa femme Amia de Leyen, morts tous deux en 1483.

L'effigie funèbre de Guillaume Schwalbach nous montre un changement complet dans l'armure des chevaliers.

Il porte sur la tête la salade et l'armure complète en fer. La cuirasse est surmontée d'une vaste bavière fixée au plastron et se termine par la braconnière qui couvre les hanches. Elle porte du côté droit l'arrêt de lance.

Cuissards, genouillères, grèves et solerets à la poulaine, en fer.

Gantelets en fer à doigts séparés.

Plus de dague, seulement l'épée à deux mains.

On lit très-facilement l'inscription suivante :

Anno · domini · M · CCCC · LXXX · III · in · die · visitationis · Marie · obiit · Wylhelmus · Schwalbach · armiger · cujus · anima · requiescat · in · pace.

Anno · domini · M · CCCC · LXXX · III · in · die conversionis · Pauli · obiit · domicella · Amia · de · Leyhen . requiescat · in · pace.

Le second monument, adossé au mur de la nef, du côté opposé au précédent, ne représente qu'un chevalier sculpté également en très-haut-relief. C'est encore un Schwalbach, probablement le fils du précédent. Il fut tué au siége de Boppard, en 1497.

Le chevalier porte sur la tête la salade; bavière fixe, vissée sur le plastron de la cuirasse.

La cotte de mailles est apparente sous la cuirasse. L'épanouissement des épaulières sur la cuirasse est considérablement réduit; il est remplacé par les rondelles, ou rouelles d'épaule.

La cuirasse a également du côté droit l'arrêt de lance.

Une addition est faite à la braconnière qui couvre les hauches, celle des tassettes ou couvre-cuisses.

Cuissards, genouillères, grèves et solerets à la poulaine, en fer, avec éperons.

Gantelets en fer à doigts séparés.

Epée à deux mains attachée à la taille par une courroie en cuir et masse d'armes.

Cette fois l'inscription est en allemand et je ne la donne que sous toutes réserves, quoiqu'elle soit parfaitement lisible :

Anno Domini 1497 auf Donstag van Sanct Johans tag bapt. starb der vest Eifort van Schwalbach dem Got genädig sy Amen.

On trouve dans le tome XIII du *Gallia christiana* quelques documents sur le siége de Boppard, de 1497, que je ne connaissais que par les indications qui m'avaient été données sur les lieux.

La ville de Boppard faisait partie à cette époque du domaine temporel des évêques de Trêves.

Autrefois ville libre impériale, Boppard avait été cédée, en 1312, par l'empereur Henri VII à son frère Beaudoin, archevêque de Trêves, qui la réunit à l'électorat.

En 1497, les habitants, agissant sous l'impulsion de la noblesse du pays, se soulevèrent pour reconquérir leur indépendance.

L'évêque de Trêves, Jean II, après avoir épuisé tous les moyens de conciliation et les peines ecclésiastiques, vint mettre le siége devant Boppard. Il était secondé par le palatin du Rhin, le landgrave de Hesse et le marquis de Bade.

La ville se rendit après douze jours de siége.

Je ne terminerai pas ces notes sans indiquer qu'on voit encore à Boppard des restes de la demeure des Beyer ou Bayer, ainsi que la maison des Schwalbach ; cette dernière est encore intacte.

L'une des rues parallèles au Rhin, aboutissant à la place de l'Eglise, porte encore le nom de *Bayerhof-Strasse.*

A l'extrémité de cette rue et lui faisant face, se trouve, dans une rue perpendiculaire à la première, une vaste ruine qui s'étend le long de la *Juden-gasse* et dont les pierres de taille des fenêtres, en grès rouge, accusent une antiquité qui peut remonter au moins au treizième siècle. C'est le *Bayer-hof*, ou bien encore, comme on me l'a désignée, *Ritters Bayer haus*, c'est-à-dire maison des chevaliers Bayer.

Cette maison est très-voisine de l'église des Carmélites.

La maison des Schwalbach est encore complète. Elle est située en amont de la ville, sur le Rhin, dans la *Rhein allee-*

N·PACE·AMEN·✠

strasse, et immédiatement contiguë au couvent des Franciscains.

Elle porte, à la partie supérieure de chaque angle, de petites tourelles en encorbellement supportées par des consoles.

On peut voir encore sur la place du château une maison assez remarquable d'une autre famille de chevaliers de Boppard. On me l'a désignée sous le nom de *Wohnhaus von Philipp von der Eck.*

L'étage inférieur, seul, est en pierre. Les deux étages supérieurs sont en panneaux de bois avec poutres chargées de sculptures.

LES CITÉS ARMORICAINES

ÉTUDE DE GÉOGRAPHIE ANCIENNE

Par le R. P. BACH

Mémoire lu à la Sorbonne, au Congrès des Sociétés savantes, avril 1868

Assez longtemps la petite Bretagne a été en butte aux dénigrements. Les écrivains du dix-huitième siècle n'en parlaient guère que pour lui reprocher la tristesse de son ciel brumeux et ce qu'ils appelaient le génie retardataire de ses habitants. L'attention fut éveillée d'abord par l'héroïsme de la lutte qu'elle soutint pour la défense de sa foi et de son indépendance. Puis Châteaubriand est venu, et de cette province si dédaignée est parti un signal de réhabilitation pour le Christianisme et pour toutes les gloires de la patrie.

Aujourd'hui les temps sont bien changés, et il n'est aucune province en France, j'ose le dire, qui inspire autant de sympathie que la Bretagne. Son histoire est étudiée avec un égal intérêt par les hommes de science et par les lettrés.

Je ne parle pas des écrits d'imagination. Des hommes de

beaucoup d'esprit l'ont considérée naguère comme une terre nouvellement découverte et l'ont exploitée à leur point de vue. Ce n'est pas la vérité qu'ils y cherchaient, c'étaient des impressions, des images neuves, des scènes émouvantes. A côté de ces travaux de fantaisie, la vérité en a fait éclore de plus sérieux, et des cinq départements qui remplacent l'ancienne province, on ne saurait dire lequel fournit des matières plus curieuses aux études historiques.

Mais je trouve que cette région si riche de souvenirs offre un intérêt plus spécial, quand, en étudiant son histoire, on remonte jusqu'à l'époque des druides. Cette époque, si mal connue, n'a laissé nulle part des vestiges aussi nombreux; nulle part ailleurs vous ne verrez un aussi grand nombre de ces pierres tumulaires, qui semblent avoir été dressées par un peuple de géants, et qui, non moins que les sphynx de l'Égypte, sont les muets témoins d'une civilisation antique et mystérieuse. Voilà la plus gauloise de toutes les provinces de France; le caractère de ses habitants, leur langage, leurs coutumes aussi bien que leurs monuments nous y rappellent ce que nous savons des Gaulois. Le dirai-je? la nature même semble y être en harmonie avec les traditions antiques; ce sol de granit, ces grèves retentissantes, la physionomie sévère de ces montagnes, tout dans cette région s'allie parfaitement avec l'idée que je me suis formée du génie de nos ancêtres, et que je ne trouve guère exprimé chez les modernes, si ce n'est dans les poëmes d'Ossian.

Telles sont les impressions ineffaçables que j'ai rapportées de ces rivages et qui m'ont guidé dans les études sérieuses de topographie que je présente aujourd'hui aux archéologues; elles peuvent intéresser, je pense, non-seulement les savants de la Bretagne, mais encore les archéologues de toutes les provinces.

I

Faisons d'abord une station d'examen préalable dans un village de l'Ille-et-Vilaine, qui vient d'obtenir une certaine célébrité. Les antiquités inattendues qu'on y a découvertes ont donné naissance à une hypothèse qui a fait fortune et qui a révolutionné la topographie des cités armoricaines. Cette hypothèse, qu'il me soit permis de le dire, je la regarde comme une grande mystification, et j'essaierai d'en donner la preuve. Précisons d'abord l'état de la question.

Malgré l'obscurité qui régnait dans l'ancienne histoire des Curiosolites, les critiques sacrés et profanes étaient assez d'accord pour les placer le long de l'Océan, à la suite des Namnètes et des Vénètes, de manière qu'ils occupaient à peu près tout le pays qui a formé plus tard le département du Finistère. C'était l'opinion de G. Delisle, de Sanson et de tous les géographes du dix-septième siècle, et suivant leur idée, le mot Corisopites, qui succéda au nom primitif, n'en était qu'une variante. Mais comme on ne trouvait leur capitale mentionnée dans aucun auteur, on était incertain sur son véritable emplacement, lorsque tout à coup on découvrit dans une contrée fort éloignée, à laquelle on ne songeait pas, des antiquités romaines qui bouleversèrent l'esprit des géographes.

Entre Lamballe et Dinan, à l'ouest et à deux lieues de cette dernière ville, au milieu du pays qu'on avait regardé jusqu'alors comme l'ancienne cité des Rédons, est un village nommé Corseul. Or, au commencement du dix-huitième siècle, le hasard fit rencontrer dans son voisinage des restes de constructions romaines, puis des médailles, des poteries, des tronçons de colonnes, etc., le tout à moitié caché dans les herbes, sur un espace de plusieurs kilomètres.

L'Académie des Inscriptions, qui en fut informée, s'intéressa, comme de juste, à cette trouvaille, et un ingénieur de Saint-Malo fut envoyé sur les lieux. Ce savant, qui constata l'importance de cette station romaine, fut en même temps frappé de l'analogie que présentait le nom du village voisin avec celui des Curiosolites. Ne serait-ce pas là l'emplacement de leur chef-lieu? L'ingénieur n'en douta pas, et dans son Rapport à l'Académie des Inscriptions, il écrivit *Corseult*. Jusqu'alors on avait toujours écrit Corseul, du latin *Corsolium*. Que dites-vous de cette petite lettre, de ce *t* ajouté au nom du village? Est-ce une faute de typographie, dont le prote seul est responsable? Ou bien serait-ce une espèce de supercherie qui serait tombée de la plume du savant, pour aider le lecteur à recevoir l'étymologie qu'il proposait? Je l'ignore, et la chose est peu importante. Mais elle a réussi, et Walkenaer le premier s'y est laissé prendre. En parlant de l'incertitude qui restait encore sur les Curiosolites, « c'est donc, dit-il, une découverte heureuse que celles des ruines d'une ancienne ville romaine dans un village nommé *Corseult*. Il y a peu de doute que ce village, dont le nom a tant de rapport avec celui des Curiosolites, n'occupe le même emplacement que la capitale de cet ancien peuple [1]. » Bientôt le nom malsonnant de *Corseult* a eu sa place dans tous les dictionnaires géographiques, et c'est en conséquence de cette mauvaise étymologie que tout un système s'est établi. Les Curiosolites furent transportés d'une mer à l'autre, et leur nom qu'on lisait auparavant sur les cartes entre celui des Venètes et celui des Osismiens, fut mis au milieu de la cité des Rédons, sans frontières marquées ; la chose était impossible. Les éditeurs de cartes se copièrent les uns les autres, et ainsi les géographes du dix-huitième siècle, de leur pleine autorité,

---

[1] *Géographie ancienne des Gaules*, 1380.

établirent les Curiosolites sur les bords de la Vilaine, ce qui m'a rappelé, en vérité, Nabuchodonosor transportant les Israélites sur les bords de l'Euphrate. Toutefois cette hospitalité forcée n'était pas sans difficulté, et les géographes les plus sensés, tout en reconnaissant l'importance des trouvailles de Corseul, n'en tiraient pas les mêmes conséquences; Robert de Vaugondy n'en tenait aucun compte et Ogée, dans son *Dictionnaire de la Bretagne,* bien loin d'admettre l'hypothèse avancée par l'ingénieur de Saint-Malo, s'efforce de la réfuter, ce qui n'a pas empêché l'erreur de prospérer : tous les géographes qui ont publié des cartes anciennes depuis un demi-siècle, dominés par l'idée de *Corseult,* ont mis le nom des Curiosolites, non pas sur le rivage occidental, mais bien loin au nord-est près des Rédons, et sans limites.

J'espérais que la savante commission de la topographie des Gaules, en vertu de l'omnipotence dont elle jouit à juste titre, ferait comme Cyrus et renverrait les exilés dans leur patrie; mais non, au lieu de rectifier le transport, elle n'a pas craint de lui donner un droit de plus dans sa carte provisoire et l'ingénieur de Saint-Malo a dû tressaillir dans sa tombe.

Ce n'est pas que la savante commission ait voulu légitimer l'enfant mal né de l'ingénieur, mais la place qu'elle assigne aux Curiosolites suppose évidemment que Corseult est leur capitale.

II

La cité des Rédons

C'est aux dépens de la cité des Rédons que cet inique transport s'est accompli; c'est elle qui a besoin d'être réhabilitée la première. Nous allons examiner ses titres à trois époques.

1° *Époque celtique*

Ce que nous trouvons de certainement celtique dans la cité des Rédons, c'est d'abord le nom qu'elle portait. *Red* est une racine de la langue gauloise dont la signification n'est pas douteuse : elle voulait dire course. De la racine *red* et de la désinence *ôn*, les Latins ont fait *Redones,* c'est à dire *Cursores.* La racine *red* a conservé la même signification dans le dialecte armoricain. Voici les dérivés qu'indique le *Dictionnaire* de Legonidec :

*Red*ek, incursion ;

*Red*er, coureur.

Red-warc'h, cheval de course ;

Dour-*red*, eau courante.

Red était aussi le nom d'un véhicule à quatre roues, qui fut adopté par les Romains avec son nom gaulois. Virgile et Cicéron écrivent *Rheda* et nous voyons également *Rhedones* dans quelques auteurs. Mais cette manière d'écrire n'est qu'une imitation de l'orthographe des Grecs, assez commune chez les Latins; c'était l'opinion de Zeus : *In scriptione Rheda, unde et Redones nil video nisi scriptionem à Græcis receptam.* (Gr. Celt. 50.)

Au nom gaulois de la cité ajoutons le nom du chef-lieu *Condate,* nom généralement en usage pour toutes les villes situées au confluent de deux rivières, de la racine *cond*, qui signifie angle, et de *ate,* suffixe d'étendue. Ici nous avons le confluent de l'Ille et de la Vilaine.

Les limites naturelles de cette cité devaient être à l'est les collines du Maine; au nord, rien ne pouvait empêcher les Rédons, vaillants *cursores,* de s'établir le long de la Manche depuis la baie de Saint-Brieuc jusqu'à celle du Mont-Saint-Michel, et au midi toute la fameuse forêt de Broceliande devait leur appartenir sans partage possible.

Dol et Dinan portaient aussi un nom celtique : le mot *Dol,*

qui signifiait table, d'où est venu *dolmen* (table de pierre), signifiait aussi un terroir bas et fertile. C'est ce qui convenait à tout le rivage, au milieu duquel fut bâtie la ville de Dol et qui était, en effet, une plaine fertile avant qu'il ait été changé en terrains marécageux par l'invasion de la mer. Ces arbres altérés et de couleur noire qu'on en extrait maintenant faisaient autrefois partie d'une forêt verdoyante.

Dinan vient de la racine *Din*, qui signifie enfoncement, et c'est une dénomination qui convenait à la situation de cette ville.

Près de Dol est un monument druidique très notable, le gigantesque *Menhir* du Champ-Dolent; mais en fait d'antiquités gauloises aucune ne saurait être comparée à la *Roche-aux-Fées*, qu'on admire à sept lieues au midi de Rennes, et dont la description, publiée par l'association dite Académie celtique, a donné le signal aux explorations gauloises de toutes les Sociétés d'antiquaires de France.

2° *Époque romaine*

Les Romains comprirent l'importance de cette cité, à raison de son étendue et de sa position géographique. Après avoir laissé à son chef-lieu son nom gaulois de *Condate*, ils construisirent une voie principale qui s'étendait en droite ligne depuis le chef-lieu jusqu'à la mer au nord-ouest, près de l'endroit du rivage nommé aujourd'hui la pointe d'Erguy. Comme la distance était considérable (près de vingt lieues modernes), ils établirent vers le milieu une station militaire, qu'ils appelèrent *Fanum Martis*.

Remarquons d'abord que l'usage constant des Romains était de laisser aux villes gauloises leurs noms primitifs; ils se contentaient de les habiller à la romaine en leur donnant une désinence latine. Mais quand il n'y avait

préalablement aucun établissement gaulois et qu'ils construisaient un *castrum,* alors ils lui donnaient un nom entièrement latin. Suivant leur usage, que vous appellerez, si vous voulez, superstition, ils n'osaient pas construire un *castrum*, un camp fortifié, sans le mettre préalablement sous les auspices d'une divinité, et ils commençaient par élever un *sacellum* ou *fanum*. Cette chapelle était le premier édifice construit. Tels sont les noms de *Fanum Jovis*, de *Fanum Martis* et autres qu'on trouve en assez grand nombre dans les tables et les itinéraires. Tel fut en particulier le *Fanum Martis* construit au milieu de la voie romaine qui allait de *Condate Rhedonum* à *Reginea*. M. de Geslin, en parlant de la grande importance de cette station romaine, se demande quelle pouvait être la destination d'un reste de tour de moyen appareil qu'on remarque dans les ruines de Corseul. « Ce n'a été, dit-il, ni une fortification, à cause du peu d'épaisseur des murs, ni un temple, à cause de sa grande élévation [1]. » S'il m'est permis d'en indiquer la destination qui me paraît la plus probable, c'était une vigie; dans le système stratégique de Valentinien, date probable de la construction indiquée, les forteresses devaient, autant que possible, communiquer entre elles, et quand le *Castrum* n'était pas sur une hauteur, on y suppléait par une tour. Tel était le cas du *Fanum Martis*. La tour qui s'y trouvait formait un point de correspondance entre l'enceinte fortifiée de *Condate* et celle de *Reginea*.

Au cinquième siècle, le système stratégique de Valentinien fut impuissant. Comme les autres forteresses, le *Fanum Martis* fut ruiné de fond en comble par les Barbares, et au bout de plusieurs siècles il ne restait plus de l'établissement romain que des décombres à moitié cachées par des herbes sauvages et entremêlées de marais garnis de roseaux.

---

[1] XIVe session du Congrès archéol. 1848.

Ce désert fut choisi comme un asile conforme à l'esprit de leur saint patriarche, par des moines bénédictins, qui y fondèrent le monastère de *Corsolium*, nom formé du mot *cors*, gaulois et breton, qui signifie roseau, et de la désinence accoutumée *olium;* de même que du mot *vern*, qui signifie aulne, on a fait *Vernolium*, d'où Verneuil, et du mot *nant*, qui signifie vallée, on a fait *Nantolium*, d'où Nanteuil, etc. *Corsolium* se trouve dans plusieurs titres des onzième et douzième siècles. En 1123, dans une charte de l'évêque d'Aleth, on trouve : *Ecclesia S. Petri corsoliensis;* elle est citée par M. de la Borderie. (*Annuaire de Bretagne*, 1861, p. 162.)

Chose remarquable, et singulier effet du petit *t* de l'ingénieur de Saint-Malo, ceux qui ont trouvé le nom de *Corsolium* dans les cartulaires, ont pris l'*i* pour un *t* et ils ont lu, contre toutes les règles de l'école des Chartes, cette forme barbare : *Corsoltum*; on y a trouvé une preuve de plus pour les Curiosolites et pour l'ingénieur.

Pour moi, je l'avoue, j'ai eu du plaisir à toucher de mes mains ces fragments de poteries et ces tuiles à rebords, qui me montraient, dans des régions si diverses, la force et l'unité de la civilisation romaine, mais je n'y ai rien vu en faveur des Curiosolites.

3° *Époque franque*

Ce fut vers 490 que Clovis s'efforça de soumettre les cités armoricaines comme les autres provinces des Gaules. Quoique délaissés par les Romains, les Armoricains soutinrent d'abord courageusement la guerre, mais enfin ils furent obligés de céder et ils consentirent à un traité qui les adjoignait au royaume de Clovis.

Au premier concile d'Orléans, réuni en 511 par l'ordre exprès de Clovis, nous lisons le nom de saint Melaine, évêque de Rennes, avec ceux d'Épiphane, évêque de Nantes,

et Modeste, évêque de Vannes. Les Pères du concile formulent ainsi leur déclaration préliminaire :

Domino suo Chlodoveo gloriosissimo regi omnes sacerdotes quos ad concilium venire jussisti...

La cité des Rédons n'avait dès lors qu'à subir une organisation franque. Mais ce fut en même temps qu'elle éprouva des démembrements par suite des invasions des princes de Domnonée, qui, devenus maîtres du pays des Oxismiens, s'avancèrent le long du rivage armoricain jusqu'à la baie du Mont-Saint-Michel; alors furent fondés, sous la protection de Childebert, les évêchés de Saint-Brieuc, d'Aleth (Saint-Malo) et de Dol.

III

La cité des Oxismiens

Autre bouleversement causé par une fausse étymologie. Les géographes ayant transporté les Curiosolites sur les bords de la Vilaine, que faire de leur pays devenu désert? La chose a paru facile, on en a gratifié les Oxismiens, qui ont été étonnés de se voir tout d'un coup amplifiés outre mesure, en dépit de Strabon et des montagnes d'Arrès. Strabon, d'accord avec Pomponius Mala, assigne aux Oxismiens les rivages les plus septentrionaux de la Gaule, à partir du cap Cobée, aujourd'hui Saint-Mathieu, avec cette désignation bien précise: *En regard de la grande île.*

1° *Époque celtique*

Dans les environs de Roscoff, le sol est couvert de débris de constructions romaines. M. de la Monneraye s'est demandé si là n'aurait pas existé la célèbre ville d'Oxismor, dont

parlent souvent les légendes? « L'hypothèse, dit M. Aurélien de Courson, n'est pas sans quelque valeur. » Essayons de caractériser la cité des Oxismiens. Quelle pouvait être la civilisation de cette province éloignée, *extremi hominum*, ainsi désignée aussi véritablement que les Morins? Vu la nature du pays, expliquée par les légendes, ou plutôt les légendes expliquées par la nature du pays, les habitants primitifs du pays étaient les bœufs, soit le bœuf sauvage, *aurochs*, soit le bœuf domestique, *ochs*, d'où est venu probablement le nom des Oxismiens.

Partons de l'île d'Ouessant, située vers la pointe occidentale de la cité des Oxismiens. Le nom ancien de cette île, *Uxanta*, signifie à la lettre le chemin du bœuf: *ox*, bœuf, *ant*, chemin. Ce serait une singulière correspondance, si, aux deux extrémités de l'Europe, nous trouvions pour légende le passage du bœuf; *Uxante* est en effet le synonyme de *Bosphore*.

2° *Époque romaine*

Il est certain que les Romains ont occupé toute la cité des Oxismiens et qu'ils y ont même construit un assez grand nombre de forteresses, précaution d'autant plus nécessaire que ces rivages étaient plus exposés aux invasions des pirates, précaution qui fut néanmoins inutile, car tout y a été ravagé et la nature sauvage a repris ses droits. On cherche parmi les ruines quel fut l'emplacement de la capitale *Vorganium*, et j'espère que les efforts des archéologues bretons parviendront à quelque chose de satisfaisant. Mais, à coup sûr, ce n'était pas la ville de Carhaix: cette ville, comme nous le verrons, appartenait aux Curiosolites qui n'étaient pas situés dans la cité des Rédons, malgré les antiquités de Corseul.

L'île d'*Uxanta*, outre son nom romain imité du celtique, a-t-elle subi quelque changement dans ces révolutions? Je

l'ignore, mais c'est elle qui va nous servir de point de départ.

3o *Époque franque*

Cette époque, pour les Oxismiens, devrait peut-être s'appeler *époque bretonne;* car c'est surtout sur ces rivages septentrionaux qu'affluèrent les émigrants de la Bretagne insulaire.

Quoiqu'il en soit, c'est là, dit la légende, qu'aborda saint Pol avec sa colonie. Puis après s'être embarqués à l'endroit dit le Port-des-Bœufs, ils se trouvèrent dans un pays désert. Chemin faisant, ils rencontrent un *oppidum,* remparé de murs de terre, un château d'antique structure *(castellum antiquæ structuræ)*. C'était une ville gallo-romaine. Mais devinez, dit M. de la Borderie, ce qu'ils y trouvèrent pour garnison: une laie allaitant ses marcassins, un essaim d'abeilles dans le creux d'un arbre, un taureau sauvage et un ours, tels étaient alors les habitants de ces villes gallo-romaines. Le saint chassa ces intrus, aspergea l'antique enceinte d'eau bénite en dedans et en dehors, et en prit possession. Bientôt après il y construisit un monastère, autour duquel ne tarda pas à surgir la ville épiscopale de Léon. » (De la Bord. Ann. 1864, p. 46.)

Les limites naturelles des Oxismiens étaient au midi la chaîne des montagnes d'Arrez. Nous en avons la preuve dans les Actes de saint Hervé. Nous y lisons que ce saint quitta son monastère de Lanhouarnau, qu'il était à construire dans le Léon, et qu'il franchit les monts Arrez pour se rendre en Cornouaille, et quand il revint de là on dit: *Egressus itaque cornubia.*

IV

La cité des Curiosolites

1° *Époque celtique*

Pour nous fixer sur les limites vraies de la cité des Curiosolites, il faut se représenter un vaste triangle, dont la base est formée par les rivages escarpés du Finistère, et dont le sommet se trouve vers le ***Menez-bré***, à cette espèce de nœud formé par les hauteurs de Corlaix, de Collinée et de Vieuxbourg. Les deux chaînes de montagnes qui partent de ce nœud vont s'appuyer sur l'Océan, celle du nord à la rade de Brest avec les crêtes des montagnes d'Arrez, celle du midi avec les croupes arrondies des montagnes noires et du ***Menez-hom***, jusqu'aux environs de Quimper. Ce vaste triangle forme une région naturelle qui n'a dû être habitée que par des hommes de la même civilisation. C'étaient des montagnards. Le mot ***menez*** donné à toute la chaîne remonte sans doute jusqu'à l'époque des Curiosolites, aussi bien que les mots ***menhir*** et ***dolmen*** dont la racine signifie pierre, comme si des pierres entassées, ce qu'on a appelé les vieux ossements de la terre, étaient les seules raisons de ces petites inégalités que nous appelons montagnes. Les paysans du Finistère appellent cette chaîne ***Kein-Breis*** (l'échine de la Bretagne), expression figurée remarquable. Pays élevé, c'est peut-être la désignation la plus naturelle de la cité des Curiosolites. On a pu remarquer dans Pline une variante qui a paru singulière et qui me semble exacte. Au lieu de Curiosolites comme avait dit César, Pline, voulant ramener l'orthographe à la prononciation gauloise, a écrit ***Coriosuelites***. ***Uelites*** venait évidemment du mot gaulois ***huel***, qui veut dire élevé. C'est de là que vient ***huelgoat*** (le bois

élevé), une des localités remarquables du Finistère et par conséquent des Curiosolites. Mais le véritable chef-lieu des Curiosolites me paraît avoir été Carhaix, soit à l'époque celtique, soit à l'époque romaine.

2° *Époque romaine*

Une école bretonne, qui portait à son drapeau le nom de Châteaubriand et qui jeta un certain éclat de 1830 à 1840, prétendit que l'influence des Romains avait été nulle dans l'Armorique et que c'est à ce privilége qu'il fallait attribuer son caractère généreux et la pureté de son catholicisme. Voici ce que disait un des hommes les plus marquants de cette école :

« Ce qui reste démontré pour la science contemporaine, c'est qu'en Basse-Bretagne le christianisme et la civilisation moderne qui en découle, se sont greffés sur le vieux tronc gaulois et druidique, sans qu'il y ait eu de transition entre ces deux ordres de choses. Les mœurs abâtardies de Rome n'avaient modifié dans l'Armorique ni les coutumes, ni la langue, ni la foi. » (L. de C. *Revue europ*, 15 nov. 1832.)

Si une province armoricaine avait eu ce privilége, ce serait sans doute les Curiosolites ; mais non, ces illusions flatteuses doivent disparaître devant les données positives de l'archéologie. C'est sous les empereurs romains que les évêchés de Rennes et de Quimper ont été formés et joints à la province de Tours.

La situation de Carhaix, au centre de la région naturelle dont je viens de parler, les antiquités qu'on a trouvées dans son voisinage et surtout les voies romaines qui rayonnent depuis cette ville jusqu'à tous les points principaux de la province, ne me laissent aucun doute à cet égard. Tous les arguments qu'on a employés pour prouver que c'était l'antique *Vorganium*, s'ils sont examinés d'après ce que j'ai dit plus haut, n'ont de valeur qu'en faveur des Curiosolites.

Si l'on admet la réhabilitation que je propose, le changement de Curiosolites en Corisopites ne présentera peut-être plus autant de difficulté, soit qu'on le regarde comme une simple variante amenée par les copistes, soit qu'on suppose, avec M. de la Borderie, une migration des Corisopites de la Bretagne insulaire. Il sera peut-être plus facile d'expliquer les établissements des émigrants bretons chez les Oxismiens depuis le cap Cobée jusqu'aux frontières des Rédons, et depuis celles-ci jusqu'à la baie du Mont-Saint-Michel. Alors le jour se fera sur les origines de ces diocèses plutôt bretons que gaulois qui occupèrent la partie septentrionale du pays des Rédons. Alors, enfin, on pourra comprendre pourquoi les montagnes d'Arrez ont été les frontières naturelles de la Cornouaille et du Léonais. C'est que le royaume de Grallon a remplacé toute la cité des Curiosolites.

La ville romaine à laquelle a succédé Quimper se nommait *Aquilonia*. N'est-ce pas la traduction du mot *Laneiron* qui signifie le séjour des aigles?

3° *Époque franque*

Avant Clovis, la ville d'Aquilonia changea son nom, comme toute la province; on l'appela *Civitas Corisopitum*, soit par l'effet d'une organisation romaine, soit par suite de la migration bretonne (les Corisopites insulaires, si vous voulez), laquelle, avant de s'engager dans les montagnes, a jugé convenable de s'établir sur les bords de la mer. Ici revient à notre souvenir la fameuse capitale de Grallon qui fut engloutie par les eaux vengeresses, et nous voilà en pleine légende. Mais pourquoi pas? Il y a des légendes moins accréditées que celle-là qui ne sont pas indignes d'attention : elles renferment un fond de traditions populaires qui a besoin de contrôle, mais qu'on aurait tort de supprimer *à priori*. Pour moi, je l'avoue, j'aime à voir, dans la

destruction de la ville d'Is, l'événement qui a forcé Grallon à gravir les montagnes et à prendre pour capitale définitive l'ancien *oppidum* de Carhaix. J'y vois aussi l'origine probable de la ville de Quimper. Il est vrai qu'on a voulu expliquer son nom par celui de ***Ker-is-oppidum;*** mais sans préjudice de la légende, cette mauvaise étymologie n'a pas fait fortune: tous ceux qui ont égard à la prosodie latine sont d'accord pour la rejeter.

Il en sera de même, je l'espère, de celle qu'a proposée l'ingénieur de Saint-Malo, et de toute la révolution qui s'en est suivie.

V

Les Vénètes et les Namnètes

Ces deux cités si importantes, soit à l'époque celtique, soit à l'époque romaine, n'ayant subi aucune altération géographique, à l'occasion de Corseult, je n'entre ici dans aucun détail.

ORIGINE

DES

HALLEBARDIERS ESPAGNOLS

par M. Cailly

Dans le monde politique, les révolutions par leurs effets ressemblent à ces tempêtes qui, de temps à autre, viennent dans le monde physique en changer la nature et la forme. Comme ces dernières, elles laissent après elles des débris qui attestent leur passage. Ce ne sont pas seulement des dominations ou des trônes qui sont brisés, mais souvent les institutions sur lesquelles reposaient les pouvoirs détruits, ou qui en étaient l'ornement, disparaissent aussi, et la tourmente ne laisse à l'histoire que le soin de recueillir les documents qui en établissent l'existence.

L'Espagne, dans ce moment, nous offre un exemple de ce phénomène. Les journaux, il y a un an, nous annonçaient, en effet, que grâce à un effort populaire, une reine qui avait abusé de la fortune et du pouvoir, était obligée de venir sur le sol français chercher un asile contre l'arrêt de cette justice éternelle, qui veille et sur les nations et sur ceux qui les mènent. Ils nous la montraient n'ayant pour compagnons sur le chemin de l'exil que quelques ministres dévoués à ses fautes et à son infortune, et un corps bien faible de

troupes fidèles, qui, en face de troupes françaises, venaient sur le pont de la Bidassoa rendre les derniers hommages à leur reine fugitive, accomplissant ainsi ce que leur prescrivaient le devoir et l'honneur. La récompense de cette fidélité fut la destruction de ce corps; le 12 octobre dernier le corps des hallebardiers apprenait que le nouveau gouvernement de Madrid avait prononcé sa dissolution. C'est en lisant cette mesure que le hasard a mis sous mes yeux le passage d'un manuscrit d'origine flamande qui me révélait l'organisation primitive de cette troupe d'élite. En remarquant qu'elle s'était formée sur un territoire qui aujourd'hui fait partie de la France, je désirais aussitôt vous lire ce passage curieux, non pas seulement en ce qu'il fait connaître les faveurs singulières dont le corps était entouré et quelques-uns des événements qui le transplantèrent sur le sol espagnol, mais surtout parce qu'il est de nature à jeter un jour parfait sur l'origine d'une compagnie qui n'a pas manqué d'éclat, et qu'il augmente les documents assez rares que compte dans les temps anciens l'histoire de la formation des troupes actuelles.

Le manuscrit dans lequel je puise les documents que je vais mettre sous vos yeux est du commencement du dix-huitième siècle. C'est un volumineux mémoire écrit par un père pour son fils, afin de mettre son héritier au courant de l'administration des Pays-Bas, ce qui explique la liberté des réflexions qu'il renferme. Si j'en dois croire la tradition qui l'accompagnait lorsqu'il m'a été donné, il serait l'œuvre d'un M. Vandenbruck, qui, à cette époque, occupait la position de pensionnaire de Brabant, c'est-à-dire de ministre chargé des affaires de cette province. Ce que je sais d'une manière certaine, c'est que ce manuscrit était depuis longtemps dans cette famille et que je ne le possède que grâce à la bienveillance de l'un de ses membres. Quoi qu'il en soit, je me borne à mettre sous vos yeux les termes dans lesquels il s'exprime sur la formation du corps des hallebardiers.

De la garde noble des Archers et Hallebardiers

I

Il est certain que les ducs de Bourgogne et les différents souverains des provinces des Pays-Bas ont tous eu leur corps ou compagnie de gardes sur tel pied qu'il a plu à chacun d'eux de les former.

Celle dont il est présentement question fut érigée par Philippe, surnommé le Bon, après avoir ajouté aux duché et comté de Bourgogne les seize provinces des Pays-Bas, la dix-septième, qui est la Gueldre, n'y ayant été jointe que sous l'empire de Charles V, de glorieuse mémoire.

Ce duc, le plus magnifique prince de son temps, ayant une cour aussi ou plus brillante qu'aucun roi ou souverain de l'Europe, instituteur de l'ordre de la Toison d'Or, trouva bon de former une compagnie de 180 hommes sous le nom d'archers de la garde noble du corps.

Ils devaient être tous gentilshommes ou du moins issus de bonnes et honnêtes familles, natifs de Bourgogne et du Pays-Bas, ou de parents desdits pays.

Ils avaient pour capitaine un cavalier du premier rang, et le lieutenant devait être issu de bonne et ancienne noblesse; ils servaient en deux manières: à cheval, armés selon l'usage du temps, et à pied avec leurs haches ou grands coutelas à manche, accompagnant le prince en campagne en corps ou par détachement, selon qu'il leur était ordonné.

En ville ils avaient la garde en une des salles du palais; en sorties solennelles ils accompagnaient ou entouraient la personne ou le carrosse du prince à pied avec leur hache, le capitaine suivant et se tenant derrière le prince.

Quelquefois à la chasse le prince ne se faisait accompagner que d'un détachement.

L'archiduc Philippe-le-Bel étant parti pour l'Espagne, en..., pour épouser l'infante Jeanne de Castille, il y mena les deux tiers de la compagnie qui furent commandés par un cavalier, à qui l'on donna le titre de gouverneur, le capitaine et le lieutenant de la compagnie étant restés au Pays-Bas; ces deux tiers ont toujours été considérés comme un détachement de la compagnie, sujet aux mêmes règlements et instructions et jouissant des mêmes priviléges et gages, quoique ces gages se payassent en Espagne.

Charles V et Philippe II continuèrent cette compagnie sous le règne de Philippe III, qui n'a jamais été souverain des Pays : ce détachement en Espagne fut comme séparé de son corps, puisque l'archiduc Albert ayant épousé, en 1598, l'infante Isabelle, fille de Philippe II, il n'y eut que cette partie de la compagnie qui était restée au Pays-Bas qui servit et même qui jouît de cette partie des offices destinés par tour de rôle au détachement des archers qui était resté en Espagne au service du roi Philippe III, privilége dont sera parlé particulièrement ci-dessous.

Le roi Philippe IV ayant succédé à son père Philippe III, aux royaumes d'Espagne et ensuite par la mort de l'archiduc Albert, trépassé en 1621, à la souveraineté des provinces du Pays-Bas, en prit possession et s'y fit inaugurer en 1623 et rejoignit en même temps la branche des archers restés en Espagne au corps de la compagnie restée, comme dit est, au Pays-Bas.

Charles II les continua sur le même pied et, qui plus est, Philippe V s'étant mis sur le trône d'Espagne en fit autant, et quoiqu'il eut révoqué toutes les survivances, cassé les trois conseils collatéraux et changé l'ordre du gouvernement, cependant les archers ayant pris leur recours à Madrid, supplièrent que le tour de rôle accordé à la compagnie par Charles II, en 1695, qui n'était pas encore fini,

pût tenir lieu et sortir son effet en faveur des archers restant qui n'avaient pas eu quelqu'office destiné audit tour. Ledit roi Philippe V leur accorda leur demande, par décret du 7 septembre 1701, qui eut son effet jusqu'à la bataille de Ramillies, qui fit cesser la forme du gouvernement établi par ledit roi et tous les ordres donnés de sa part. Après cette bataille l'on parla peu des archers, le conseil des finances donna ou pour mieux dire vendit les emplois du tour de rôle destinés au détachement d'Espagne, ceux du Pays-Bas se maintenant dans la possession de ceux qui leur étaient destinés. Le marquis de Richebourg, capitaine de la compagnie, étant resté en Espagne, elle se trouva commandée par le lieutenant, et le marquis de Winterfelt, à la vérité très bon officier, mais nullement de naissance ni de rang à obtenir cette charge, fit tant à Barcelone qu'on la lui donna en 1711, sans être instruit de la dignité de cet emploi, ce qui fit murmurer toute la noblesse et notamment les cavaliers du premier rang du pays. Mais la grâce, quoique inconsidérément faite, a tenu lieu jusques à sa mort, qu'elle a été conférée au prince Emmanuel de Nassau, composée du capitaine, du lieutenant, d'un fourrier, de soixante archers et de deux trompettes.

Comme le détachement des archers restés auprès du roi Philippe V fut considéré comme retranché, il a plu au comte d'Ulefelt, capitaine des archers à Vienne, à venir prétendre que la compagnie devait succéder et tenir place de ces retranchés avec tous les prérogatifs dont ces derniers avaient joui.

Les archers qui avaient servi à Sa Majesté en Espagne, formèrent à leur tour la même prétention.

Ceux de Bruxelles ayant soutenu que ni les uns ni les autres ne pouvaient être réputés archers de la noble garde du corps, établie par les ducs de Bourgogne et maintenus par leurs successeurs, prétendaient que les cent et onze officiers du tour, ci-devant assignés au détachement d'Es-

pagne, leur fussent attribués et rejoints comme il avait été fait sous les archiducs Albert et Isabelle.

S. M., sur consulte du conseil suprême, les éconduisit tous, en réservant à sa personne royale la collation des emplois du tour de rôle d'Espagne, ayant néanmoins déclaré par grâce qu'on aurait soin de consoler les archers flamands qui lui avaient servi en Espagne, en leur accordant une partie de l'argent qui proviendrait de la collation de ces emplois, et c'est sur ce point que le sieur de Combles, ayant servi en qualité de brigadier, a eu 2000 florins de l'office d'*Écoulette delier,* vendu pour 6000 florins.

Entre ces trois prétendants il n'y avait que la compagnie de Bruxelles qui avait quelque raison fondée dans ce qui était arrivé du temps des archiducs. La compagnie d'Ulefelt était celle de l'empereur, comme telle entièrement allemande; celle qui avait servi en Espagne n'avait pas eu de nom et n'avait pas été formée sur le pied établi par les ducs de Bourgogne, de manière que ces deux dernières ne pouvaient être considérées que comme compagnies étrangères par rapport au Pays-Bas, aussi rejeta-t-on leur prétention comme insoutenable.

Mais, à l'égard de celle du Pays-Bas, on considéra qu'ayant leur répartition des offices, leur attribués, ils devaient s'en contenter; et ce d'autant plus que si S. M. pouvait prendre un jour la résolution de faire revivre et de remettre en pied le détachement, ils seraient fondés à supplier S. M. de leur attribuer de nouveau les emplois de leur répartition.

Or, quoique S. M., par le susdit décret, se soit réservé la collation de ces emplois, c'est présentement S. A. S. qui les confère, comme elle fait aussi à l'égard des offices, évêchés et dignités, ci-devant réservés à la personne royale du prince; et ce, par une grâce toute extraordinaire et même telle qu'aucun prince ni princesse du sang royal n'en a jamais eu de pareille.

II

Du tour de rôle.

J'ai déjà fait mention tant de fois du tour de rôle qu'il sera bien que je l'explique un peu plus par le même.

Le tour de rôle est donc une grâce par laquelle le prince accorde aux archers, selon le rang de leur ancienneté, le premier office qui vient à vaquer selon la liste qui marque les emplois attribués à chacune des dites deux branches; ensuite de quoi on en dépêche les patentes, et si l'archer ne veut desservir la charge, ou si par obstacle de la naissance il ne le peut, il lui est libre de le céder à prix d'argent ou de le vendre à tel autre que bon semble qui soit capable de le desservir. Mais il n'est pas tout à fait maître du prix; il doit faire approuver son contrat par le conseil des finances, qui le modère au raisonnable s'il est excessif. Que plus est, j'ai vu à l'égard du porte-croc du bois de Soigne, qui est de la répartition du corps des archers à Bruxelles, que ledit conseil a refusé l'approbation du contrat, à cause que le le prix était trop bas, et cela afin de conserver le plus que possible l'égalité entre le prix et la chose vendue, mais ce cas est si rare qu'on aura peine à citer un autre exemple pareil; l'abus est régulièrement dans l'excès qui se modère et rectifie en finances.

Il y a des hasards en cette grâce: celui qui est en jour doit se contenter du premier emploi qui vaque. Or, il y en a tel qui ne donne pas 1000 florins en tout, il y en a qui donnent 5, 6 et plus de mille florins. Chacun doit s'en tenir à son lot et nul ne peut laisser passer son tour pour attendre un autre.

En vertu de cette grâce, chaque archer nommé dans le rôle jouit d'un emploi. Le dernier ayant eu le sien, la grâce

est finie et les archers doivent en obtenir une nouvelle que le prince leur accorde régulièrement par lettres-patentes. Ils ont tort de dire que c'est un droit qui leur appartient, la nécessité d'obtenir des patentes nouvelles après l'accomplissement fait voir le contraire. Mais la bénignité de nos princes a toujours été telle qu'ils leur ont toujours renouvelé la grâce après son expiration; exemple celui de Philippe IV, du 1er mai 1663, et de Charles II, du 17 décembre 1695.

Je ne sais si ce dernier est déjà expiré ou non, mais il convient de s'en informer à l'égard de la compagnie qui est au Pays-Bas.

Les raisons qui inclinent les princes au renouvellement se trouvent examinées dans les patentes, à savoir pour servir de récompense de leurs bons et longs services et pour leur servir de soulagement en leurs vieux jours.

Si l'on accordait de pareilles grâces à ceux qui, en la guerre ou en la robe, ont dix fois mieux servi que ne fait la compagnie des archers présentement, il faudrait faire bonne quantité de tours de rôle.

Du passé, cette compagnie servait en guerre et y essuyait le feu, le péril et toutes les incommodités qui l'accompagnent, présentement tout son service se réduit à l'accompagner et à la garde dans une des salles du palais.

J'ai vu néanmoins que l'électeur de Bavière trouvant à redire à cette vie peu conforme au pied de la première institution, s'est fait accompagner en 1693, en campagne, d'un détachement très bien monté et équipé et tous gens à présenter à l'ennemi.

C'est une chose surprenante que les états de Brabant qui soutiennent à cors et à cris, que nul emploi en la province ne peut être vendu ou conféré à prix d'argent, n'aient jamais fait opposition à ce sujet pour les emplois compris dans le tour et érigés en Brabant.

J'ignore si à cet égard il y a précédé quelque convention ou non, il n'en est plus question, on ne met plus la vente

en contestation. En séparant la compagnie dont deux tiers passèrent en Espagne, l'autre restant au Pays-Bas, on sépara aussi les emplois dont les uns et les autres devaient jouir par deux listes. Celle d'Espagne avait cent onze emplois, celle du Pays-Bas trente-huit, mais par les guerres et les traités de paix, plusieurs pays étant passés sous la domination d'autres souverains, le nombre de ces emplois s'est diminué de beaucoup.

CATALOGUE

DES

MONNAIES MÉROVINGIENNES

DE LA COLLECTION DE LA VILLE DE METZ

Par M. Victor JACOB

Bibliothécaire

Depuis Le Blanc *(Traité historique des monnoyes de France,* Amsterdam, 1692, 4°) qui, le premier, les étudia avec soin, les monnaies mérovingiennes furent, jusqu'à nos jours, négligées, presque méprisées.

Les collectionneurs, pendant de longues années, recherchèrent uniquement les monnaies grecques ou romaines, romaines surtout. Cette mode est passée et les pièces barbares ont enfin pris faveur.

Elles font l'objet des savantes recherches de J. Lelewel *(Numismatique du moyen âge,* Ire partie, p. 23 et s.); de Conbrouse *(Catalogue raisonné des monnaies nationales de France,* 3e catég. 1re série); de M. C. Robert *(Études numismatiques sur une partie du nord-est de la France,* p. 85 et suiv.); de MM. Rollin et Feuardent *(Catalogues* Rousseau, de l'Espine, Dassy), etc., etc.

M. J. Quicherat a écrit à leur sujet, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (1867, p. 105 et suiv.), un important chapitre intitulé : *Remarques sur quelques noms de lieux des monnaies mérovingiennes.*

Réhabilitation tardive ! car le creuset a eu tout le temps pour détruire ces précieux débris contemporains des premiers âges de notre histoire.

Un inventaire dressé avec le plus grand soin par M. Anatole de Barthélemy (*Liste des noms de lieux inscrits sur les monnaies mérovingiennes*, Paris, Aubry, 1865, et *Bibliothèque de l'École des chartes*, 6e série, t. I), porte à 721 le nombre des pièces de la première race connues aujourd'hui. Le Blanc n'en connaissait que 168 : 76 royales, 92 monétaires. (V. *Traité historique des monnoyes.*)

La bibliothèque municipale possède 66 pièces mérovingiennes ; c'est peu. Toutefois ces pièces — qui viennent presque en totalité du baron Marchant — constituent, par leur rareté et leur conservation, une collection précieuse qu'envierait plus d'un célèbre médaillier.

Royales

1. THEODEBERT. (534-548.)

Sou d'or frappé à Verdun.

(Le Blanc, p. 51. M. C. Robert, p. 95, n° 9.)

DN THEODEBERTVS VICTOR. Buste du roi, de face, casqué et cuirassé, une lance appuyée sur l'épaule.)(VICTORIA AVGGGI ; à l'exergue ICONOB ; dans le champ V et I, initiales du nom de la ville de Verdun (*Virdunum*). Victoire ailée, debout, de face, tenant de la main droite une épée la pointe en bas, de la gauche un globe surmonté d'une croix ; au-dessous du globe une étoile.

OR, diam.: 17 mill.

Cette précieuse monnaie, la plus précieuse, peut-être, de la

collection municipale, est bien conservée. Elle vient du cabinet de M. Marchant.

2. THEODEBERT. (534-548.)

Tiers de sou d'or frappé à Metz.

(Le Blanc, p. 51. M. C. Robert, p. 93, n° 3.)

DN THEODBERTVS. Buste du roi, de profil, à droite.)(VICTORIA AGGGAN; à l'exergue CONOB; dans le champ C M (*Civitas Mettis*). Victoire ailée, tenant une couronne de la main droite.
OR, diam.: 12 mill.

3. THEODEBERT. (534-548.)

Tiers de sou d'or. Sans indication de ville.

(Le Blanc, p. 51.)

DN THEODEBERTVS VICT. Buste jeune, imberbe, diadémé, à droite.)(VICTORIA AVGVSTORVM; à l'exergue : CONOB. Buste de Victoire ailée, de face, tenant de la main gauche une croix au-dessous de laquelle se trouve un point, et de la droite un globe suspendu à des lacs.
OR, diam.: 13 mill.

4. CLOTAIRE Ier ou II. (511-558 ou 584-628.)

Tiers de sou d'or frappé à Marseille.

(Le Blanc, p. 64. Catalogue Rousseau, n° 261.)

CHLOTARIV[S REX]. Buste du roi, jeune, imberbe, diadémé, à droite.)(CHLOTAR[II VICTVRIA]. Dans une espèce de couronne en grènetis, une croix sur un globe. Sous les bras de la croix M A initiales de Marseille; au-dessous de ces initiales, l'indication numérale V II également séparée en deux parties par la base de la croix.
OR, diam.: 16 mill.

Les indications entre crochets ont été suppléées d'après Le Blanc, p. 62 et suiv.

5. ## CHILDEBERT II.

Sou d'or frappé à Marseille.

MASITIIIA (Massilia). Buste diadémé du roi, à droite, accosté de A surmonté d'un point.)(HILDEBERTVS RIX. Dans un grènetis, une croix sur un globe séparant M A (initiales de Marseille).
OR blanc, diam.: 20 mill. Exécution barbare ; pièce cassée.

6. ## DAGOBERT.

Tiers de sou d'or frappé à Paris.

(Le Blanc, p. 74.)

PARISIVS HT. Tête casquée, ou plutôt diadémée, du roi, à droite.)([DAG]OBER[TVS]. Croix à la partie supérieure de laquelle se trouve un trait recourbé qui forme R avec le montant vertical.
OR, diam.: 11 mill.

7. ## CLOVIS II.

Tiers de sou d'or frappé à Paris.

(Le Blanc, p. 77.)

... PARIVS IN CIVET ... Tête diadémée du roi, à droite.)(✠ CHLODOVEVS REX. Croix ancrée sur un globe séparant en deux EL IGI (nom du monétaire Saint-Éloy).
OR pâle, diam.: 13 mill.

8. ## CHILDERIC II. (660-673.)

Tiers de sou d'or frappé à Metz.

(Le Blanc, p. 77.)

CHILDRICVS. Tête diadémée, à droite.)(✠ METTIS. Croix haussée.
Diam.: 14 mill.

Reproduction galvanop. donnée par M. Chartener à qui l'original a appartenu. (V. *Études numism.* de M. Robert, p. 109.)

Monétaires déterminés

9. AMIENS.

Sanctus Martinus ad gemellos.

(Attribution de Lelewel.)

Calice entre deux croisettes, dessous SC, dessus MAR avec les traits d'abréviation.)(GEMELLOS. Croix haussée sur un degré. Sous le titre de *Sanctus Martinus ad gamellos* existaient autrefois, près d'Amiens, un cloître de filles et une abbaye sur le lieu même où, d'après la légende, saint Martin aurait coupé un pan de son manteau pour vêtir un malheureux. (*Greg. Tur. de mirac. s. Martini*, I, 17; *Gallia Christiana*, t. XI, p. 1226.) Ces couvents furent démolis en 1703. (V. sur ce précieux monétaire, assez mal frappé, Lelewel, p. 51.)

OR, diam.: 12 mill.

10. AOSTE (Italie).

✠ AVST A CIVI. Tête diadémée, à droite.)(VNVA. Croix à branches égales sur une ornementation formée de deux anneaux reliés par une sorte d'équerre.

OR, diam.: 13 mill.

11. AUTUN.

AVGVST ✠ EDVNVM. Tête diadémée, à droite.)(AVSTRVL.. VSTAT. Croix chrismée sur un perron à trois degrés, accostée de A G.

OR, diam.: 12 mill.

Décrit par Bouteroue, p. 280, et par Lelewel, p. 69.

12. AUTUN.

[✠ CEV]IETAS AVGVSTEDVNVM. Croix haussée, pommetée, la tête accostée d'une étoile à six pointes et d'une croix, le pied, de V et d'une croix accolée à un trait perpendiculaire ✠ |.)(Croix pattée,

accostée à sa partie supérieure d'un point et accolée à droite à un trait perpendiculaire ·✠|, le tout précédant FLAV I : MONIT (ce dernier mot en légende rétrograde); tête à double profil.

OR, diam.: 13 mill.

Cette précieuse monnaie a été décrite par Lelewel, p. 69, et gravée dans son atlas pl. IV, fig. 39. Lelewel n'avait pas évidemment l'original sous les yeux, le double profil ne lui aurait pas échappé à lui qui, p. 27, cherche à expliquer les profils conjugués qu'on remarque sur un autre monétaire également frappé à Autun ; d'un autre côté la légende qu'il donne du droit est fautive. Voici son interprétation « MONIL ✠ IPLAV. Il faut y lire : MONETARIVS IDEAL ou IPEAL ». MONETARIVS explique, il est vrai, MONIT, mais IDEAL ou IPEAL est la lecture incorrecte de FLAV. I; l'exemplaire de Metz indique clairement que l'I, pris pour lettre initiale par Lelewel, appartient à la croix qui sépare la légende et non au mot qui suit.

Ce monétaire peut donc être considéré comme inédit; il est, dans tous les cas, fort intéressant à cause du double profil (*caput bifrons*) du droit.

13. AVRANCHE (Manche).

ABRANCATAS. Tête nue, de profil, à droite, au-dessous une croix.)(LEVDVIFVS Croix haussée surmontant un trait horizontal et cantonnée de deux points et de deux croix.

OR, diam.: 12 mill.

14. BAILLOU (Loir-et-Cher).

(Attribution de M. Cartier. Ve M. Anat. de Barthélemy, n° 96)

✠ BALAVO. Profil grossier, à droite sous trois points.)(FRAEGIVS EIOM (lisez *Monetarius*) Croix haussée.

OR, diam.: 13 mill.

15. BESANÇON.

VESONCIONE. Tête diadémée, à droite.)(Croix haussée et pattée

sur un perron de trois degrés séparant les lettres M et N surmontées d'un trait horizontal. La légende, qui commence par une croix, est indéchiffrable.

OR, diam.: 12 mill.

16. BORDEAUX.

BVRDEGALA FIET. Tête de profil, à droite, les cheveux relevés sur le front forment chignon et sont retenus par un cordon de perles. Serait-ce une tête de femme?)(✠ ALAPTA MONETARIVS Croix haussée surmontant un point dans une couronne perlée. Superbe conservation.

OR, diam.: 12 millim.

17. CAHORS.

CADORCA. Tête aux cheveux hérissés, de profil, à droite.)(Calice ornementé sous les lettres L G.

OR pâle, diam.: 14 mill.

18. CHALONS-SUR-SAONE.

CABL ONNO. Légende séparée par une croix (X). Tête nue, à droite)(MVMMOVS Dans une sorte de couronne, les lettres C A *(crux ave, crux adoranda)* séparées par une croix haussée. Exécution barbare. Acheté en janvier 1866.

OR, diam.: 11 mill.

Cette attribution de M. de Saulcy (*Rev. numism.* de 1836, p. 97) est admise par M. de Longpérier (*Catalogue Rousseau*, p. 41). La plupart des numismatistes pensent, dit M. C. Robert (*Monnaies mérovingiennes de la collection de feu M. Renault,* p. 35), que MVMMOVS ne figure là que comme signature d'un simple monétaire. M. de Saulcy, toutefois, n'hésite pas à reconnaître dans la légende du revers le nom du Patrice Mummolus qui a joué un grand rôle dans l'histoire du royaume de Bourgogne, sous Gontran.

19. CHEMILLÉ (Maine-et-Loire).

(Attribution de M. Fillon. Vᵉ M. Anat. de Barthélemy, nº 169).

CAMILIACO. Profil barbare, à droite.)(HADENAZ. Croix ancrée.
OR, diam.: 11 mill.

Attribution douteuse : *Camiliacum* est aujourd'hui représenté par *Chemillé* (Maine-et-Loire); (V. *Dict. de géogr. anc. et mod.*) « Mais, comme le fait remarquer M. J. Quicherat, il y a des » lieux mérovingiens de ce nom plus célèbres, tel que celui qui » est consigné dans la pancarte de la cathédrale du Mans (802), » tel que celui qui donna son nom au *Camiliacensis pagus* de la » vallée de l'Oise, lequel est dit aussi *Camillaco vico publico* dans » la charte de Vandemir. » (Remarques sur quelques noms de lieux des monnaies mérovingiennes. *Bibl. de l'École des Chartes,* 1867, p. 112).

20. CHIRMONT (Somme).

(Attribution de Lelewel, *Numism. du moyen âge*, première partie, p. 80, contestable d'après M. Anatole de Barthélemy, nº 221.)

CIRIMONDE. Tête diadémé, à droite.)(Légende indéchiffrable. Croix ancrée.
OR, diam.: 13 mill.

21. CHORGES (Hautes-Alpes).

(Attribution de Lelewel. Vᵉ M. J. Quicherat, *Bibl. de l'École des Chartes,* 1867, p. 113, et M. Anat. de Barthélemy, nº 205).

CATHIRIGI. Tête diadémée, à droite.)(VÇIHTNAR [*Ugi monetar* suivant Lelewel, p. 80]. Croix potencée à branches égales surmontant une boule séparant deux points; à l'exergue, séparé du champ par un trait, ∽ . Fleur de coin.
OR, diam.: 14 mill.

22. CLERMONT-FERRAND.

ARVERNO CIVI. Buste diadémé, à droite.)(✠ Légende illisible. Dans une couronne perlée, une croix pattée, cantonnée d'une étoile, d'un croissant et des lettres A R.
OR, diam.: 13 mill.

23. COUILLY (Seine-et-Marne).

(Ve M. Anat. de Barthélemy, no 229.)

COLLIACO VICO. Tête diadémée, à droite.)(.... SOLENNO. Dans une couronne perlée, une croix haussée sur un perron de deux marches et accostée à sa partie inférieure de lettres C O.
OR, diam.: 13 mill.

24. LE PAYS DU GÉVAUDAN.

Tête laurée, à droite, accostée d'une branche de laurier.) (GAVALETANO. Un calice; à l'exergue, séparé du champ par un trait, BAH [BAN, selon Bouteroue, commencement de BANNACIACO Bagnols, ve Leblanc, p. 67. BAN également d'après Lelewel, qui pense que ces trois lettres constituent la première syllabe du nom du monétaire, p. 33 et pl. II, fig. 4.]
OR blanc, diam.: 12 mill.

25. LE PAYS DU GÉVAUDAN.

Tête à droite, couverte d'une sorte de calotte rayée et serrée avec un ruban flottant par derrière. Cette tête est accostée d'un rameau à trois branches.)(ut sup. 24.
OR blanc, diam.: 13 mill.

26. LE PAYS DU GÉVAUDAN.

Tête à droite, les cheveux retenus par un ruban, surmontée

d'une sorte de croissant dans lequel se trouve un point, et accostée de deux croix pattées surmontées chacune par un point.)(Ut sup. 24.

OR, diam.: 14 millim.

27. LE PAYS DU GÉVAUDAN.

(Attribution de Lelewel. JAVOULS (Lozère), suivant M. Anatole de Barthélemy, n° 309.)

AVALORVM. Tête diadémée, à droite.)(Deux personnages debout, affrontés, dans une couronne palmée.

(V. la description de cette précieuse monnaie dans Lelewel, p. 38 et son dessin, pl. IV, fig. 26.)

28. JAURON (dans le Mans).

(Attrib. de Lelewel, p. 80, non admise par M. Anat. de Barthélemy, n° 313.)

✠ GAVARONNO FIT. Tête à droite.)(ANDEGISELUS. Représentation indéterminée.

OR, diam.: 11 millim.

29. LIMERAY (vers Amboise).

(Attribution de Lelewel, p. 80.)

LIMHRIHCO [Limariaco]. Tête de profil, à droite.)(MEDOBODVS M. Croix pattée, à branches égales sur deux degrés.

OR, diam.: 14 mill.

30. LYON.

✠ LVGDVNO FIET. Buste diadémé, à droite.)(✠ PETRVS GVIRIVSE. Croix haussée sur un globe, accostée de L V.

OR, diam.: 14 mill.

31. MAESTRICHT (Hollande).

TRIECTO FIT. Buste diadémée, à droite.)(✠ RIMOALDVS M. Dans une couronne, une croisette pattée, surmontée de trois globules.
OR, diam.: 13 mill.

32. MARSAL (Meurthe).

MARSALLO VICO. Buste diadémé, à droite.)(Étoile à six pointes, GISLOALDVS MONET. Dans un grènetis, une croix haussée, accostée de C A. Superbe exemplaire.
OR, diam.: 15 mill.

33. MARSAL.

Ut sup.)(✠ GAROALDVS MON, etc.
OR, diam.: 14 mill.

34. MARSAL.

MARSALLOVICO. Buste à droite.)(✠ ANSOALDVS MON. Dans un grènetis circulaire, une croix cantonnée de quatre points.
Or, diam.: 15 mill. Pièce à fleur de coin.

Vient de la collection Dassy vendue en mai 1869; n° 168 du catalogue.

Le nom d'Ansoaldus se rencontre également sur les monétaires de Metz.

35. METZ.

METTIS CIVETATE. Buste diadémé, à droite.)(✠ THEVDELENVS. Dans une couronne, une croix haussée, accostée de C A. Superbe exemplaire.
OR, diam.: 15 mill.

36. METZ.

ME[TTIS] CIVETATI. Buste diadémé, à droite.)(✠ .... MONET. Dans une couronne, une croix haussée, accostée de C A.

OR blanc, diam.: 13 mill.

37. METZ.

METTIS CIVETATI. Buste diadémé, à droite.)(✠ ANSOALDVS MONET. Dans une couronne, une croix haussée, cantonnée de C A. Superbe exemplaire.

OR, diam.: 15 mill.

38. METZ.

Ut sup. 36, à part l'exécution plus grossière encore. Belle conservation.

OR, diam.: 14 mill.

39. METZ.

Ut sup. 37. Magnifique exemplaire trouvé dans une tranchée faite, en octobre 1867, impasse de la Cour-aux-Poules.

J'ai relevé, dans diverses collections, les noms suivants d'autres monétaires messins : TEVDEGISILVS (collection de M. l'abbé Ledain. V. *Mém. de l'Acad. de Metz*, 1856-1857, p. 483).

HALIDO ou NALIDO (anc. collection de M. de Saulcy. V. *Études numismatiques*, de M. C. Robert, p. 119, nº 9).

LANDOALDO (cabinet des médailles de Paris).

TEVDBIENVS (collect. de M. Rousseau. V. catalogue de MM. Rollin et Feuardent, nº 239).

CHVLDIRICVS (collect. Dassy. V. catalogue de MM. Rollin et Feuardent, nº 162).

40. MONS (Belgique).

CASTRO LVCIDV. Tête couronnée, à droite.)(✠ BETTO MONIT. Croix à la fois haussée à branches égales et pattée. Sup. conserv.
OR, diam.: 12 mill.

41. MOYENVIC (Meurthe).

MEDIANO VICO. Buste diadémé, à droite.)(✠ VALTECHRAMNO. Dans une couronne, une croix à branches égales accostée de C A, au-dessous deux points. Magnifique exemplaire.
OR, diam.: 13 mill.

42. MOYENVIC (Meurthe).

MEDIANOVICOTICI. Buste diadémé, à droite.)(✠ VALTECHRAMNO. Dans une couronne, croix haussée, accostée de C A.
OR, diam.: 14 mill.

43. POITIERS.

PECTAVIS CIVE. Tête grossière (?), à droite.)(AAENDO MONETAR. Croix ancrée.
OR, diam.: 14 mill.

44. LE PUY (Haute-Loire).

VELLAO. Tête diadémée, à droite. Le diadème se termine par une croix.)(· E · SPERIO · Une croix haussée sur un degré dans un contour en fer à cheval, au-dessous M surmonté d'un trait d'abréviation entre deux étoiles; très rare.
OR pâle, diam.: 14 mill.

45. SCARPONE (commune de Dieulouard, Meurthe).

ESCARPONNAT. Tête diadémée, à droite.)(✠ FAINVLFO MONETHT.

Dans une couronne, une croix à branches égales, accostée à sa partie inférieure du monogramme C A. Magnifique exemplaire.
OR, diam.: 16 mill.

46. TIVERNAY (Faubourg de Fontenay, Vendée).

(Vᵉ M. Anat. de Barthélemy, nº 634.)

✠ TEODOBERCIACO. Croix à branches égales, sur un degré.)(SPECTATVS MX. Tête couronnée, à droite.
OR, diam.: 14 mill.

47. TRÈVES (Prusse).

Tête diadémée, à droite, accostée d'une sorte de rameau qui semble aboutir à la bouche.)(✠ ASPASIVS M̄. Cette dernière lettre sous un trait d'abréviation. Dans le champ un monogramme dont la décomposition fournit les lettres TRVIS (Treviris.) Précieuse monnaie. V. Lelewel, p. 40 et pl. III, fig. 45 et 45 bis.
OR, diam.: 14 mill.

48. TRÈVES.

Buste drapé et diadémé, à droite, accosté à un rameau dont la partie supérieure se termine par une croisette.)(✠ GOSOLVS M. Dans le champ, le monogramme TRVIS (Treviris). Le T, dans l'exemplaire qui précède, est formé par la combinaison d'un des jambages de V avec le P d'Aspasius; ici, ce T est beaucoup plus facile à reconnaître. (V. également Lelewel, loc. cit.)
OR, diam.: 14 mill.

49. VERDUN.

DODO MVNET (monetarius). Buste diadémé, à droite.)(✠ VEREDVNO FIT. Dans une couronne pommetée, une croix à branches égales sur un degré, accostée de deux croisettes et surmontant un globule.
OR, diam.: 13 mill.

50. VERDUN.

✠ VIRDVNO FIT. Buste diadémé, à droite.)(DODONI MONITARIO. Les cinq dernières lettres de ce nom renversées et à l'exergue. Dans le champ, une croix haussée, couronnée de globules et surmontant un globe qui sépare V II. Superbe exemplaire.
OR, diam.: 12 mill.

51. VERZY (Marne).

(Attrib. de Lelewel, p. 81 ; incertaine d'après M. A. de Barthélemy, n° 714).

VIRILIACO FITVR. Tête diadémée, à droite.)(✠ FRIDIRICO MONI. Croix pattée à branches égales.
Or, diam.: 13 mill.

52. VIC (Meurthe).

BODEISIO VICO AΓ. [Je traduis VICO en faisant remarquer que la lettre que je prends pour C est exactement semblable à la lettre qui figure D dans BODEISIO]. Tête diadémée, à droite.)(✠ MADELINO MONE. Dans une couronne, croix haussée entre A A (?)

Monétaires indéterminés

53.

.... BAIECM ... Tête diadémée, à droite.)(DRVCTOALDVS. Personnage marchant à droite et tenant un long bâton. (V. Lelewel, p. 38, et pl. IV, fig. 25.)
OR, diam.: 12 mill.

54.

AXIMA IONIO. Tête barbare, à droite.)(En légende rétrograde : AJAONVM. Croix à branches égales.
OR, diam. 13 mill. Conservation parfaite.

55.

.. [DI] RONNO[FI]. Tête diadémée, à gauche.)(✠ ...... MONI. Dans un grènetis circulaire, une croix haussée sur un perron d'un degré, accostée des lettres C A.
OR, diam.: 13 mill.

56.

AMB. A...C [*Ambianis civitas* Amiens, ou *Ambacia* Amboise?] Tête barbare, à gauche, coiffée d'une sorte de bonnet et ornée d'un collier de perles.)(Légende indéchiffrable, croix pattée, cantonnée de quatre globules entourés de points.
OR, diam.: 12 mill.

57.

PAREHTE MO. Tête à droite, coiffée et ornée d'un collier de perles.) (✠ CA.... FVS CI. Croix ancrée.
OR, diam.: 11 mill.

Achetée en novembre 1866.

58.

Légende indéchiffrable. Tête barbare, coiffée d'une sorte de bonnet, à gauche.)(LEVNO MONE. Croix ancrée.
OR, diam.: 13 mill.

59.

ORBL.... Profil droit, diadémé et couvert d'un bonnet.)(✠ VVTT... Croix ornée de rubans au-dessous d'un trait horizontal. Cette pièce, décrite et gravée par Lelewel, p. 74 et pl. IV, fig. 55, offre certainement de l'intérêt, mais les légendes, malheureusement hors de tranche, sont indéchiffrables.
ARG., diam.: 12 mill.

60.

ƆHVA IVHC. Profil droit, diadémé.)(AVHVASVA. Dans le champ cerné, une croix à branches égales, cantonnée de quatre anneaux. Entre le grènetis qui cerne le champ et le grènetis concentrique extérieur, quatre sortes de figures qui, d'après Lelewel, p. 47, semblent tenir lieu de lettres. Une pièce en argent, analogue à cette singulière monnaie, se trouvait dans la collection de M. de Saulcy. Parfaite conservation.
ARG., diam.: 13 mill.

61.

✠ DEC.... Tête couronnée, à droite.)(✠ GODILARO M. Croix haussée, cantonnée de quatre globules.
ARG., diam.: 12 mill.

62.

Sans légende. Tête couronnée, à droite.)(Sans légende. Croix à branches égales, cantonnée de O O V V, chacune de ces lettres séparée par un globule.
ARG., diam.: 12 mill.

Monétaires des Rois fainéants

(D'après Lelewel, p. 53.)

63.

Lignes courbées en différentes directions et, suivant la remarque de Lelewel, semblant représenter les débris d'un navire. A la partie supérieure de la pièce, on croit distinguer VII..)(Dans le champ d'un carré formé de grènetis, quatre signes assez semblables à la lettre U disposés autour d'uu besant central.
ARG., diam.: 11 mill.

Est-ce la pièce sur laquelle Bouteroue (p. 215) a cru déchiffrer VICO Quentovic, et le nom du monétaire VIINA? V. Lelewel, loc. cit.

64.

Type ressemblant à un navire.)(Dans le champ d'un carré formé par un filet rectiligne



ARG. noirci, diam.: 11 mill.

Est-ce la pièce de M. Rigollot, décrite dans Lelewel, p. 53, et dont l'inscription de l'avers est expliquée par cet auteur comme représentant le nom de TOTRIC, Thierry IV (721-737)?

65.

Légende illisible. Tête grossière, de face.)(Croix sur un perron de deux degrés, accostée de C A.

BIL., diam.: 12 mill.

66.

Tête de face, sans légende.)(Un monogramme dans lequel se trouvent disposés plusieurs globules. Type byzantin.

BIL., diam.: 13 mill.

Denier d'argent mérovingien

67.

D Majuscule.)(Lettres qu'on suppose être M et E accolées. Sont-ce, d'après M. Robert, les initiales de Mettis? M. de Saulcy propose d'y lire *Deodericus rex*. (V. *Etudes numismatiques sur une partie du nord-est de la France*, par M. Robert, p. 181.)

DEUXIÈME EXCURSION

DANS

LE BARROIS MOSELLAN

Par M. DE SAILLY

I

A treize kilomètres de Metz à peu près, sur une colline allongée des Génivaux, entre l'étroit vallon du ruisseau de Mance, la route départementale nº 4 et le chemin qui part de Malmaison pour aboutir à Vernéville, se montre une vieille route gallo-romaine, que Cassini et les modernes auteurs de la *Carte de France* ont également oubliée.

Cet embranchement de la Voie de Reims à Trèves s'en détachait à quelque distance de Saint-Hubert, mais avant le Gravelotte de nos jours, et sa direction nous mène à Jouaville par le bois des Escuillons. Il a laissé des traces sur le ban de Batilly, et des vestiges mieux accusés le long des Hautes-Haies, aux Petits-Chênois, à Nenfer, territoire de Moineville ; commune qui possède aux Sablonnières une petite nécropole mal étudiée jusqu'ici.

La route obéissant à ces besoins généraux, que le chemin d'Ars à Batilly et Sainte-Marie-aux-Chênes est

tenu de satisfaire, franchissait l'Orne au moulin de Moineville, sur un pont souvent ruiné et toujours reconstruit; « pont d'ancienneté », répètent les *Liasses-Apremont* de l'*Inventaire de Lorraine*, et pont assez solidement édifié, en divers temps, par nos corvéables du moyen âge, pour que ses pilotis et traverses de chêne, enfouis çà et là et découverts par les eaux ou les savants du lieu, soient rendus sans conteste à l'actif obligé du Peuple Romain.

La Voie de Reims à Trèves, *Grande-Charrière* du Verdunois, descend de Saint-Hubert sur Longeau : elle allait joindre la Maison-Rouge, en contournant le Saint-Quentin par le val de Lessy, Plappeville et la Bonne-Fontaine. On l'aperçoit contre le rail-way de Metz à Thionville, à quelques mètres de la route impériale nº 53, rayonnant vers l'Orne inférieure, qu'elle atteint près d'*Amnis Villa* (Amnéville), comme un embranchement de la route départementale nº 5. de la Maison-Rouge [1] à Briey et Longuyon.

Dans nos idées actuelles, la traverse gallo-romaine des Génivaux à Moineville, la *Via Trevirensis*, de ce point à *Amnis Villa*, et la rivière d'Orne entre Amnéville et Beaumont, formeraient les frontières rationnelles du *Pagus minor* de la Montagne, subdivision administrative du célèbre *Pagus Wabrensis*, lui-même *Pagus major* mérovingien, avant ces remaniements ou additions territoriales des huitième et neuvième siècles, qui en firent un comté et même un duché. S'il faut reconnaître que les traditions, les chartes et les documents les plus anciens, se combinent avec la permanence des vocables locaux, avec l'histoire critique de la filiation des fiefs, pour appuyer, sur la rive droite de l'Orne comme au Nord de la traverse des Génivaux à

---

[1] Il paraît que le déclassement du tronçon de Woippy à la Maison-Rouge est arrêté en principe, et que le chemin de Woippy à Metz, rectifié et raccourci de 700 mètres environ, sera classé route départementale jusqu'à Metz, sous le nº 5.

Moineville, les conclusions nécessaires de la Géographie physique, on ne saurait affirmer, en revanche, que la *Via Trevirensis* ait constitué en plat pays du Val de Metz, parallèlement à ces contreforts boisés de la Montagne, qui le dominent de Sainte-Agathe au bois de Coulanges, la limite de notre *Pagus* sur la rive gauche de la Moselle.

S'élever par cette couronne de forêts, pour asseoir sa demeure sur un plateau où les froids et la tempête se font rudement sentir, n'était pas chose qui séduisît les riches citoyens de la *Civitas Mediomatricorum:* on y grimpait en saison de chasse, quitte à raconter ses exploits en pays vignoble. Le *Pagus Moslensis* s'étendit donc à l'Ouest de la Voie de Reims à Trèves; il absorba peu à peu les coteaux productifs, et faisant retour d'équerre par la vallée de l'Orne, on le vit à Rosselange vers 775, puis à Moyeuvre en 861. La Montagne, attaquée par ses éboulis orientaux, perdit de fort bonne heure les massifs de Châtel et des Génivaux, et ces gagnages dont Vernéville est sorti ; mais, à Montigny-la-Grange, l'altitude marquait une frontière que l'antique traverse gallo-romaine de Vernéville à Norroy-le-Veneur n'avait pas imposée : Amanvillers fut Pays Messin; Habonville et Saint-Ail restèrent Montagne.

Sous l'influence des mœurs, des coutumes et de la logique barbares, ce coin de la *Romance Terre,* que je donnerais sans peine au *comitatus* de Castrei-en-Voivre, cherché par le bénédictin Mabillon du côté de Mars-la-Tour, ne revint pas à coup sûr à l'unité romaine. Compris dans l'un de ces deux comtés de la Voivre que mentionne le partage de 870 entre Charles-le-Chauve et Louis-le-Germanique, puis enfin dans la Haute-Lorraine issue de la politique de l'archevêque Brunon de Cologne, on le retrouve vers 960 dans le lot de son neveu Frédéric, beau-frère de Hugues Capet, premier des trois comtes de Bar, ducs de Haute-Lorraine; et quand le comte Sigefroy, abbé séculier d'Epternach, voué de Saint-Maximin de Trèves,

commençait en 963, sous les auspices de Brunon comme aux dépens de ses moines, le comté de Luxembourg, — voisin qui disputa souvent sur la rive gauche de l'Orne, sans contester au Barrois sa frontière de la rive droite, à partir de Moyeuvre-Grande.

La Montagne, heureusement isolée de la plaine de Thionville par quelques obstacles naturels, touchait donc au Pays Messin, au Luxembourg et au comté de Verdun, que la Charte des limites[1] (onzième siècle) nous montre à Auboué *(Bamvadus)*.

Elle s'est toujours défendue, dans ses races et dans sa langue, des mariages germaniques; et si l'un de ses fils, descendu par Rombas, s'oublie, cherchant fortune, entre la Caner et la Moselle, il est rare qu'il se case ou prenne femme « en chez les Allemands » ou « par là bas dans les *ange* » ![2]

Si nous en avions rêvé, chemin faisant, une statistique complète, vraie selon l'histoire, et vraie selon la topographie, ou telle enfin que des monuments de tous genres la pourront donner à plus habile et plus patient que nous, les termes d'une note insérée dans un vieux registre de 1611, conservé aux Archives de la Chambre des Comptes de Bar, conviendraient moins à notre humeur et à notre programme; car Rombas, Villers, Pierrevillers, Amnéville, Silvange, Neufmoulin, Marange et Bronvaux, « lesquels notre souverain seigneur a distraits de la ***Mairie de la Montagne*** », pour en composer la ***Mairie de Rombas***, retombent en la mouvance.

Heureux d'obéir au Prince en modérant nos peines, nous

---

[1] *Original ms.* à la Bibliothèque de Verdun, et *Wassebourg*, p. 22.

[2] Formules courantes à Montois et environs; allusion à la finale *ingen*, devenue *ange* par le parler roman, d'une grande quantité de noms de villages ou domaines des Trévirs, au Nord de la Caner et de la Gandra.

voulons parcourir cette portion de plateau restée Montagne par relief et désignation : l'Orne l'a détachée de la plaine de Briey par sa frontière Ouest, qui n'a pas plus changé que la rivière. *Malancourt*, *Montois*, *Roncourt*, *Saint-Privat, Sainte-Marie, Saint-Ail, Habonville, Serry, Moineville, Auboué de là l'Eau, Coinville, Beaumont, Homécourt, Jœuf, Ravenne, Franche-Pré,* — villages, hameaux, écarts, moulins, métairies, paroisses rurales, censes ou maisons fortes, selon les temps et les lieux, — sont de modestes unités du territoire national, qui ont leur histoire comme les individus. Elle n'a tenté personne après le feu baron J. C. F. Ladoucette, qui voulut l'embellir des correctes amours de *Robert et* de *Léontine;*[1] elle ne sauva de plates rengaines aucun disciple ignoré de Viville, conteur d'occasion et de bureau, qui eut l'esprit, traitant toutes choses « avec la précision qui fait le seul mérite » de son *Dictionnaire,*[2] de ne se point reconnaître l'autorité que nombre de successeurs ont discrètement admise.

Sûr de voir avec d'autres yeux, j'essaierai de dire moins de fables ou bien de dire un peu plus ; et puisque nos recherches n'emportent par elles-mêmes, ni dédain conventionnel, ni complaisance régulière pour des souvenirs favoris, nous irons çà et là sur la Montagne, en quête du passé et sans mépris du présent ; libre entre ces limites naïvement burinées par la *Description du Pays* de Metz et de ses confins, *Delindustrie de M. Abr. Fabert, l'un des Magistrats du lieu* (V. *Planche II.* — Fac-simile partiel de la Carte de 1610).[3]

---

[1] *Robert et Léontine* ou La Moselle au seizième siècle ; deux éditions ; trois volumes in-12, 1827, et deux volumes in-8°, 1842.

Voir aussi *La Moselle*, du même auteur, — *France littéraire*, 1832.

[2] *Dictionnaire du département de la Moselle*, 1817 ; Avertissement.

[3] Nous l'avons augmenté, ce fac-simile partiel, d'une ligne de points amorçant la *Voie Romaine* de Moineville à Gravelotte.

II

Le terrain de la Montagne, avec ses alternances de couches calcaires perméables et de marnes argileuses, appartient en totalité à l'oolithe inférieure. A la base de la formation, au point où l'assise des calcaires repose sur des marnes liasiques subordonnées au gîte d'hydroxide de fer, qui s'étend sans discontinuité de la vallée de l'Orne au ban d'Ars-sur-Moselle, après avoir fourni la concession dite de Marange, [1] accordée par décret impérial du 19 décembre 1860 à M. Pougnet, de Landroff, se rencontre une première nappe correspondant à une puissante assise de calcaires fissurés. Elle s'alimente d'une partie des eaux des terrains supérieurs, et s'épanche par les sources de la Fensch, de l'Alzette, de la Chiers, par la cascade de Clouange, et par toutes les fontaines où s'abreuve une ligne de villages placés à mi-côte, de Saulny à Rombas.

Suivons la route départementale n° 5 de Metz à Briey et Longuyon : elle traverse, entre bois, un gisement de calcaire à polypiers, canton des Rappes, au-dessus de Saulny. On descend sur Marengo ; dénomination patriotique infligée à trois petites auberges, que convoyeurs, gendarmes de la correspondance, courriers divers et carriers du voisinage, entretiennent de leurs besoins, à la naissance d'un vallon qui nous conduirait sur Bronvaux ; et l'on arrive, en coupant la faille d'Amanvillers, au quatorzième kilomètre.

---

[1] La concession de Marange embrasse 637 hectares des bans de Roncourt, Montois, Malancourt, Pierrevillers, Marange, Silvange et Bronvaux. Deux couches séparées par un lit terreux de 0^m,10 d'épaisseur paraissent exploitables : la supérieure, qui est rouge, comporte 0^m,60 à 0^m,80 de puissance ; l'inférieure, de couleur grisâtre, n'a que 0^m,50.

De cette borne-frontière de l'antique Montagne à Saint-Privat, l'ascension recommence vers Jérusalem, écart de ce dernier village, que Viville, par une de ces fantaisies qui ne lui sont pas ordinaires, a placé dans le troisième arrondissement de Metz, mairie de Montigny! Roncourt, Montois-la-Montagne se montrent depuis quelque temps sur la droite; Malancourt est caché par la forêt de Jaumont; Amanvillers, Montigny-la-Grange, derniers gîtes du Pays Messin, sont visibles à gauche; tandis qu'on ne peut apercevoir Sainte-Marie-aux-Chênes, et Saint-Ail, son annexe paroissiale, avant d'atteindre les deux seules maisons [1] que Saint-Privat ait jetées sur la route.

Au contact des marnes ou des argiles sableuses à *ostrea acuminata* et de l'oolithe de Jaumont, caractérisée par ces gros bancs de pierre jaunâtre, dont la couleur quelquefois assez crue s'adoucit et se dore sous l'action de l'air et du temps, se rencontre un second réservoir qui s'épanche en sources passablement rapprochées, le long de notre route et en différents points du plateau. On en trouve une près de Marengo, deux sur le ban de Sainte-Marie-aux-Chênes, — *Glacis-Fontaine*, à l'origine du vallon de Géranaux; la *Fontaine* de la Vierge ou *du Brueil,* qui passait pour fébrifuge avant que Saint-Pierremont l'eût perdue, — et, enfin, une quatrième à la descente d'Auboué.

Il en est d'autres qui ne tarissent pas plus que celles-là. Nous en parlerons au moment voulu, observant que le niveau producteur les soumet à un régime variable, à côté d'autres sources qui ne débitent rien pendant une partie de l'année, et de puits habituellement creusés jusqu'aux premières couches du système marneux placé à la base de l'étage supérieur de l'oolithe.

---

[1] Elles occupent le lieu le plus élevé du petit mamelon que couronne Saint-Privat-la-Montagne (*altitude*, d'après la *Carte de France*, 334). Un cabaretier-géographe, jadis possesseur de la maison qui se lie au restant du village, avait adopté pour enseigne : *Au Mont-Cenis*.

Nous avons dit que le chemin d'intérêt commun n° 38 mettait Sainte-Marie-aux-Chênes, traversé par la route départementale n° 5 [1] en relation avec Ars-sur-Moselle. — Le chemin de grande communication n° 25 venant de Longeau, rencontré par le chemin d'intérêt commun n° 17 de Metz à Amanvillers par Lorry, et les chemins de cette dernière classe, n°s 13 et 64, issus de Maizières et de Pierrevillers, aboutissant tous trois à Saint-Privat, on ne s'étonne point d'apprendre que ce village et Sainte-Marie, localités où l'eau ne manquait pas, se soient vus occupés, mieux et plus souvent que ne le souhaitaient de pauvres hôtes et la sécurité de la Montagne.

Cette position dominante, au nœud de traverses que nos ingénieurs ont progressivement améliorées, rectifiées, élevées dans la hiérarchie des voies et chaussées, s'offrait d'elle-même aux *Compagnies* errantes et guerroyant « pour gaingner » : les Écorcheurs de toutes races, les Soldoyeurs de Metz, les *routes* allemandes, barrisiennes et lorraines, les Pierrefort et leurs gens y campèrent au quatorzième siècle.

Au quinzième, Grands Bretons et Tard Venus avaient des successeurs, et les La Tour-en-Ardenne remplacèrent les Pierrefort. Les uns et les autres se rendaient de mutuels services ; puis Metz en éveil, soigneuse de ses intérêts de commerce, purgeait le voisinage au plus vite, composant avec ceux qui lui semblaient forts, avant d'expédier de rudes mercenaires à ses ennemis de moindre état.

Un exemple, entre mille, nous dispensera de citer, à grand renfort d'extraits de nos Chroniques, les passages des

---

[1] Les matériaux qui servent à l'entretien de la route départementale n° 5, artère principale de la Montagne, sont assez variés. Jusqu'au 9e kilomètre, bas de la côte de Saulny, on emploie le gravier de la Moselle ; du 9e au 16e, le calcaire à polypiers de la côte ; du 16e kilomètre à l'Orne et au-delà, le laitier des fourneaux de Moyeuvre.

bandes armées de tous pays. — Febvrier 1439... « les rottes des escorcheurs estoient logiés à Thialcourt, qui estoient bien cinq cents, dont le sire Wainchellin *(de la Tour-en-Ardenne)* estoit capitaine... ». Le 4 dudit mois, « le seigneur de Panesach, capitaine de France », fort de huit cents chevaux, tombait par Novéant sur Jouy et Corny. Repoussés du Val de Metz par la Noblesse et les Soldoyeurs de la cité, ces *Gascaires* (Gascons) s'en furent « à Saincte Marie aux Chesnes, à Sainct Priveis la Montaigne et à Raucourt » ; mais, le 10 février, deux mille hommes, assemblés sur l'estaie [1] de Châtel-Saint-Germain, abordaient le plateau de la Montagne. Panesac et ses Gascons, « bien advertis », s'étaient portés sur Essey-en-Voivre. « Et la nuyt dudit xj[e] jour de febvrier, vint à Mets le sire Wainchellin de la Tour, seigneur de Conflans, et fist demandeir aux seigneurs de Mets quelle somme ilz luy volloient donneir, et il feroit partir les rottes desdicts Gascaires ; et demanda deux milles florins ; et que en ce faisant, ilz ne feroient rien en la terre de Mets, ne à leurs appartenances. La response fut qu'ilz ne luy donroient mie une angevine, et ainsy s'en retourna sans rien emporteir de l'argent de ceulx de Mets. » Mengin le Fol ou le Sot, écuyer, seigneur à Sainte-Marie, ne put répondre de cette façon aux Écorcheurs du sire de Conflans, lorsqu'il s'aventurait, revenant à sa maison de Montois-la-Montagne, par la taye de Monvaux !

On ne fait pas la guerre, on ne se livre point à ces pillages systématiques qui étaient le fond et le but de la pratique militaire des anciens âges, sans obéir à certaines lois professionnelles, toujours appliquées parce qu'elles sont toujours nécessaires. — Vivre à l'aise, camper en repos, se rensei-

---

[1] Sur l'*estaie* de Châtel ? — Faut-il traduire eslaie par saison *alias* territoire en labour ? Remarquons l'orthographe auriculaire Panesach, appliquée par un demi-germain au *gascaire* Panesac.

gner sur les forces et les opérations de l'adversaire, se réunir, se diviser sans s'isoler, déboucher ou marcher à l'ennemi, étaient pour nos ancêtres, et sont pour nos soldats, fonctions prévues des ressources et de la topographie régionales. Les uns et les autres avaient ou auraient besoin de ce réseau de routes que j'ai mentionnées en détail: il est vieux.... bien qu'elles soient d'hier en ces anciens bailliages de Briey, d'Étain, de Longuyon, de Villers-la-Montagne, que Vincent Carloix, rédacteur des *Mémoires* de François de Scépeaux, comte de Duretal, maréchal et sire *de Vieilleville,* n'a pas calomniés.

L'obligation où fut son maître, partant de Verdun, le mardi, 22 novembre 1552, d'emmener deux cents pionniers « pour rompres hayes, bussons, combler fossés et entrer dedans les terres, à cause des meschans fondriers chemins qui sont en ce pays-là qu'on appelle la Voyvre, des subjects et territoires de Lorraine », se serait imposée jusqu'à ces derniers temps pour toute expédition d'hiver.

C'est que les eaux pluviales, en traversant les couches fissurées, atteignent assez vite, sur toute l'étendue de la Montagne comme dans le reste de la Voivre, des assises glaiseuses, et donnent, à des altitudes différentes, situées néanmoins sur le même horizon géologique, les jets et suintements qui se manifestent aux points où ces assises viennent affleurer. Les mares entre Habonville et Jérusalem, la mare de Roncourt et les flaques boueuses semées sur le plateau, s'alimentent du concours des eaux sauvages et des nappes souterraines : l'évaporation, activée par des vents continus, les assécherait mieux, si la couche perméable ne se montrait, en tant de points, trop voisine de la surface au soleil. [1]

[1] A Montois-la-Montagne, les *gués* ou abreuvoirs ne sont point pavés, et toute fosse creusée dans le cimetière *(altitude 294)* ne peut rester ouverte vingt-quatre heures sans se remplir d'eau.

Un maire de Ville-sur-Yron, « qui tenait taverne en son villaige », se fit, en plein décembre, sous le couvert de la neutralité lorraine, garantie par une écharpe jaune, le guide et l'espion du maréchal ès « bois, halliers, grosses houssières » dont Carloix célèbre « l'incroyable et advantaigeuse commodité »; et si l'on fait attention à la fréquence de certains lieux-dits, aux textes de nos aveux et dénombrements, comme à la multitude des essarts délictueux, relevés par nos gruyers de Bar aux seizième et dix-septième siècles, on en conclura qu'il a fallu détruire avec une rare persévérance, pour installer la monotonie à la place de l'unique et verte chênaie, ajourée de clairières, que le haut moyen âge nous légua sans aucun doute.

S'inclinant sous les rafales du Sud-Ouest ou frissonnant par la bise, les *Rappes* [1] du plateau, mêlées de chênes et de hêtres de futaie, abritèrent, de l'Orne à *la Cherrière* [2] et aux crêtes de la vallée de Moselle, des enclos ou *curtes* souvent amazés [3] de constructions plus ou moins étendues. On y trouvait quelques *ingenui*, beaucoup

---

[1] *Rappe, raspe, reppe, rispe, ripe, etc.* — Ce mot est synonyme de taillis dans l'Ordonnance de Marie-Thérèse du 30 décembre 1754 : il a déjà cette signification précise dans l'*Edit* des archiducs Albert et Isabelle *sur le fait du bois* (14 septembre 1617).

[2] La route gallo-romaine de Gravelotte à Moineville est nommée *Cherrière* dans le *Terrier de Malte*. Sur les bans de Champenois, de Batilly, d'Habonville, etc., se rencontrent les lieux-dits : *Sur la Cherrière, Vers la Cherrière, etc.* On distinguait donc, dans le haut moyen âge, notre *Cherrière* de la *Grande Charrière* du Verdunois.

[3] *Amazés.* — Cette locution est exacte par l'emploi que j'en ai fait, et par l'étymologie. Elle serait dépourvue d'autorité, quant au langage présent, si notaires et fermiers de Belgique et des départements français du Nord ne l'avaient recueillie, par respect pour la tradition. Pour eux, le *courtil*, réduction de l'ancienne *cour* ou domaine rural, centre ou dépendance immédiate, et terrain ordinairement planté d'arbres, est ou n'est point *amazé* du logis du fermier, de bâtiments d'exploitation, etc. Le bas latin *curtile* dérive de *curtis*, et devient en wallon, *corti ;* en rouchi, *courti.*

d'esclaves, enfants des nombreuses races propres au colonat romain, et des *lites* partagés entre la culture servile des terres et les emplois de la domesticité inférieure ; les premiers, seuls maîtres du sol, nobles de fait et nobles de droit, par cela même qu'ils jouissaient — l'évêque Grégoire de Tours est ici notre caution — de la pleine et complète liberté. Ces *curtes* et ces agrégations de *tuguria* s'ajoutèrent à des domaines ruraux et propriétés bâties d'importance et d'antiquité variables, dits également *villæ* par les gallo-romains et les chartes latines. Nos villages actuels de la Montagne en sont issus. Ils ont grandi sur place, ou se sont formés individuellement par l'absorption graduelle de voisins, censes, manoirs ou métairies, dont la valeur foncière s'évaluait par le total des manses, par le nombre des porcs que la glandée des bois pouvait nourrir, par le rendement de la récolte des faînes.

Les ruines enterrées à un kilomètre Sud de Sainte-Marie, au Chaté ou Pareu, les *imbrices* et *tugulæ* du Grimonaux, les substructions de La Chatellenie, sur le chemin de Saint-Ail à Moineville, s'ajoutant à celles d'Haroville *(Haroldi villa?)*, enfouies à un autre kilomètre Nord, ne nous expliquent-elles point l'origine de légendes locales, qui placent en ce dernier canton le vieux Sainte-Marie-aux-Chênes? Les granges et cours dites Froidcul, Merlotz, Cour-aux-Loups, Cour-dame-Isabelle, etc., constituaient, dans le rayon de la paroisse, autant d'écarts ou hameaux dévolus aux soins spirituels du *curator*.

La situation avantageuse d'un sanctuaire bâti à moyenne distance des uns et des autres, près ou sur les restes d'un beau chêne en vénération dans le pays idolâtre, puis sanctifié par sa consécration à la Vierge-mère, en vertu de ces transactions fécondes qui tournèrent en tous lieux au profit du Christianisme, provoqua la désertion en faveur de Sainte-Marie. Vers 1500, tous les fidèles étaient groupés autour de l'Assomption-Notre-Dame, et les noms de nos hameaux

effacés du sol ne vivaient dans le souvenir des tenanciers que par les titres des rentes et tailles, relevés au besoin par les aveux et dénombrements féodaux. La convenance commune, répétons-le, avait tout fait; car plusieurs siècles de nécessités religieuses n'ont pu vaincre, au bénéfice de *Saint-Jean* de Coinville, paroisse rurale pour Auboué, Moineville et Serry, les inconvénients trop réels d'une position, que l'abbaye messine de Sainte-Glossinde n'avait pas exactement mesurés.

Dès 1610, l'*industrie* (V. *Planche II*) du seigneur de Moulins nous présente, sous leurs vocables divers et bien connus, tous nos villages du plateau et rien que ceux-là : les défricheurs de Malancourt, de Montois-la-Montagne, de Roncourt et d'Habonville, avaient anéanti quantité de bouquets de bois ; abris sauveurs qui manquèrent, en 1622, au passage des bandes de Mansfeld et de Christian de Brunswick, comme au désespoir des innocents martyrs de la politique des Richelieu et des Mazarin, de 1632 à 1650.

Faisons nos emprunts au *Journal de Jean Bauchez,* [1] le greffier de Plappeville, moins pour donner à nos réserves de tout à l'heure un impatient démenti, que pour établir combien étaient précaires et misérables les moments de repos accordés à ces quelques villages du Barrois non mouvant. C'est, du reste, un fidèle témoin que cet officier inférieur de l'Eminentissime Cardinal de La Valette : il est français par ses attaches, mais il est humain, croyant, de bonne foi, et si fort de son temps, qu'on n'a plus à raisonner en critique après l'avoir lu. A ces causes, je veux douter qu'un célèbre historien, habituellement prodigue d'anathèmes, l'ait seulement entrevu, et je le laisse s'attendrir sur la discipline et la *gaîté* suédoises, qui le

---

[1] *Journal de Jean Bauchez,* 1551-1651. — Publication de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Moselle, *MDCCCLXVIII.*

consolent de l'extermination de la catholique Lorraine, parce que son duc « l'avait bien mérité » !

La veille du mercredi des cendres 1634, les braves du Régiment de Castelmoron,

Sans halte ny faire arest.. s'en allèrent viste
A Sainte Marie au chesne, Roncour et Piervillé,
A saint Privé et à Amanville et à Saint Aille;
Ilecq là dedans frippèrent force vollaille.

Après avoir occupé Briey sans résistance, Castelmoron jeta dehors le prévôt lorrain Didier, [1] qui passant

. . . . . Orne à Hestrisse par un lundi matin,
Dedans son beau chasteaux alla faire sa demeure.

En même temps, trois cents soldats du mestre-de-camp Frezellier pillaient les Marangins — « Jusqu'au cendre du feu ils emportèrent tout » — en mémoire de ce que troupe et chef, logés cinq semaines avant à Saint-Privat, s'étaient vus mis à vau de route par ces *Bourguignons*, qui faillirent prendre au lit le sieur de Frezellier. . . . lequel

De son hoste et hostesse disoit estre thray!

Le mestre-de-camp n'avait pas tort: la fidélité de la Montagne s'affirmait, sous la conquête française, par tous les genres de dévouement ; et quand les efforts du sieur de Landres pour obéir au mandement du duc Charles IV, [2] amenèrent en septembre 1635, le massacre des jeunes

---

[1] Didier de Briey de Landres, écuyer, seigneur de Tichémont. — *De Briey :* d'or, à trois pals abaissés et fichés de gueules.

[2] Sommation faite par S. A. à ses gentilshommes de Lorraine et Barrois, de se trouver, le 17 septembre 1635, en sa ville de Remiremont, avec chacun cent hommes levés à leurs « frays et dépens ».

pâtureaux de fraîche recrue internés au castel d'Hatrize, [1] à la suite d'une expédition de trente archers du Grand Prévôt de Paris, soutenus des fantassins du sieur de la Rochette, capitaine de Sancy pour le roi Louis XIII, la chronique imagée de Jean Bauchez nous le montre [2] ventre à table en sa maison de Briey, ayant à son côté « lune des gardes de son Altesse de Lorraine et le maire de la Montaigne à laultres cotté...... et le maire de Baroche, qui estoient desjà à la deserte, qui gossoient des affaires ».

La déclaration belliqueuse du roi d'Espagne (28 juillet 1635) avait été fatale aux *herdes* de Montigny-la-Grange, Vernéville, Amanvillers, Semécourt et Sainte-Agathe, butinées, le lendemain, par les coureurs de Thionville. Elles n'appartenaient point à la Montagne.... distinction que nos voisins de Bourgogne avaient faite en faveur des sujets de S. A., et en attendant les sauvages Croates du prince Thomas, qui

Brulloient et violloient partout sans leur maintient,
Bourguignons et Flamans Ardenois et Liégeois
Mestoient toute à lespée comme sceussent été Francoys!

Au printemps, les échecs successifs des La Force et des La Ferté, les hardis coups de main des Lenoncourt et des Maillard, relevaient de concert les armes lorraines. Le 4 mai, les soldats de Castelmoron perdaient Briey, enlevé par le célèbre Maillard et le capitaine Huaulx, humble ânier glaneur

[1] Cet intéressant specimen des manoirs du quinzième siècle est devenu la propriété de M. Geisler, — qui possède aussi Daumont, ferme établie, à un kilomètre d'Hatrize, sur les dépendances d'une ancienne villa gallo-romaine. Vers 1830, au lieu dit *du Couvent*, des journaliers ont découvert et détruit à Daumont, un *columbarium* de seize niches.

[2] Elizée de Briey de Landres, fils du prévôt Didier et de Judith du Hautoy. Il avait épousé, par contrat du 14 février 1623, Jeanne Eve d'Oyselet.

de bois, devenu chef de bande, après avoir longtemps fagoté sur les rives de l'Orne. [1]

La défensive ne convenait point au Cardinal-Ministre: Louis XIII en personne se chargea de Saint-Mihiel, et Henri de Bourbon, prince de Condé, reçut mission de reprendre Boulay, Briey et Sancy.

Ce père du plus grand de sa race:

> **Lors par un Vendredi sepmaine avant St-Jean**
> **Fit marcher son armée, alla dresser son camps**
> **Proche Ste Marie-au-Chesne prépara son armée,**
> **Pour au bourg de Brey leur faire changer livrée;**

et sa fortune voulut que François de Mercy, héros de tout autre taille, ne lui fit voir que cent cinquante volontaires, — faible troupe que Briey désert n'appuyait point, et que la forteresse de Sancy, son dernier refuge, abrita quelques jours, avant de tomber aux mains de l'assaillant. La soumission de Briey ne sauva ni son château ni ses murailles, condamnés d'avance par une note de Richelieu du 8 août 1634. Henri de Gournay-Talange, dont les funérailles à l'église Saint-Maximin de Metz, furent honorées, le 25 octobre 1658, de la troisième oraison de Bossuet, s'inspira des sentiments du commissaire royal, le conseiller François de Bruc, seigneur de la Guerche. Par ses ordres, des corvées de travailleurs, fournies à tour de rôle par la Montagne et le Haut-Pays, jetaient bas l'enceinte du bourg,

> **Coupoient par le piedz les tours dudi chasteau**
> **Fors une qui ne peult cheoir qui demeura en haut.**

---

[1] Les Mercy l'estimaient fort, en retour des colères du Parlement de Metz et des malédictions du Val et des Quatre-Mairies. Il mourut à Marange, le 28 mai 1636, du coup que lui porta la « grande arquebuze » de Jacquemin de Semécourt, le meunier de Fercon-Moulin.

Paroissien de Saint-Jean de Coinville, il avait à Auboué une petite maison, que les soldats de Condé saccagèrent en marchant sur Briey.

Briey démantelé, Monsieur le Prince tourna bride, faisant ruines et désert en la Montagne et « en Vaux grand ou petit »; car ses soldats, Irlandais et Suisses pour la plupart,

> Brulloient et brissoient tout où leur hoste ny trouvoient,
> Avec des fléaux il flagelloient les toicts,
> Au vray dire pire faisoient qu'Allemans et Liégeois.

Cette année 1635 fut horrible entre toutes pour les villages du ressort de Briey. Français, Lorrains, Impériaux, Espagnols et Suédois les visitèrent, dans ces conditions uniformes que le Greffier de Plappeville, peintre à son heure sous l'empire de l'émotion, nous a décrites, en racontant la marche des Suédois de Weimar, de Raucourt à Fristo, — bivouac qu'ils abandonnaient, le 14 décembre, pour aborder la Montagne par le fond des prés de Monvaux et la taye Noelz.....

« Au vray dire et sy vous assure que lorsquils arrivèrent auprès des trois ormes en la prairie auprès des saulx sous Fristo, moy mesme je monta de Pleppeville, où je faissoit ma résidance, sur la montaigne de Saint Quentin, proche lhermitaige, [1] où je les vis arriver avec leur baigaige: il sembloit avoir un bois, et du plus loing que je pouvois adviser drès Nommeni et la cotte de Desme en tirant jusqu'au pont de Mollin et au long et large tant quon peut regarder, cestoit *tout fumée et feu ;* et ny avoit pas ung lieu ni villaiges qu'ils ny brullérent quelque grainge ou maison, bon Dieu! cestoit la plus grande cruaulté quoncque vit homme. » [2]

Ce sont ces hôtes impitoyables que Sainte-Marie hébergeait

---

[1] L'Hermitage du Saint-Quentin. — V. *Austrasie*, et *Bulletin* de la Société d'Archéologie et d'Histoire de la Moselle, 1861. Son emplacement est aujourd'hui recouvert par le nouveau *fort* dit *du Saint-Quentin*.

[2] V. aussi la *Chronique* latine *d'Henry Champlon*, curé d'Ottonville, ms. dont M. G. Boulangé a traduit quelques passages (*Austrasie*, 1854).

le 15 décembre. Ils s'étaient chauffés la veille, en pays allié, avec les pressoirs et les échalas de Plappeville et de Tignomont ; ils n'avaient pas manqué, passant par Châtel, village des *Quatre-Mairies*, [1] de mettre le feu à l'église Saint-Germain.... Car « estoient tout luther et calvinistes et zingliens, et ne se soucioient de qui que ce peult estre ; toute pillerie et vollerie leur estoit permis, dissant que le roi de France ne les paioit point ».

On les avait déjà vus au bivouac sous le Haut de Pesse, sur le ruisseau et dans les prés de Saulny, se gardant avec soin de « leurs mortels ennemis » cantonnés à Montois, Jœuf, Homécourt, Auboué, Marange et Rombas, — soldats redoutés de Claude ou *Nicolas* Maillard, [2] patriotes qui vivaient de maraude et d'exactions.

L'ancien évêque de Verdun, François de Lorraine, avait encore séjourné avec quelques milliers de fidèles, du 25 au 31 octobre, venant par Richemont, « en hault pays en la montaigne,.... gastant foudroyant tout les bledz, nespargnant sy cestoit Lorraine ou non.... et la plus grande partie estoient touteffois leurs voisins ».

La nuée passa vers Montigny-la-Grange, à coup de fauconneau de la maison forte où le capitaine Jacob Busselot, « assez homme de prouesse », qui « n'y avoit aussy son pareil à prendre les chevaulx porcques vaches de Lorraine et de Bourgogne », s'était retranché. Sa réputation le sauva moins que le manque d'artillerie chez ses adversaires ; mais elle fut fatale à Vernéville, qui perdit cinq ou six maisons

---

[1] Les *Quatre-Mairies*, Scy, Ancy, Ars-sur-Moselle et Châtel-Saint-Germain, dépendaient du domaine de l'Evêché de Metz. L'évêque était seigneur haut, moyen et bas justicier.

[2] Claude Maillard, IIIe du nom, Adjudant-général dans les troupes du duc Charles IV, — marié à Anne de la Grotte, — tué devant Morhange en 1642. *Maillard:* de pourpre, au chevron d'or accompagné de trois têtes de biche d'argent, deux en chef et une en pointe.

brûlées en son honneur, par représailles d'une course fructueuse à Gondrecourt-en-Voivre.

Du sein de tant de ruines fumantes, de la misère et de la terreur générales, de la luxure et de ses conseils, de la faim et des rigueurs du climat; de l'encombrement des troupes et des réfugiés, du pêle-mêle des gens de sac et de corde, des miasmes répandus par une multitude de cadavres humains et de charognes infectes, pourrissant au bois, dans les champs, sur les chemins, sous des milliers de mâsures effondrées, sort et grandit la *Peste Suédoise*, l'épidémie la plus meurtrière des temps modernes, — digne fille de ce typhus dit *Peste de Hongrie*,[1] importé en 1630, et pour trois années entières, par les Impériaux du feldzeugmeister Schawmbourg. Le tiers au moins de ceux que le culte du foyer a retenus succombe, disputant aux Croates, aux Polonais, aux Suédois, aux Allemands, aux Français, aux Espagnols, aux aventuriers de cent provinces, aux loups alléchés, et à quelques fantômes en guenilles, réduits à brigander sur la lisière des forêts, les restes d'une vie qui s'éteint dans les angoisses ou la torture d'une persécution de dix-huit ans. Femmes, enfants, vieillards, la mort a tout marqué. Le désert s'étend; l'homme se cache; mais la résignation s'élève sur les ailes de l'espérance: *O tu quicumque has notulas aliquando lecturus es, cogita non sine re peccatores longo tempore a sententia agere, sed suo tempore ultiones adhiberi divini beneficii indicium esse!* (Chronique d'Ottonville.)

---

[1] De véritables épidémies de typhus, invariablement nommées pestes par les titres contemporains, s'étaient déclarées en 1624, 1625, 1628, 1629. La Peste de Hongrie et la Peste Suédoise sont bien représentées par le *Havo Vouroutchou*, typhus des armées russes, commun dans les armées de l'Orient, et qui reconnait pour principal véhicule l'inhalation prolongée des matières animales en putréfaction. Nous en avons, pour notre part, supporté les atteintes dans la Dobrutscha (1854).

III

La Montagne, presque païenne au temps de la conquête barbare, ne nous semble pas avoir possédé le moindre de ces sanctuaires primitifs qu'on appelait églises publiques ou *plebes*, et dont la circonscription territoriale était toujours fort étendue. Dans l'ordre de choses qui subsista jusqu'en 1790, le patronage épiscopal, acquis aux cures qui les avaient remplacés plus tard, l'eût offert à toute recherche conduite avec un peu de soin ; et comme nos Pouillés diocésains dénoncent pour toutes les paroisses, des héritiers ou représentants de fondateurs maintenus dans leur droit de nommer le prêtre, il faut admettre que les chapelles privées, construites en divers lieux par seigneurs de toutes conditions, soit Chapitres, soit Abbayes, soit laïcs, l'étaient elles-mêmes devenues. En somme, la Montagne et ces mairies qui lui font cortége habituel dans les « gagières » de Bar, trouvaient leurs seigneurs-patrons à Saint-Paul de Verdun, à Saint-Étienne de Metz et à la Commanderie du Petit-Saint-Jean ; aux monastères de Gorze, de Saint-Hubert-en-Ardenne, de Saint-Pierremont, de Saint-Martin-devant-Metz, de Justemont, et dans les abbayes messines de Saint-Symphorien, de Saint-Clément, de Saint-Vincent, de Sainte-Glossinde. Ajoutons à cette nomenclature un certain nombre de seigneurs laïcs, à commencer par le souverain de Bar, et l'on nous accordera, je pense, qu'il était difficile d'être mieux pourvu.

Saint-Privat, Saint-Georges de Roncourt et Sainte-Marie étaient églises et chapelle de patronage laïc. Nous verrons bientôt que Roncourt n'avait pas perdu ce caractère, malgré l'aliénation du 30 mars 1674 en faveur des Chanoines réguliers de Pont-à-Mousson ; et nous voilà bien obligé de

conclure, en dépit de récents travaux,[1] que Sainte-Marie et Saint-Privat, villages de saints noms, ne sauraient trouver leur origine paroissiale dans les libéralités spirituelles des abbayes mosellanes.

Entre les bornes que nous avons assignées à la Montagne des premiers temps féodaux, de Gravelotte à Moineville, de l'Orne inférieure aux limites parfois indécises du Pays Messin, on peut nombrer une dizaine de paroisses. Ce total suffisant à la création de l'office de doyen, il n'est pas inutile de remarquer, à l'appui de nos développements antérieurs, que saint Athanase porte à dix clercs ecclésiastiques, le nombre de prêtres dévolu au service rural d'un *pagus*.

Les enseignements philologiques accorderaient à Roncourt *(altitude 344-321)*, — Rooncort, Roncort (*Chapitre Saint-Étienne de Metz*, 1128), Ronecort, Ronecourt, Roncourt en la Montaigne (1468), Roncourt en Voivre (*Durival*, 1779), en patois local Rônco,[2] — plus d'antiquité qu'à Saint-Privat *(altitude 334-333)*, — Sainct-Prevez (1290), Sainct Priveis (1439), Sainct Privez à la Montaigne (*Fonds de Malte*, 1464), Saint Privey (1468), Sainct Privé la Montagne (*Ph. de Vigneulles*, 1490), Saint Privé (*Thierry Alix*, 1593), Privat-la-Montagne (1793), en patois du lieu Saint-Preuvéye ;[2] et qu'à Sainte-Marie-aux-Chênes *(altitude 275-265)*, — Sancta Maria Achenes (*obituaire de Saint-Pierremont*, 1200 ?), Sainte Mairie Achêne (1290), Sainte Marie Aschênes (1353), (Sainte) Marie au Chesne (*Th. Alix*, 1593), Marie-aux-Chênes (1793), en patois de la Montagne, Sainte-Mayreye.[2]

Claude de Maillet, conseiller-auditeur et maître aux

---

[1] Mémoires de l'Académie impériale de Metz, 1864. — *Les Populations rurales de la Moselle*, p. 497.

[2] Le patois ne s'écrit jamais, et il est souvent difficile d'en figurer la prononciation par les signes de l'orthographe ordinaire. — Pour dire *Rônco*, une Précieuse de la Montagne traine quelque peu sur l'*o* de la syllabe *Ron*, et donne à la finale *co* l'accent guttural.

Comptes de Bar, en ses *Mémoires alphabétiques* du Barrois, le bénédictin Dom Calmet, dans sa *Notice de Lorraine,* ne paraissent point se douter de la forme *Sancta Maria Achenes*, usitée dans les titres latins concernant Sainte-Marie-aux-Chênes : de Maillet, dont l'érudition est moins sûre, adopte, avec *Sancta Maria ad quercos,* un accusatif déjà vieilli pour les contemporains de Cicéron ! Est-ce bien, enfin, par *Roncuria* qu'il faut traduire Roncourt, et la *curia* serait-elle devenue l'équivalent du *curtis ?*

Nos trois villages, en 1749, étaient comme la Montagne entière, sous le ressort de la Cour Souveraine de Nancy, des diocèse de Metz, Office, recette et Prévôté de Briey, Coutume et bailliage de Saint-Mihiel. Les deux paroisses qu'ils ont constituées, se sont accrues, après le rétablissement du Culte, de l'annexe Saint-Ail, confiée au curé de l'Assomption-Notre-Dame, de la commune de Sainte-Marie ; et quand le petit village de Saint-Ail se réunissait, par décret du 4 juin 1809, au hameau d'Habonville, dépendant au spirituel de Saint-Christophe de Jouaville. Ces mutations nous conduisent à nous en occuper selon l'ordre du parcours, et sans risquer hypothèses sur des origines que nos chartes ne rappellent pas, — alors même qu'il nous est possible d'affirmer que Saint-Jean de Coinville et Saint-Martin de Malancourt, leurs doyens assurément, les ont vues naître et prospérer au cœur du plateau.

Saint-Georges de Roncourt, petite chapelle de fondation seigneuriale parfaitement orientée (V. *Planche IV*), se compose d'une abside à fond plat, et d'une nef simple que précède le clocher : sa plus grande longueur, dans œuvre, ne dépasse pas 16m,18.

L'abside A accuse en toutes ses parties le milieu du treizième siècle ; la nef BB, reconstruite dans la seconde partie du quinzième *(1466 ?)*, a reçu plus tard *(1554 ?)*, et très-probablement des libéralités d'un Serrières, une large fenêtre de style ogival flamboyant, déversant la lumière sur

l'image et sur l'autel particulier du céleste patron. Trois lobes inscrits dans une arcade à talon formaient le linteau et le décor de la baie détruite en son honneur, — baie que l'on retrouve intacte, quant au premier type, dans les deux petites fenêtres haut perchées qui l'éclairent par le Nord.

En édifiant les deux travées de la nef nouvelle, le maçon du quinzième siècle a tenu compte de la hauteur sous clef du sanctuaire : il n'a pas trop abaissé non plus ses clefs d'arcs-ogives et d'arcs-doubleaux, dont les nervures viennent mourir sur les tambours de supports engagés dans la muraille, — ce qui a permis de passer les entraits de la charpente immédiatement au-dessus de l'extrados des voûtes, et de n'avoir qu'un seul comble à croupe pour la toiture en tuiles creuses.

L'abside voûtée en arête mesure $3^{m},87$ en largeur, $4^{m},50$ en longueur, $4^{m},80$ sous clef ; et la commune intersection de boudins saillants de $0^{m},22$ ne présente pour tout ornement qu'un demi-tore en relief. Les quatre arêtiers retombent chacun sur une petite colonne complète, engagée dans la maçonnerie d'angle. Sa hauteur totale $1^{m},72$ se décompose entre ses éléments, ainsi qu'il suit :

Hauteur	*d'un chapiteau, du tailloir à l'astragale......*	$0^{m},29$
Id.	*d'un fût cylindrique simple (diamètre $0^{m},22$)..*	$1^{m},25$
Id.	*d'un socle-dé de $0^{m},29$ de côté, sommé d'une doucine en larmier......................*	$0^{m},48$

Nos chapiteaux *(Planche V)* sont formés d'une corbeille légèrement conique et d'un tailloir : les rustiques ouvriers du treizième siècle se sont souvenus des végétaux indigènes, en sculptant ceux du fond de l'abside *(Fig. 1* et *Fig. 2)* ; ils ont donné aux deux autres *(Fig 3* et *Fig. 4)*, avec des cornes plus saillantes, des côtes et des rouelles fantaisistes qui confinent à la sparterie.

Les quatre tailloirs, dalles carrées de $0^{m},29$ sur une

épaisseur de $0^m,07$, portent une gorge d'ornement et un trou cylindrique diagonal dont on ne s'explique plus aujourd'hui la nécessité ou le rôle accidentel.

L'abside n'était éclairée d'abord que par un oculus en tiers-point (*Planche V,* Fig. centrale), qu'une maçonnerie de remplissage est venue masquer à l'intérieur, dès que la véritable tradition d'esthétique religieuse s'est perdue, et pour la communauté de Roncourt et pour son desservant.

Deux ouvertures sans caractère, une lucarne au Nord et une fenêtre bâtarde au Sud, faites au caprice d'un vigoureux gâcheur, qui respecta par hasard, sans se préoccuper autrement des convenances et de la symétrie, les membres extérieurs de l'oculus, encore visible à $3^m,25$ du sol, du côté de l'Orient, l'ont ajourée pour la satisfaction des clercs et lecteurs de la chapelle.

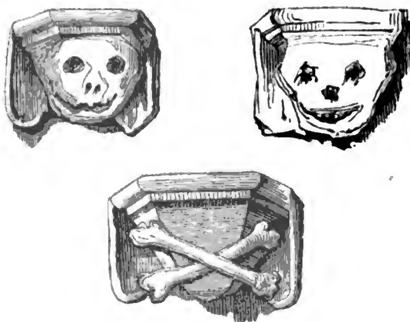
Dans l'état présent, les améliorations et réparations prétendues ont fait moins de mal qu'on ne le pourrait croire; et il sera possible à la commune bonne volonté de la Fabrique et du Pasteur, de rendre à l'oculus sa fonction orthodoxe, et au cintre qui sépare la nef de l'abside, son ancien profil, sans grands sacrifices pour la bourse des fidèles. Ceux-là sont encore, chose rare! fort attachés au vieux Saint-Georges: l'éloignement de la route les a sauvés jusqu'ici des maximes et du goût des commis voyageurs en civilisation; et c'est à Roncourt, peut-être même au seul Roncourt, en la Montagne, que se célèbre par le feu classique, à la croix de pierre où se séparent le chemin de Montois et la traverse de Roncourt à Moyeuvre, le *dimanche des brandons,* premier du carême. Le chœur populaire *Hérangs! Hérangs!* n'y répond plus, toutefois, à la joyeuse proclamation des *faschenots, vauzenots* ou *valentins.* [1]

---

[1] Voir *Austrasie*, 1853, pp. 77-88: *Les Valentins.*

On descend de l'abside dans la nef par une marche de $0^m,23$. Le dallage de cette partie de l'église accuse une pente de deux centimètres par mètre, du seuil de l'abside au porche accidentel fourni par la base ($1^m,72$ sur $1^m,81$, dans œuvre) d'un clocher quadrangulaire fort simple, élevé de dix mètres environ au-dessus du pavé, et couvert d'une toiture en pyramide très-aplatie.

Notre plan au centième *(Planche IV)* n'a pas été pris par terre, mais rapporté à un mètre au-dessus du sol. Il montre que les axes de l'abside, de la nef et de la base du clocher, n'appartiennent pas au même plan vertical; il indique, par les variations du système des hachures, l'ancienneté relative des diverses sections de l'édifice. Un ossuaire K, contemporain de la grande fenêtre de la nef et du saint Georges couronnant la porte du cimetière, voûté d'arête avant qu'on ne l'élevât pour y loger sur consoles un Bon Dieu de Pitié, conserve sur trois culs de lampe historiés (le quatrième a disparu) les naissances des nervures :



La poussée contre les murs latéraux est combattue par

une paire de contreforts symétriques établis entre les deux travées de la nef: un troisième étai, que le constructeur de 1466 n'a porté, ce semble, ni sur son projet ni sur son devis, se fait voir à l'angle Nord-Ouest de l'édifice.

Celui-ci se dresse au bas du village, sur une motte d'un faible relief, au centre de l'étroit cimetière, à la suite d'une ligne de maisons qui couronnent le versant méridional du Fond Robinot. On y pénètre, en traversant l'enceinte de clôture, vis-à-vis l'ossuaire et son grand Ecce Homo des dernières années du seizième siècle, par cette porte cintrée que je mentionnais à la minute. Elle est sommée d'un saint Georges ronde bosse, moindre que le tiers de nature, au millésime 1554: le preux de la milice céleste, défendu de toutes pièces, empanaché comme il convient, perce de sa lance et foule aux pieds de son cheval le dragon symbolique *(Planche III)*.

Cette image est chère à Roncourt. — Le 23 avril, un énorme bouquet, assorti de faveurs, s'applique sur la cuirasse du guerrier, aux sons d'une musique « qui va bien »; et roses artificielles ou livrées rutilantes, mouillées, pâlies, brûlées du soleil, rincées et pourries, s'effeuillent ou s'effiloquent au gré du vent, — jusqu'à la saint Georges prochaine.

Il nous reste même en cette maison, que la capacité du champ des morts, l'alignement sur la voie publique et l'aspect de l'église verraient détruire à leur avantage, un témoin déjà séculaire de la constante faveur du saint patron; et si le cens annuel et perpétuel d'une livre et demie de cire, payable, dès le 23 avril 1752, par Antoine Portier, ses hoirs et successeurs, ne vient plus à la Fabrique, il faut que saint Georges s'en prenne à la Révolution, qui l'exila du Calendrier.

Contre ce tribut, les habitants et communauté de Roncourt avaient stipulé, par accord *sui generis,* l'abandon « d'une maizière comme elle se contient présentement en ruine,

anciennement en maison dont les pierres y sont encore, — lieu dit devant l'église, le cimetière d'une part et le grand chemin d'autre, — comme le pâtre en jouissait. Et le dit Antoine Portier sera libre, puisqu'il doit reconstruire, d'avancer au couchant, sur un terrain de la communauté, de six pieds de Roy, aux environs ».

IV

Quand l'écuyer de noble race fait défaut, — et avant 1333, Roncourt n'en abritait plus, — son admodiateur, les fermiers des diverses redevances, les détenteurs des offices si modestes qu'ils soient, héritent de la considération qui s'attache aux délégués réels ou indirects du pouvoir ; agents responsables à différents titres, choisis, pour cette raison dominante, parmi ceux qui tiennent à conserver parce qu'ils ont quelque chose à perdre.

Sous l'ensemble d'institutions qu'on appelle l'ancien régime, ce lot leur advint sans peine, tout comme il reste, de nos jours, aux représentants le plus imposés du seigneur Etat ; car c'est à la fortune que le paysan de la Montagne mesure le degré de considération personnelle qu'il accorde à chacun ; et, dans la langue moderne, « les gens qui sont bien » descendent en ligne loyale ou bâtarde du *probus vir* des vieux praticiens de Briey, ou de quelque « *Payebon* de derrière Saint-Simplice » ! L'habitude du devoir engendra le besoin d'obéir à la coutume, et la coutume satisfaite a constitué le droit ; droit implicitement consenti par l'opinion ; droit partout reconnu, et qu'en fin de compte on appela privilége. Privilége ! voilà bien aussi la qualification commune du droit sous l'ancien régime ; et de ces droits ou priviléges, il en existait de collectifs ou d'individuels pour les gens de toutes conditions. La noblesse avait les siens, comme les

corporations monastiques, le clergé, les artisans, les maîtres, les simples compagnons : l'Université n'en manquait pas ; la Justice, les Parlements, l'innombrable armée des Conseillers du Roi en ont vécu.

Le droit n'était point général ni homogène, mais assez heureusement fractionné en priviléges qui répondaient aux vocations et aux aptitudes les plus diverses. Le temps s'était chargé de cette besogne, et il l'avait faite à loisir. On en était venu, grâce à lui, à posséder ses priviléges comme la terre, les bois, les vignes et le moulin du patrimoine : on les défendait en conséquence, avec une liberté dont la tradition s'est perdue, et à les défendre on ne courait pas le risque de passer pour rebelle ou pour séditieux.

Rentrons à Saint-Georges de Roncourt. — Quels ont été, à défaut de seigneurs effectifs, les notables gratifiés d'un privilége de six pieds de terre sous le dallage de la nef, après son agrandissement au quinzième siècle ?

Nous y comptons au moins dix pierres tombales, entièrement frustes pour la plupart : celles qui montrent quelques restes de gravure en creux, croix latines, épée ondée, lettres capitales romaines, sont dépourvues d'armoiries, et présentent un type uniforme quant aux légendes disposées en encadrement. Elles ont à peu près disparu, ces légendes, sous le frottement des sabots et des souliers de quinze générations, et force nous est de recourir à nos titres de Montois-la-Montagne comme aux renseignements de toutes provenances, les archives communales et celles de l'état civil n'offrant aucune ressource.

Voici d'abord un acte d'ascensement, fait devant Brion, notaire impérial et apostolique « à et Cour (officialité) de Toul », le 21 décembre 1563, [1] par Dominique Ragot, prieur claustral de Saint-Martin-lès-Metz, Ordre de Saint-

---

[1] *Du Fourny*, layette *Briey*, *Domarie*.

Benoît, transféré au Prieuré de Notre-Dame de Nancy ; tant en son nom que comme procureur des RR. PP. du dit couvent, à Mengin *Caillou*, mayeur des dits Religieux et Couvent ; Nicolas Michel, Mengin *Le Bonhomme*, Didier Pierresson et Didier Baudoin, dmt à Roncourt-la-Montagne, Prévôté de Briey, de plusieurs terres situées aux dits ban et finage de Roncourt, à « laix emphytéose, moyennant le prix et somme de 10 francs, monnaie de Lorraine, payables à Metz, en la maison conventuelle dudit monastère, au jour de Saint-Martin d'hiver, à peine du double ; lesquelles ils ne pourront vendre ou engager, — et donneront 850 francs d'entrée ». Le 14 juin 1564, Pierre du Châtelet, abbé commendataire perpétuel du monastère de Saint-Martin-lès-Metz, « totalement en ruine », confirmait, ratifiait et homologuait le bail consenti par Dominique Ragot, au profit du mayeur et des siens.

Mengin *Caillou*, tout laboureur qu'il fût, tenait à la noblesse par plus d'un côté ; des *Le Bonhomme* d'Homécourt y arrivèrent par Jean, fils de Nicolas, admis sur requête, à relever la noblesse de sa mère Guérine Caillou, [1] conformément à la coutume de Saint-Mihiel ; et quand « honnête fille » Marguerite, veuve de Claude Le Bonhomme demeurant à Auboué, se trouvait unie à Didier *Robinot* (6 septembre 1616), archer des gardes de Son Altesse.

Catherine Caillou, fille de Mengin, était donc un parti sortable à tous égards pour Bastien, *Le Canard de Roncourt*, fonctionnaire ducal, sergent en la Gruerie de Briey, issu d'une famille qui traitait au milieu du seizième siècle, pour l'achat de l'office et mairie de la Montagne. Nicolas Le Canard, leur fils, fut un prodigue, qui ne pouvant soutenir

---

[1] V. *Dom Pelletier*, pp. 101, 102. — Les restaurations, réparations et embellissements infligés à l'église paroissiale de Briey, ont épargné plusieurs monuments funéraires des Le Bonhomme, — famille étrangère à la suite généalogique des Humbert *alias* Le Bonhomme, de Metz.

l'éclat de sa maison à Roncourt, mourut insolvable à Sainte-Marie-aux-Chênes ; mais sa sœur Lucie, mieux avisée, épousa François du Pin, sergent de la compagnie du sieur de Saint-Quentin, en la garnison de Metz, — dont Françoise du Pin morte fille en 1670, laissant ses biens de Roncourt et Montois-la-Montagne, à ses héritiers et petits-cousins : Jean Maillart, d'Houaville ; Jean Lemaire, de Roncourt ; Jean Méthelin, de Maizières, à cause de Gueuriotte Lemaire, sa femme ; Catherine Collignon, femme de Nicolas Philippe, de Roncourt.

Veuve d'un brave soldat, qui vécut assez pour méditer à loisir l'*Alphabet militaire* de Jean Montgeon de Fléac, angoumoisin, Lucie Le Canard, peut-être aimable ou jolie, fut certainement adroite en épousant Jacques Royer, avocat en la Cour de Saint-Mihiel, fils de Jacob Royer, [1] licencié ès-lois, anobli le 20 février 1591.

Le formariage, partout aboli, ne proscrivait plus cette ascension nouvelle, tandis que le 16 novembre 1628, des « reversales sous le scel de Briey, [2] devant Florentin Habram et Sébastien Chapouillot, notaires jurés du lieu, par François du Pin, sergent en la compagnie du sieur de Saint-Quentin, et Lucie Le Canard, sa femme, reconnaissent que, conformément au décret du duc de Lorraine et de Bar, du 9 novembre 1626, ils ont promis et promettent de payer pendant six ans, qui commencent le 1er janvier 1627, et même à toujours et perpétuellement, en suite du mandement des Gens des Comptes de Bar, la somme de six gros par chaque jour de saint Martin d'hyver pour *droit de forfuyance,* et par reconnaissance de ce qu'il a plu au dit seigneur duc de leur permettre

---

[1] *Royer :* d'azur, à deux masses d'argent en sautoir cantonnées de quatre étoiles d'or.

[2] *Du Fourny*, layette *Arancy, Bouconville et Briey, fiefs.*

de pouvoir jouir des biens immeubles échus à ladite Lucie, aux lieu, ban et finage de Roncourt », par le trépas de Bastien Le Canard et Catherine Caillou, ses père et mère, et selon partage du 17 février 1615, restaient nécessaires, et ne seraient plus admises aujourd'hui avec les tempéraments dont nos seigneurs de Lorraine étaient d'ailleurs prodigues. [1]

On était loin de ces confiscations *ipso facto,* décrétées en 1317 par le comte Édouard de Bar, en sa Charte d'affranchissement d'Harville, Pareid, Moulotte et Thimeville, à l'encontre des déserteurs de la glèbe allant « demorer en Metz ou en Verdun » ; et l'ordre social, résultante de propulsions et de résistances que le progrès des mœurs publiques avait lentement élaborées, subissait, au cours régulier des âges, des transformations fécondes, trop souvent méconnues. La vérité n'a que faire des sophismes déclamatoires chers à ce monde lettré, ardent, remuant, et toujours *sensible,* qui excellait, par les *Serfs de Saint-Claude,* à soulever des tempêtes à la surface de l'opinion.

Soyons indulgent pour nos philosophes : ils ont laissé des fils... qui ne voient pas que la prison s'est agrandie sans que la masse de nos devoirs se soit allégée ! Par l'égalité civile, nous sommes restés ou devenus suspects de forfuyance devant le Rôle des Contributions directes ; et si notre maître impersonnel l'État me concède en principe le droit d'aller et de venir, il le tempère au plus tôt par les exigences du Recrutement militaire, et par l'obligation, naguère étroite, de ce congé tout gracieux qu'on appelle le passeport.

Les tombes de Saint-Georges — nous venons de l'éta-

---

[1] L'*Inventaire de Lorraine* nous permettrait, si nous en avions besoin, d'étudier les conditions de la forfuyance et les adoucissements que la procédure a subis, par l'histoire domestique des *Noirel,* vieille famille de la Montagne, originaire de Saint-Privat.

blir — appartiennent aux Caillou, aux Le Canard, aux Le Bonhomme, aux Robinot : l'épée désigne la couche funèbre de Didier; et nous lisons encore CANARD EN SON VIVANT...1618, sur la pierre du Sergent en la Gruerie ducale de Briey.

Tels étaient, du finage de Saint-Privat au *Fond Robinot,* frontière méridionale du ban de Montois, les notables du terroir. L'*archer des Gardes* de S. A., parrain involontaire d'un petit ravin, vivra par son nom dans la mémoire des hommes : il sut répondre sans hauteur au salut « d'honneste Anthoine Le Lorrain, *soldat* sous la charge de Mgr le comte de Salm » ; il se serait incliné sans bassesse devant Jean de Gorcy, *archer de Corps* du duc de Calabre.

V

De plus grands personnages ne dormaient point de l'éternel sommeil sous les dalles de Saint-Privat. Les curés de la paroisse, quelques bienfaiteurs obscurs, les Noirel et leurs tenants, les Ravenel et les Machepy, admodiateurs des Augustins ou de l'Ordre de Malte, [1] y furent troublés dans leur repos par Jacques Rouyer dit Dupuis, maître maçon à

---

[1] L'Ordre ou l'Hôpital Saint-Jean y possédait une petite métairie, louée *quinze livres et deux chapons gras, vifs en plume*............ en *1701 ;*
quarante-deux livres, avec les bois au *Chesnois*, à la *Grande Pierre*, à la *Petite Chapelle*, à *Maizière*, au canton *Roland* (en tout : 9 arpents $1/2$ et 61 verges, à la mesure de Briey), contre l'obligation de loger les gens du Grand-Prieur, « quand il lui plaît d'envoyer sur les lieux »................................. en *1724 ;*
trois cent six livres et deux grands poulets, bois réservés, mais avec les biens de Saint-Ail et d'Habonville.................... en *1734 ;*
quatre-vingts livres pour la métairie, sans les bois............ en *1781 ;*
quatre-vingt-dix livres pour id........................... en *1791.*

Friauville, admis, le 16 juillet 1682, à traiter [1] avec le P. Gabriel de Beaumont, en présence de Dominique Gérard, curé du lieu, pour l'entière reconstruction de l'église paroissiale. Au prix de quarante-trois pistoles d'or, Dupuis s'engageait à mener sa bâtisse à bonne fin, et même à faire « généralement tout ce qui peut être des obligations d'un décimateur; de manière à rendre les choses parfaites à dire d'expert, telles que l'ouvrage puisse être reçu de la communauté dudit Saint-Privat; en sorte qu'à cet égard, elle ne puisse plus avoir aucune prétention contre lesdits chanoines réguliers ».

Les devoirs mutuels des parties en cause ne gênaient pas la conscience de maître Jacques Rouyer : fils du Grand Siècle, il tenait en médiocre estime l'œuvre des maçons du treizième. Il abattit aux applaudissements d'honnêtes villageois qui souhaitaient une « église neuve » sans bourse délier... et si bien, à vrai dire, que le moustier s'en trouva mal. La fortune offrait une belle revanche à Saint-Pierremont; aussi, le 13 novembre 1682, Anthoine Le Canard, petit-fils du sergent Bastien, s'en fut signifier, par commission des Vénérables, à Gervais Noirel, syndic de la Communauté de Saint-Privat, qu'on eût à réparer « la petite tourelle jointe à la voûte de l'église » !

C'est à ce concours fortuit des décimateurs et des paroissiens que nous sommes redevables d'une classique nef-grange plafonnée d'étroits madriers. L'abside à fond plat, voûtée d'arête, a reçu dernièrement des nervures à boudin et une clef-tore en plâtre, — additions qui fournissent un emploi décoratif à quatre chapiteaux de pilastres d'angle noyés dans la maçonnerie; débris uniformes que J. Rouyer a peut-être respectés ?

L'église s'élève en plein cimetière sur une motte naturelle.

---

[1] Archives de la Moselle. — *Chanoines réguliers.*

On y monte par un large perron de sept marches, en traversant la muraille de clôture sous une porte de la façon de maître Dupuis. Accolée au vieux clocher, — vétéran assis sur des supports d'un mètre d'épaisseur à pied d'œuvre, coupé d'une voûte en berceau, aéré d'étroites *fumières* et couvert d'une pyramide en ardoises, mais dont la cage, percée vers le sommet d'auvents sans caractère, et sur sa paroi méridionale, d'une large œillère elliptique, se travestit, pour tout dire, sous ses réparations accumulées, — elle était, il y a peu de temps encore, pour les jeunes enfants rachitiques, le but d'une sorte de pèlerinage. Leurs mères les promenaient nu-pieds sur l'autel, et leur faisaient ensuite baiser l'image de Saint-Privat.

Le carrelage de l'abside est à peu près neuf, et cinq ou six pierres tombales de la nef, frustes ou retournées, indiquent les places où reposent, depuis les travaux de 1682, le curé Dominique Gérard, des admodiateurs des deux sexes, et Jean-Baptiste-Nicolas Ferrand, âgé de sept mois, fils de messire Jean-Nicolas Ferrand, écuyer, chevalier de Saint-Louis, gouverneur de Roye en Picardie, commissaire provincial des Guerres, prévôt général au département des Trois-Evêchés, et de Marie-Anne Gourdin, de Peltre, — inhumé, le.... 1750, en présence d'Etienne Berjot, grand-père nourricier.

Au pied de la grille du sanctuaire, les lettres D. O. M. YCY...... marquent avec précision, du côté de l'Évangile, la sépulture de Jean Petitjean, mort le 22 septembre 1712. C'est le dernier pasteur dont l'église ait recueilli les restes : François Marchal, prédécesseur de Jean Guillemin, que la Révolution fit sortir de son presbytère, était porté au cimetière communal, le 22 octobre 1779.

Les Archives de la Moselle conservent l'original de la déclaration du curé Petitjean, faite le 6 février 1692, en exécution des ordonnances de S. M. On y affirme que la portion de dîmes entièrement abandonnée par les chanoines

de Saint-Pierremont et par ceux de Pont-à-Mousson, qui sont du même Ordre, n'est pas suffisante pour l'entretien du sieur curé; qu'aprés les quatorze jours de terre arable du bouverot, il n'y a « pour toutes fondations, que trois ou quatre messes à chanter, à raison de quelques pièces tant preids que terres dont il ny a aucun titre pour estre hors cognoissance et trops anciens. Revient deux portions de bois, mais incognues et sans titres aussy... tout cela en si pauvre état que le curé est obligé d'acheter du bois pour se chauffer.... A Roncourt, deux messes annuelles ou obits de temps immémorial ».

Plaignons le digne curé, qui vécut de la sorte vingt-deux ans, et remercions-le surtout de ses dernières confidences. Des obits et messes, à Saint-Privat et à Saint-Georges, « sans titre pour estre hors cognoissance et trops anciens.... ou de temps immémorial » nous touchent d'autant mieux, que le patronage laïc, appartenant d'origine à la dynastie des écuyers de Roncourt et Sainte-Marie, n'est jamais tombé, que je sache, aux mains d'un noble quelconque se titrant *de Saint-Privat*. L'église de ce dernier village et Saint-Georges de Roncourt sont à peu près contemporains, mais Saint-Georges fut chapelle castrale pour la famille des fondateurs, au moins jusqu'en 1333; et la dotation des deux sanctuaires ne s'est pas assise sans que les obligations du prêtre entretenu pour les desservir l'un et l'autre, n'aient été rigoureusement définies. Nous en avons trouvé une preuve décisive dans une sentence du 3 mai 1468, [1] rendue en la « Court de Vénérable et circunspecte personne maistre Bertrand Malasie *(D. Bertrandus Malazerius)*, chanoine, archidiacre de Vy en l'Eglise de Metz, présentes honorables personnes messire Perrinet Pierresson, archi-

---

[1] *Pièces justificatives*, IX *(coté* VII *par erreur)*.— Première expédition sur minute, conservée au presbytère de Saint-Privat.

prêtre de Hatrize, et messire Nicolas, curé de Sainte-Marie-aux-Chênes, desdits diocèse et archidiaconé », au profit des habitants et communauté de la ville de Roncourt en la Montaigne,— à l'encontre de « discrète personne Didier Colet, curé de l'église paroissiale de Sainct Privé et dudit Roncourt ».

On prétendait à Roncourt, après l'agrandissement de la nef, qui avait amené, pour un temps, l'interruption du service divin, que messire Didier Colet était tenu de chanter, ou de faire célébrer messe dominicale à Saint-Georges, tous les quinze jours, alors que « ledit curé disoit a ce non estre tenu fors quen leglise parochial de Saintprivey questoit la meire eglise ».

L'affaire s'échauffant, l'archidiacre de Vic reçut les parties à son tribunal, et donna, comme il apparaît, gain de cause à Roncourt, déclarant : « le devantdit mess. Dedier le curez de laditte cure de Saint-privey et de Roncourt estre tenuz et devoir celebrer ou fere celebrer le dimanche de Quinze jours en quinze jours en ladite eglise de Roncourt et administrer les autres sacremans *ainsy quil a este acoustume de toute anciennete...* ».[1]

Didier Colet se soumit de nouveau aux agréments de la binaison, qu'il a légués à ses successeurs, ainsi que le voulurent le patron d'origine, la coutume et l'archidiacre ; et quatre siècles ont passé sans que l'arrêt soit devenu caduc. C'est pour eux, en définitive, qu'interprète d'une profonde sagesse, Domange Warin de Bayonville, notaire impérial apostolique, écrivit de sa plus belle main : Voulons notre sentence « estre tenu et semblablement observe doresnavant a toujours mais par iceluy mess. *Dedier Cure et ses successeurs* » !

---

[1] On voit, par le texte de cette sentence de la Cour de Vic, que l'archidiacre *D. Bertrandus Malazerius*, ainsi nommé à la page 83 du *Series dignitatum & canonicorum ab anno 1467* des Archives de la Moselle, et mort le 21 avril 1486, était archidiacre de Vic, cinq années au moins « *ante 27 martii 1472* ».

En 1444, lors du siége de Metz par le roi Charles VII, les ouailles de Saint-Privat et Roncourt suivaient un chef plus ingambe dans la personne de leur curé, loyal sujet de René d'Anjou, et grand amateur du vin des Quatre-Mairies.

Sorties de leurs *perrières*,[1] elles pillaient avec un merveilleux entrain les réserves et les récoltes de Châtel, sous la protection des gens d'armes du sire de Lohéac, retranchés dans la maison forte, — laquelle fut, de surprise, « verdement assaillie », le 18 octobre, avant le jour venu, par « plusieurs soldairs et avec eulx douze cents pietons bien embastonnés. — Niantmoins, pour celle fois, ilz ne gaingnont mie la tour ne les escorcheurs qui dedans estoient, mais y eult plus de six vingt hommes, femmes et enffans tués de la duché de Bar et d'aultres lieux, qui estoient venus pour vendangier les vignes. Ilz mirent le feu au moustier où fut ars le curé de St Privez la Montaigne avec aulcuns de ses paroischiens ».

Philippe de Vigneulles, qui prenait note, en ses annales, de cette triste fin d'un prédécesseur de Didier Colet, n'eut garde d'oublier entre « iceulx guairnemens », qui l'enlevérent, à son retour de Naples, le 3 novembre 1490, pour le faire rançonner à Chauvency, « un nommé Picanat, naitif de Sainct Privé la Montagne, lequel, deux ans apres, fut pendu au gibet de Mets ».

Selon le Pouillé de 1760, l'église de Sainte-Marie-aux-Chênes, placée sous le vocable de l'Assomption-Notre-Dame, reconnaissait pour patrons le Roi et les Seigneurs du ban; mais ses rédacteurs, portés à rendre à César un trop généreux tribut, ont allègrement supprimé, sans y prendre garde, deux siècles et demi d'histoire, au seul profit du très-chrétien

---

[1] *Perrières*, synonyme ancien et local de *carrières*. — La colonie de serfs, que représente Saint-Privat, s'adonnait à la culture des champs, à l'exploitation et au transport des produits de maintes carrières. Ses libres enfants, jusqu'à ce jour, n'ont pas changé d'industrie.

Louis XV. Pour ces clercs de notre évêché, « les institutions de 1500 ont été données sur la nomination du duc de Lorraine : *depuis* les seigneurs temporels du lieu ont joui du droit de nomination à la cure ». Le manuscrit ajoute : « décimateurs, *les seigneurs seuls,* à l'exception d'une petite portion perçue par le curé ; communians 225 ; revenu du curé, 600#; id. de la Fabrique, 70#; langue françoise ».

Il y a bien ici quelque contradiction, les comtes et ducs de Bar, ou leurs successeurs de Lorraine et de France, n'ayant pu, sauf cession préalable, confiscation ou retrait féodal, revendiquer une propriété d'origine ; et l'ordinaire des choses voulut que l'erreur fit son chemin... par l'unique motif que nos clercs de 1760 n'infirmaient ni droit vivant ni prérogatives, après deux autres siècles et demi de possession reconnue.

Par bonheur encore pour la tranquillité générale, Sa Majesté n'aliéna « purement, simplement et définitivement à titre d'arrentement... au plus offrant et dernier enchérisseur », et sur la proposition de Nosseigneurs les Commissaires généraux du Conseil, aucune partie de son Domaine à Sainte-Marie. Aussi, jusqu'à la réforme radicale de nos Constituants de 90, le goupillon, l'encens, le pain bénit, allaient, suivant la règle, trouver à la chapelle Saint-Roch, ou bien à leur banc du côté de l'Épître, de pacifiques héritiers ; et nul cessionnaire des Droits du Roi ne prétendit, comme à Marange, « une place distinguée et séparée des autres paroissiens..... en qualité non seulement de Seigneur, mais encore de Patron ».[1]

---

[1] Ce grave sujet de discorde troubla Marange et la Cour durant un quart de siècle. Le *pétitoire* et le *possessoire* l'avaient singulièrement envenimé, au début, par leur mutuelle substitution ; mais il faut remercier Noël-Dominique Bourdelois, seigneur de Marange, Servigny et autres lieux, Conseiller du Roi, Président au Bureau des Finances des Généralités de Metz et Alsace, de nous avoir donné la vraie et complète histoire seigneuriale de Marange, dans un précieux in-folio de cinq cent-six pages, contenant *Mémoire, pièces justificatives et productions.*

D'un autre côté, « Maistre Louis Machon, licentiez ès droits, archidiacre de Port, chanoine de la cathédrale de Toul, chappelain épiscopale et greffier des insinuations de l'évesché et diocèse de Toul », a produit, par son Pouillé en cours de publication archéologique, des renseignements fort antérieurs à 1544. Ils ne nous apprennent rien de ces institutions de 1500 alléguées en 1760, quand le travail de Lamy (1570), notaire juré des Cours de Metz, secrétaire de la Chambre épiscopale, annulait le *depuis* en ces termes: *In capitulo de Hatrizia, — Ecclesiæ Sanctæ Mariæ ad Quercum, patronus* (sic) *dux Lotharingiæ, Colardus de Marley et Claudius Baudochen!*

Ces prémisses sont déjà favorables au succès éventuel de la thèse; car on verra plus loin que ce patronage tout laïc se partageait, au treizième siècle, entre les écuyers de Roncourt et de Sainte-Marie. On reconnaîtra même, je l'espère, puisque les Baudoche sont incontestablement des alliés ou des acquéreurs, que *Colard de Marley*, mort avant le 15 septembre 1450, est seul ici, entre trois, légitime héritier du sang des fondateurs, et du lignage d'*Alix* dite *Marlot, Merlo* ou *Merlotz*, fille de Renaud Le Sauvage, dame, en 1327-1333, d'un ban-fief amazé de *Grange*, représenté sur le nouveau Cadastre par un lieu dit *Miloux?*

Si la modeste *cella*, que les pieuses largesses d'un premier bienfaiteur, étranger aux maisons de Bar ou de Lorraine, ont remplacée par un nouveau sanctuaire, n'a pas laissé vestige d'une existence que des titres valables n'ont établie ni récusée, il s'en faut bien, en revanche, que l'Assomption-Notre-Dame, puisse aujourd'hui cacher aux yeux les plus distraits, les trois principaux remaniements, mutilations et agrandissements successifs, qui ont altéré selon le temps, les convenances du jour, la générosité de nobles paroissiens ou le goût municipal, l'œuvre primitive des constructeurs du treizième siècle. On ne peut la reconnaître, depuis cent ans au bas mot, que dans le voisinage

du chœur, coté C sur notre Plan par terre (V. *Planche III*), aux points *(7. 8)* où s'appuient, sur une même paroi du clocher central qui l'a fourni dès l'origine, les murs de face de l'abside A.

Occupons-nous d'abord de ce clocher, seul témoin, n'en doutons pas, que ces transformations aient laissé vivre. Il est resté debout, quoique rajeuni, rogné, surhaussé tour à tour, et travesti, compte fait, comme le fut le clocher de Saint-Privat sous ses restaurations périodiques. Sa cage, sur plan à peine barlong (3m,65 sur 3m,75 *intra muros*), est formée de murailles en pierres irrégulières de 0m,80 d'épaisseur. Elles sont percées, dans le sens du grand axe de l'église, inexactement orientée, de deux arcades établissant les communications voulues, de l'abside au chœur C qu'elles emprisonnent, et de celui-ci à la nef BB, édifiée sur le type grange en 1773.

La portée de la dernière (3m,45) réduit les soutiens de la masse, contre la nef, à deux des quatre colonnettes d'angle recevant les nervures de cette voûte d'arête dont fut couvert le vieux chœur, au quinzième siècle ou même au seizième ; et si l'on observe que la construction de l'élégante chapelle placée sous le vocable des saints Roch, Sébastien et Marcoul, avait éventré sa base du côté de l'Épître, on en conclura sans doute, qu'il faut, à tous les degrés généalogiques, féliciter nos innocents maçons, de l'excellente qualité des matériaux qu'ils ont trouvés au pays ?

Ce clocher central, coiffé d'une pyramide en ardoises, a perdu les petits jours et corbeaux qui le distinguaient jadis : on n'y pénètre que par une échelle de meunier aboutissant à une porte ouverte sur sa face Ouest, à 5m,05 au-dessus du sol, au niveau général des clefs de voûte de l'abside et du chœur.

A l'intérieur, deux baies opposées laissent accès sur les voûtains du sanctuaire, dont l'extrados est resté à l'état brut,

ou sur le plafond de la nef, également sommé de fermes simples supportant une toiture en tuiles creuses.

Les entraits de la charpente de l'abside ne reposent pas sur la voûte, mais sur les murs de face élevés de deux mètres au-dessus des naissances, et munis encore de petites œillères, distribuées à hauteur d'homme, sur le pourtour de cette sorte de grenier; ancien poste de quelque guetteur émérite, qui faisait tinter à propos la cloche d'alarme et de salut, au temps où Français, Suédois, Lorrains et Croates sillonnèrent en barbares la Montagne aux abois.

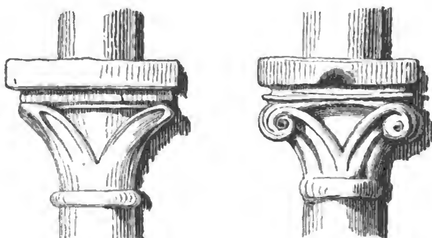
Ces préoccupations sinistres n'affligeaient plus nos décimateurs de 1773, copistes en grand de maître J. Rouyer, qui leur donnait un modèle à Saint-Privat dès 1682. Ils l'ont accepté pour leur nef de 165^{m} superficiels, avec son plafond de merrains jointifs, élevé de 6^{m},72 au-dessus du sol, avec ses murailles blanchies à la chaux,[1] ses six fenêtres plein-cintre vitrées en petit plomb, son dallage de vieilles pierres tombales recoupées et parementées à nouveau.

On est certain de ne pas contredire les documents écrits, en laissant au seizième siècle l'abside actuelle de l'Assomption. Deux rectangles égaux (5^{m} sur 2^{m},50), additionnés d'un trapèze isocèle de 5^{m} de base, portant 2^{m},22 en hauteur, et 2^{m},40 à peu près sur chacun de ses trois autres côtés, en figurent le plan exact. Huit piliers cylindriques, saillant plus ou moins des murs de face, s'élèvent des différents sommets du tracé, et reçoivent sans intervention de chapiteaux, les supports *7* et *8* exceptés, les arcs de voûtes, élevés de 5^{m},17 sous clef, et bandés par

---

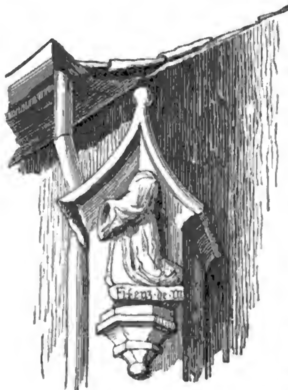
[1] Épaisseur des murailles latérales, 0^{m},68; id. du mur-pignon percé de l'unique porte de l'église, 0^{m},78 ; longueur de la nef, *intra muros*, 16^{m},20. Consulter pour le reste, dimensions, annexes, distribution, notre petit Plan (*Planche III*) à l'échelle du $\frac{6}{1000}$.

claveaux ayant entre lits peu d'épaisseur. L'architecte appuie les colonnes du chevet à de solides contreforts à larmier; il donne aux colonnes *5* et *6*, en raison de l'étendue des trumeaux séparatifs, un diamètre de 0m,33, quand il se contente de 0m,22 pour les six autres; par respect, peut-être, pour les deux petites colonnes complètes, qu'il a comprises dans celles chiffrées *7* et *8* sur notre Plan au $\frac{6}{1000}$? Nous avons reproduit ci-dessous ces uniques débris de la vieille abside, toujours accolés au clocher central :



Je n'entreprendrai pas de décrire le motif étoilé qui décore la voûte au-dessus de l'autel, et je m'abstiens de nombrer des écussons que les badigeonneurs empâtent avec persévérance. Consolons-nous : le sujet ne comporte aucun de ces efforts; et dès qu'il les sollicite, il est sage de laisser au dessin un rôle que le plus médiocre remplit en perfection. Toute vue photographique, prise à l'Orient de l'église, nous pourrait libérer de cette tâche ingrate; elle dira ce qu'il est défendu de faire comprendre par d'autres artifices; elle donnerait, sous l'aspect d'un bras de transsept issant du clocher central, en compagnie d'annexes de nulle valeur, tels que le dépôt K et l'oratoire de cimetière O, la jolie

chapelle-lanterne que la généreuse pitié d'un Manderscheidt [1] offrit aux saints intercesseurs, Roch, Sébastien et Marcoul, à l'intention des pauvres malades.



C'est une dernière et commune victime des maçons de 1773, et de fabriciens économes qui l'ont faite sacristie.

Ses dimensions, dans œuvre, mesurent 4m,22 sur 3m,77, et 5m,24, de l'intersection des nervures de sa voûte d'arête au dallage. Séparée du chœur par une galerie qu'une simple muraille a remplacée, elle s'éclairait jadis par trois grandes fenêtres où *le flamboyant* se mêle à des combinaisons ingénieuses du cercle, de ses divisions et de ses projections.

Deux de ces baies, aveuglées par des maçonneries de remplissage, ont conservé leurs meneaux; et ce serait chose aisée et peu coûteuse qu'une restauration. Mais Sainte-Marie n'y songe guère; ses paroissiens rêvent images, chemin de croix, « église neuve » ! — symptôme redoutable, qui nous avertit de passer au plus tôt la revue des cercueils qu'on n'a point ouverts et vidés de leurs ossements.

---

[1] Quel est ce Manderscheidt? — On a mutilé et décapité la petite figure ronde bosse qui le représente à genoux, au sommet d'un contrefort. Nul accessoire caractéristique ne relève la robe qui l'enveloppe de ses plis : avons-nous affaire, en la personne du sculpteur, à quelque disciple des Milanais? Je lis sur le socle : fi · henz · de · m...; *Hans de Manderscheidt*, la chose est claire, mais fi... serait-il *Filia?*

VI

Sanctuaire



20 mai 1711. — † Messire *François Nicolas,* curé de Sainte-Marie-aux-Chênes, archiprêtre de Hatrize, inhumé le 21 devant le grand autel, « à l'assistance de la plus grande partie de MM. les curés de l'Archiprêtré ».

Sanctuaire ou *Chœur?*



Avant le 24 mars 1696. — † *Jean Nicolas,* père du curé François Nicolas, avait pris place « sous la cloche ».

24 mars 1696. — † *Martine Gratian,* femme du précédent et mère du curé-archiprêtre, âgée de 78 ans, « a été inhumée ..... proche son mari, sous la cloche ».

Chœur



28 juillet 1698. — † *Yolande Le Prudhomme de Vezin,* « fille du sr Alexandre Le Predhomme de Vesin, Ecuyer, Seigneur de Bruville, collateur et décimateur en partie de Ste Marie, et de Dame hélène de Piquart de fileine, son épouse », inhumée le 29, « dans le Chœur de l'Eglise, sur la droite en avant ».

3 janvier 1704.— † « Dame *Barbe Dumont* dite *de Moranville,* dame décimatrice et collatrice en partie de Ste-Marie-aux-Chênes, ... âgée de plus de 80 ans. Son corps est inhumé à la place de ses ancêtres dans le Chœur de l'Eglise de Ste Marie du Côté de l'Evangile ».

12 janvier 1727. — † *Alexandre Le Prudhomme de Vezin,* « dans l'Eglise, au Chœur, et ledit sieur a reçu tous les sacrements ».

21 novembre 1738. — † *Hélène Le Picard de Fulaine,* veuve d'Alexandre Le Prudhomme ci-dessus, « inhumée le 22 dans le chœur de cette Eglise ».

Dans l'église (nef?)



23 septembre 1774.— † Demoiselle *Barbe-Françoise d'Aut-court,* âgée de 70 ans: « son corps a été inhumé le 24 à onze heures du matin dans l'église... ».

Chapelle devenue Sacristie



Avant le 6 juillet 1594, fut inhumée « en l'église de Sainte-Marie-aux-Chênes » et, je crois, en la chapelle neuve, placée sous le triple patronage des saints Roch, Sébastien et Marcoul : dame *Catherine de Manderscheidt ;*

Après le 6 juillet 1594, aux termes de son testament du même jour, prit place à ses côtés, *Abraham du Mont,* son mari, écuyer, seigneur de La Barre, Bruville, ban de Ham, etc.

13 février 1705. — † *François Faypeur,* « âgé d'environ 45 ans ». Dans les actes de 1695, il se titrait « Conseiller du Roy, Maison Royalle de la Montagne ».

24 mai 1708. — † *Barbe de Mageron,*[1] veuve de messire François Le Picard de Fulaine, écuyer, seigneur de Mancieulles. « Son corps a été inhumé ..... sous la tombe qui est au devant du marche-pied de l'autel (une tombe des Manderscheidt ci-dessus?) ».

28 septembre 1709. — † *Anne George,* « âgée d'environ 60 ans ».

22 janvier 1745.— † *Charles-François d'Autcourt,* écuyer, seigneur de Chennevert, ancien exempt des Gardes du Corps de feu S. A. R., — âgé de 68 ans, inhumé le 23.

30 juin 1746. — † *Barbe Le Picard de Fulaine,* veuve du précédent, inhumée le 1er juillet, « en présence de sa famille et de la plus grande partie des paroissiens ». Elle était arrière petite-fille de Jean Bageron *dit* Mageron, qui fondait, avec Jeanne de Strainchamps, sa femme, le 12 mai 1617, la chapelle Saint-Jean l'Évangéliste, depuis Chapelle des Mageron, en l'église de Briey.

Cimetière paroissial ou communal



9 septembre 1702.— † *Anne-Thérèse Scourion du Houssey,*

---

[1] ***Mageron,*** autrefois ***Bageron :*** d'azur à deux molettes d'or en fasce, et à quatre girons d'argent mouvants des angles de l'écu (V. *Dom Pelletier,* p. 504).

fille de messire Charles Scourion, écuyer, seigneur de Houssey, Haynneville et autres lieux, et de damoiselle Marthe d'Aunois. « Cette enfant était en nourrice chez Pierre Michel..... ».

20 juillet 1738.— † *Pierre de Costain de Taboissy,* écuyer, ancien capitaine au Régiment de Rouergue, « blessé de plusieurs coups de pied ». — « Son corps a été inhumé le 25 du même mois, dans le cimetière de cette paroisse, comme il l'avait souhaité, par humilité, sans préjudice néanmoins aux droits qu'il peut avoir ».

24 janvier 1778. — † *Anne-Dorothée d'Autcourt,* veuve de messire François Le Thueur de Fresnoy, écuyer, seigneur de Mancieulles; âgée de 66 ans, inhumée le 25.

3 janvier 1785. — † *Marie-Charlotte-Victoire Herbelot*, âgée de 5 ans, et

16 janvier 1785.— † *Louise-Pierre-Marie-Josèphe Herbelot,* âgée de 9 ans, toutes deux filles de Jean-Joseph Herbelot, ancien capitaine au Régiment de Bourgogne, chevalier de Saint-Louis, seigneur de la Cour de Zandt à Esch, et de Marie-Sophie-Gabrielle-Marc, née baronne Lamy de Bézange.

1er janvier 1786. — † *Charles Le Prudhomme de Vezin,* écuyer, seigneur collateur et décimateur en partie de la paroisse, âgé de 95 ans, — inhumé le 2 janvier.

16 mai 1788.— † *Marie-Anne,* alias *Marie-Anne-Ezéchielle Lamy de Bézange,* née le 18 août 1702; fille de Charles, baron Lamy de Bézange, conseiller au Parlement de

Metz, lieutenant-général de Police, etc., et de Marie-Anne Bennelle, sa première femme; veuve en 1758 d'Antoine Charpentier, chevalier de Saint-Louis, capitaine au Régiment de Luynes, depuis Chevreuse.

25 thermidor an II.— † *Jean-Joseph Herbelot,* « rentier », âgé de 66 ans, fils de Jean-Joseph Herbelot, et de « dame Collin ».

6 mars 1819. — † *Marie-Sophie-Gabrielle-Marc,* née baronne *Lamy de Bézange,* veuve en premières noces de Jean-Joseph Herbelot ci-dessus, et femme, en secondes noces (19 prairial, an IV), de Joseph-Léon Mercier, ancien capitaine à la 81e demi-brigade d'Infanterie, fils de Joseph Mercier, ex-commissaire général, ordonnateur de la Marine, et de Marguerite Mirat.

VII

Dans le système féodal, les domaines forment une hiérarchie qui règle, en principe, la condition des personnes, et si la terre n'est qu'un fief inférieur ou même une roture, son maître restera vassal ou sujet. Sur la Montagne, la puissance publique se partageait rarement avec le souverain de Bar; mais les biens immeubles ou censés tels, ceux qui le sont par l'objet auquel ils s'appliquent, les individus attachés au sol et ses productions, les impôts, cens, dîmes et redevances, la Justice et les offices, le patronage et la garde, s'immobilisant par cette fiction énergique que le système a promenée sur toutes choses, suffisaient pour y multiplier les bas et moyens seigneurs. L'histoire de la transmission de ces petits fiefs offre plus de difficultés que d'attrait, et nous savions d'avance que nos efforts, pour

constituer une sorte d'unité dans la suite chronologique des seigneurs, à Sainte-Marie, Roncourt et Saint-Privat, par exemple, ne nous sauveraient point de nomenclatures additionnelles. Nous les avons essayées dès qu'elles se trouvaient utiles, souhaitant, plus d'une fois, rencontrer en moindre nombre, codécimateurs, feudataires et mouvances !

On jugera peut-être, contre notre avis, qu'il valait mieux s'en affranchir? — Nous n'y songions point, quelque commode que ce dernier parti nous eût été; car l'abondance critique et l'ordre dans le détail, sont, à nos yeux, l'écueil et la raison des monographies.

Les nombreux fiévés dont je parlais tout à l'heure, n'empêchaient pas que des revenus de toutes espèces, cens, dîmes, rentes en argent ou en nature, confiscations, amendes et tailles, garde des communautés et des gens d'église, cette dernière presque toujours maintenue comme une prérogative inaliénable du pouvoir suzerain, n'appartînssent en tous bans et villages de la Montagne, aux comtes ou ducs de Bar. On les recouvrait, ces tributs divers, par les fermes ou la régie; on parait aux nécessités pressantes et aux revers de fortune, par les « gagières » : l'emprunt, sous toutes ses formes, épuise et sollicite à la fois le « très redoubté seigneur ».

Nous nous sommes contenté des preuves de 1320,[1] quand nous pouvions écrire : « quinze jours devant la fête de saint Georges 1285, Henri, fils aîné de noble baron Thibaut, comte de Bar, s'oblige au profit de Collignon, fils de Jean de la Cour, citoyen de Metz, de la somme de 672 livres messines, pour sûreté de laquelle il engage ce qu'il possède à Homécourt, Malancourt, Sainte-Marie-aux-Chênes, Saint-Privat, La Neuville, *Bosmont,* Valleroy, *Hainze?* Rosselange, Rombas, Ramonville, Amnéville, *Godelange* (Gandrange?), Norroy-le-Veneur ; aux deux Moyeuvre et aux deux forges

---

[1] V. *Première excursion. — Pièces justificatives,* I—VI.

qui sont hors du ban de Moyeuvre, avec toutes les appartenances, excepté les forges de Moyeuvre et les bois ; et doit le dit seigneur Henri de Bar racheter la dite somme après la Nativité [1] (scellé en cire jaune d'un *grand sceau équestre aux armes de Bar*) ».

Des institutions si complexes étouffaient moins qu'on ne le suppose la vie des communautés rurales. Serfs d'origine, serfs de manse muable, frères donnés, hôtes, commants, serfs-bourgeois,[2] s'entendaient pour la défendre avant que la loi politique ne s'occupât d'eux. Le plus chétif paysan de capitation, de formariage et de morte-main, obéissait au ressort individuel, en traitant pour lui-même ou pour la sûreté publique : il s'acquittait de ses obligations en réservant le droit du seigneur et celui d'autrui.

Avant la réaction unitaire, qui façonna les mœurs et confisqua les choses au profit du pouvoir central, il était licite de multiplier ses alliances avec les forts par de véritables traités ; et le seigneur direct en la Montagne ne s'offensait point d'apprendre que Pierre de Bar était de ceux-là, au sentiment de ses plus pauvres sujets. Saint-Privat pouvait donc, le 5 août 1372, se mettre, pour vingt ans, sous la protection du damoisel de Pierrefort, au tribut régulier de trente quartes d'avoine. [3]

---

[1] *Du Fourny*, layette *Metz, cité, 4 ; anciens comptes et papiers.* Malgré la valeur du gage, ce prêt de Collignon de la Cour était à bien courte échéance : le noble changeur serrait les freins.

[2] Nous ne parlons pas du *chevalier-serf,* plus rare dans la région de l'Est que dans l'ancien domaine royal. Ce noble d'extraction avait ses hommes de corps, et serf d'un autre seigneur ecclésiastique ou laïc, se voyait assujéti à la totalité ou à partie des charges serviles. On retrouve ici, dans une sphère plus élevée, le *servus* gallo-romain et ses *vicarii ;* mais que deviennent à leur tour, en présence de nos chevaliers-serfs, ceux qui prennent leurs idées dans la circulation générale ?

[3] *Du Fourny*, layette *Briey*.

SEIGNEURS

A SAINTE-MARIE-AUX-CHÊNES, A SAINT-PRIVAT ET A RONCOURT-LA-MONTAGNE

1157. — *Bartholomeus de Sancta Maria* est témoin de la donation faite en 1157 par Vener de Briey, chevalier, à Hezon de Briey, son cousin germain, de toutes les parts qui lui étaient échues de ses pères, ou qu'il tenait en commun avec lui à Rombas, par succession de Richier de Briey, évêque de Verdun, leur oncle, mort à Trèves, le 9 mars 1108 (Titre original des *Archives de la famille de Briey*).

Un obituaire de Saint-Pierremont, ne donnant que les très-anciens anniversaires abolis par une réforme de l'abbé Achille-François Massu, mentionne, au viij des calendes de juin :

Hugo, miles de Sta Maria Achenes pro cuius anniu. faciendo habemus decem solidos.

1280. — *Simon*, chevalier, possédait à Sainte-Marie-aux-Chênes, entre autres fiefs et appartenances, plusieurs maisons, et « sa Haute Maison derrière l'église ».

13..-1327? — *Le grand Ancel de Sainte-Marie*, son fils, était mort en 1327, mais reprenait en 1323, le jeudi après la Purification, un huitième des dîmes de Roncourt et de Saint-Privat-la-Montagne, indivis avec *Bertrand de Sainte-Marie* et les *Religieux de Saint-Pierremont*.

Un vidimus sous le scel de frère Jean, abbé de Saint-Pierremont, du jeudi avant la Chandeleur 1331, apprend qu'Ancel de Sainte-Marie, et *Colin de Sainte-Marie*, qui possédait fiefs à Roncourt et Montois-la-Montagne, tous deux écuyers, se comptèrent parmi « les amez chlrs et escuiers » qu'Edouard, comte de Bar, « meu de devotion en lhonneur de la sainte Trinité, de saint Georges et de toute la Cour céleste », associait à l'institution de « cinq chanoines,

ensemble le chapelain qui s'y trouve, et qui sera chanoine avec les cinq », en la chapelle Sainte-Catherine de son château de Briey.[1] Ancel donne 20 sous, Collin 15 sous ; et ces libéralités, au tarif de Raymond de Batilly, écuyer, autre bienfaiteur et confrère, représentent cinq quartes, et un peu plus de trois quartes trois bichets de froment à la mesure de Bar, inférieure à celle de Briey.

1327-1333. — *Alix* dite *Marlot*, fille de feu *Renaud Le Sauvage*,[2] chevalier, était héritière du grand Ancel de Sainte-Marie, ainsi qu'il résulte de ses reprises de « noble baron comte de Bar », faites sous le scel de l'official de Metz, le jour de sainte Agathe de l'an 1327. Mais Alix Le Sauvage avait, en 1333, de nombreux comparsonniers à Sainte-Marie ; et n'était point, autant que nous en pouvons juger à six siècles d'intervalle, le principal seigneur du lieu.

---

[1] *Du Fourny*, layette *Fondations*. — Le titre primordial de la fondation est du samedi après la saint Georges 1331. Adhémar de Monteil, évêque de Metz, la confirmait le 18 juillet suivant, et le comte Édouard de Bar, par lettres du vendredi avant la fête de l'apôtre saint Thomas, décembre 1333, donna de nouveaux revenus au prévôt qu'on instituait cette année même. A la prière d'Antoine, duc de Lorraine, et du libre aveu de l'abbé et du couvent de Saint-Pierremont jouissant du patronage, le pape Clément VII unit à cette collégiale la cure d'Avril, et son annexe Saint-Gengoulf de Briey. En 1539, on permit aux chanoines de Saint-Georges, de dire l'office canonial en l'église de Briey ; et finalement Saint-Gengoulf se trouva paroisse d'annexe qu'il était d'abord.

Lors de la confection du Pouillé de 1760, la collégiale n'existait plus, mais le curé de Briey s'en disait toujours Prévôt ou Doyen, et portait l'aumuce (Bibliothèque de Metz. — Ms. 74 et Ms. 116).

[2] Renaud Le Sauvage? — Appartenait-il à l'antique famille paragère des *Le Sauvage* de Metz et *d'Oultre-Saille?* Le prénom Ancel est ordinaire chez les Le Sauvage, et Alix, héritière d'Ancel de Sainte-Marie, était dite *Marlot*. Or, selon nous, les *Marley* sont issus des *Le Truan d'Oultre-Saille*, qui tenaient aux Tignienne du même paraige, famille dont les La Marck se réclamèrent au dix-septième siècle. Le Sauvage, Le Truan, ces deux puissances d'*Oultre-Saille*, ont abandonné la Ville Impériale dans la seconde partie du treizième siècle, après des luttes d'influence qu'on entrevoit confusément.

Toutes les maisons de feu Simon, sa Haute Maison derrière l'église et autres dépendances, pour lesquelles se devait, chaque année, un mois de garde à Briey, étaient venues, selon des lettres du lundi après l'octave saint Martin 1333, scellées de Jean de Briey, abbé de Saint-Pierremont, et de Nicole, curé de Briey, à dame *Isabelle de Sainte-Marie-aux-Chênes,* et aux *enfants* qu'elle avait de feu *Falquignon de Roncourt,* écuyer, avec « la moitié des dons de l'église de Sainte-Marie, et moitié des grosses et menues dîmes ».

Étaient aussi seigneurs à Sainte-Marie, en 1333 :

Huart de Sainte-Marie, écuyer (fils de Bertrand ?), qui faisait reprises de ses héritages, le samedi avant la saint Nicolas ; *Ancel de Sainte-Marie,* qui déclare, sous les sceaux de l'abbé de Saint-Pierremont et du curé de Briey, le lundi vigile saint André, tenir à foi et hommage-lige du comte de Bar, un quart du don et des dîmes de Sainte-Marie, ce qu'il possède à Montois-la-Montagne, sa maison et ses héritages de Sainte-Marie, sa maison de Briey, ses bois à Domeval et en Gremalnoue ;[1] pour lesquelles choses il doit trois semaines de garde à Briey. Le samedi avant les Bures, *Jean d'Orey de Walle,* écuyer, et Alix de Rombas, sa femme, fille et héritière de Thiérion de Rombas, vendent au domaine de Bar, pour 25 livres de petits tournois, ce qu'ils tenaient du comte en fief et hommage-lige à Sainte-Marie-aux-Chênes, — leurs rentes, droitures, seigneuries, les hommes et les femmes.

Tous deux, enfin, le lundi avant la Purification 1333, reconnaissent, sous les sceaux de Hue, abbé de Justemont, et de Loyer, curé de Richardmont, tenir du comte de Bar,

---

[1] Gremalnoue? — C'est le *Grimonaux* de 1869. Le *bois en Gremalnoue* d'Ancel de Sainte-Marie a été défriché en 1845-1846, par les ordres de Mr L. M. Rollin, notaire honoraire à Metz.

à Sainte-Marie-aux-Chênes, « la maison de Froidcul, le gagnage et toutes les appartenances, sans garde ».[1]

En 1353, le jeudi après l'octave du Saint-Sacrement, *Willarmes de Sainte-Marie-Aschenes,* déjà marié en 1333 à Catherine, veuve de feu Isambrin de Rombas, seigneur à Jamaille, Ramonville, Boussange, octroyait aux Prémontrés de Justemont un pré de quatre fauchées trois quarts, « quil ait on bruel de Hamecourt entre Henry menont de la dite ville d'une part et le preit qui muet de la cure de Moustier d'autre part ».[2]

---

[1] Ces *Rombas* me semblent *Brisepain* d'origine :

Simonin Brisepain, d[t] à Rombas.

Isambrin de Rombas, écuyer : (1328) dame Catherine, sa femme ; était veuve et remariée en 1333 à Willaume de S[te]-Marie-aux-Chênes.

Simonin de Rombas, fils du premier lit.

(1356) Jean de Rombas.

Thiérion de Rombas *(petit-fils de Thierry Brisepain, maître-échevin de Metz en 1266?)*, dont :

Alix de Rombas, f[e] de Jean d'Orey de Walle.

Est-ce d'Orey ou Dorey, *alias* Domerey, Domery, parents des Doncourt, et des écuyers ci-dessous ?

André de Moyeuvre, ch[r] ;
f[e] (1290) Isabelle de Beuvillers.

(1324) François de Moyeuvre ; est nommé François d'Avril dans certains titres de 1333.

Burnekin.

Jehan, *condisz le malicious d'Avrey ;* f[e] Idron.

Les Brisepain, Brixepain, *Fragans panem* d'un titre du douzième siècle indiqué par M. Ch. Abel, très-vieille famille du Paraige de Porsaillis, disparaissent de la cité de Metz, dans la seconde partie du treizième siècle. Ils étaient peut-être victimes de ces déplacements d'influence et d'autorité que la guerre épiscopale de Jean d'Apremont amena sans aucun doute ; et de fortes raisons donneraient à leur lignage nos écuyers de Rombas, de Moyeuvre, d'Avril, de Domery-lès-Piennes.... de Roncourt ? — de Sainte-Marie ?

Les Brisepain paraissent donc avoir formé une seconde race de seigneurs à Rombas, inféodé jadis aux Briey, qui l'échangeaient contre la terre de Landres, en mars 1247. Édouard, comte de Bar, ratifiait encore une fois cette opération, le 7 juillet 1328.

[2] Archives de la Moselle. — *Justemont.* Ce pré ne sortit du domaine de l'abbaye que par aliénation révolutionnaire.

Avant 1333. — *Vautrin de Roncourt* et Marguerite, sa femme ; ***Falquignon de Roncourt,*** écuyer, et dame Isabelle de Sainte-Marie-aux-Chênes, sa femme, vendirent à ***Baudouin Baudoche,*** le Brouillair, Brullairt, Brullart ou Brullay, citoyen de Metz, et à dame Isabelle, ce qu'ils tenaient du comte de Bar, aux finages de Sainte-Marie, de Saint-Privat et de Roncourt.

Baudoche-Brullay.



Outre des cens, dîmes et revenus divers, cette aliénation comprenait, — l'histoire de nos fiefs en fait foi, — ***La Barre, La Cour-aux-Loups*** et ***La Cour-Dame-Isabelle.***

1372. — ***Nicole Baudoche,*** leur fils, maître-échevin de Metz en 1388, laissa de Contesse Le Gronaix, fille de Jean, l'échevin, et de Marguerite de Raigecourt :

Isabelle, mariée à Gérardin Chevalat, aman de Saint-Jean ; Jeannette, † 17 août 1464, mariée à Poince Le Gronaix, maître-échevin de Metz en 1409, † 16 mars 1443 ; et Jean Baudoche dit Brullay et l'Aîné, qui suit.

Après 1400? — *Jean Baudoche,* maître-échevin de Metz en 1441, par lettres scellées de ses armes *(chevronné, au chef chargé de deux tourteaux),* avouait, le 6 mars 1455, tenir en plein fief et hommage, et reprendre de main et de bouche, avec ce qu'il a dans la Prévôté d'Étain, cette acquisition de « Baudouin Baudoche et de dame Isabelle, ses ayeux » ; et comme il mourut sans hoirs directs en 1457, les Gronaix *(Gournay)* et les Chevalat se trouvèrent appelés à en recueillir le bénéfice.

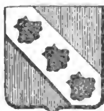
A cette époque, toutefois, on trouvait encore pour seigneurs à Sainte-Marie : au 12 septembre 1451, ***Robert de Housse,*** écuyer ; *Richard d'Habonville,* écuyer, demeurant audit Habonville, seigneur du dixième et du quart d'un dixième ès dîmes grosses et menues ; ***Mengin le Sot*** ou *le*

Fol, écuyer, demeurant à Montois-la-Montagne, seigneur pour un dixième des dîmes grosses et menues de Sainte-Marie-aux-Chênes, « et de plusieurs cens en ladite ville », selon foi-hommage du 1er avril 1456, au roi de Sicile, duc de Lorraine et de Bar, sous son scel, « qui est courtelé et ne se peut distinguer », et sous celui de Gérard de Bettainvillers, abbé de Saint-Pierremont ; [1] *Didier des Armoises,* écuyer, seigneur d'Anoux-la-Grange, et *Jeanne des Armoises,* sa pupille, décimateurs pour une part que le dénombrement du 10 avril 1456 n'a point indiquée ; et, enfin, pour un dixième de ces dîmes grosses et menues, noble *Collignon Bertrand,* demeurant à Sainte-Marie-aux-Chênes, selon son aveu du 1er mai 1456.

Le 10 juillet suivant, le roi de Sicile, duc de Lorraine et de Bar, octroyait, par ascensement, à toujours, — au prix de six gros, monnaie de Bar, payables à la recette de Briey, chaque jour de saint Martin d'hiver, — à *Jean Franque de Sancy, doyen de la Montagne,* les droits de Collignon de Sainte-Marie, écuyer, en un dixième des dîmes et plusieurs menues rentes, confisqués sur le même Collignon, « qui étant homme noble, les avait vendus à homme non noble ».[1]

1457. — *Jean de Heu*, chevalier, seigneur d'Ennery, maître-échevin de Metz en 1458, fils de Collignon ou Nicole de Heu, dit le Bon et le Grand Aumosnier, aman de Saint-Maximin, et de Colette Barroy, reçut La Barre et autres fiefs à Sainte-Marie, du chef de Jeannette Chevalat, sa femme, petite-fille de Gérardin ci-dessus, et fort riche héritière. Elle était, d'ailleurs, fille unique de Collignon Chevalat, seigneur de Montigny, Marly

De Heu.



---

[1] *Du Fourny,* layette *Briey.*

et Jouy, et de Jacomette Chaverson, remariée à Jean Bataille, seigneur de Talange, qui en était veuf depuis le 10 avril 1450. Ses enfants furent : 1° Jeannette de Heu, morte en 1464, première femme de Pierre Baudoche, maître-échevin de Metz, mort le 11 juillet 1505 ; 2° Perrette de Heu, fiancée en janvier 1464 à Nemmery Renguillon, maître-échevin en 1451, décédée peu de jours après ses noces, le 1er juin 1466 ; — et Nicole de Heu, qui suit, et coûta la vie à sa mère morte en 1461.

1466. — *Nicole de Heu,*[1] maître-échevin de Metz en 1485, créé chevalier en 1498, seigneur d'Ennery, Montigny, Flévy, La Barre, etc., n'avait que cinq ans lorsqu'il hérita de ses nombreuses seigneuries.

3 juillet 1488. — Par acte passé ce même jour devant Jennat de Hannonville, aman de Saint-Etienne de Metz, sous le scel de ses cousins, Michel de Gournay, chevalier, et Pierre Baudoche, seigneur de Moulins, Nicole de Heu vendit La Barre de Sainte-Marie-aux-Chênes aux *RR. PP.* Nicole de Briey, abbé, Gérard, prieur, et autres du monastère *de Saint-Pierremont,* Ordre de saint Augustin, au diocèse de Metz.

13 septembre 1528. — Mais, le 13 septembre 1528, le couvent, représenté par Dominique de Ville et Henriquet, abbé et prieur, par Collignon Guerlot, Jacques Le Haccart, Didier de Ronneveault, Jacob et Jean de Thionville, Alexandre de Riaville, Warin de Ficquelmont, religieux conventuels, et tous « la plus saine et plus grande partie

---

[1] C'est pour ce Nicole, « seul héritier quest à present, orfe enfant de père et de mère en laige de cinq ans », que fut écrite *La maison de Heu*, ms. de la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris (V. *La maison de Heu et le miroir des nobles de Hesbaie,* par le comte F. Van der Straten-Ponthoz, *Austrasie* 1859).

du dit couvent de saint Pierremont », l'échangeait, par acte devant Nicole Gervaise, prêtre, et Mangin Thiriot, jurés au tabellionnage de Briey, contre « le gaignage d'Avryl, [1] qu'on dit le gaignage le Chicard que n'a guerre avoint acquetez en Semble » noble homme *Estienne Pierny,* receveur et gruyer de Briey, et Marguerite Gervaise, sa femme. Les RR. PP. se réservaient, toutefois, la portion qu'ils tenaient, par lettres du 3 juillet 1388, « ès dîmes des paulx [2] de Roncourt et Saint-Privat-la-Montagne », et aussi comme plus-value, cent francs, monnaie de Bar, et douze gros par franc. Les échange et contre-échange spécifiés s'affirmaient entre les parties, « les abbé et religieux la main tenant au pis [3] comme prêtres, les mains des dits Estienne et sa femme données corporellement ès mains des dits jurez au tabellionnage ».

François II du Mont dit *le Jeune,* écuyer, prévôt de Conflans par lettres du 2 février 1543, devint seigneur de La Barre, du chef de Pierronne Pierny, [4] sa femme, fille des précédents.

---

[1] La cour d'Avril ou Grand Gagnage ne doit pas être confondue avec le Gagnage Le Chicard; l'abbaye l'avait achetée, le 1er mai 1518, de noble Mengin de Moyeuvre. Ce fief dépendait, pour la justice en première instance, du maire de Saint-Pierremont. Vers 1773, on y trouvait une maison de ferme autrefois franche de taille et subsides (lettres ducales du 20 mai 1593); des écuries, granges et jardins jadis clôturés ; 113 jours de terre en trois saisons dites *Sur le chemin de Briey, La Grande Fin* et *Chaulard;* plus de 14 fauchées de pré et chènevière; le tout laissé à 300 livres de canon, 15 quartes de blé à la mesure de Bar, et dix voitures jusqu'à Metz.

[2] Ces dimes se percevaient en nature, par l'intermédiaire de porteurs de *paulx* ou bâtons armés de deux pointes de fer, et les *pauliers* enlevaient sur leurs épaules les gerbes prises sur les meules disposées à cet effet.

[3] *Pis,* la poitrine. — Tenir la main au pis, comme on n'a pas cessé de le faire en Orient, c'est affirmer en conscience.

[4] *Pierny, Perny, Parny :* d'azur, au pal d'or chargé de trois mufles de léopard de gueules.



DU MONT alias DUMONT

De gueules, au chef d'argent chargé de deux coquilles de sable; — Cimier : sept panaches aux couleurs et métal de l'écu.

I

Son père, autre François du Mont, originaire de Norroy-le-Veneur, dit écuyer [1] dans les actes de foi et hommage

---

[1] A la page 83 du *Nobiliaire de Lorraine*, Dom Pelletier indique un anoblissement de François du Mont, sous la date du 7 mai 1539; à la page 216, l'anoblissement du même François du Mont est porté au 7 mai 1520. Les reprises de 1309 et le mariage de François du Mont avec une fille d'ancienne chevalerie, nous feraient croire que ces lettres du 7 mai 1520 ou 1539, donnent quelque chose de mieux qu'un simple anoblissement. En 1361, toutefois, Humbert, Jean et Gérard du Mont, se comptent parmi les censiers de Saint-Pierremont à Norroy-le-Veneur (Archives de la Moselle.— *Chanoines réguliers*).

qu'il rendait au duc Antoine de Lorraine, le 17 février 1509, avait épousé Mathiotte de Vicrange,[1] fille de Mengin de Vicrange, écuyer, prévôt et receveur de Sancy, et de Juliette Robert de Briey; dont quatre fils et deux filles :

1° Béatrix du Mont, mariée à Poincignon Le Braconnier, tige des Braconnier de Norroy-le-Veneur; dont Gérard,[2] François, Mengin, et Catherine Le Braconnier, femme de Dominique de Maras, maire du ban de Mairy, prévôté de Sancy, demeurant à Tucquegneux;

2° Hugues du Mont, prêtre, curé de Mercy-le-Bas près Metz : ses biens étaient partagés entre ses frères et sœurs, le 22 mars 1578;

3° Pierson du Mont, habitué à Pénil près Genaville, décédé sans hoirs d'Anne Volckire, des Volckire, Volkeir ou Volkier de *Dom Pelletier ;*

4° Mengin du Mont, demeurant à Norroy-le-Veneur, mort aussi sans hoirs ;

5° Juliette du Mont, première femme de Mengin des Hazards, écuyer, seigneur d'Ourches en partie ;

6° François du Mont, marié à Pierronne Pierny, héritière ou dotée de La Barre, ainsi qu'on l'a vu plus haut, par Estienne Pierny et Marguerite Gervaise,[3] ses père et mère.

---

[1] *Vicrange :* d'argent à trois merlettes de sable.

[2] Gérard Le Braconnier eut permission, le 4 juin 1573, de relever la noblesse et les armes de Béatrix du Mont, sa mère, en conservant le nom de son père, par lettres entérinées au bailliage de Saint-Mihiel, le 16 juillet 1574, du consentement de François, Robert et Abraham du Mont, ses neveux. François Le Braconnier, puîné de Gérard, et maire de Norroy-le-Veneur, s'autorisa de la même concession, le 28 septembre 1578. La *Recherche de Richier* le blasonne *du Mont ;* mais, depuis, les *Braconnier* de Norroy-le-Veneur se sont armés, comme ceux de Metz : d'azur, à la fasce d'argent accompagnée en chef de deux étoiles d'or, et en pointe, d'un huchet lié du même.

[3] Quant à Dominique de Maras, beau-frère de François Le Braconnier, des lettres patentes du 19 juin 1578 l'admettaient à suivre la noblesse et à prendre les armes des *Gervaise de Briey :* d'or, à la bande d'azur chargée de trois roses d'argent.

Il ne faut pas croire que les du Mont et leurs alliés fussent seuls seigneurs à Sainte-Marie-aux-Chênes. En fait ils étaient prépondérants ; ce qui n'empêcha point les héritiers des Armoises de compter au catalogue par leurs aveux et dénombrements. Le 7 novembre 1573, Apolline Vogt de Hubingen,[1] fille de Walleran *alias* Adrian de Hubingen, seigneur de Rouerich en Luxembourg, et d'Ide des Armoises, donnait son dénombrement de Sainte-Marie, signé *Apolline* et *Claude des Armoises.*

II

François II du Mont, écuyer, seigneur de La Barre, prévôt de Conflans, etc., faisait reprises, le 8 novembre 1534, du duc Antoine de Lorraine ; le 5 décembre 1551, de Christine de Danemarck, duchesse douairière; le 15 mai 1562, du duc Charles III.

Pierronne Pierny lui donna quatre fils et cinq filles :

1° François III, qui suit ;

2° Robert du Mont, capitaine et prévôt de Sancy, qui a fait souche ;

3° Marguerite du Mont, mariée à Jacques Bertignon,[2] gruyer, receveur des ville et prévôté de Sathenay, admis à relever la noblesse de sa mère, par lettres du 6 janvier 1569. Un dénombrement du 13 avril 1612, vérifié en la Chambre des Comptes de Bar, le 5 mars 1613,[3] établit que la succession héréditaire de Jacques et de sa femme Marguerite du Mont, dévolue à leurs cinq filles, était partagée entre :

1° Jean de Margery, écuyer, homme d'armes des Ordonnances

---

[1] *Vogt de Hubingen :* d'or, au demi-bois de cerf chevillé de cinq dagues de sable.

[2] *Bertignon :* d'argent, à trois chardons fleuris au naturel.

[3] *Du Fourny,* layette *Longuyon et Saint-Mihiel, fiefs.*

du Roi catholique, sous la charge du comte de Berlaymont, habitué à Margery, duché de Luxembourg, seigneur de Trieux pour un cinquième, par Claude Bertignon, veuve à cette époque;

2° Jean de Mouzay, seigneur de Pouilly, fils de François de Mouzay, écuyer, et de Jeanne de la Borde, à cause de Jeanne Bertignon;

3° Jacques de Mouzay, écuyer, seigneur pour un cinquième, à cause de Marguerite Bertignon;

4° Jean IV de la Faloize, écuyer, seigneur de Pouilly, fils de Jean III, et d'Élise d'Assy; marié en 1586, et père de Jean V, seigneur de Tonne-les-Prés, marié lui-même (1621) à Jeanne de la Haye, à cause d'Anne Bertignon, sa femme;

5° Baudouin de Montflin, seigneur d'Aigremont, receveur du comté de Chiny, aux droits des enfants mineurs, Claude, François, Marguerite et Florence de Montflin, que lui laissait sa première femme, Françoise Bertignon.

4° Claude du Mont, femme de Jean Bertignon, écuyer, seigneur de Trieux, capitaine-prévôt de Dun-le-Châtel, frère de Jacques ci-dessus.

D'après un dénombrement [1] donné au duc Charles III, le 25 juillet 1573, et vérifié par enquête, les 13 et 17 décembre suivant, Jean Bertignon déclarait tenir à Sainte-Marie, à cause de Claude du Mont, sa femme : « *La Cour-dame-Isabelle* pour les trois parts en icelle ou environ, laquelle se divise en cinq cinquièmes; trois quarts ou la moitié des dîmes de chanvre et de foin dudit lieu et des menues dîmes; diverses rentes sur *La Cour-aux-Loups;* un huitième en la moitié de la vouerie de Rombas; et la moitié en une rente appelée Fongines aux villages d'Imonville, Pénil, Méraulmont et Sénonville, mairie des Paroches *(Les Baroches)* devant Briey.

5° Mathiotte du Mont, filleule de sa grand'mère de

---

[1] *Du Fourny*, layette *Châtillon-sur-Saône, Dun, Conflans-en-Jarnisy, Bassigny et La Chaussée, fiefs.*

Vicrange, dite ***Mathée*** par le Président d'Hannoncelles *(Metz Ancien*. — Généalogie de ***Travault)***, seconde femme, dès 1572, de François II Travault,[1] écuyer, maître-échevin de Metz en cette année, aman de Saint-Ferroy, Treize et Conseiller, alors veuf d'une fille de François de Poggio d'Acodogne, gentilhomme lucquois, — fils de Jean Travalt ou Travault, aman de Saint-Marcel, et de Jeanneton Jeoffroy.

Tous deux faisaient reprises, le 2 juin 1572, des héritages qu'ils tenaient de François du Mont, leur père et beau-père.

6° Abraham du Mont, écuyer, seigneur de Bruville, qui a fait souche;

7° François du Mont, écuyer, seigneur de Trieux, qui a donné lieu à une troisième branche;

8° Nicole du Mont, mariée à François du Han, écuyer, demeurant à Thionville, lequel donnait son dénombrement au duc Henri de Lorraine, le 31 mars 1612, pour ce qu'il avait des dîmes de Sainte-Marie-aux-Chênes, à cause de sa femme;

9° Béatrix du Mont, femme de Philippe de la Haye,[2] baron de Cons, seigneur d'Ugny et Culmont, faisait reprises de Thuméreville, par son mari, en 1573.

III

1572. — ***François III du Mont,*** écuyer, seigneur de La Barre, épousa, par traité du 29 janvier 1558, Agnès de La Vaulx,[3] fille d'Antoine de La Vaulx, seigneur dudit lieu, et de Nicole de Xonot. Dans ce contrat, la filiation est établie comme nous l'avons dressée nous-même, et Agnès de

---

[1] *Travault, Travalt :* d'azur, à la bande d'or chargée de trois coquilles de gueules.

[2] *Hagen, Haen, La Haye :* d'argent, à la fasce de gueules accompagnée de quinze billettes du même; 5.4, en chef, et 3.2.1, en pointe.

[3] *La Vaulx :* de sable à trois tours d'argent.

La Vaulx est dénommée petite-fille de Gratian de La Vaulx *dit* de Villiers, et de Claude-Philippe d'Olley.[1] Leurs enfants furent :

1° Jeanne du Mont, mariée, le 24 février 1609, à Jean de Beauchamp *alias* Belchamps,[2] écuyer, seigneur de Thillot, fils d'autre Jean de Belchamps, écuyer, seigneur dudit Thillot, et de Claude de Dieüe;

2° Lucie du Mont, mariée à Jean-Antoine de Lucy d'Eltz, écuyer, sgr. de Pilventeux et Cormery, qui reprenait, du chef de sa femme, le 10 janvier 1625, la seigneurie moyenne et foncière de La Cour, et Saint-Gergonne au ban de Mancieulles;

3° François IV du Mont, qui suit.

Le 4 avril 1616, Agnès de La Vaulx, veuve de François du Mont, écuyer, seigneur de la Barre, « demeurant à La Vaulx-lès-Tucquegneux, » ascense, à cause de son grand âge, au profit de François du Mont de La Barre, son fils, de Jean de Belchamps, écuyer, seigneur de Thillot, à cause de Jeanne du Mont, sa femme, de Jean de Lucy, écuyer, à cause de Lucie du Mont, tous ses enfants, ses divers héritages. Un an après, le 14 avril 1617, Jeanne de La Vaulx faisait son testament en présence de son fils et de ses deux gendres; testament par lequel elle déclare vouloir être inhumée dans l'église de Villiers-lès-Tucquegneux.[3]

---

[1] Husson Lescossois, en son *Simple Crayon (La Vaulx)*, l'a nommée, je ne sais sur quels titres : *Claude, fille de Renauld Phelpot !*

[2] *Beauchamp, Belchamps :* d'azur, au pal componé d'argent et de gueules de six pièces; écartelé d'azur, à la croix d'or chargée en cœur d'une croisette de sable, qui est *Dieüe*.

[3] Avant Villiers, hameau détruit avec son église où dormaient plusieurs générations des La Vaulx, mais encore porté sur la carte de 1705, avaient disparu, dans le cercle de Saint-Pierremont, Verrières et Fontenoy, donnés comme lui en fief, le lundi avant la Madeleine 1344, par Jean des Armoises, à Pierresson Desprez, « son fidèle écuyer ». On trouve quelquefois, dans les vieux titres, La Vaulx-lès-Tucquegneux, — qu'il faut aussi, croyons-nous, identifier avec Villers ou Villiers ?

IV

François IV du Mont, écuyer, seigneur de La Barre, déclaré gentilhomme par Lettres du duc Henri de Lorraine, avec Blaise du Mont, seigneur du Sart, Philippe du Mont, seigneur de Bruville, Jean et Guillaume du Mont, seigneurs de La Neuville, ses cousins germains *(Reg. 1622, F° 77, 25 avril),* avait épousé Jeanne de Villelongue,[1] des Villelongue d'Épiez près Longuyon, fille de Guillaume de Villelongue, écuyer, seigneur de Novion-sur-Meuse, Épiez en partie, etc., et de Marguerite de Failly. Il en eut : Jeanne, François, Bernard, Anne et Élisabeth du Mont, morts en bas âge, et encore :

1° Reine du Mont, née le 22 août 1610, mariée en 1638 à Antoine Le Prudhomme de Vezin, dont lignée (V. *plus loin,* p. 170) de seigneurs à Sainte-Marie-aux-Chênes, par Louise Prudhomme, mariée à Jean-Louis de la Haye, écuyer, seigneur de Villotte et Sorbey ;

2° Barbe-Marguerite du Mont, née le 28 août 1624, mariée, par contrat du 11 mars 1638, à Nicolas de Constant,[2] écuyer, seigneur de Moranville, son cousin, fils de Claude de Constant, écuyer, seigneur de Moranville, et de Catherine du Mont ; et « c'est elle, ajoute le protonotaire F. Guina,[3] qui a fini la maison des du Mont à Sainte-Marie ».

En effet, selon son dénombrement du 10 juin 1681, fourni à la Chambre royale de Metz, après ses foi et hom-

---

[1] *Villelongue :* d'or à deux fasces de gueules.

[2] *Constant :* d'azur, au chef d'argent chargé d'un taureau naissant de sable, allumé du second.

[3] Voir, à Nancy, l'article *du Mont,* au tome III de cette précieuse collection informe dite *Le Dom Pelletier de la Bibliothèque de Nancy.*

mage du 1er février, en exécution des Arrêt du Conseil du 24 juillet et Déclaration royale du 17 octobre 1680, *Barbe-Marguerite du Mont,* veuve de Nicolas de Constant, possédait en totalité la maison-fief de La Barre, avec ses jardins, écuries, vacheries, colombiers, basses-cours, enclos, quatre-vingts jours de terre, treize fauchées de pré, et quatorze arpents de bois. Elle était dame de Sainte-Marie-aux-Chênes pour un quart et demi, quand Claude de Constant, son fils, en avait un seizième, avec la moitié et un sixième de l'autre moitié dans la seigneurie foncière de Moranville.

Elle partageait avec sa cousine Jeanne de la Haye, toujours à Sainte-Marie, les rentes foncières dites *les Cours,* « qui sont six quartes de blé ou environ sur plusieurs héritages, douze chapons, quatre ou cinq poules, six vingts francs et plus en deniers, qui se lèvent le jour St-Étienne, le lendemain de Noël ». Jeanne de la Haye, par représentation de Béatrix du Mont, baronne de Cons, était dame de Sainte-Marie pour un quart et demi; Alexandre Le Prudhomme de Vezin en possédait le quart avec le moulin de Nouillonpont et les trois quarts de Bruville, alors que Jeanne avouait, à Bruville, un demi-quart de la seigneurie, vingt jours de terre, sept fauchées de pré et sept arpents de bois, contre le seul demi-quart de Barbe-Marguerite du Mont.

On trouve dans ce dénombrement collectif du 10 juin 1681, où Jean de Bettainvillers, un fiévé de 1661 ne se représente plus, une nomenclature assez complète des principaux seigneurs laïcs de Sainte-Marie; et je dis laïcs, parce que *Saint-Pierremont* déclarait, le 22 juillet 1681, à la Chambre royale de Metz, posséder sur ce territoire *Le ban Merlo,*[1] avec droit de créer justice foncière, « le dit ban

---

[1] *Le Ban Merlo* et sa *Grange* appartenaient, dès le début du quatorzième siècle, aux Jallée de Porsaillis. Ils tiraient leur nom d'Alix Merlo ou Merlotz, veuve en 1328 de Jeoffroy Jallée. Jeoffroy et Jean Jallée, ses fils, se les partagèrent en 1339 (Archives de la Moselle. — *Chanoines réguliers*); et les

consistant en quatre prés : 1° le Grand Pré, qui est franc de dîme, 2° le Pré de la côte de Pigneut, 3° le Grand Pastural, 4° le Petit Pastural ». Mais comme il n'en est pas un seul qui ne se puisse rattacher aux du Mont, il nous a paru nécessaire de poursuivre, en ses branches, la généalogie de cette famille largement pourvue de biens en la Montagne, et cantonnée, par ses emplois et seigneuries, dans nos prévôtés de Conflans, d'Étain et de Briey.

Ce travail, que Dom Pelletier n'a pas entrepris, malgré l'excellent mémoire que notre vieille connaissance, le protonotaire F. Guina, chanoine et prévôt de Saint-Georges de Briey, dressait en 1622 en faveur des futurs gentilshommes déclarés, François, Blaise, Philippe, Jean et Guillaume du Mont, nous dispensera de reconstituer la filiation des fiefs grands ou petits de Sainte-Marie-aux-Chênes; les alliances entre les divers rameaux des du Mont, en ligne masculine ou féminine, conduisant à l'unité seigneuriale, vers le dernier quart du dix-septième siècle, au profit des Le Prudhomme de Vezin.[1]

Le 3 janvier 1704 mourut « *Barbe-Marguerite du Mont* dite *de Moranville,* dame décimatrice et collatrice en partie de Sainte-Marie-aux-Chênes..... inhumée à la place de ses ancêtres, dans le chœur de l'église, du côté de l'évangile ».[2]

---

titres livrés à Saint-Pierremont par Briatte, veuve de François Jallée, fournissaient un état des « conduicts de la *Grange Merlotz,* en vertu de l'exurement fait en 1401 ». Mais Alix Merlo ci-dessus n'est-elle point notre Alix Le Sauvage, fille de Renaud (1327-1333) ? — *Jallée,* du paraige de Porsaillis : d'argent à trois chevrons de gueules.

Le Ban Merlo, devenu *Miloux* dans le vocabulaire du dernier *Plan cadastral (section C),* comprend Glacis-Fontaine : sa Grange bordait la *vieille levée.*

[1] *Le Prudhomme :* de gueules à trois chevrons d'or; au chef cousu d'azur, chargé d'un lévrier d'argent colleté de gueules.

[2] État civil de Sainte-Marie-aux-Chênes.

DU MONT — PREMIÈRE BRANCHE

III

Robert du Mont, second fils de François du Mont, écuyer, seigneur de La Barre, prévôt de Conflans, etc., et de Pierronne Pierny, — seigneur de Moranville en partie et du ban de Ham, capitaine et prévôt de Sancy, témoin en 1581 et déjà mort en 1612, avait épousé Catherine Le Prudhomme, de la branche des comtes de Fontenoy et de Vitrimont, veuve de Robert II des Ancherins, écuyer, seigneur de Saint-Maurice-lès-Etain, fille de Blaise Le Prudhomme, seigneur de la Tour et de Monthairon, procureur général au bailliage de Bar, conseiller en la cour des Grands-Jours de Saint-Mihiel, et de Nicole Constant de Moranville. Il en eut :

1° Blaise du Mont, écuyer, seigneur de (Mouaville ?) et du Sart de Trieux, déclaré gentilhomme le 25 avril 1622;

2° Daniel du Mont, écuyer, seigneur de Moranville en partie, capitaine, prévôt, gruyer et receveur d'Étain, « qui se mésallia... [1] et fut père d'Anne du Mont, femme de Jean de Circourt ».

DU MONT — DEUXIÈME BRANCHE

SEIGNEURS DE BRUVILLE

III

Abraham du Mont, écuyer, troisième fils de François du

---

[1] Ainsi s'exprime le protonotaire-généalogiste F. Guina. Daniel du Mont fut exclu du bénéfice des *Lettres de Gentillesse*, octroyées par le duc Henri de Lorraine, le 25 avril 1622.

Mont, seigneur de La Barre, et de Pierronne Pierny, fut seigneur de Bruville et du ban de Ham ; fiefs qu'il reprenait de Charles III, duc de Lorraine, le 8 mars 1570. Par son testament du 6 juillet 1594, il choisit sa sépulture en l'église de Sainte-Marie-aux-Chênes, « joignant le tombeau de dame Catherine de Manderscheidt,[1] son épouse, » et dénomma pour ses exécuteurs testamentaires, en vue de ses héritiers directs : du côté paternel de ses enfants, François du Mont, seigneur de la Barre, son frère ; et du côté maternel, Hans-Georges de Manderscheidt, son beau-frère. Ses enfants étaient :

1° Philippe du Mont, qui suit ;

2° François-Claude-*Louis* du Mont, chanoine régulier de Saint-Pierremont ;

3° et 4° Jean et Guillaume du Mont, qualifiés seigneurs de La Neuville, et dénommés aux *Lettres de Gentillesse du 25 avril 1622,* avec Philippe, leur frère aîné, Blaise du Mont, seigneur du Sart de Trieux, demeurant à Sancy, et François IV, seigneur de La Barre, leurs cousins germains ;

5° Jeanne du Mont, religieuse aux Claristes de Trèves ;

6° et 7° Marguerite et Catherine du Mont.

IV

Philippe du Mont, seigneur de Bruville, rendait ses foi et hommage, pour lui et ses frères, Jean, Guillaume et Louis du Mont, le 7 mars 1612, et fournissait un dénombrement au duc Henri de Lorraine, le 9 avril suivant. Une déclaration du 18 novembre 1601 nous apprend qu'il était subrogé-tuteur de ses frères, à l'encontre de François du

---

[1] *Manderscheidt :* d'or à la fasce vivrée de gueules ? *ou* d'argent, à l'homme habillé de gueules, coiffé d'un bonnet du même, soutenu d'une terrasse de sinople, et tenant de sa dextre un escot ou massue au naturel.

Mont, seigneur de La Barre, leur tuteur et oncle paternel; et il est fait mention de Nicole du Mont et de Christine de Manderscheidt, leurs tantes paternelle et maternelle, de Hans-Georges et Oswald de Manderscheidt, leurs oncles maternels.[1] Le 4 juillet 1610, il vendait à François du Mont les grosses et menues dîmes d'Homécourt.

De son mariage avec Anne de Donrot[2] était issue Béatrix du Mont, unique héritière, seconde femme d'Antoine Le Prudhomme, écuyer, seigneur de Vezin, déjà veuf de Reine du Mont, des seigneurs de La Barre (V. p. 163), fils de Jean Le Prudhomme, écuyer, conseiller-auditeur en la chambre des Comptes de Bar, mort à trente-deux ans, le 22 janvier 1621, et de Marguerite Maillet, remariée depuis à Gaspard de Beurges, écuyer, seigneur de Communières et de Ville-sur-Saulx.

D'où Alexandre Le Prudhomme, qui suivra.

DU MONT — TROISIÈME BRANCHE

SEIGNEURS DE TRIEUX ET LOMMERANGE

III

François du Mont *dit* le Jeune, quatrième fils de François II du Mont, écuyer, seigneur de La Barre, et de Pierronne

---

[1] La généalogie des *Manderscheidt*, au *Wappenbuch ms. de Luck* (Bibliothèque de Strasbourg), ne donne ni les frères Oswald et Hans-Georges, ni leurs sœurs Catherine et Christine de Manderscheidt. Les prénoms Oswald, Hans, Georges, Catherine, Christine, ne se trouvent pas davantage chez ces Manderscheidt de Leiken près de Coblentz *(d'or à la fasce vivrée de gueules)* dont le *Wappenbuch* s'est exclusivement occupé; mais on rencontre, dans le courant du texte, vis-à-vis un Manderscheidt, une note en allemand de paléographe, décrivant nos secondes armoiries: *d'argent, à l'homme habillé de gueules, etc.* Rietstap, en son *Armorial général,* refuse le *t* final aux comtes originaires de Leiken.

[2] *Donrot:* de gueules à la croix engrêlée d'argent.

Pierny, fut seigneur du Sart de Trieux et de Lommerange. Il avait épousé Anne des Ancherins, [1] fille de Robert des Ancherins, écuyer, seigneur de Saint-Maurice-lès-Étain, de Moranville en partie, et de Catherine Prudhomme, dont Catherine du Mont, mariée, le 27 avril 1608, à Claude de Constant, [2] seigneur de Moranville, fils de Louis de Constant, écuyer, seigneur dudit Moranville, et de Marie Godet. C'est de ce mariage qu'est issu Nicolas de Constant, écuyer, seigneur de Moranville, dernier de sa maison, allié, ainsi qu'on l'a vu, le 11 mars 1638, à Barbe-Marguerite du Mont de La Barre dite de Moranville, décédée le 3 janvier 1704.

16..-1727. — *Alexandre Le Prudhomme,* écuyer, seigneur de Bruville, collateur et décimateur en partie de Sainte-Marie-aux-Chênes, † 12 janvier 1727, fils d'Antoine Le Prudhomme de Vezin et de Béatrix du Mont, sa seconde femme, avait épousé, par contrat du 8 février 1684, Hélène Le Picard de Fulaine, [3] qui lui survécut jusqu'au 21 novembre 1738. Elle était fille de Ferri Le Picard, écuyer, seigneur de Fulaine, arrière-fief de la baronnie d'Arcy, au bailliage de Vitry-le-François, et de Reine de la Haye. D'où Charles Le Prudhomme « dit le chevalier », seigneur de

---

[1] *Des Ancherins :* d'or à trois pals abaissés et fichés de sable.

[2] Cette famille a pour auteur François Constant, natif d'Étain, page du bâtard de Vaudémont, anobli par René II, le 25 juin 1489, et marié à Perrette de Saint-Belin, fille naturelle d'Antoine de Lorraine, comte de Vaudémont, et d'Isabeau de Saint-Belin.

[3] *Le Picard de Fulaine :* d'azur à trois maillets d'or, celui de la pointe renversé. — Les autres enfants de Ferri Le Picard et de Reine de la Haye, mariée le 26 avril 1640, fille de Philippe-Élizée de la Haye, seigneur de Bellefontaine, Mesquirich, Reumont, et de Marguerite de la Fontaine de Sorbey, furent : Nicole Le Picard, † 1708, femme de Jean de Saint-Beaussant, seigneur d'Imonville ; Marie-Anne Le Picard, sans alliance ; Reine Le Picard, femme de Gabriel de Belchamps de La Malmaison ; François Le Picard, marié, le 1er septembre 1669, à Barbe de Mageron, † 24 mai 1708, dont suite ; Jean-Baptiste Le Picard, époux de Jeanne Le Braconnier.

Bruville, au service de S. M. I.; Dieudonné; François, baptisé à Sainte-Marie, le 18 août 1695; Yolande, morte en bas âge, le 28 juillet 1698.

1727-1786.— *Charles Le Prudhomme,* écuyer, collateur et décimateur en partie de Sainte-Marie, seigneur de Bruville et autres lieux, ancien officier au service de l'Empereur, est mort âgé de quatre-vingt-quinze ans, le 1er janvier 1786.

Louise Prudhomme ou Le Prudhomme, sœur consanguine d'Alexandre Le Prudhomme, dame de Sainte-Marie en partie, mariée à *Jean-Louis de la Haye,* seigneur de Villotte et Sorbey, veuf à l'époque où il vendait aux Vénérables de Saint-Pierremont (23 janvier 1675), un sixième dans la seigneurie foncière de Serry, appartenant, du chef de sa mère, à sa fille mineure et pupille, Jeanne de la Haye, qui suit.

Paul de Briel-Darimont, [1] écuyer, capitaine au régiment de Lenoncourt, milices de Lorraine; seigneur à Sainte-Marie, par sa femme Jeanne de la Haye; était remarié en 1699 à Anne-Françoise de Bonneau, dont: Alexandre de Briel, nommé Alexandre Darimont dans son acte de baptême, né à Sainte-Marie, le 8 février 1700.

Pierre de Costain de Taboissy, écuyer, ancien capitaine au régiment de Rouergue, époux (19 mars 1704) de Marie-Anne de Goize ou de Goisse (elle signait ainsi), fille unique d'Ignace de Goize, écuyer, seigneur de Rameru, chevau-léger de la Garde du Roi, et de Marie Bourdon, mort le 20 juillet 1738, est dit « ancien seigneur de Sainte-Marie », le 20 février 1729, et « aux droits de feu Mr d'Arimont », dans un acte de vente du 25 février 1734. [2]

---

[1] *Briel:* d'azur, au chevron renversé d'or soutenant un huchet lié et virolé du même.

[2] Titres de Montois-la-Montagne.

Cependant, à l'article *Sainte-Marie-aux-Chênes* de sa *Description générale du Barrois,*[1] le Conseiller aux Comptes de Maillet écrit en 1749 :

« Le Roi en est Seigneur, Haut & moyen Justicier, la Justice Foncière à madame la Marquise de Béon, à m. le Comte de Rozières du Vezin, aux Héritiers de m. De Bourcier de Villers & aux Héritiers de m. De Taboifi ; Patronne la fainte Vierge en son Assomption, les Héritiers de m. De Bourcier de Villers, m. De Béchamp, m. le marquis de Rennepont & m. le comte De Fontenoi nomment à la Cure, & sont Décimateurs ».

Nous serions-nous trompé, ou rendu coupable d'omissions graves ? — On le pourrait croire, surtout après le satisfecit que Durival donnait en 1779 aux *Mémoires alphabétiques*. La vérité, toutefois, se décèle sans peine, une part légitime étant faite aux erreurs d'onomastique, et certaines attributions latérales de notre légiste, loyalement restituées aux hoirs directs du *de cujus*.

Et d'abord, le 17 juin 1755, était morte sans enfants, Anne-Dorothée du Hautoy, marquise veuve de Béon-Luxembourg, laissant héritières, chacune pour moitié, ses petites-nièces par alliance : Hyacinthe-Louise-Auguste, et Hyacinthe-Isabelle Bétauld de Chémauld, alors femme de Pierre-François de Courcy, lieutenant pour le Roi et lieutenant des Maréchaux de France à Villeneuve-au-Perche ; toutes deux filles d'un premier lit d'Antoinette-Louise-Thérèse de Béon-Luxembourg. Léopold-Charles, comte du Hautoy, son fils adoptif, en reçut la seigneurie de Tichémont, comprenant les quelques terrages qui donnaient prétexte à ce titre de seigneur foncier de Sainte-Marie, délaissé par les acquéreurs successifs, Joseph-François Coster (12 et 22 novembre 1768),

---

[1] Voyez p. 416 des *Mémoires alphabétiques pour servir à l'histoire, au Pouillé et à la description générale du Barrois, Par**** (lisez *de Maillet*), A BAR-LE-DUC, M.DCC.XLIX.

Pierre-Gabriel Launay de Montaigu (14 octobre 1769), Antoine-Dominique-Charles-Joseph Dosquet (22 novembre 1776).

Les Rozières étant seigneurs d'*Euvezin,* [1] et aussi seigneurs à Valleroy sur Orne, de Maillet, en les qualifiant *du Vezin,* les a confondus avec les *Le Prudhomme de Vezin,* seigneurs fonciers de Sainte-Marie-aux-Chênes ; et comme de Vezin et Le Prudhomme l'inquiétaient par leur union en ce village de Sainte-Marie, il a cru se tirer d'affaire avec les Le Prudhomme de Fontenoy, appelés exclusivement à la collation d'une cure, que leur parent de la branche de Vezin, Charles Le Prudhomme *dit* le Chevalier, mort à quatre-vingt-quinze ans, le 1er janvier 1786, ne se disposait guère à leur léguer si tôt !

Les Bourcier [2] s'introduisent à Sainte-Marie par Joseph, comte de Bourcier, dit Bourcier de Moineville, et nous les retrouvons possédant fiefs audit lieu en 1789 ; le marquis de Pons-Rennepont [3] tenait ses droits d'Anne-Dorothée Pierron de Bettainvillers, unique héritière, petite-fille de Jean de Bettainvillers, mentionné dans le dénombrement de 1661 ; et les Belchamps *(Bèchamp)* faisaient valoir ceux de Reine Le Picard de Fulaine, mariée, nous l'avons déjà vu, à Gabriel de Belchamps de la Malmaison.

De nombreuses parts et portions dans les diverses seigneuries de Sainte-Marie-aux-Chênes, restaient, en outre,

---

[1] *Euvezin*, canton de Thiaucourt (Meurthe), a été érigé en comté, en faveur de Charles-François de Rozières, par le duc François III, le 17 mars 1736. Son église, sous le patronage des Rozières, était devenue paroisse, le 15 août 1726.

[2] *De Bourcier :* d'azur, à la panthère d'or, mouchetée de sable, armée, lampassée, allumée de gueules, tenant entre ses pattes une croix fleuronnée du second.

[3] *Pons de Rennepont :* de sable, à la bande d'argent chargée d'un lion de gueules, et cotoyée de deux étoiles du second.

aux descendants de Ferri Le Picard, souvent cités dans le nécrologe de l'État civil. Les listes pour la nomination des députés aux États Généraux de 1789 nous faisant connaître les noms des nobles possédant fiefs dans la paroisse, j'aurai soin de les rappeler dans la suite, me proposant, toutefois, de faire quelque chose de plus pour la lignée principale, venue de Barbe Le Picard de Fulaine (nièce de Reine ci-dessus), fille de François Le Picard et de Barbe de Mageron, — mariée à Charles-François d'Autcourt, écuyer, seigneur de Chennevert et de Mancieulles en partie, chevau-léger, puis exempt des Gardes de S. A. R. de Lorraine.

1736. — Leur fille Anne-Dorothée d'Autcourt, née le 27 novembre 1711, [1] ayant épousé, le 23 avril 1736, François Le Thueur, [2] écuyer, seigneur de Fresnoy, fils de feu Louis Le Thueur, écuyer, gendarme du Roi, seigneur dudit Fresnoy, et de feu dame Louise de la Malmaison, « de la paroisse St-Marcel », lui donna successivement :

1° Marie-Anne Le Thueur de Fresnoy, née à Sainte-Marie, le 14 février 1737 ;

2° *Nicolas-François Le Thueur de Fresnoy,* écuyer, seigneur en partie de Mancieulles et Sainte-Marie, né à Saint-Ail, le 3 février 1738, — cadet dans Royal-Artillerie, le 9 juillet 1754 ; réformé en janvier 1756 ; lieutenant des Volontaires Étrangers, le premier juin suivant, et lieutenant d'Austrasie, le 1er janvier 1760 ; passé dans les Volontaires de Hainaut en avril 1763. Premier lieutenant dans Orléans-Dragons, le 4 décembre 1776 ; commissionné capitaine le 15 décembre 1778, et classé aux Chasseurs, le 1er juin 1779,

---

[1] *D'Autcourt :* d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles, et d'un lion issant en pointe, le tout du même.

[2] *Le Thueur de Fresnoy,* originaires du Boulonnais, *maintenus* le 7 janvier 1716 : d'or, au chevron de gueules, accompagné en chef de deux roses, et d'une croix ancrée en pointe, le tout du même.

Nicolas-François Le Thueur de Fresnoy reçut la décoration de Saint-Louis, le 19 novembre suivant.[1] Quatre-vingt-douze le fit lieutenant-colonel du 9e Chassseurs, et le Premier Empire, maire de Sainte-Marie-aux-Chênes. — Il y est mort le 15 juin 1817 ;

3° Charles-François-Benoît Le Thueur de Fresnoy,[2] né le 21 mai 1740, — d'abord antonin, puis chapelain conventuel de l'Ordre de Malte au Grand-Prieuré de Champagne, le 3 juillet 1777 ; curé de Sainte-Marie, après l'abbé Terrouenne décédé le 23 mars 1780 ; a signé, pour la dernière fois, aux Registres des baptêmes, mariages et décès de sa paroisse, le 17 avril 1791 ;

4° Christophe-Louis Le Thueur de Fresnoy, qui suit ;

5° *Jean-Baptiste Le Thueur de Fresnoy,* écuyer, seigneur à Sainte-Marie-aux-Chênes, y est né le 16 novembre 1748. Il était, en 1789, Porte-Étendard des Gardes du Corps de Monsieur, compagnie de Chabrillan ;

6° Anne-Claude-Scholastique Le Thueur de Fresnoy, née à Mancieulles, le 9 mai 1758, décédée à Sainte-Marie, le 7 décembre 1806, s'était mariée, le 23 ventôse an III, à Nicolas Robert, dont Georges-Nicolas Robert, né le 28 germinal an IV.

RAMEAU DE MANCIEULLES

Christophe-Louis Le Thueur, *dit* le chevalier de Fresnoy, écuyer, seigneur de Mancieulles, né en 1742, capitaine dans Chartres-Dragons, a quitté le service militaire avant 1774.

---

[1] *Tableau historique de la Noblesse militaire,* par le comte de Waroquier de Combles. — Paris, 1784.

[2] Fresnoy est l'orthographe véritable d'un nom que les membres de cette famille ont écrit Fresnoy, Fresnois, Defresnois, Dufresnois, etc. Le curé de Sainte-Marie-aux-Chênes, héritier des habitudes calligraphiques des quatorzième et quinzième siècles, signait sur ses Registres : *Labbé Defresnois chr Demalte.*

Il avait épousé, le 10 janvier 1769, Marie-Françoise Gentil, [1] née le 27 mai 1749, fille de Jean-Nicolas Gentil, des admodiateurs de Filières-la-Grange pour l'abbaye de Saint-Pierremont, et de Jeanne Georges, des admodiateurs de Moncel. De ce mariage :

1° Anne-Marie-Françoise, née à Mancieulles, le 13 avril 1771 ; mariée en premières noces, le 26 juillet 1809, à Jean-Nicolas Gobert, fils de Dominique Gobert, président du canton de Carignan (Ardennes), et de Margueritte Georges ; et 2° à Didier Lamorlette, ancien capitaine d'infanterie, officier de la Légion d'Honneur. Elle est morte dans le magnifique domaine de Gussainville appartenant à son fils Alexandre Gobert.

2° Nicolas-François, né à Mancieulles, le 19 novembre 1772, émigré, est décédé célibataire à Tœplitz ;

3° Joséphine, née en 1774, décédée à Mancieulles, le 18 février 1842 ;

4° Marie-Adélaïde, née à Mancieulles, le 18 février 1776. Le chevalier de Fresnoy ou Fresnois, maire de Mancieulles, du 29 floréal an VIII au 22 juillet 1812, date du décret de réunion de la commune à celle d'Anoux, y est mort, le 28 septembre 1815. Marie-Françoise Gentil lui survécut jusqu'au 28 août 1817.

SEIGNEURS-PATRONS A SAINT-PRIVAT ET RONCOURT

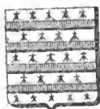
Au commencement du quinzième siècle, le patronage de la cure de Saint-Privat et Roncourt appartenait, avec les trois quarts des grosses et menues dimes, aux Desch, vieille famille du Barrois, devenue paragère en la cité de Metz.

---

[1] Son frère Jean-Baptiste Gentil, né le 8 décembre 1753, juge au Tribunal Civil de Briey, est mort célibataire au dit lieu, le 4 juillet 1812.

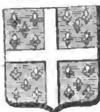
1436. — *Jeoffroy Desch*, chevalier, maître-échevin en 1450, aman de Saint-Hilaire, en avait fait reprises d'Apremont en 1436, et il semble qu'il les ait incorporés dans le *don de noces* de sa troisième femme, Lorette d'Herbévillers, fille de Jean d'Herbévillers ou de Launoy, marraine du célèbre chroniqueur Philippe Gérard de Vigneulles,[1] né en juin 1472.

Desch.



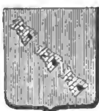
1455-1466. — Jeoffroy Desch étant mort le 1er juillet 1455, *Lorette d'Herbévillers* épousa, en secondes noces, *Regnault Le Gournaix*, chevalier, maître-échevin en 1447, veuf de Perrette Deu Amy, mort de la peste en 1466. Du premier lit, entre autres enfants, Philippe Desch, qui suit.

Herbévillers.

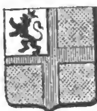


1466-1488. — *Philippe Desch*, † 7 octobre 1488, les porta : 1° à *Poincignon Le Gournaix*, chevalier, mort le 15 avril 1469, et 2°, en 1470, à *Conrad de Serrières*, chevalier, maître-échevin en 1472 et 1492, seigneur de Silly, Saulny, etc., voué de Nomeny, fils de Jean dit *le Hutin* de Serrières, écuyer, voué de Nomeny. Le 16 juillet 1481, Conrad de Serrières, « à cause de Philippe Desch, sa femme, fille de Jeoffroy Desch et de Lorette de Herbévillers, remariée à Regnault Le Gronaix, qui a fait son devoir à

Gournaix.



Serrières.



---

[1] Elle est appelée par M. Chabert *(Austrasie, 1854)* Laurette *Chapelle*, « notable dame de Metz » ; erreur qu'il était facile d'éviter, puisque Philippe de Vigneulles, grand-père de l'anobli par lettres ducales du 30 avril 1601, s'est donné la peine de nous renseigner sur ce point (V. *Huguenin*, p. 206, et *Metz Ancien*, tome I, p. 89).

cause de ladite veuve, tout comme Jeoffroy Desch en 1436, reprend de noble seigneur Emich de Linange, sire d'Apremont, partie des dîmes de Saint-Privat et Roncourt ». [1]

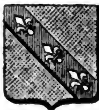
1488-1504. — *Philippe de Serrières,* sa fille, les reçut du chef de Philippe Desch, et en gratifia, le 17 août 1498, le riche *Claude Baudoche,* chevalier, seigneur de Moulins, son époux, dont elle fut la première femme.

1504-1556. — Leur fille *Bonne Baudoche,* dame de Silly, en hérita le 31 mars 1504, et fut mariée, par contrat du 15 décembre 1520, à *Pierre du Châtelet,* chevalier, seigneur de Deuilly, Gerbévillers, etc., sénéchal de Lorraine, bailli de Nancy, conseiller d'État; admis à reprendre ès années 1528, 1536, 1540, 1553, les fiefs qu'il tenait de S. A. de Lorraine.

Baudoche.



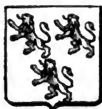
Du Châtelet.



Pierre du Châtelet, gouverneur du prince, depuis duc Charles III, mourut le 23 août 1556.

Manne du Châtelet, l'une de ses cinq filles, † vers 1575, était veuve, dès cette année 1556, de Wary de Savigny, né le 22 octobre 1515, chevalier, seigneur de Leymont et bailli de Clermont, qu'elle avait épousé en 1551. Il était fils de Jean de Savigny et de Claude de Lutzelbourg, et déjà veuf, sans hoirs, de Jeanne de Linange.

Savigny.



1556-1674. — *Wary II de Savigny,* son unique héritier, seigneur de Leymont, bailli de Bar, marié à Antoinette de Florainville, fille de René

[1] *Du Fourny,* layette *Bagues unies à la couronne de Lorraine.*

et d'Anne de Florainville, en eut Catherine, femme de Jean de Nettancourt-Vaubecourt; et François, qui suit.

François de Savigny, chevalier, seigneur de Leymont, Fontenoy, Chardogne, gouverneur et bailli de Clermont, seigneur-patron à Saint-Privat et Roncourt, général des armées lorraines, mort en 1636, ne laissa d'Anne-Madeleine de Braubach,[1] qu'une fille et unique héritière, *Antoinette de Savigny,* mariée à François de Lenoncourt, baron de Neuvron, comte de l'Empire, marquis de Blainville, capitaine des Gardes de S. A. de Lorraine, etc., fils de Charles de Lenoncourt, marquis de Blainville, comte de l'Empire, etc., et d'Henriette de Joyeuse-Grandpré. Elle était veuve depuis plus de dix ans, lorsqu'elle vendit, par contrat du 30 mars 1674, la cure et les deux tiers des dîmes grosses et menues de Saint-Privat et Roncourt aux *Chanoines Réguliers de Pont-à-Mousson*[2] (abbaye de Sainte-Marie).

Les chanoines possédaient cette cure de Saint-Privat et Roncourt, archiprêtré d'Hatrize, diocèse de Metz, à titre de patronage laïc: ils étaient décimateurs, toujours pour les deux tiers, en 1760, et le tiers restant appartenait au curé, dont le revenu se cotait 1000 livres. Les dîmes grosses et menues de la paroisse, — *decimæ graviores et leviores,*[3] — certainement inféodées depuis plusieurs siècles, comme biens profanes, à seigneurs ecclésiastiques ou temporels, avaient quelque peine à reprendre leur première nature. Les prescriptions radicales du troisième concile de Latran (1179) avaient abouti, sous Innocent III, aux tempéraments

[1] *Braubach:* de gueules fretté d'or, à la fasce du même.

[2] *Pouillé de 1760.* — Ms. 116 olim 58 de la Bibliothèque de Metz.

[3] Les grosses dîmes, *decimæ graviores*, se prenaient sur les *gros fruits*, céréales, foins, vins, lainages et charnages; les menues dîmes ou dîmes vertes, *decimæ leviores*, sur les pois, fèves et autres légumes des meix et jardins. Les dîmes des terres nouvellement défrichées, ou *dîmes novales*, s'adjugeaient au curé aussi bien que les menues dîmes.

obligés de 1215; et le roi saint Louis déclarait encore, vers 1279, que les dîmes inféodées retournant aux églises de son domaine, ne pourraient, à l'avenir, s'aliéner au profit des laïcs.

Ce retour à la condition première était naturellement contesté, et notre vieil obituaire de Saint-Pierremont [1] indique, qu'au seul Roncourt, la division des dîmes était extrême (au treizième siècle?). On lit, au jx des calendes de juin :

Bertemeta uxor Jacobi de Domerey pro cuius anniu. faci.do habemus quinque quartas frumenti in decima de Roncourt;

et au xvij des calendes de janvier :

Lodovicus de Brittenake et Joeta filia ejus pro quorum anniu. faci.do habemus quinque quartas bladi annuatim in decima de Roncourt.

En divers temps, le curé s'était soumis au régime de la portion congrue. — Un arrêt de la Cour souveraine de Lorraine et Barrois, 13 septembre 1665, condamne les décimateurs à la payer : des actes des 15 janvier 1669 et 11 janvier 1684 montrent qu'on ne s'en était pas défendu. Au 15 janvier 1665, le *fixe* consistait en la moitié des grosses et menues dîmes de Roncourt, avec le tiers dans celle de Saint-Privat, à la réserve de la troisième charrue ; « que le maître d'école tire à son choix » dans l'un ou l'autre ban. Quatre ans après, le *fixe* se composait du tiers ès dîmes grosses et menues, et le *bouverot* [2] « de quatorze ou

[1] Archives de la Moselle, *Chanoines réguliers*. — Copie moderne et sans date, d'une fort belle écriture filiforme. Nous avons utilisé la *Compilatio quarumdam obligationum abbatiæ Sancti Petri montis*, pour commencer notre liste des *Seigneurs à Sainte-Marie-aux-Chênes, etc.*

[2] En Barrois et en Lorraine, on nommait *bouverot*, le domaine, le revenu, l'ancien patrimoine d'un curé.

quinze jours de terre bons et mauvais, et trois demi-fauchées de pré, deux desquelles on ne jouit pas dans le temps des versaines » ; toutes choses évaluées par experts, le 13 février 1699, à 45 écus.

Il y avait de plus, sur les finages réunis de Saint-Privat et de Roncourt, certaines dîmes nommées *dîmes de paulx,* acquises en 1272 de Jehennin de Briey, par l'abbaye de Saint-Pierremont, ainsi que le témoignent des chartes de juin et d'octobre, successivement données par Laurent, évêque de Metz, et Thibaut, comte de Bar.

Le 27 mai 1674, les héritiers de François du Mont, seigneur de La Barre, vendirent aux chanoines décimateurs, un seizième de ces dîmes de paulx, acheté par leur auteur commun, le 13 avril 1627 ; et l'acte du 27 mai 1674 établit que la totalité revint de la sorte aux Augustins.

Le partage des menses entre Saint-Pierremont et le Refuge des chanoines au Fort (ou *La Ville-Neuve*) de Metz, les avait laissées en 1735 à Saint-Pierremont ; mais le roi Louis XV, ayant fait supprimer le titre de l'antique abbaye, ordonna, par ses patentes de mai 1755, que les biens et priviléges dont jouissaient les abbés, seraient unis au Collége royal de Saint-Louis du Fort qu'il venait de leur confier, et qui a été agrégé à l'Université de Nancy en 1779, — « à charge d'y enseigner, loger et nourrir douze jeunes gentilshommes, qui auraient fait preuve de quatre degrés de noblesse ».

Un nouveau partage du mois de décembre 1779, confirmé

---

[1] Ce *Refuge* remplaçait celui que Saint-Pierremont avait voulu créer dans la ville de Metz, en achetant, par actes des 9 juin et 8 juillet 1732, sous le nom de Me Dominique Voïart, procureur en Parlement, deux maisons contiguës, situées rue de la Haye, et possédées alors par Adrien de Monsure, seigneur de Cany, ancien major au Gouvernement de Metz, et Béatrix-Angélique de Baignault, sa femme.

Dans d'autres temps, Saint-Pierremont avait vendu, contre un cens annuel de 45 livres, son vieux Refuge de la Rue aux Ours.

par lettres patentes du Roi en 1780, homologuées à la Cour souveraine de Lorraine au mois de septembre suivant, et au Parlement de Metz, en mai 1781, a modifié cette distribution de 1735 ; et l'on apprend, par les inventaires des 25 octobre 1785 et 10 mai 1790, que la dotation de Saint-Louis du Fort dans notre Montagne, n'y comptait plus, en dernier lieu, que cinq quartes de métillon et cinq quartes d'avoine retirées d'Homécourt.

VIII

Quand sonna le réveil de 89, la Montagne jouissait depuis longues années d'une paix profonde. Communautés religieuses et communautés rurales, seigneurs fonciers, décimateurs ou justiciers, se laissaient vivre indifférents, légers de cœur et légers d'esprit, sans préoccupations malsaines, et sans grand appétit de nouveautés sociales. Les Croates et les féroces Suédois de 1635 n'apparaissaient plus que de loin en loin dans les *écraignes* ou veillées d'hiver, et il fallait le passage ou le retour imprévu de quelque soldat décoré du *Médaillon de Vétérance,*[1] pour que l'on s'éprît un instant des souvenirs de la Guerre d'Amérique ou des plus vieux

---

[1] Décoration du soldat, qui pouvait briller sur la poitrine de l'*officier de fortune,* comme notre *Médaille militaire* de 1852 qui l'a ressuscitée.

L'Ancien Régime honorait la profession des armes jusques au dernier rang ; et nos modernes l'ont si parfaitement oublié, qu'il fallut, pour combattre une affirmation contraire restée lieu-commun à l'usage des orateurs et des écrivains de tous partis, que le maréchal Soult déclarât aux Pairs de France de 1839, qu'il avait eu l'honneur de la recevoir étant bas officier au régiment Royal.

Les archives de Rombas conservent *(Série EE. I. carton)* une Ordonnance de l'Intendant de Lorraine, marquis Chaumont de la Galaisière, qui enjoint aux officiers et soldats décorés du *Médaillon de la Vétérance militaire,* de représenter leurs titres.

exploits des *Fischer* et des *Grassins*.[1] Les *Mémoires de la Cour de Perse*, *Dorat*, *Helvétius*, *Voltaire*, *Bernis*, *Montesquieu*, l'*Almanach des Muses*, *Raynal*, les *Affiches des Évêchés*, la chasse avec tous ces engins qu'on a prohibés depuis, un échange de petits vers et de billets musqués, la pratique à la Jean-Jacques de quelque métier bien manuel, et force médisances assaisonnées de repas plus solides que fastueux, occupaient, durant le semestre,[2] la société polie de Valleroy, de Tichémont, de Sainte-Marie, de Montois, de Montigny-la-Grange et de Vernéville.

La conversation avait ces formes exquises qu'on n'a plus retrouvées, parce que nos philosophes des deux sexes, au demeurant les meilleures gens du monde, ne les avaient point reçues de l'École militaire ou du Couvent; mais on y reconnaissait déjà le dédain que professent, aujourd'hui même, pour la masse des autres hommes, ceux qui s'estiment les privilégiés de la raison et de l'intelligence; on y trouvait enfin, sous l'inévitable couvert de la tolérance et de la « sensibilité », ce mépris de bon ton, qui condamne la foule à la croyance et au devoir, tandis qu'on s'aventure dans les couches supérieures où trône la liberté sans pudeur et sans frein. Alors maçonnaient, donnaient la férule ou griffonnaient, ignorés de tous et s'ignorant eux-mêmes, les patriotes futurs de Rombas et de Valleroy; alors se plantaient à Roncourt, par les mains des esprits forts du lieu, et sur l'exemple du seigneur de Montois-la-Montagne, les premières pommes de terre qu'on ait vues sur le ban.

Cent-cinquante années et plus de régime absolu avaient

---

[1] Soldats des célèbres partisans Jean-Chrétien Fischer, et Simon-Claude de Glatigny de Grassin.

[2] *Le Semestre* rendait à la vie du monde, chacun en son manoir, MM. les Officiers du Roi, et l'hiver voyait force réunions de plaisir *à la campagne*, avant notre première Révolution. A ce point de vue, les choses se pratiquaient en France comme elles se passent en Angleterre.

passé entre les derniers comices de la Nation réunis en 1614 par Richelieu, et les premières Assemblées Provinciales essayées par Louis XVI. L'extension à toutes les Provinces dépourvues d'États particuliers, du mode de gouvernement et de contrôle offert par les Assemblées du Berry,[1] paraissait aux Notables du Royaume appelés à Versailles, un remède efficace à la gêne et aux maux présents comme aux abus à venir; mais, à peine nées à la vie en 1787, les Assemblées Provinciales disparurent, emportées par le torrent centralisateur.

Paris, son Parlement, ses salons; nos écrivains, nos économistes, nos politiques; Versailles et la province, bourreaux et victimes illusionnées, continuèrent, le branle reçu, la grande faute de Louis XIV : l'extinction réglementaire ou violente de tout développement individuel, la poursuite de cette uniformité fatale qui n'a pas pour objet direct le bonheur ou le salut éternel de l'homme, mais l'accroissement, même en ses écarts, d'un fonds commun de maximes et de pratiques autoritaires; système immuable sous nos maîtres alternatifs, princes, peuple ou populace, et système si bien approprié au tempérament des partis, que tous aussi l'ont vanté sans trêve au nom du Progrès.

La prépondérance du droit byzantin, préparée par le persévérant travail de nos légistes, et par l'universelle jurisprudence des tribunaux ecclésiastiques, engendra cet *ancien régime* que la Constituante eut mission de détruire. Par un certain jeu de perspective, dont l'abus s'exerce au plus grand dommage d'institutions disparues, on l'identifiait au moyen âge florissant, sans convenir ou comprendre, qu'à cette période, tout, dans chaque province, était empreint de couleur et de tradition locales. A la veille de nos derniers

---

[1] *Revue des deux Mondes*, années 1861, 1862, 1863 : *Les Assemblées Provinciales en France avant 1789*, par M. L. de Lavergne.

États Généraux, l'infatuation sociale était d'ailleurs profonde; et Necker, en édictant par ses diverses ordonnances la convocation des Ordres du Royaume, ignorait loyalement, comme tout ce qui allait voter, que la vie publique de nos pères, multiple et disséminée, ne se conformait point à ces règles prétendues qui servirent de base à tant de circulaires!

La liste des assignations données dans l'Ordre de la Noblesse,[1] par le bailli d'Épée de Briey, François-Ulric de Chamisso, maréchal des Camps et Armées du Roi, ex-chevalier d'honneur de S. A. R. la princesse de Pologne et de Saxe, séant, le 16 mars 1789, « les huit heures du matin, en la chambre de l'Auditoire dudit bailliage, pour y tenir et présider l'Assemblée des Trois Ordres... convoquée, tant au moyen de publications et affiches, qu'en vertu des invitations » spécialement adressées aux électeurs nobles du ressort, comprenait, pour leurs fiefs des paroisses de Sainte-Marie et Saint-Privat :

Mme Adam, à cause de son fils mineur ;

Joseph-François-Xavier Adam de Froméreville ;

Le comte de Bourcier ;

Gabriel-Joseph Goussaud, *dit* Goussaud de Montigny, conseiller au Parlement de Metz ;

Nicolas-François Le Thueur de Fresnoy, écuyer, chevalier de Saint-Louis, capitaine aux Chasseurs de Lorraine ;

Jean-Baptiste Le Thueur de Fresnoy, écuyer, porte-étendard des Gardes du Corps de Monsieur, compagnie de Chabrillan.

Les curés de Saint-Privat et de Sainte-Marie, Jean Guillemin et Charles-François-Benoit Le Thueur de Fresnoy, ex-antonin, chapelain conventuel de l'Ordre de Malte, étaient de droit électeurs du Clergé : les syndics de nos

---

[1] *Archives de l'Empire*, section législative et judiciaire, B. III. 21. — MM. L. de la Roque et E. de Barthélemy ont oublié le bailliage de Briey dans leur publication spéciale (*Dentu*, 1863). Voir, à ce sujet, l'*Austrasie* de 1863, pp. 368-374.

villages, admodiateurs ordinaires des dîmes et seigneuries, ne jouissant pas officiellement du même privilége pour l'Ordre du Tiers, le reçurent néanmoins, la plupart, des habitudes et du suffrage des communautés. En ceci, nos paysans n'obéissaient point à la routine, mais à la coutume, cette sagesse des gens qui passent étrangers aux spéculations libérales. Ils tenaient par instinct à leurs prêtres, à la noblesse, à l'autonomie barrisienne, avec un singulier mélange d'abandon et de respect traditionnels; et tous, préservés encore des fureurs de la convoitise ou des fautes du noviciat, croyaient sans effort et sans humilité feinte, que des aptitudes, des goûts, des labeurs et des pensers divers, impliquent pour le Peuple une délégation de souveraineté.

Adrien-Cyprien Duquesnoy, né à Briey, le 26 septembre 1759, député de la ville, syndic provincial de Lorraine et Barrois, et François Fricquegnon, entrepreneur de bâtiments, natif de Valleroy, reçurent mandat de leurs commettants pour les élections définitives de Bar-le-Duc, le 19 mars 1789. Le premier, associé à Jean-Nicolas Barthélemy, assesseur civil et criminel au bailliage, comme rédacteur du cahier des doléances, honnête et savant homme, député du Tiers aux Etats Généraux, fut récompensé de ses veilles par la prison et l'ingratitude; l'autre, moins en vue, s'accommoda sans peine aux circonstances, et la signature de ce président du district de Briey n'est point rare au bas du protocole des Ventes de l'an II.

Saturés, à doses inégales, des doctrines de l'Encyclopédie et de prétentions parlementaires, les constituants *nationalisaient,* les 4-11 août 1790, les biens ecclésiastiques. Mirabeau avait battu Sieyès, le grand-vicaire de Chartres, et soutenu, aux applaudissements de la majorité, « qu'il fallait le salaire à qui ne pouvait être voleur ou mendiant »!

On reçut donc un traitement en échange de biens plus solides;. et la seconde Assemblée nia bientôt qu'il fût nécessaire en supprimant la fonction.

Aux sources d'iniquité le Pays s'empoisonnait. — Complices et complaisants de l'échafaud, médiocrités envieuses, peureuses ou tyranniques, spéculateurs habiles ou naïfs, grossiers ou pervers, hésitaient, s'agitaient, et finalement se ruèrent à ces spoliations générales par toutes voies et souterrains. Biens des églises, biens d'émigrés, biens du *tyran*, biens du voisin, biens souvent arrachés par une fiction barbare à qui n'était pas encore héritier, s'offraient à la cupidité, à la misère, aux sauvages ardeurs.

Improductives pour l'État, avantageuses à quelques-uns, les ventes dites nationales rendirent à la société, à la masse de nos paysans, un service que leurs promoteurs n'avaient pas prévu. Propriétaires à bon marché par la vertu des assignats, les habitants de la Montagne sont moins que jamais accessibles aux utopies économiques : ils sont conservateurs par conviction, par intérêt; et j'ouvre sans crainte pour la tranquillité des villages et des consciences, les Registres officiels où se poursuivent les mutations forcées qui les ont enrichis.

Le 11 floréal an II, on adjugeait par laisse à bail, au prix de 365 livres, au citoyen François Simon, de Montois-la-Montagne, « le ci-devant *presbitère de Privat,* avec les jardins en dépendans ainsi qu'en jouissoit le cidevant curé, à condition que l'adjudicataire sera tenu de laisser les mouches qui sont dans le jardin, et au propriétaire le droit de les y soigner ».

Le 5 brumaire an III, l'ancienne *Fabrique de Saint-Georges* de Roncourt perdait un jour et demi au champ Huttelot, avec une fauchée convertie en terre labourable, plus un autre lot de pareilles contenance et nature, adjugés 3337 livres 5 sols et 1031 livres 5 sols, frais compris, au citoyen Michel Noël, de Briey; le 9 vendémiaire an IV, les assignats ayant contribué pour leur part à la prospérité révolutionnaire, les citoyens Charles-Antoine Cuny et Antoine Demef ne payaient pas trop cher, au prix de 28 700 livres,

monnaie de papier, trois quarts de fauchée à Mariville, ban de Saint-Privat, et deux jours de terre à Roncourt, au champ Huttelot, le tout provenant du *bouverot* du ci-devant curé.

Roncourt possédait même une *ferme nationale* séquestrée sur le citoyen Berthélemy, de Sainte-Marie-aux-Chênes, père d'émigré.

L'huissier Michel Noël aimait les biens d'église : le fonds, généralement de première classe, tentait les hommes intelligents. Aussi, le 9 vendémiaire an IV, il acceptait pour 115200 livres payables en assignats, sept fauchées trois quarts de pré de la ci-devant *Fabrique de Sainte-Marie,* au regard du citoyen Maurice Labriet, habitant du village, prenant un jour et demi de terre et un huitième de chènevière du *bouverot,* à 20800 livres ! Charles Louis et Sébastien Huguet, de Jœuf, s'étaient partagés les *Fondations de Sainte-Marie,* le 5 brumaire an III, et dès le 11 floréal, an II de la République une et indivisible, « en conséquence de la proclamation du représentant du Peuple Malarmé, du 27 germinal 1793 », Henry Gény, [1] aubergiste à Marie-aux-Chênes, était pourvu par laisse à bail, au prix de 80 livres, du « cy devant *presbitère* avec la grange et deux petits jardins ».

Enfin, à la date du 1er brumaire an IV, les Registres *Biens d'émigrés,* des *Archives de la Moselle,* mentionnent l'adjudication, en la salle du ci-devant Auditoire de Briey, de trente-sept jours de terre labourable et de cinq fauchées de pré, situés au finage de Sainte-Marie et provenant de *l'émigré Jean-Baptiste Fresnois,* au profit de Claude Mangin, de Ham, district de Sarre-*Libre* (Sarrelouis), qui s'engageait pour 200000 livres.

---

[1] En 1844, on conservait, dans la maison Gény, une statue de la sainte Vierge. On l'avait enlevée après la destruction d'une petite chapelle voisine de la fontaine du Breuil, prairie-fief appartenant à Saint-Pierremont.

Les mesures de Bar, de Briey et de Sancy, étant à peu près les seules que l'on connût bien sur la Montagne, nous profiterons volontiers, pour l'intelligence de nos titres divers, de l'*Etat des lieux dépendants des duchés de Lorraine et de Bar,*[1] que le Président Thierry Alix de Véroncourt dédiait en 1593 au duc Charles III.

La Réduction des Mesure particulieres a Grains, Tant des Duché de Lorraine, Terres et Seigneuries y enclavées que d'autres lieux Cy apres declairez qui ne sont du Domaine de S. A. a Celle de Nancy, etc., facilitera toute besogne d'évaluation ; et plus à l'aise en ces matières que les « curieux » de l'Auditoire de Briey, il nous est facile de comprendre qu'ils soient restés sourds aux appels désespérés de C. A. Prieur de la Côte-d'Or,[2] représentant du Peuple, quand le style des Le Blan, Remoiville, Beauchamp et consorts s'imprégnait sans peine des exagérations décimales du calendrier.

Selon Th. Alix : *Le muid froment, seigle et orge dud. Bar,* contient 16 sestiers chūn sestier 2 bichetz, le bichet 8 pougnetz, le tout Raclé et Revient led. bichetz *à la mesure de Nancy* à 14 pintes e ½ et ledit muyd a *4 Reseaux, 3 bichetz 4 potz. Le muis aveine* est un peu plus grand parce qu'il se livre à la minotte, faut aussi 16 sestiers por led. muid, pour chūn. sestier 2 minottes, pour chūne. minotte 8 pougnez, le tout Rousseley et porte lad. minotte *a la mesure de Nancy* 24 pintes Combles, et led. muyd *6 Reseaux.*

La quarte froment et seigle mesure dud. Briey porte 4 bichetz rouselez, chacun bichet revenant a 15 pintes mesure de Nancy, et lad. quarte 2 bichetz ½. Tellement que 8. desd. quartes feroient Justement 5 Reseaux mesure dud. Nancy

---

[1] Bibliothèque de Metz. — Ms. 238 olim 134.

[2] *Instruction sur le calcul décimal, appliqué principalement au nouveau système des poids et mesures* (Germinal, an III).

et le *Reseau dud. Nancy,* revient à *Vne quarte 2 bichetz 6 pintes mesure dud. Briey.*

La quarte froment et seigle dud. Sancy contient 4 bichetz, et chūn bichet 4 pougnez Rousselez, et Revient led. à Nancy a 4 pintes raclées, et lad. quarte 2 bichetz $\frac{1}{4}$ Si bien qu'jl faudroit *4 quartes po^r 2 Reseaux 1 bichet, mesure dud. Nancy.*

Si l'on préfère rapporter nos mesures complexes à la nomenclature de transition admise par l'arrêté du 13 brumaire an X, les muids, setiers, boisseaux, pintes ou pots, dixièmes de pot ou de pinte, seront des équivalents approchés des kilolitres, hectolitres, décalitres, litres et décilitres. Or, pour les *matières sèches,* l'unité populaire, sur la Montagne, restant la *Quarte de Briey,* qui se livre rase ou comble, et se subdivise en quatre bichets, on aura :

1 quarte de 4 bichets ras = 7 boisseaux, 0 pinte, $\frac{5}{10}$ de pinte = 0^h,705 ;

1 quarte de 4 bichets combles = 9 boisseaux, 7 pintes, $\frac{6}{10}$ de pinte = 0^h,976.

Dans son travail, Alix ne s'est aucunement préoccupé des *liquides* qu'on débite à la *Hotte* de *18 pots,* prise, en vertu de ces tolérances que j'ai rappelées, pour *4 veltes, 0 pintes, 5 verres* ou *40 litres, 5 décilitres,* et veltes, pintes et verres, tenus pour équivalents approchés des décalitres, litres et décilitres.

Aux champs, on arpentait par *verges* de *9 pieds, 9 lignes:* il en fallait *320* pour l'*arpent en labour (27 ares, 73 centiares),* et *240* pour l'arpent ou *fauchée* de pré, soit *20 ares, 80 centiares.* Quant à la superficie des bois, elle s'évaluait, tantôt par arpents de *250 verges de 8 pieds, 9 pouces, 7 lignes, 6 points,* de la contenance de *20 ares, 80 centiares;* tantôt par arpents de *100 verges de 22 pieds,* valant *51 ares, 7 centiares.*

Observons, avant de finir, que le *jour de terre* ou arpent à la « mesure républicaine » de *27 ares, 73 centiares,*

n'était plus de taille à satisfaire, en certains cantons de la Montagne, le plus modéré des acquéreurs. Tous les « curieux » de l'Auditoire de Briey savaient distinguer les jours par cinq denrées qui valent cent verges, des jours par six qui en valent cent-vingt; mais on les eût fort surpris, j'imagine, en justifiant ces prétentions « surannées » par un mémoire en règle sur les manses serviles mérovingiens, — manses de superficie variable, entre limites d'usage, selon les lieux et le caprice d'un premier donateur; et manses qui se divisaient, onze ou douze siècles avant les enchères de 93, en livrées, souldrées et denrées, c'est-à-dire en portions d'une livre, d'un sou ou denier de revenu!

Cette constitution du sol n'est formulée dans aucun écrit: répandue dans l'économie nationale, elle s'accommodait aux besoins des peuples chrétiens du moyen âge, qui fondèrent leurs assises sur la libre association des activités du même ordre, sur le respect de la coutume, réfléchissant dans le fief et la censive, les mœurs militaires et les intérêts agricoles de leur temps.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

—

VII

Bertrand Malasie Chanoine et Archidiacre de Vy en leclise de Mets A tous ceulx qui ces pntes les verront et orront salut en nre seigneur

Comme plait et question sount este esmeut par devant nous entre honnestes personnes les habitans et communauté de la Ville de Roncourt en la montaigne on diocese de Metz et de nre Archidiacone demandeurs et acteurs dunepart et discrete personne mess Dedier Colet Cure de leglise parrochial de Saintprivey et dudit Roncourt defendeur dautrepart de ce sur ce que lesdis habitans et Communaute disoint et maintiennent ledit Cure estre tenu de celebrer ou fere celebrer messe chascun Quinze jours enladitte Ville de Roncourt le jour du dimanche et ledit Cure aucontraire disoit a ce non estre tenu fors quen leclise parrochial de Saintprivey questoit la merre eglise Lesquelz plai et question mise perdeus pardevant nous a este procede entre les parties termes tenus et pluseurs tesmoings produiz et examinez et Jurez pour la partie desdis acteurs et leurs tesmoingnages et depositions mises par escript et au contraire pour la partie dudit Cure pluseurs allegations et defenses dittes et proposees et telement a este procede en ladite cause que sur Icelles probations defenses allegations et propositions dun coustey et dautre Les dittes parties ont demandey sur ce oyr droit et sentence et Jugement. Nous Bertrand archidiacre Juge en ceste cause voulans administrer Justice a Icelles parties ans tenus p sment leurs [1]
par nous et diligemment examinees lesdictes depositions probations allegations et defenses faictes et proposees come dit est et sur icelles eu conseil avec clercs et autres gens expers en tel cas par bonne et meure deliberation par nous paravant eue avons dit prounucie sentence et desclare Et par ce present disons pronuncons sentencions et desclarons a? le devantdit mess. Dedier le curez de ladite cure de Saintprivey et de Roncourt estre tenuz et devoir

---

[1] Trous dans le parchemin ; mots disparus par souillure ou vétusté.

celebrer ou fere celebrer le dimanche de Quinze jours en quinze jours en ladite eglise de Roncourt et administrer les autres sacremans *ainsy quil a este acoustume de toute anciennete* com̄ il nous... *est?*ment apparu par les dessusdittes monstrances pourquoy lavons *ordonne?.....* [1] et voulons et estre tenu...[1] *et?* semblablement observe doresnavant a tous*jours?* [1] mais par iceluy mess Dedier Cure et ses *succeseurs ?* laquelle n̄re p̄nte sentence et ordonnance lesdittes parties ont agree et approuve chascun entant quil luy touche et par especial ledit Cure et promis de non venir a lencontre sur peine dun marc dargent que la partie contrevenante seroit tenue de paier Cest assavoir la moitié a nous pour distribuer aux povres et lautre moitie a la partie venant audit Raport et sentence Et nonobstant cela *lle?* n̄re presente sentence demourra tousiours en sa force et vertu Et encor soubz peine dexcomuniemens et obligation de tous leurs biens meubles et immeubles et dun chascun deulx en tant quil leur touche p̄nt et avenir pour constraindre et faire constraindre lapartie contrevenant et nonobservant n̄re sentence et raport dessusdit a lobservation enterrinement et acomplissement des choses dessusdittes Et tous et chascuns delles avec leursdis biens exp̄ssement submettant a la jurisdiction coelement [2] et constraincte de madiite court et de toutes autres cours espiritueles et temporeles et on renuncet et renuncent en ceste partie a toutes exceptions de fraud de larest de deception de nonexecution au benefice dappellation et a toutes autres exceptions en des defenses et raisons que a lune des parties et par esp̄al audit cure et a sesdis successeurs porteroit aide et valoir et a lautre partie nuize et grieve Et aussy aux deus disant general renunciation non valoir si lesp̄al ne precede En tesmoingnaige de verite Nous Bertrand Archidiacre dessusdit avons fait faire ces presentes l̄res par Notaire cy dessoubz escript et signez et subscripre de son non seing et soubscription publique et acoustumez et a iceiles appendre le scel de madiite Court Que furent faictes et donnees a Mets en lostel de n̄re habitation, lan de lincarnation n̄re seigneur mil quatre cens et soixante huict lindiction premiere le Troisiesme jour du moys de may lan Quatriesme du pontificat de n̄re tressaint pere en IesuChrist et seigneur seigneur Paul par la divine providence p̄pe deux^{me} [3] P̄ns a ce honnorables personnes mess. *perrinet pierresson archip̄bre de Hatrise* et mess. *nicolas Cure de Saintemarie aux chainnes* desdis diocese et Archidiacone avec pluseurs autres tesmoings aux choses dessusdittes spe̅alement appellez et requis.

---

1 Trous dans le parchemin ; mots disparus par souillure ou vétusté.

2 Parlement ; co vaut *par*.

3 Paul II ? — Pierre Barbo, vénitien, cardinal du titre de Saint-Marc, élu Pape le 31 août 1464, couronné le 16 septembre suivant, se trouvait, en effet, dans la quatrième année de son règne, à la date de notre sentence. Il est mort le 28 juillet 1471 ; et selon les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, il est « le premier Pape qui se soit engagé à donner le titre de *Roi Très-Chrétien* au Roi de France ».

BARROIS

Batilly

Moineuille

Riuiere d'orne

Aboue

Haboiuille

S. Marie

Hamecourt

S. Taille

LA Montagne

Amanuiller

S. Priue

Montoy

Malancourt

Moyeuure

Marange

Pierreuiller

Feue

Semecourt

Ameuille

EXTRAIT

d'une carte gravée en 1610, intitulée

DESCRIPTION DV PAYS MESSIN ET SES CONFINS

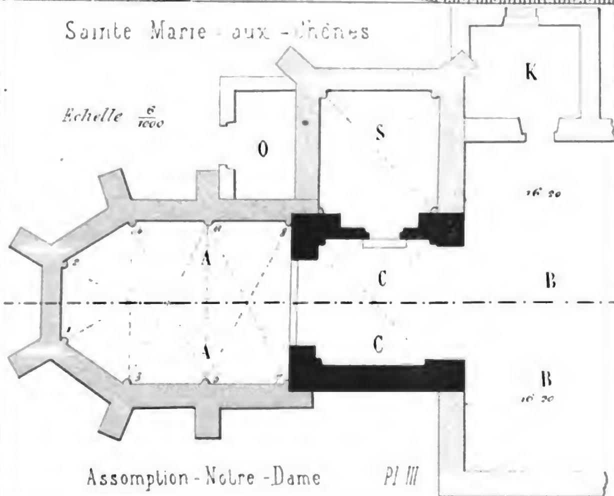




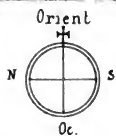
De lindustrie de M. Abr. Fabert, l'un des Magistrats du lieu.

Planche II *Fac simile partiel.*


Le Saint Georges de Roncourt
1554
VENEZ ADORONS LE SEIGNEUR


Sainte Marie - aux - Chênes
Echelle $\frac{6}{1000}$
K
S
O
A
A
C
C
B
B
Assomption - Notre - Dame

Pl III



Echelle $\frac{1}{100}$

A A

S

B B

B B

C

K

Planche IV

SAINT-GEORGES DE RONCOURT

ABSIDE DE S^T GEORGES DE RONCOURT



fig 1

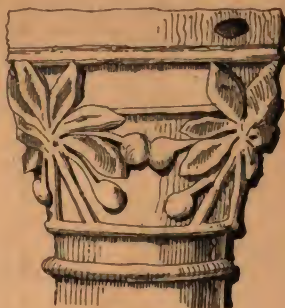


fig 2

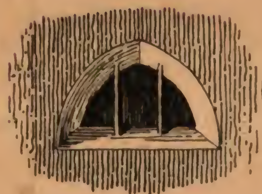


fig 3

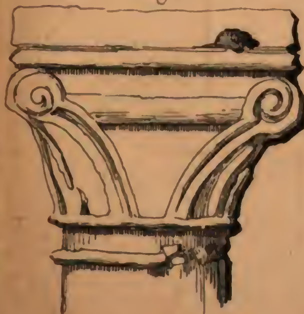


fig 4

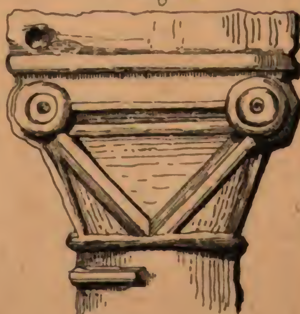


Planche V *Details* *XII Siecle*





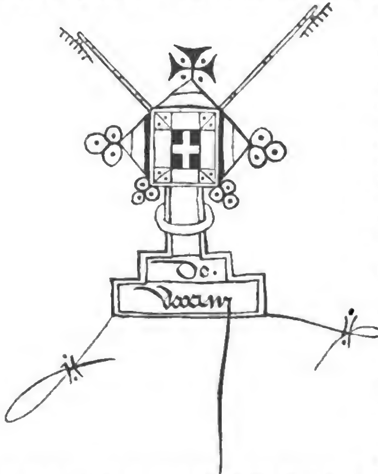






Finis, attestation et signature du notaire.

Je dommange Warin de Bayonville *(Notaire?)* publique des auctorites Aplict et Imperial Notaire Jure Pourtant acte a toutes les choses dessusdittes et chascune dicelles ainsy come elles ont este faictes et dictes ay este par avec les tesmoings dessus escrips et les ay ainsy veu ou dire et faire ly je toutes celles choses mis en ceste forme dinstrument publique escript de ma main et signe et soubscript de mez nom seing et subscription publiques et acoustumetz avec lappension du Scel de la Cour de venerable et circunspecte personne mestre Bertrand Malasie Chanoine Archidiacre et Juge dessusdit En tesmoingnages de vertu de toutes les choses dessusdittes sur ce priez et requis..



Original en parchemin de 0m,38 sur 0m,31 conservé au Presbytère de Saint-Privat-la-Montagne. — Le sceau de la Cour de Vic, pendant par double queue de parchemin, est malheureusement perdu.

ÉTUDE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

SUR LES

CIVILISATIONS DE LA GAULE AU Vᵉ SIÈCLE

Par M. DUPLESSIS

I

Dans un siècle où la critique historique est devenue une véritable science, la critique archéologique, sa sœur cadette, devait aussi être appelée à rendre des services importants; car tandis que l'historien scrute les faits et les dates, l'archéologue analyse les différentes couches de civilisation déposées sur le sol, pendant tel ou tel siècle, et doit par ce moyen, ou appuyer les données de l'histoire, ou corriger ses erreurs. — L'archéologie précise la physionomie d'un siècle, et à ce titre elle est digne de la plus grande attention.

De toutes les branches archéologiques, celle qui est dite *celtique* et qui s'occupe des origines de notre pays, nous intéresse tout particulièrement; aussi le nombre des savants qui s'en occupent augmente-t-il de jour en jour.

Or, lorsqu'en étudiant les origines de la France, et les

différentes formes de sa civilisation antique, on s'arrête au cinquième siècle de notre ère, on s'aperçoit bien vite que cette époque est encore très-obscure, tant au point de vue des faits qu'au point de vue des mœurs, sous le rapport des croyances que sous le rapport des coutumes, et c'est cette obscurité qui nous a attiré et porté à en rechercher les causes.

Ainsi donc connaître à l'aide de l'histoire, de l'archéologie, la véritable civilisation de la Gaule au cinquième siècle, tel est, Messieurs, le sujet qui nous occupe et que nous voulons soumettre à votre jugement.

II

Cinquante et un an avant Jésus-Christ, sous les murs d'Alise, César avait vaincu la Gaule et Vercingétorix humilié, après avoir suivi dans la ville de Rome le char triomphant de son vainqueur, avait payé de sa tête le malheur de sa défaite.

La Gaule indépendante n'était plus, et les trois peuples frères: *Belges*, *Gaulois*, *Aquitains*, étant définitivement soumis, la civilisation romaine peu à peu s'implanta alors sur tout le territoire.

Devenue presque entièrement romaine, la Gaule prit à la métropole ses dieux, ses lois, ses priviléges, ses temples, ses théâtres et ses gladiateurs, ainsi que ses poëtes, ses orateurs, ses beaux-arts et son industrie, comme elle lui prit aussi ses monnaies, imita ses routes et garda ses légions. Les Gaulois enfin coupèrent leurs cheveux et quittèrent la braie et le sayon (sagum) pour chausser le cothurne et revêtir la tunique et la toge.

Les villes devinrent splendides et riches, les maisons de campagne peuplaient les provinces, et le luxe des arts

venait encore s'ajouter à toutes les somptuosités de cette civilisation. Rome était au faîte de sa puissance, mais comme ici-bas rien n'est éternel, il ne lui restait plus qu'à descendre. C'est ce qui arriva.

Sur les limites occidentales de ce trop vaste empire vivaient des peuplades nombreuses que Rome appelait barbares, et auxquels barbares il était cependant réservé de renouveler la face de l'Europe et de détruire le nom romain. Des confins de l'Asie et de la mer Caspienne, jusqu'aux rives de la Baltique et de la mer du Nord, dans de vastes plaines, au centre de l'Europe, vivaient au commencement de l'ère chrétienne de nombreuses tribus fixes ou nomades, appartenant surtout aux races *germanique, scythique, hunique* ou *touranienne.* Ces peuplades dites barbares, et dont les vertus morales eussent suffi pour faire la gloire de Rome, effectuaient de temps en temps de vigoureuses sorties sur le territoire romain, le long du Danube et du Rhin, attirées soit par les richesses de l'empire, soit par sa glorieuse renommée.

Les bords du Rhin surtout semblaient de préférence avoir à supporter leurs efforts combinés, et la Gaule être le pays de leur rêve, la terre où ils voulaient enfin fixer leurs pas.

Ce sont ces invasions célèbres dont nous allons, en quelques mots, conter l'histoire, celles du cinquième siècle surtout, qui, en mettant une fin à la puissance romaine, anéantirent à jamais le nom même des Gaulois.

Au nombre de ces peuples envahisseurs, mentionnons surtout les Germains, qui, pendant près de cinq siècles, ne cessèrent de franchir le Rhin et de combattre les Gallo-Romains.

Pendant le troisième et le quatrième siècle, les Germains, cinq ou six fois, se ruèrent sur la Gaule, ravagèrent et pillèrent les villes, les campagnes, et après des années de séjour et de ruine, ne repassèrent enfin la frontière du

Rhin qu'après plusieurs défaites célèbres que des empereurs eux-mêmes leur firent subir.

Mais ils laissèrent partout des traces trop évidentes de leurs rapines et de leur barbarie.

Au cinquième siècle, ces invasions furent plus terribles encore. Nous allons les énumer.

Au commencement de ce siècle, Alaric, avec les Goths, venait de ravager l'Italie ; Rhadagaise à son tour, avec 200,000 barbares, voulut l'imiter, mais il fut repoussé par Stilicon. Furieux, ils refluèrent alors vers les frontières du Rhin qui étaient dégarnies de troupes, et s'étant joints aux Vandales, aux Alains, aux Suèves, aux Gépides, aux Hérules, aux Bourguignons, au nombre de cinq cent mille, après avoir battu les Francs, ils passèrent sur le Rhin, le 1er janvier 407, et se répandirent de nouveau sur toute la Gaule, qu'ils ravagèrent de fond en comble pendant trois années.

Ce fut une heure épouvantable où le cœur faillit aux plus braves et aux plus intelligents.

Saint Jérôme est le seul à nous avoir bien fait connaître la désolation des provinces, dans une lettre à Agerucchia :

« Des nations féroces et innombrables, dit-il, ont occupé » toutes les Gaules ; tout ce qui se trouve entre les Alpes » et les Pyrénées, entre l'Océan et le Rhin, est dévasté » par les Vandales, les Sarmates, les Alains, les Gépides, » les Hérules, les Saxons, les Bourguignons et les Alémans. » Mayence, ville illustre, a été prise et détruite, plusieurs » milliers d'hommes ont été massacrés dans l'église. » Worms, Reims, Amiens, Arras, Thérouane, Tournay- » Spire, Strasbourg ont été ruinées et leurs habitants faits » prisonniers. Tout est ravagé dans les Aquitaines, la » Novempopulanie, les Lyonnaises et Narbonnaises ; et si » Toulouse n'est pas encore prise, c'est aux vertus de son » saint évêque Exupère qu'elle le doit. L'Espagne est dans » la terreur et se sent à la veille de sa perte. »

On ne voyait plus dans les campagnes, ni troupeaux, ni arbres, ni moissons. Les Barbares ne laissaient après eux qu'un sol nu et des débris fumants. « Rien n'échappait à » leurs furieux assauts, ajoute saint Jérôme. La ruine de » la Gaule eût été moins complète si l'Océan tout entier » eût débordé sur les champs gaulois. »

Au sujet de la prise de Trèves, son pays natal, le prêtre Salvien s'écrie : « La première cité des Gaules n'était plus » qu'un monceau de ruines, qu'un sépulcre. Ceux que » l'ennemi avait épargnés, n'échappèrent pas aux calamités » qui suivirent, les uns mouraient lentement de leurs » blessures, les autres périssaient de faim et de froid. J'ai » vu des corps d'hommes et de femmes, nus, déchirés par » les chiens et les oiseaux de proie, étendus dans les rues. » La mort s'exhalant de la mort. »

La Gaule entière n'était qu'un monceau de ruines.

Telle fut d'abord cette première invasion du cinquième siècle. Quelques années plus tard, les Vandales, suivis de quelques tribus d'Alains, passèrent en Espagne. Les Bourguignons, sous leur roi Gondicaire, se fixèrent entre le Rhin, la Meuse et le lac de Genève.

Mais en 410, Rome venait d'être prise par Alaric et pendant trois jours livrée au pillage. A la même date l'Armorique, repoussant l'administration romaine, se rendait indépendante; et les Bagaudes, paysans révoltés à la suite de leur ruine complète, commencèrent leurs déprédations.

Ataulphe, successeur d'Alaric, venait d'épouser Placidie, sœur d'Honorius, et avait obtenu pour son peuple, à la suite de ce mariage, le midi de la Gaule, possession qui ne fut assurée que sous Walia, successeur d'Ataulphe, vers l'an 418.

Vers 420, les Bourguignons étaient donc déjà fixés en Gaule ainsi que les Wisigoths. L'Armorique était indépendante; les Alains sous Goar cherchaient à se fixer au centre du territoire, les Bagaudes révoltés et fuyant dans les bois, dans les montagnes, pillaient ce qu'ils pouvaient. Et les

Francs, voyant que l'empire consentait à partager la Gaule avec leurs frères *Germains, Goths, Bourguignons*, s'avançaient, sous Clodion, vers l'Escaut, en prenant Tournai et Cambrai.

Ainsi divisée, c'est à peine si elle était encore la Gaule, et en tout cas ce nom ne devait pas maintenant lui rester longtemps.

Vers 428, Honorius mourut et Valentinien III lui succéda. Sous ce faible prince, Placidie, veuve d'Ataulphe, femme de Constance et mère de l'empereur, régna.

Plus digne du trône que son frère et son fils, elle sut tout d'abord choisir pour général en chef de cet empire croulant, Aëtius, auquel l'impartiale histoire a laissé le titre si glorieux de *dernier des Romains*. Sous le règne de Valentinien, Aëtius, à la tête de l'armée romaine qui contenait réellement plus de soldats barbares que de légionnaires romains, bat, vers 435, les Bourguignons qui, voulant sortir de leur territoire concédé, cherchaient à se rapprocher de la Provence en augmentant leurs possessions. Il les repousse en Savoie, puis il leur accorde une paix glorieuse, et leur cède enfin tout le territoire compris du Jura et des Alpes, jusqu'aux rives de la Saône et du Rhône.

Peu après il est encore vainqueur des Wisigoths qui, sous Théodoric, cherchaient à conquérir l'Auvergne et à s'étendre jusqu'à la Loire. Et pour récompenser les fidèles Alains qui l'avaient beaucoup aidé dans ses deux guerres, il leur livra, en 440, Orléans et tout le pays environnant.

La Gaule pour un instant put encore respirer, mais son repos fut court. Attila en effet s'approchait des frontières pour les passer en 451 et se jeter sur tout l'est de la France, en ravageant ce qu'il rencontrait.

Il s'arrêta devant Orléans pour s'unir aux Alains, peuple de race hunique, et chasser avec leur aide les Bourguignons, les Wisigoths, les Francs, et le peu qui restait encore de Romains. Mais Aëtius ne lui en laissa pas le temps. Uni à

son tour à ces trois peuples, il repoussa les Huns des rives de la Loire, les poursuivit jusque dans les plaines de la Marne, et parvint à les y arrêter assez de temps pour leur faire éprouver une des plus sanglantes défaites dont l'histoire ait conservé le nom.

Attila et ses Huns s'enfuirent vaincus de notre pays, et certes si l'empire d'Occident n'avait pas été condamné à disparaître, le génie d'Aëtius eut suffi pour le maintenir longtemps encore. Mais sa destinée devait l'entraîner et sa fin approchait.

Bientôt, sur l'ordre de Valentinien, Aëtius est assassiné, et le barbare Ricimer, faisant et défaisant à volonté les derniers empereurs, permet aux Wisigoths de s'étendre jusqu'à la Loire, et aux Francs de s'avancer jusqu'à Soissons.

En 463, les Alains disparaissent. En 476, Odoacre dépose Augustule, le dernier des empereurs. C'en est donc fait de la puissance romaine, les Barbares sont maîtres et leurs chefs sont rois.

Alors Clovis soumet l'Armorique après avoir battu les Allemands à Tolbiac et s'être converti. Puis après avoir soumis encore les Bourguignons en l'an 500, et les Wisigoths à la suite de la bataille de Vouillé, il met fin à ce siècle fameux et fonde le royaume des Francs, qui devait égaler en durée et en gloire l'empire illustre auquel il succédait.

Vous le voyez, Messieurs : Invasions des Barbares, chute de la domination romaine, marche conquérante des Francs, telle est l'histoire du cinquième siècle en Gaule. Fut-il jamais une époque plus agitée, un siècle plus livré aux convulsions de toutes sortes ?

III

Aussi les mœurs de ce temps s'en ressentent-elles au point d'être plutôt l'expression d'un cahos que d'une physionomie

sociale nettement accusée, et l'archéologie du cinquième siècle nous le prouve en nous montrant tout à la fois les œuvres de la civilisation et celles de la barbarie enfouies les unes près des autres.

Les Égyptiens, les Grecs, les Romains ont eu pour conserver l'histoire de leur civilisation l'écriture et les monuments artistiques, mais les peuples barbares n'ont eu que leurs tombeaux. Eux seuls renferment ce qui nous reste d'eux, et c'est donc en cherchant sous la terre que nous avons seulement l'espoir de trouver leurs coutumes.

Au cinquième siècle, l'inhumation avait commencé à remplacer chez presque tous l'incinération. Les Romains avaient commencé par ne plus brûler les corps des enfants morts, peu à peu ils ne brûlèrent plus aucun corps. Les Barbares germains ne brûlaient jamais leurs morts. Cette coutume passa aux Romains. Les Armoricains seuls la conservèrent sous leurs menhirs et sous leurs tumuli.

Les Saxons, les Allemands et les Alains déposaient sous un tertre leurs morts avec la position assise.

En ce siècle tous étaient enterrés avec leurs plus riches vêtements.

Les Romains et les Gallo-Romains brûlant encore leurs morts n'avaient besoin que d'une urne pour contenir leurs cendres. Mais avec l'inhumation les cercueils apparurent. Les Romains en firent en pierres finement taillées, en marbre, en tuiles romaines cimentées, en plâtre, et quelquefois en plomb. Chez eux les cercueils en bois étaient rares, mais les Francs, les Bourguignons et les Wisigoths se servaient de préférence du bois, et ils entouraient ces cercueils de riches garnitures ou fermetures de fer artistement ciselées, surtout chez les Bourguignons très-habiles à travailler le bois et le fer.

Très-souvent chez les riches les cercueils de bois recouvraient les cercueils de plomb. Mais les peuples barbares n'élevèrent jamais de monuments semblables à ceux de la

voie Appienne, sur la terre où reposait leurs morts, même les plus illustres. Rien sur leur tombe que de la terre, pas même un nom le plus souvent.

Les Suèves, les Alains, les Bourguignons, les Vandales, les Huns et le plus grand nombre des Francs avaient pour tombes des tertres de terre ou de pierres.

Les Armoricains les tertres de terre et leurs pierres levées.

Tous les peuples barbares enterraient près d'eux leurs animaux de prédilection, et tous les guerriers célèbres faisaient déposer à leurs côtés leur cheval de guerre, celui qui avait été le compagnon de leur bonne ou mauvaise fortune ; de là le très-grand nombre d'ossements trouvés dans les tombeaux, ainsi que des mors, des fers de chevaux et des anneaux de brides.

Autour des ossements on trouve toujours des armes nombreuses. Pour les Romains ce sont l'épée courte ou longue, toujours à deux tranchants, le pilum, le casque, le tout toujours en bronze et finement travaillé, ainsi que le casque petit, rond et léger. Chez les Barbares ces mêmes armes sont en fer, les épées courtes à deux tranchants, larges, sans pommeau, avec une longue garde et un fourreau de cuir, tandis que l'épée romaine n'a ni garde ni fourreau. Souvent chez les Francs la poignée de l'épée est en cuivre pur; le pilum est remplacé par le hangon qui ressemblait aux hallebardes du quatorzième siècle. Puis il y avait la hache mérovingienne recourbée en bec d'oiseau, qui était une arme terrible; enfin le scramasaxe ou long couteau germain dont tous les Barbares se servaient dans le combat; scramasaxe qui devint notre poignard du moyen âge, arme dont les Romains ne faisaient point usage. Chez tous on se servait de boucliers, mais chez les Francs le milieu du umbo était armé d'une longue pointe de fer.

Les ornements étaient nombreux, car alors tous les riches étaient enterrés avec leurs plus beaux habits et leurs

plus belles parures. C'était un reste des coutumes païennes de la fin de l'empire, qui subsista en France jusqu'à la renaissance. Saint Jérôme, s'élevant contre cette coutume, disait: « Est-ce que le cadavre des riches ne saurait s'a» néantir que dans la soie? » Et saint Ambroise ajoutait: « Que » ne faites-vous cadeau aux pauvres, si nombreux sur la » terre, de ce que vous donnez inutilement aux morts? »

Les agrafes romaines étaient petites, finement découpées, en or ou en argent; celles des Barbares en bronze ou en fer, grandes, larges, longues et rarement à jour. Les bagues romaines étaient petites, le chaton en pierre précieuse; celles des Francs et des Germains étaient en or, en bronze ou en fer, le chaton de même métal; mais ces derniers ne sachant pas signer inventèrent l'anneau sigillaire d'où est sorti le sceau des seigneurs du moyen âge. Les bracelets d'hommes, rares chez les Romains, étaient en or pour les femmes, tandis que chez les autres peuples, les hommes en portaient tous en or, en argent, en bronze, en verre et en perle de verre. Les colliers étaient chez les hommes un signe de puissance et de commandement; ils étaient très-souvent en verre, en ambre, en monnaies d'or et d'argent trouées. Les Romains purs n'en portaient pas, les Barbares romanisés seuls en portaient en monnaies d'or.

Les épingles romaines étaient en or et en ivoire, celles des Francs étaient en bronze, en fer et en os. Ces fibules ou épingles, pour des races très-chevelues comme les Francs, étaient un ornement de choix; celles des Francs et des Bourguignons étaient souvent terminées par des têtes d'animaux.

Les épingles-broches étaient très-grandes et non à jour, de même que les plaques de ceinturons. Tous ces objets chez les peuples barbares étaient très-variés de forme, le plus souvent recouverts d'une couche d'argent ou d'étain. Ces agrafes, épingles, broches, boucles d'oreilles aux formes allongées, étranges, ont largement inspiré les bijoutiers

de notre siècle, car beaucoup de nos bijoux modernes sont de forme mérovingienne.

Les vases romains, petits, à pâte fine, très-ornés de dessins, étaient bien différents des vases barbares, gros, à pâte commune et n'ayant pour dessins que quelques lignes droites. Même différence entre les vases en verre et les coupes de toutes sortes.

Puis chez les Francs, de grandes bourses avec de riches fermoirs de bronze. Les Romains ne s'en servaient pas, ils mettaient pour aller chez les morts la pièce de monnaie dans la bouche du défunt; les Francs dans une bourse, et les autres Barbares dans la tombe à côté de la tête. Les vêtements barbares étaient pour les chefs souvent en fils d'or et d'argent, les manteaux des rois Francs portaient des abeilles d'or brodées dans le tissu. L'abeille était spéciale aux premiers rois mérovingiens, comme le cheval, le sanglier et l'alouette l'étaient pour les chefs de la Gaule, l'aigle et le cheval pour les empereurs romains.

Les tombes romaines nous offrent une civilisation très-avancée, celles des chefs barbares un commencement de civilisation; mais les Alains, les Wandales, les Suèves, les Saxons et la plus forte majorité des Francs, toujours très-arriérés en civilisation, enterraient le plus souvent leurs morts sous de simples tertres de pierres et de terre, tertres qui ne variaient de hauteur qu'en raison de l'importance sociale du, ou des morts.

Et sous ces tertres si répandus dans l'est, le centre et le nord-ouest de la Gaule, les corps étaient couchés l'un près de l'autre et n'ayant le plus souvent pour compagnons du silence éternel, que leur cheval, leur épée, quelques monnaies de bronze et quelques vases mal travaillés.

Ainsi les Huns, ainsi les Germains, dès le temps de Tacite, ensevelissaient leurs morts; ainsi le font encore les tribus nomades du Turkestan, que la Russie envahissante est en voie de soumettre en ce moment.

Telles sont en quelques mots les différences archéologiques qui annoncent en tel ou tel endroit la présence de tel ou tel peuple. Et la science de nos jours a poussé si loin l'étude de ces différentes civilisations qu'elles commencent à nous être assez bien connues.

IV

Dans un premier paragraphe, nous venons de dire quel avait été le mouvement historique et politique de la Gaule au cinquième siècle, quel avait été sa force, son influence; dans un second, nous avons révélé les objets curieux et si divers fouillés par les archéologues modernes; essayons, dans cette troisième étude, d'expliquer les rapports qui peuvent exister entre les faits archéologiques et les faits historiques déjà cités.

En ce temps-là, plusieurs races humaines habitaient côte à côte sur l'antique sol de notre pays: 1° d'abord la race celtique, qui, fondue peu à peu dans l'élément romain, avait cependant conservé dans les régions de l'ouest une physionomie plus accusée, plus conservatrice; 2° puis dans le midi, la race latine qui vivait tellement à la manière de Rome qu'elle ne semblait faire qu'une avec la métropole; 3° par dessus ces deux races déjà anciennes, trois races nouvelles, trois grands peuples, les *Bourguignons*, les *Wisigoths*, les *Francs*, qui pendant près d'un demi-siècle se partagèrent tout le pays. Et nous laissons de côté les Vandales, les Alains et les Saxons qui jouèrent pourtant aussi un rôle bien accusé.

Or, autant de races, autant de mœurs particulières, autant de civilisations, autant de couches archéologiques.

Il ne pouvait en être autrement.

Si la Gaule méridionale était vraiment romaine, il n'en

était pas de même de la Gaule de l'ouest. Au milieu de ses collines, de ses rochers, de ses forêts obscures, comme sur ses rivages découpés, la vieille Armorique avait bien certainement conservé en grande partie les coutumes et la religion de ses pères ; comme la première aussi, elle a su se rappeler son antique indépendance. Puis en 407, au moment des invasions barbares, presque tous ces peuples envahisseurs étaient encore païens.

Les Alains, les Suèves, les Hérules, les Saxons ainsi que les Francs, étaient encore voués au paganisme primitif des peuples de la Germanie. Les Vandales et les Bourguignons, moitié païens moitié ariens, étaient quoique cela si barbares et si féroces, que le mot vandalisme est resté depuis 1400 ans dans les langues occidentales pour peindre la plus forte expression de la barbarie, et que le pays où ce peuple féroce est allé finir son existence, conserve encore depuis ce temps le nom d'états barbaresques. Une si longue tradition nous explique parfaitement l'état des mœurs vandales, pendant que ces barbares pillaient et ravageaient la Gaule. Les Wisigoths seuls étaient chrétiens ou pour mieux dire ariens. Encore la cour du roi Théodoric ressemblait-elle plutôt, suivant Sidoine Apollinaire, à un clan de sauvages qu'à une cour chrétienne et surtout policée.

Si ceś premiers envahisseurs étaient tels, d'après l'histoire, que dirons-nous des Huns, qui n'avaient pour *tout Dieu* qu'une épée nue fixée en terre, et pour seul désir et seul bonheur la dévastation et la mort.

Or, l'archéologue qui veut expliquer la physionomie de ce siècle étrange à l'aide des restes si divers et si opposés, dispersés çà et là sur le sol de notre patrie, doit se rappeler qu'alors vivaient sur notre territoire des peuples aux coutumes les plus étranges, et que l'extrême civilisation y côtoyait l'extrême barbarie. Plusieurs couches diverses s'y dessinent en effet, couches chrétiennes, couches greco-latines, couches celtiques, germaniques, barbares, en sorte

que la même province offrait tout à la fois des autels au vrai Dieu, des églises ariennes, des temples à Jupiter et à Teutatès, des statues divines à Odin, Thor et Wadan, des pierres et des rochers sacrés, et jusqu'à l'épée nue des Huns que les Alains adoraient en silence au milieu des forêts de la Loire.

S'il est vrai maintenant que la religion d'un peuple soit sa plus haute expression sociale, entrons dans quelques détails sur l'expression religieuse de la Gaule en ce siècle, et voyons ce qu'elle nous enseigne.

Malgré la conversion célèbre de l'empereur Constantin, malgré le zèle des Pères de l'Église, des martyrs, des évêques et de leurs courageux disciples, malgré l'organisation du christianisme dans chaque ville municipale, malgré les édits des empereurs et le dévouement des fidèles, le paganisme régnait-il encore dans le monde romain et prêtait-il sa force au paganisme barbare ?

C'est ce que nous allons essayer de résoudre en quelques mots.

« Il semble d'abord, dit Ozanam, que le paganisme au » cinquième siècle n'était plus qu'une ruine. Cependant » quatre-vingts ans après la conversion de Constantin, le » paganisme vivait encore. Il fallait plus de temps et d'efforts » qu'on ne croit pour déposséder l'antique religion de » l'empire, encore maîtresse du sol par ses temples, de la » société par ses souvenirs, et de beaucoup d'âmes par son » peu de vérités et les excès même de ses erreurs. » Or, c'est Ozanam qui parle ainsi, Messieurs, c'est-à-dire l'union intime de la science et de la foi.

En 404, Honorius vint à Rome pour y célébrer son sixième consulat. Claudien, chargé de complimenter publiquement l'empereur, l'invita à considérer les temples païens qui entouraient le palais impérial comme une garde divine, et lui montra le sanctuaire de Jupiter Tarpéien couronnant toujours le Capitole, les édifices sacrés montant dans les

airs et faisant planer tout un peuple de dieux sur la ville éternelle.

Après le sac de Rome par Alaric, il y avait encore dans la ville éternelle quarante-trois temples païens et deux cent quatre-vingt-deux édicules.

La colonne du soleil, haute de cent pieds, s'élevait auprès du Colysée où fumait encore le sang de tant de martyrs. Les images d'Appollon, d'Hercule, de Minerve, décoraient les temples et les carrefours.

En 419, au temps des Augustin et des Jérôme, le poëte Rutilius Numatianus célébrait encore dans ses chants, Rome, mère des héros et des dieux: « Ses temples, disait-il, nous parlent de l'Olympe. »

Il est vrai qu'après Constantin, et pendant plus de cinquante ans, les édits impériaux contre le paganisme se renouvelèrent à chaque instant ; mais ces édits, toujours oubliés, laissaient les temples ouverts et les sacrifices fumants.

Au milieu du cinquième siècle, on nourrissait encore les poulets sacrés du Capitole, et les consuls entrant en charge venaient leur demander les auspices.

Le calendrier de Rome indiquait alors les fêtes des faux dieux et celles du Sauveur et des saints.

Salvien s'écriait devant les grands : « En Italie, dans les » Gaules, comme dans tout l'occident, on voit des bois » sacrés que la cognée n'entame pas, des autels debout et » des païens qui, croyant à l'éternité de leur culte, attendent » avec impatience et mépris que la folie de la croix ait » fatigué les hommes. »

Le cirque de Rome était toujours consacré au soleil. C'est ce qu'indiquait l'obélisque dressé au centre de l'enceinte. Sur cette ligne du centre s'élevaient trois autels en l'honneur des Cabires. Chaque colonne, chaque ornement, la borne même autour de laquelle tournaient les chars, avait ses dieux. Avant l'ouverture des courses, un cortége de prêtres promenait autour du cirque les idoles déposées

sur de riches litières. Des sacrifices païens, sans nombre, précédaient, interrompaient et suivaient les jeux.

Quand la nappe tombée des mains du magistrat avait donné le signal, et que paraissaient enfin ces cochers qui faisaient les délices de Rome; quand la foule enivrée, haletante, poursuivait de longues clameurs les chars qui avaient mérité ses faveurs ou ses disgrâces, et que se divisant en factions furieuses, elle en venait aux mains, alors les dieux étaient satisfaits et Romulus reconnaissait son peuple.

C'est ainsi que vivait encore en 448 le peuple romain, alors que le calendrier comptait par an cinquante-huit jours de jeux du cirque, et qu'Attila et Genseric, armés et prêts à tout détruire, n'attendaient plus que l'heure de Dieu.

Ainsi vivait encore le paganisme à Rome, car pendant la première moitié du cinquième siècle, l'autel de la Victoire était toujours au milieu du Sénat, et tandis que les théâtres continuaient à être sous l'invocation de Vénus, le philosophe Symmaque disait devant le Sénat: « Chacun a » ses coutumes, chacun a ses rites, mais il est fort probable » qu'il n'y a qu'un seul Dieu. »

Du reste, les esprits étaient si troublés encore au sujet du juste et de l'injuste, que Symmaque lui-même ayant acheté des prisonniers saxons destinés aux combats du cirque à l'occasion de jeux en l'honneur de la préture de son fils, vingt-neuf de ces misérables eurent l'impiété de s'étrangler de leurs mains plutôt que de servir aux plaisirs du peuple roi. Symmaque, philosophe humanitaire, âme droite et bienveillante, osa s'en plaindre amèrement à Flavien, son ami, dans une lettre restée célèbre.

L'habitude énervait les âmes et conservait des mœurs que la morale chrétienne ne pouvait que flétrir.

Le 1er janvier 404 le peuple romain, entassé sur les gradins du Colysée, célébrait les fêtes consulaires. Déjà plusieurs paires de combattants ensanglantaient l'arène, quand tout à coup, au milieu d'une lutte terrible entre

deux gladiateurs, lutte qui suspendait les yeux et les esprits, Télémaque, un prêtre de la religion du Christ, s'élance entre les combattants et s'efforce d'écarter leurs épées. A son aspect, la foule étonnée se lève et frémit. De tous côtés pleuvent les malédictions, les menaces, les pierres.

Télémaque lapidé tombe, et ceux qu'il avait voulu séparer l'achèvent. Or, ceci se passait soixante-quinze ans après l'édit de Constantin, qui défendait pour toujours les spectacles sanglants.

Si ceci se passait à Rome, que devait-il se passer dans la Gaule, alors que les invasions avaient pour ainsi dire ravivé l'esprit païen?

Dans les dix-sept provinces de cette Gaule pillée et ravagée, le christianisme y possédait bien un évêque dans chaque cité provinciale, mais de là à la conversion générale de toutes les provinces, il y a une bien grande distance.

Les preuves historiques fourmillent, en effet, pour nous apprendre que le culte des faux dieux y était toujours très répandu.

Les jeux païens du cirque continuaient à Arles comme à Trêves, et tandis que les barbares assiégeaient cette dernière ville, les habitants continuaient de se livrer à la fureur des spectacles. Hors des murs comme dans les murs, les cris des soldats s'unissaient aux cris de l'amphithéâtre, et les gémissements des défenseurs de la patrie aux gémissements des gladiateurs mourants. Bien plus, la frénésie pour ces jeux était si grande, que Trêves, pillée quatre fois, redemandait avec instance à l'empereur son cirque et ses esclaves s'entr'égorgeant.

Le paganisme aimait le sang, aussi voit-on les Francs, sous Clovis, combattant les Lombards, immoler des enfants pour se rendre le ciel propice.

Quelques historiens ont écrit qu'au cinquième siècle toute la Gaule était chrétienne, et que l'idolâtrie était détruite. C'est une grave erreur contre laquelle protestent

les faits, les mœurs, les écrits, même des évêques chrétiens; les temples, les divinités sculptées, les sacrifices, les bois sacrés, les tumuli, les pierres levées, les théâtres païens, les jeux du cirque, le meurtre des gladiateurs, les aruspices officiels, et surtout les actes des conciles qui seuls suffiraient pour détruire une erreur aussi grave.

Le concile d'Arles, en 452; — celui d'Orléans, en 533; — le concile d'Ayde, en 506; — le concile de Tours, en 567; — le concile d'Auxerre, en 578; — celui de Nantes, en 658; — le synode de Leptines et jusqu'aux capitulaires de Charlemagne, autant de preuves irréfutables de la continuité pendant plusieurs siècles de pratiques païennes et à plus forte raison pendant le cinquième siècle.

Dans le diocèse de Nantes, la ville d'Herbadilla était encore, en 550, entièrement païenne et possédait des temples à Jupiter et à Mercure. L'évêque Félix, pour la convertir, y envoya un de ses prêtres les plus instruits. Mais une lettre du pape saint Grégoire à la reine Brunehaut, en 538, nous éclaire mieux encore.

« Vous devez, disait-il à la reine, contraindre aussi vos » sujets à se soumettre à la discipline de l'Église, et qu'ils » n'immolent plus aux idoles; qu'ils n'adorent plus les » arbres, les rochers, les pierres, et qu'ils ne fassent plus » en public des sacrifices d'animaux. »

Ce qui nous fait bien voir que, pendant le cinquième siècle, les populations provinciales étaient soit chrétiennes, soit ariennes, soit païennes; et que si les sacrifices chrétiens s'y faisaient au grand jour, les sacrifices païens, pour se cacher souvent dans l'ombre, ne s'y faisaient pas moins quelquefois publiquement. De ce qui précède, il ne s'en suit pas cependant qu'à cette époque l'avenir du christianisme pût être mis en doute. Loin de là, son succès était complétement assuré, mais plus la lutte avait été grande, plus grande aussi devait être sa gloire. Car ce n'était pas en vain que des milliers de martyrs avaient pour leur foi

héroïquement supporté la mort. Ce n'était pas en vain que les disciples, les évêques, les confesseurs avaient parcouru tout l'empire au mépris de mille fatigues et de mille dangers. Leur triomphe devait être assuré.

Rome, du reste, n'était plus qu'un repaire de tous les vices, la patience de Dieu était lasse, et sa justice en décréta la ruine. Alors les barbares parurent, laids, sales, féroces. Ils parurent et l'esprit invinsible de Dieu les guidant, ils s'abattaient sur le plus vaste empire de la terre et le mirent à néant.

Les provinces furent ravagées, les cités disparurent, Rome elle-même fut presque anéantie, l'espèce humaine diminua , et pour un moment l'ange exterminateur sembla descendu sur la terre.

Toutes les croyances, tous les cultes, toutes les lois, toutes les coutumes, toutes les morales étaient confondues et l'on aurait pu croire à un déluge humain destiné à faire disparaître l'homme lui-même.

C'était vraiment le chaos, mais un chaos duquel devait sortir une société nouvelle.

A une religion nouvelle il fallait des races nouvelles, et tandis que les vieux peuples s'affaissaient pour mourir, les peuples nouveaux, armés du christianisme, s'élevaient peu à peu pour conquérir le monde.

ÉTUDES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE

L'ABBAYE DE SAINT-CLÉMENT

DEPUIS SA FONDATION JUSQU'A NOS JOURS

Par le R. P. BACH

I

Étude critique sur les Ordres monastiques en général et sur les Bénédictins en particulier

L'idée de la vie monastique est née de l'Évangile. Dès les premiers siècles du christianisme, les anathèmes de Jésus-Christ contre le monde, les invitations à une vie pénitente et mortifiée, le désir d'une plus grande perfection avaient entraîné des hommes généreux dans les déserts de la Palestine et de la Thébaïde, et là, voués au silence, à la méditation solitaire, ils donnèrent de grands exemples de vertu à l'Église naissante. Mais ce n'était encore que la vie anachorétique. Lorsque le nombre de ces âmes ardentes

qui aspiraient à la perfection évangélique, devint considérable, et que des cabanes de feuillages, accumulées comme des ruches d'abeilles, formèrent des communautés d'hommes fervents qui avaient le même but, ces pieuses républiques appelaient des législateurs, et Dieu leur en envoya.

Le premier qui fit fleurir la vie monastique au milieu des déserts des Gaules, fut l'illustre saint Colomban. Il y a quelque chose d'admirable en vérité, quelque chose de divin dans cette mission des moines irlandais qu'un prosélytisme naturellement inexplicable amena dans nos forêts. Attila, pour rendre raison de ses dévastations, disait qu'il n'agissait pas de lui-même, et qu'il était le fléau de Dieu. Les Vandales disaient de même qu'ils étaient poussés par une volonté divine.

Lorsque l'œuvre de destruction des Barbares eut été accomplie, et que toutes les merveilles de la civilisation romaine furent réduites en poussière, nos provinces n'offraient plus au bout d'un siècle à la domination des Francs que des forêts épaisses, habitées par des bêtes fauves, alors saint Colomban et ses compagnons partirent de l'Irlande; ils étaient guidés, eux aussi, par l'Esprit de Dieu, qui voulait se servir de leur ministère pour peupler les déserts et pour y établir des centres d'où la vie chrétienne rayonnerait sur la nation nouvelle encore barbare.

Ainsi a été fondé, au milieu des forêts du Jura, le monastère de Luxeuil, la maison la plus célèbre du moyen âge, la mère d'une foule de maisons religieuses devenues plus tard des villes florissantes.

Pendant que le rigide saint Colomban donnait aux monastères des Gaules une constitution sage, mais très-sévère, saint Benoît, du fond de sa grotte de Subiaco, en concevait une autre à peu près semblable pour les moines d'Italie, et c'est elle qui prévalut bientôt sur celle du moine Irlandais. Chose remarquable, tous les monastères fondés par saint Colomban ou ses disciples adoptèrent en moins d'un siècle la règle de saint Benoît.

Parmi les apologistes sérieux des ordres monastiques il en est qui se plaisent à reconnaître un bien dont ils ont été la source pour l'humanité, c'est celui de la culture des terres. « Les moines bénédictins, dit M. Guizot, ont été les défricheurs de l'Europe, ils l'ont défrichée en grand, en associant l'agriculture à la prédication [1]. »

Pour bien comprendre la valeur de cette œuvre des moines, il faut se représenter ce qu'était l'Europe, et spécialement le royaume des Francs au sixième et au septième siècles, alors qu'une grande partie du sol était convertie en déserts, que des forêts épaisses entremêlées de broussailles et d'épines, parsemées de marécages et de terres stériles, étaient le repaire des ours et des loups, et n'étaient jamais visitées que par les chasseurs. C'est dans ces solitudes que les disciples de saint Colomban et plus tard ceux de saint Benoît s'établirent, et sans autres instruments aratoires que ceux qu'ils se fabriquaient eux-mêmes, ils changèrent de vastes déserts en champs fertiles, et apprirent aux habitants du voisinage, encore barbares, les industries de l'agriculture en même temps que la vie chrétienne.

Une autre gloire qui appartient plus spécialement aux Bénédictins, c'est la conservation des anciens manuscrits et la composition des chroniques. A mesure que les monastères prenaient une forme plus stable et plus régulière, il y eut des heures marquées pour le travail littéraire, et sous ce rapport il n'y a qu'une voix pour reconnaître que si les œuvres de l'antiquité, si les livres des historiens, des orateurs et même des poëtes n'ont pas été ensevelis comme tout le reste dans une ruine universelle, c'est aux moines que nous le devons. Puis les bibliothèques des couvents sont devenues des trésors d'érudition; c'est dans ces réunions de religieux intelligents et dévoués qu'on a su mieux qu'ailleurs

---

[1] *Histoire moderne*, 14e leçon.

la puissance d'un travail fait en commun, et quand on voudra parler d'une œuvre gigantesque, telle que fut par exemple la collection des historiens des Gaules, on dira proverbialement que c'est une œuvre de bénédictins. Cette seconde gloire des disciples de saint Benoît est généralement reconnue.

Et cependant, qu'il me soit permis de le dire, ces deux genres de bienfaits des ordres monastiques n'étaient pour eux qu'un accessoire. Ce fut une conséquence heureuse de leurs établissements, mais ce n'est pas pour cela qu'ils ont été fondés et leur fin principale était toute autre. Qu'on se représente l'essence de l'état religieux. Quand un homme au cœur généreux voulait quitter le monde et se vouer à Dieu, quand il entrait dans la solitude, ce n'était pas pour se faire cultivateur ou écrivain, c'était pour se former à la pratique des conseils évangéliques, c'était pour apprendre à dompter les convoitises de la nature, sous une direction forte et sainte; c'était en un mot pour observer l'obéissance, la pauvreté, la chasteté, pour mener dans l'obscurité du cloître une vie de sacrifice. Pour expliquer cette pensée, qui est pourtant fondamentale, il faudrait dépasser les bornes d'une introduction et transformer une notice en traité ascétique. Parcourons néanmoins dans une revue aussi sommaire que possible, cette constitution admirable des règles bénédictines.

Dans le prologue de sa règle, saint Benoît commence par des paroles austères, mais pleines de suavité :

« Écoute, ô mon fils, les préceptes du Seigneur, incline devant lui l'oreille de ton cœur et accepte volontiers les conseils d'un bon père. Qui que tu sois, qui, renonçant à tes volontés propres, veux t'enrôler sous l'étendard de Jésus-Christ, notre vrai roi, prends en main les armes aussi fortes que glorieuses de l'obéissance.

» Voici enfin l'heure de sortir du sommeil. La voix de Dieu nous avertit. Si vous entendez aujourd'hui cette voix

retentir, gardez-vous d'endurcir vos cœurs. Quoi de plus doux, mes frères bien-aimés, que cette voix du Seigneur qui nous appelle? Avec la tendresse d'un père, il nous montre le chemin de la vie. »

Dans ce prologue, le saint législateur donne pour base fondamentale de tout l'édifice religieux, l'obéissance à la règle ; il montre que cette obéissance n'est autre chose que l'obéissance à Dieu même, et il encourage la faiblesse en disant que celui qui veut le salut et non la mort de ses créatures, soutiendra les défaillants jusqu'à ce qu'ils arrivent au sommet de la sainte montagne.

Pour nous faire une idée de la vie monastique, suivons maintenant le nouveau moine dans les détails de l'ordre du jour : tous les moments de la journée sont marqués par l'obéissance ; après un court sommeil interrompu par la règle, les heures de la méditation, du travail de l'office divin se succèdent sans interruption ; après un maigre repas qu'assaisonne une lecture pieuse, le religieux jouit à peine d'un peu de relâche pour se remettre au travail.

Mais ce qu'il faut principalement considérer dans la journée d'un moine, et ce dont les gens du monde ne comprennent guère l'importance, disons-le, c'est la prière. Les habitants d'un monastère étaient essentiellement des hommes de prière : ils priaient en commun, ils priaient en particulier, ils priaient pour ceux qui ne prient pas ; la psalmodie était un hommage quotidien rendu au créateur et qui se joignait au saint sacrifice pour le salut des fidèles.

Pendant que les pécheurs se livraient au sommeil, à l'oubli de Dieu, aux plaisirs, les moines étaient dans leur église, et les voûtes retentissaient du chant des psaumes pour arrêter la colère de Dieu et faire descendre des grâces de miséricorde sur le monde.

Dans l'origine, la psalmodie était combinée de telle sorte que le psautier fut récité entièrement pendant le cours de

chaque semaine. Le reste de l'office était réglé d'après l'ordre des fêtes et suivant l'usage de l'Église.

Les moines se levaient la nuit pour chanter les matines, qu'on appelait pour cette raison *Officium nocturnum ;* après quoi les heures qui suivaient jusqu'au matin étaient employées à la méditation ou à la lecture des livres saints.

Au point du jour on reprenait la psalmodie des *Laudes,* après quoi les moines allaient se livrer au travail des mains, notamment à la culture des terres, chose absolument nécessaire dans les commencements. Plus tard le travail agricole fut remplacé par celui des manuscrits.

Les premières prescriptions de la Règle traitent des devoirs généraux imposés à l'abbé et aux moines, des vertus dont la pratique peut conduire à la perfection religieuse, et déterminent la célébration et le chant des offices.

Les chapitres qui suivent sont consacrés à la discipline et règlent la direction intérieure de la communauté.

Enfin, dans les douze derniers chapitres il est question de différents points de l'administration, tels que la réception des hôtes, l'élection de l'abbé, l'admission des postulants dans la communauté et la conduite des religieux dans leurs travaux hors du monastère ou en voyage.

Comme on le voit, la règle de saint Benoît était un code moral et religieux aussi complet que possible, et dont toutes les parties se combinent pour conduire tous les membres de la famille à la perfection.

L'épreuve du noviciat ne consistait pas à capter l'esprit du postulant par des concessions à la nature, capables d'influencer sa volonté : c'eût été une insigne imprudence. Tout au contraire, on soumettait le novice, dès son entrée, à tout ce qui pouvait éprouver sa vocation. Une fois admis parmi les novices, le postulant était placé sous la direction spéciale d'un moine âgé, qui était chargé de le suivre avec rigueur dans tous les détails journaliers de ses devoirs, et

de l'habituer à fléchir sa volonté aux exigences de la vie monastique. Pendant cette année de noviciat, on lui lisait à trois reprises différentes tous les chapitres de la règle et chaque fois on lui disait : « Voilà les obligations que tu auras désormais à remplir ; si tu peux les observer, reste parmi nous, si tu ne le peux pas, retire-toi en liberté. »

Après cette année d'épreuves et de mûres réflexions, si le novice était décidé à se soumettre au joug de la règle, alors il pouvait être admis dans la communauté au nombre des profès.

Au jour fixé pour la profession, il était introduit solennellement dans l'oratoire du monastère, où tous les frères étaient assemblés ; là il jurait devant Dieu et les saints d'observer trois choses : la stabilité ou permanence dans le monastère, la réforme de ses mœurs et l'obéissance à la volonté des supérieurs.

Ces vœux prononcés, il en signait l'engagement écrit de sa main, et le déposait sur l'autel, puis tous les frères ayant répété trois fois ces paroles : *Gloire à Dieu*, le nouveau moine se prosternait aux pieds de chacun d'eux, en leur demandant de prier pour lui. S'il possédait quelque bien, il devait en faire l'abandon par acte authentique. Enfin, quand il s'était ainsi dépouillé de tout ce qui l'attachait au monde, il était revêtu de l'habit de la maison.

Cet habit était une tunique longue avec un capuchon et une ceinture. Il y avait de plus un scapulaire qui couvrait les épaules et la poitrine. Les habits étaient d'une étoffe commune, mais plus ou moins épaisse selon le climat ou la saison.

Deux fois par jour les moines se rendaient au réfectoire pour prendre en commun leur frugal repas, dont les légumes et le poisson étaient la base. Les légumes venaient d'un jardin potager cultivé par les moines eux-mêmes, et ils avaient soin d'entretenir un vivier dans leur enclos. Quant au pain, une quantité réglée était distribuée à tous, et saint

Benoit, dans sa règle, demande que chacun d'eux en réserve une part pour les pauvres. L'usage de la viande leur était interdit, excepté dans les cas de maladie ou d'infirmités graves. Dans chaque couvent il y avait un frère infirmier chargé de préparer les remèdes, non-seulement pour ceux de la communauté qui pouvaient en avoir besoin, mais encore pour les pauvres qui venaient à la porte et pour les hôtes.

Dans les premiers temps, la cuisine était faite par chacun des moines à tour de rôle, et souvent sans doute les mets qu'on servait à la communauté n'avaient qu'un pauvre assaisonnement.

Tout le gouvernement du monastère, dans l'ordre matériel aussi bien que dans l'ordre spirituel, était sous la haute direction de l'Abbé. Choisi comme le plus digne par le libre suffrage des moines, l'abbé était moins le maître que le père de toute la communauté, d'après la signification étymologique de son titre [1]. Il réglait tout ce qui concerne le monastère, les personnes et les choses avec une autorité entière, mais au-dessus de lui était la règle, maîtresse souveraine à qui tous et l'abbé autant que tous, devaient obéir. Aussi le pouvoir abbatial n'était pas une autocratie sans contrôle, et les prescriptions de la règle étaient si bien combinées par le saint législateur, que les abus de l'arbitraire n'étaient guère possibles. Telle fut du moins la condition de l'Abbé, tant qu'il a été choisi par le suffrage libre des moines.

Un point qui mérite de nous arrêter un instant, c'est le chapitre sur la manière dont il faut recevoir les hôtes. Voici les paroles de la règle : « Que tous les hôtes qui se présentent à la porte du monastère soient accueillis comme s'ils étaient Jésus-Christ lui-même, car il doit nous dire un

---

[1] Le mot Abbé vient de l'hébreu *Ab*, qui veut dire Père.

jour : « J'ai été voyageur et étranger, et vous m'avez donné l'hospitalité. » Que dès leur arrivée le prieur et quelques-uns des frères aillent au-devant d'eux ; qu'ils leur donnent le baiser de paix, et après qu'on leur aura lavé les pieds et les mains, qu'on les conduise à la table de l'abbé, où le jeûne sera rompu à cause d'eux. S'ils sont pauvres ou étrangers, c'est un motif pour les traiter avec plus d'égards, car c'est en ceux-là, plus encore que dans les autres, que l'on reçoit Jésus-Christ. »

Recommandation touchante et d'autant plus digne de remarque aux yeux d'un philosophe chrétien qu'elle était généreusement observée dans tous les couvents bénédictins et que la charité avec laquelle on y pratiquait l'hospitalité est proverbiale.

Pendant longtemps le Père Abbé, non-seulement était du nombre des religieux du monastère et choisi comme le plus digne, mais il ne se distinguait des autres que par une plus parfaite régularité. Une foule de saints du martyrologe ont été des Abbés.

Plus tard il y eut une maison abbatiale réservée pour le logement de l'abbé avec des revenus particuliers, puis ce titre d'Abbé fut donné par l'influence des rois et des familles puissantes à des hommes qui n'étaient ni religieux, ni prêtres, à des militaires, à des enfants de famille, comme un apanage; c'est ce qu'on appelle abbés commendataires. A peine ces faux Abbés demeuraient-ils accidentellement dans la maison abbatiale; ils ne s'occupaient aucunement du monastère et tout au plus nommaient-ils un vicaire général chargé d'administrer à leur place. L'histoire de saint Clément nous en offre plusieurs exemples. Le second dignitaire du couvent, chargé de remplacer l'Abbé quand il était absent, se nommait le Prieur, c'était véritablement le premier de tous, et le supérieur, qui jouissait dans une certaine mesure de l'autorité de l'Abbé. On nommait aussi Prieur le supérieur d'une maison plus petite, con-

sidérée comme une succursale ou une dépendance du grand monastère et qui souvent ne renfermait que deux ou trois religieux.

Afin de pouvoir se suffire à lui-même, le monastère, autant que possible, renfermait plusieurs offices : une boulangerie, des jardins, des ateliers divers, en un mot tout ce que réclamait l'économie domestique ; l'administration des services qui se rattachent à ce côté matériel du monastère était confiée à un moine qu'on appelait Cellerier. Le Cellerier, choisi parmi les plus sages et les plus expérimentés des religieux, avait soin de tout, sous sa propre responsabilité, mais il ne faisait rien sans prendre les ordres de l'Abbé ou du Prieur.

Cet ensemble de fonctions ou d'offices coordonnés pour le bien matériel de la communauté faisait du couvent comme une cité religieuse dont l'organisation imaginée par un grand saint et développée par une foule d'hommes de génie, mériterait d'être étudiée par tous ceux qui s'occupent de questions sociales. Mais que cette vie monastique est mal connue dans le monde! Combien n'y a-t-il pas de préjugés plus ou moins répandus touchant les anciens monastères !

Le premier préjugé que je signale vient de cette fausse réhabilitation essayée par l'école de Châteaubriand, qui s'habitue à ne voir en tout que ce qui plaît à l'imagination.

Un monastère ! des cloîtres gothiques ! ô comme on a eu tort de les supprimer ! « L'âme rêveuse cherche encore, sous les ombrages de Chelles, la royale abbaye fondée par la reine Bathilde ; l'imagination demande aux antiques solitudes d'Agaune, de Lérins, aux sombres forêts de Jumièges, les traces de ces gothiques moutiers dont le pèlerin aimait à voir les clochers élevés percer les dômes des forêts ; on voudrait voir encore les murs couverts de lierre et de clématite, les fenêtres étroites et basses où les framboisiers

faisaient entrer leur verdure ; vous serez longtemps poétiques parmi nous, douces retraites, pieux séjours !....[1] »

Ainsi pourquoi des monastères ? Pour le plus grand plaisir des poètes et des peintres paysagistes... Dans ces apologies mondaines il n'est pas question des trois vœux de religion, et il est arrivé qu'on a perdu de vue l'essentiel de l'ordre monastique.

Une autre erreur, qui vient à peu près de la même source, consiste à regarder les monastères comme des asiles pour les âmes tristes, affligées, malades, qui, ayant éprouvé d'amères déceptions dans le monde, ont besoin de la solitude pour y ensevelir leur mélancolie.

On a lu cette apologie dans Châteaubriand :

« S'il est des lieux pour la santé du corps, dit-il, ah ! permettez à la religion d'en avoir aussi pour la santé de l'âme, elle qui est bien plus sujette aux maladies et dont les infirmités sont bien plus douloureuses, bien plus longues et plus difficiles à guérir. »

« L'idée est poétique et touchante, mais elle n'est pas vraie, dit M. de Montalembert. Les monastères n'étaient nullement destinés à recueillir les invalides du monde. Ce n'étaient pas les âmes malades, c'étaient au contraire les âmes les plus saines et les plus vigoureuses que la race humaine ait jamais produites qui se présentaient en foule pour les peupler. La vie religieuse, loin d'être le refuge des faibles, était au contraire l'arène des forts [2]. »

Un troisième préjugé plus sérieux et très répandu dans le monde consiste à regarder les monastères comme des maisons de fainéantise, de bonne chère et même de désordres. Cette imputation, répétée sur tous les tons par les écrivains anti-catholiques, a laissé une fâcheuse impression sur les

---

[1] Marchangy, *Gaule poétique*, I.

[2] *Les Moines d'occident*. Introduction, p. xxix.

esprits, au détriment de la justice et de la vérité. Il est certain que bien des fois, dans le grand nombre des maisons religieuses, il y en eut qui dégénérèrent de la ferveur primitive et que la régularité y fit place au relâchement; ces abus ne manquèrent pas d'éveiller la sollicitude des évêques et des papes, et l'autorité ecclésiastique, seule légitime en pareil cas, s'appliqua de temps en temps à des réformes efficaces. On vit même des saints et des hommes d'un grand mérite, suscités de Dieu, non-seulement venir à bout de rétablir la discipline monastique, mais encore donner leurs noms à de nouvelles familles, qui devinrent plus illustres que les anciennes. Tel fut l'ordre de Cluny, la congrégation de Saint-Vanne, celle de Saint-Maur et beaucoup d'autres.

Mais on a eu l'insigne injustice, après avoir exagéré le mal, de généraliser les accusations et de confondre dans une malédiction commune toutes les maisons religieuses.

Hélas! une révolution impitoyable s'est abattue sur les monastères: les uns ont été renversés avec furie; on montre çà et là leurs débris, comme après le passage des Huns et des Vandales on montrait les ruines des édifices romains. D'autres ont été utilisés par la civilisation et sont devenus des lieux d'expiation et de larmes pour satisfaire à la justice humaine. C'est un phénomène extrêmement remarquable, combien il y a de monastères changés en prison! C'est, par exemple, Clairvaux, l'illustre couvent de saint Bernard, qui est maintenant une maison de détention renfermant, en moyenne, seize cent cinquante hommes, cinq cents femmes, cinq cents jeunes garçons; c'est Baulieu, célèbre abbaye du Calvados, changée en prison centrale. « C'est Fontevrault, dit M. de Montalembert, la célèbre, la royale, l'historique abbaye de Fontevrault, dont le nom se trouve à chaque page de nos chroniques des douzième et treizième siècles; Fontevrault qui a eu quatorze princesses du sang royal pour abbesses, et où ont été dormir tant de générations de rois, qu'on lui a donné le nom de cimetière

des rois ; Fontevrault, merveille d'architecture avec ses cinq églises et ses cloîtres à perte de vue, aujourd'hui flétrie du nom de maison centrale de détention. »

Malgré les abus qu'on a pu çà et là reprocher à plusieurs, les monastères étaient des institutions éminemment utiles sous plusieurs points de vue, et il n'a pas été possible de les remplacer. Alphonse Dantier, chargé dernièrement par le ministre de l'instruction publique d'une mission scientifique dans les monastères bénédictins d'Italie, a rapporté de ses investigations cette conclusion remarquable :

« La suppression des communautés religieuses a laissé parmi nous un vide immense. L'esprit philosophique et industriel de notre époque aura beau se signaler par dés prodiges d'audace et d'activité, le vide subsiste et il ne sera pas rempli .[1] »

La ville de Metz possédait quatre abbayes bénédictines, qui ont une place notable dans son histoire :

1° L'abbaye de Saint-Symphorien, dont les bâtiments ont été employés à une maison de détention dite la Madelaine, et dont l'église a été démolie en 1811.

2° L'abbaye de Saint-Arnoul, une des plus insignes de France, où se trouvaient plusieurs tombeaux de rois et d'empereurs. Les bâtiments servent à l'école du génie ; la maison abbatiale est occupée par le général. Quant à sa magnifique église gothique, elle a été détruite en 1830.

3° L'abbaye de Saint-Vincent, dont les bâtiments ont été consacrés à l'établissement d'un lycée, et dont l'église, devenue une des paroisses de la ville, et heureusement restaurée depuis peu, fait une de nos gloires architecturales.

4° Enfin l'abbaye de Saint-Clément, qui n'était pas la

---

[1] *Les Monastères bénédictins d'Italie, souvenirs d'un voyage littéraire...* Introd. p. XXXVII.

moins illustre des quatre, et dont l'histoire doit être intéressante pour le pays messin.

Quand M. le général de Boblaye, il y a quelques années, eut l'idée de publier l'histoire de l'abbaye royale de Saint-Arnoul, il fut inspiré sans doute par l'importance de l'école d'application qui occupe les bâtiments de l'ancienne abbaye, mais plus encore peut-être par l'importance de l'abbaye elle-même. L'abbaye de Saint-Clément se montre à nous avec une importance égale. Les deux abbayes sont sœurs. Nées ensemble au dixième siècle, elles ont eu à subir les mêmes péripéties depuis leur origine jusqu'à l'époque de 1552, où après avoir été détruites au Sablon l'une et l'autre par le duc de Guise, elles ont été transférées *intra muros* pour y jouir d'une existence nouvelle, non moins illustre que la précédente. Telles sont les considérations qui nous ont engagé à écrire l'histoire de l'abbaye de Saint-Clément, histoire mal connue et qui est digne néanmoins d'exciter la curiosité, non-seulement de ceux qui s'intéressent à la réhabilitation des moines d'occident, mais encore de tous ceux qui ont à cœur de mieux connaître l'histoire du pays messin.

Voici les sources où nous avons puisé :

1° *Histoire générale de Metz,* par des religieux bénédictins. VI vol. in-4°.

Les savants auteurs de cette histoire estimée n'ont pas négligé de mentionner les faits qui avaient rapport à leurs quatre monastères.

2° Chronique manuscrite, par D. Godefroy d'Armène, religieux de Saint-Clément. Ce précieux manuscrit, dont je dois la communication à l'honorable M. Dufresne, conseiller de préfecture, m'a été d'un grand secours. Je le cite fréquemment.

3° *Histoire des Évesques de Metz,* par Meurisse. Le savant auteur de cette histoire cite avec complaisance les actes épiscopaux qui ont rapport aux ordres religieux. J'ai été

heureux de pouvoir invoquer plus d'une fois son témoignage.

4° Les archives de la préfecture renferment un grand nombre de pièces qui se rapportent à l'ancienne abbaye de Saint-Clément. J'ai pu y puiser à pleines mains, grâce à l'extrême obligeance de M. Ed. Sauer, archiviste.

5° Enfin les *Chroniques de Philippe de Vigneulles* et le *Journal de Jean Aubrion* nous ont fourni plusieurs détails qui ne se trouvaient pas dans les ouvrages ci-dessus.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA GROTTE DE SAINT CLÉMENT

AU SABLON

Par le R. P. BACH

Avant de parler de l'illustre abbaye de Saint-Clément, il est à propos de dire un mot du saint pontife qui lui a donné son nom et de la grotte qui lui a servi de fondement. Malgré les épais nuages qui nous cachent en partie les origines de l'Église de Metz, il y a néanmoins plusieurs points certains que nous pouvons invoquer au commencement de cette histoire.

Le premier, c'est que saint Clément a été incontestablement le premier évêque de Metz. Quelle que soit l'époque à laquelle on veuille fixer sa mission à *Divodurum,* tous les critiques avouent que c'est lui qui a, le premier, annoncé l'Évangile dans le pays des Médiomatriciens, et que c'est lui qui a commencé cette longue liste de pontifes qui ont illustré le siége de Metz.

Un autre point d'une égale certitude et dont il est important de se faire une juste idée, c'est qu'à l'époque de la mission de saint Clément, la ville de Metz était devenue,

depuis peu, une ville toute romaine ; la forêt druidique était abattue, les cabanes circulaires avaient fait place à des maisons en maçonnerie, et *Divodurum*, la forteresse gauloise, qui était située au point culminant de la ville actuelle, servait d'habitation à une légion tout entière. De là partait la rue principale qui se prolongeait jusqu'au dehors de la ville sous le nom de voie scarponaise, à cause de Scarpone (Dieulouard). C'est par cette voie que dut arriver saint Clément, car il venait du Midi.

Une tradition qui n'est pas authentique, mais qui n'a rien d'improbable, raconte que saint Clément, avant d'arriver à Metz, entra dans la vallée de Gorze, couverte alors d'une forêt profonde; qu'il y trouva une école de druides qui y vivaient cachés; qu'il en fut bien accueilli. Ces hommes graves, qui voyaient avec mépris le polythéisme des Romains s'établir autour d'eux, écoutèrent volontiers le missionnaire chrétien et montrèrent beaucoup de sympathie pour la doctrine qu'il annonçait. A une époque où plusieurs écrivains cherchent à réhabiliter le druidisme, je suis bien aise d'avoir à citer cette curieuse légende.

La même tradition ajoute que saint Clément, étant sorti de la vallée pour se rendre à *Divodurum*, s'arrêta sur le haut de la colline, d'où l'on peut découvrir la ville, et que là il se mit à genoux sur un bloc de pierre pour la bénir. Cette pierre n'était autre qu'un dolmen ; on la montrait encore au commencement de ce siècle. J'y ai remarqué un double creux occasionné sans doute par les pluies : les habitants du pays disaient que c'était l'empreinte des genoux de saint Clément.

Lorsque le saint apôtre arriva dans la ville, tout ce qui frappa ses regards lui apprit bientôt qu'il avait affaire à une population toute païenne et corrompue par la civilisation romaine: c'étaient des colons venus de loin pour chercher fortune, c'étaient des légionnaires ou des agents du fisc, et les anciens habitants avaient tous adopté la langue, les

usages et la religion de l'Empire. Vers le haut de *l'Oppidum* était un temple de Jupiter, à l'instar de Jupiter capitolin ; au bas était un *sacellum* consacré à Diane la chasseresse, comme souvenir de l'ancienne forêt; vers le midi était un temple de la Victoire, et à l'extrémité de la ville un autre *sacellum* dédié à Castor et Pollux ; un Mercure présidait à la place du marché; c'était à Esculape que les malades offraient des *ex voto*. [1] En un mot, l'idolâtrie régnait dans toute la ville avec les vices qui en sont la conséquence ; et tous n'avaient qu'un but, celui de bien jouir de la vie.

Aussi ne faut-il pas s'étonner si les premières paroles de saint Clément ne trouvèrent pas d'écho.

Après avoir parcouru inutilement tous les quartiers de la ville et n'avoir été accueilli de tous côtés qu'avec des moqueries, dédaigné et rebuté de tous, il revint sur ses pas et reprit tristement la voie scarponaise. Arrivé hors de la ville, au haut du Sablon, à l'endroit qu'on appelait le *Champ des Morts*, à cause des pierres tumalaires qui se trouvaient en grand nombre à côté de la route, il s'arrêta. Il aurait pu secouer la poussière de ses pieds pour aller chercher ailleurs des cœurs plus dociles. Mais non, sa mission était pour *Divodurum*.

Sur la gauche de la voie scarponaise, en descendant vers la Seille, dans un endroit désert, où il n'y avait que des ronces, derniers vestiges de l'ancienne forêt, se trouvait une grotte abandonnée et d'un renom sinistre; on l'appelait la *Fosse* ou la *Grotte aux Serpents*, non pas qu'elle renfermât aucun reptile venimeux, c'était sans doute une dénomination qu'elle avait depuis longtemps. Saint Clément la choisit pour son asile [2] et s'y réfugia sans crainte, mais l'âme remplie de

[1] Les détails ici mentionnés sont justifiés par les antiquités que différentes fouilles on mises à découvert.

[2] Elle était située à peu près vers l'endroit où fut bâtie la nouvelle église du Sablon.

tristesse. Là il priait, là il implorait la divine miséricorde sur cette ville infidèle, et ses prières ne manquèrent pas d'être entendues. C'est là aussi que vinrent le visiter quelques néophytes que la grâce avait gagnés, et qui se plaisaient à entendre ses leçons pour se disposer au baptême. Voilà le véritable berceau de l'Église de Metz.

Combien de temps le saint demeura-t-il dans cette solitude forcée? Sa légende ne le dit pas; seulement elle assure que non loin de sa grotte il construisit, sans doute avec le secours des nouveaux fidèles, une église ou plutôt un petit oratoire sans architecture, dont il fit la dédicace en l'honneur de saint Pierre. Cet oratoire a été longtemps connu sous le nom de Saint-Pierre *ad arenas*, soit à cause du Sablon *(arenæ)* où il se trouvait, soit à cause de l'amphithéâtre [1].

Un petit nombre de convertis forma bientôt une véritable église dans la ville, église bien pauvre et bien obscure, inaperçue, pour ainsi dire, au milieu de la population païenne, comme furent la plupart des églises primitives, comme fut l'église de Rome elle-même, et toutefois le saint eut assez de courage et de liberté pour construire au centre même de la ville un autre oratoire sous le nom de saint Étienne, premier martyr. Ce fut là sa cathédrale; elle était située près du *clivus* de la forteresse et, plus tard, quand on voudra élever un édifice grandiose, digne d'un siége important, c'est dans ce même endroit qu'il sera construit et il portera le même nom.

Saint Clément eut, avant de mourir, la consolation de voir son église bien fondée. Ce petit noyau jetera de profondes racines et on le verra croître comme le grain de sénevé. La grotte qui avait été l'asile du saint pendant sa vie lui servit

---

[1] C'est Constantin qui fit construre à Trèves le cirque et la *Basilica*. L'amphithéâtre de Metz et l'aqueduc ont été commencés quelques années plus tard. Telle est l'opinion de M. de Caumont et aussi, je crois, de M. Abel.

de tombeau, et pendant plus d'un siècle, ses successeurs, honorés comme lui du titre de saints, furent ensevelis à côté de leur patriarche, en sorte que cette grotte abandonnée et jadis de sinistre augure devint une crypte sacrée, objet de la vénération de la ville et de tout le pays d'alentour.

Saint Patient, le troisième successeur de saint Clément, doit être signalé ici, à cause d'une œuvre qui eut de la célébrité et qui ne fut pas sans influence sur l'abbaye dont nous écrivons l'histoire. Quoique son nom soit latin, il paraît qu'il était grec d'origine et qu'il était né dans l'Asie-Mineure. Il avait pu y voir les églises illustrées par l'apôtre bien-aimé; aussi en avait-il rapporté une grande dévotion pour lui, et quand il arriva dans le Pays-Messin, il avait l'avantage rare de posséder quelqu'une de ses reliques. A peine fut-il installé qu'il se hâta de faire bâtir un oratoire où il déposa son précieux trésor. Il était situé à quelque distance de Saint-Pierre *ad arenas*, mais plus près de la ville. On l'appela l'église des *Saints-Apôtres*. Nous verrons l'importance que cette petite église acquit un peu plus tard.

Cependant nous ne pouvons pas dire que du temps des empereurs la religion chrétienne ait été florissante dans l'intérieur de la ville; à l'exception de l'oratoire de Saint-Étienne, tout y était païen et les usages de la vie particulière, comme ceux de la vie publique, étaient tous conformes au paganisme sous les treize premiers successeurs de saint Clément; si les fidèles se maintinrent sans avoir donné de martyrs, ce ne fut qu'à la faveur de leur obscurité et de l'indifférence universelle. A Trèves même, où les empereurs chrétiens avaient leur résidence, la population tout entière était tellement imprégnée des vices de la civilisation romaine, qu'elle était plus païenne que chrétienne. Il faut lire dans les éloquentes lamentations de Salvien les reproches qu'il leur adresse et les fléaux dont il les menace. Les Médiomatricks étaient aussi coupables que les Trévires. Valentinien, qui gratifia leur ville d'une enceinte fortifiée et qui changea

son nom en celui de *Mettis,* ne put ni les rendre chrétiens, ni les préserver de l'invasion des Barbares.

L'invasion des Vandales eut lieu en 409: après avoir saccagé la ville de Trèves, ils s'avancèrent le long de la Moselle, vers *Mettis,* en troupes innombrables comme les sauterelles de l'Apocalypse. Ils ne purent pénétrer dans la ville à cause des remparts, mais tout ce qui était en dehors, de chaque côté de la rivière, devint leur proie. Ce fut alors que l'aqueduc fut renversé et que l'amphithéâtre fut mis en ruines pour ne plus se relever. Tout le Sablon fut couvert de cendres et de décombres; les deux oratoires de Saint-Pierre *ad arenas* et des Saints-Apôtres furent confondus dans la ruine commune. Ceux des Barbares qui pénétrèrent dans la grotte de saint Clément n'y trouvèrent que des tombeaux.

Quand il n'y eut plus rien à dévorer, les Vandales s'éloignèrent et se dirigèrent vers le Midi, pour continuer leur œuvre de destruction. Quand, après leur départ, les habitants de la ville osèrent sortir de l'enceinte, ils s'occupèrent à réparer leurs désastres, et bientôt ils ne songèrent plus qu'à chercher dans les plaisirs l'oubli de cette catastrophe. C'était comme à Trèves, et le malheur ne les avait pas corrigés. Aussi un demi-siècle plus tard, l'an 451, une punition sans pitié leur est envoyée : voici venir Attila, le *Fléau de Dieu.* La veille de Pâques, il tombe comme la foudre sur la ville coupable, et cette fois les remparts ne peuvent plus la défendre; secoués par une main inconnue, ils s'écroulent et les Huns pénètrent dans l'enceinte. Jamais spectacle plus affreux ne signala une prise de ville. Tous les habitants sont égorgés ou faits prisonniers, un immense incendie est allumé par la colère divine, disent les chroniques, encore plus que par les torches des barbares, et toute la ville est réduite en cendres, à l'exception du seul oratoire de saint Étienne. Grégoire de Tours, en racontant ce désastre, parle d'une vision où l'illustre martyr demande grâce au ciel pour

la ville dont il est le patron, et il lui est répondu que son oratoire seul sera épargné, que l'iniquité de son peuple est trop grande, que la sentence du souverain Juge est portée sans retour et que toute la ville doit être consumée et réduite en cendres.

II

L'église de Saint-Félix.

Mettis n'existait plus : tout le Sablon, toute la contrée située entre la Seille et la Moselle était changée en un vaste tombeau et sur l'emplacement de cette ville naguère tumultueuse régnait un silence de mort. Lorsque le fléau se fut éloigné pour aller porter la dévastation dans d'autres provinces, un petit nombre d'habitants, qui avaient pris la fuite et s'étaient cachés dans les bois ou dans des cavernes, revinrent peu à peu et se trouvèrent les seuls héritiers de ce désert. Je me figure le jour où ils osèrent sortir de leurs retraites et visiter les débris encore fumants de leur ville. Ce ne fut pas sans frémir et sans verser des larmes abondantes qu'ils virent cette ruine universelle ; le seul oratoire de Saint-Étienne était debout au milieu des cendres, comme un dernier espoir de vie. Ce devait être en effet le centre d'une ville nouvelle.

L'évêque de *Mettis* avait disparu dans la tempête. Celui qu'on envoya pour lui succéder ne trouva que des cabanes et des mâsures avec un petit nombre d'habitants misérables, qui tâchaient de s'établir au milieu des décombres. Mais il n'y avait plus de païens : cette population pauvre et humiliée se soumit avec docilité à la voix paternelle du bon pasteur. Il se nommait Explèce, et il est honoré du titre de saint.

On conduisit le nouvel évêque au Sablon, et là, au milieu

d'un champ désert, on lui montra la grotte de saint Clément, où étaient ensevelis, à côté de l'illustre patriarche, presque tous ceux qui lui avait succédé, saints comme lui. Ce tombeau vénérable fut le point de départ de toutes les œuvres de son épiscopat, qui, du reste, se bornèrent à l'instruction pénible de son troupeau; ce fut comme une seconde origine de l'Église de Metz.

Saint Urbice, qui lui succéda, put entreprendre quelques reconstructions, et sa mémoire doit avoir une place distinguée dans l'histoire du Sablon. Il rebâtit l'oratoire de Saint-Pierre *ad arenas* et celui des Saints-Apôtres. Puis considérant combien la grotte de saint Clément était vénérable et combien il était important d'honorer les restes sacrés de ses prédécesseurs dans l'épiscopat, il eut l'idée de construire au-dessus de la grotte un oratoire avec autant d'élégance que sa pauvreté le permettait, et il en fit la dédicace en l'honneur de saint Félix de Nole.

On demandera peut-être pourquoi saint Urbice ne consacra pas cet oratoire sous l'invocation de saint Clément. Jusqu'alors le saint fondateur de l'Église de Metz était vénéré par les pieux fidèles aussi bien que les évêques ses successeurs, mais les honneurs du culte public ne lui avaient pas été décernés. Ce fut plus tard, au dixième siècle, comme nous le verrons, qu'un illustre pontife le tira solennellement de sa crypte pour le placer sur l'autel. Mais depuis peu le nom de saint Félix avait beaucoup de retentissement jusque dans les Gaules. Saint Urbice, en arrivant de Rome, était encore tout frappé des fêtes qu'il avait vu célébrer en l'honneur de saint Félix; peut-être en avait-il apporté quelques reliques. [1]

Quoi qu'il en soit, le petit oratoire de saint Félix devint

[1] Peut-être aussi saint Paulin, évêque de Nole, contribua-t-il à donner de la célébrité au culte de saint Félix, à cause des poëmes qu'il composa en son honneur.

cher aux habitants de la nouvelle ville. Tandis que l'oratoire de Saint-Etienne *intrà muros* était d'autant plus vénéré qu'il avait seul et miraculeusement échappé au désastre et formait le centre du diocèse, les fidèles regardaient l'église de Saint-Félix comme un lieu de pèlerinage, aussi bien que Saint-Pierre *ad arenas* qui était tout proche.

Cependant Mettis commençait insensiblement à se repeupler, et sous la direction des évêques, seule autorité de fait, c'était une ville toute chrétienne; des prêtres envoyés par eux faisaient l'office divin soit dans l'oratoire de Saint-Étienne qui servait de cathédrale, soit dans celui de Saint-Félix et dans les autres situés hors des murs.

Dans l'intervalle et avant la fin du siècle, il s'était opéré une grande révolution. L'empire des Romains s'écroulait de toutes parts, il était heureusement remplacé dans les Gaules par celui des Francs, et *Mettis* fut jugée une ville assez importante pour être la capitale de l'Austrasie ou des Francs de l'Est. Lorsque, en 509, Thierri Ier, fils aîné de Clovis, vint y fixer sa résidence, il y trouva pour évêque Hespérius qui lui fut d'un grand secours et que je nomme ici parce qu'il voulut choisir la crypte de saint Clément pour sa sépulture.

Sous les rois d'Austrasie, l'oratoire de Saint-Félix continua d'être l'objet de la dévotion des fidèles et même un lieu de pèlerinage pour tout le pays d'alentour. Mais en vain a-t-on supposé qu'on y avait construit une abbaye, rien ne le prouve, et il est impossible de trouver dans aucun cartulaire du moyen âge un seul acte qui parle de sa fondation ou qui cite le nom d'un seul abbé. Lorsque Grégoire-le-Grand évrivit ses lettres si remarquables à Brunehaut ou bien à l'évêque de Mettis, Agiulphe, c'était pour recommander à leur protection les missionnaires qu'il envoyait à la conversion des Anglo-Saxons et qui devaient passer par l'Austrasie; dans celles qu'il écrivit à l'évêque, on voit qu'il lui recommande instamment d'éviter la simonie et de ne conférer les

ordres qu'à des hommes dignes du sacerdoce ; d'une abbaye de Saint-Félix, pas un mot.

Mais, a-t-on dit, c'est Colomban lui-même qui, en passant par Mettis, y a laissé de ses disciples pour y fonder un monastère. C'est une supposition plus que gratuite. Les biographes qui ont raconté le voyage de l'illustre saint, fondateur de Luxeuil, disent qu'il fut reçu avec beaucoup de bienveillance aussi bien que ses disciples par le roi Théodebert et par tout le peuple, mais que le roi fit de vains efforts pour le retenir dans ses états. C'eût été la première fois qu'il eût fondé une maison de moines dans le faubourg d'une ville; les déserts, les profondes solitudes, voilà ce qu'il fallait à la vie monastique telle que le saint l'avait conçue. Théodebert, pour le retenir, lui dit qu'il avait à l'Orient de son royaume des montagnes couvertes de forêts, qu'il lui laissait la liberté d'y choisir tout le terrain qui lui conviendrait pour y établir un monastère semblable à celui de Luxeuil. Colomban fut inflexible, il refusa de rester, et avec ses disciples, il prit la route du Rhin; son désir était d'arriver en Italie sans passer par les états du roi de Bourgogne, son persécuteur. Ce voyage fut l'occasion de l'illustre monastère de Saint-Gall, mais à *Mettis* il ne resta guère que le souvenir du passage du saint irlandais.

L'épiscopat de saint Arnoul (611-624) fait époque dans l'histoire du Sablon. Cet illustre saint, tige de la race carlovingienne, que ses fonctions retenaient malgré lui auprès de Dagobert, venait volontiers hors des murs pour se soustraire aux orages de la cour et au tumulte de la ville; c'était surtout l'église des Saints-Apôtres qu'il affectionnait, il s'y réfugiait souvent pour gémir et prier. Quand il eut enfin obtenu la permission de quitter le monde, entraîné par son ami saint Romaric, il alla passer les dernières années de sa vie dans un ermitage des Vosges et ce fut là qu'il mourut (640). Mais saint Goëric, son successeur sur le siége de *Mettis*, pensa qu'il ne fallait pas laisser dans le désert les

précieux restes d'un si grand homme. Accompagné de l'évêque de Toul et de l'évêque de Verdun, il alla faire la levée de son corps, le transporta en grande pompe à *Mettis* et le déposa (642) dans l'église des Saints-Apôtres qu'il avait aimée durant sa vie. A dater de cette sépulture, l'église des Saints-Apôtres changea insensiblement de nom, bientôt elle ne fut plus connue que sous celui de Saint-Arnoul, et même, à cause de l'illustre évêque, elle devint aussi la sépulture de plusieurs grands personnages, de Louis-le-Débonnaire, de l'évêque Drogon, fils de Charlemagne, de la reine Hildegarde et de plusieurs autres.

Cette illustration de l'église de Saint-Arnoul ne laissa pas de faire un peu oublier sa voisine, l'église de Saint-Félix, mais pour l'un comme pour l'autre de ces anciens oratoires, il ne faut pas y chercher une abbaye avant le dixième siècle.

C'est une chose remarquable combien la fondation des monastères a été tardive en Austrasie. Tandis que bien d'autres diocèses de France nous montrent, dès le septième et même dès le sixième siècle, de grands saints et d'illustres monastères qui sont devenus le berceau de villes florissantes, l'Austrasie a été longtemps stérile en maisons monastiques, car on ne saurait donner ce nom à quelques espèces de couvents qui y ont été essayés plusieurs fois. Pour fonder un monastère, il ne suffit pas de réunir des hommes pieux dans une maison, il faut une colonie de religieux déjà façonnés aux usages de la vie monastique et animés de l'esprit du saint législateur.

La première apparition d'un vrai monastère en Austrasie eut lieu vers la fin du huitième siècle, alors que l'illustre pontife Chrodegand, ayant été envoyé comme ambassadeur au pape Étienne, amena de Rome plusieurs religieux de l'ordre de saint Benoît, et qu'il les établit, en 761, dans une vallée solitaire près des sources de la *Gorzia* (*ubi fluviolus Gorzia consurgit*), là même où une ancienne tradition raconte que saint Clément fit sa première station dans un

hameau druidique. Voilà l'établissement le plus célèbre de l'Austrasie, la maison religieuse qui fut longtemps le modèle et comme la mère de toutes les autres.

En 942, l'évêque de Metz Adalbéron Ier fit une fondation qui devait avoir de grands résultats. Déjà l'église de Saint-Arnoul, enrichie par les libéralités des princes et des pontifes, était devenue la plus magnifique de tout le pays. Adalbéron conçut l'idée d'y établir un couvent de bénédictins : il fit bâtir à l'entour une maison régulière avec toutes les dépendances claustrales et lui assigna des revenus, puis il fit venir de Gorze des moines auxquels il donna pour abbé l'un d'entre eux nommé Héribert. Il ne s'en tint pas là, mais jetant les yeux sur l'église de Saint-Félix, qui était restée dans une humble condition, et qui néanmoins avait le privilége incomparable d'être sur la crypte de Saint-Clément, il eut la pensée d'y établir aussi un couvent de bénédictins, et comme l'abbaye de Gorze, déjà épuisée par plusieurs fondations, ne pouvait guère lui fournir une colonie nouvelle, il fit mieux, il s'adressa directement à Luxeuil, la célèbre maison, mère de tant d'autres. On lui envoya quatre ou cinq religieux exemplaires, avec un saint abbé nommé Cadroël. Adalbéron les accueillit avec bonheur, et en attendant qu'une maison convenable fût bâtie autour de Saint-Félix, il leur donna l'hospitalité dans le palais épiscopal. C'est en 946 que la petite abbaye fut fondée; on l'appela d'abord abbaye de Saint-Félix; peu à peu elle changea de nom et ne fut plus connue que sous celui de Saint-Clément.

DES MENHIRS

ORIGINE ET BUT DE LEUR ÉDIFICATION

Par M. DUPLESSIS

M. Worsaë, célèbre archéologue danois, a divisé les temps préhistoriques et historiques qui se sont écoulés jusqu'à Jésus-Christ, en trois époques ou âges, qui sont :

1° L'âge de pierre;
2° L'âge de bronze;
3° L'âge de fer.

Et que cette division soit fausse ou vraie, il n'en est pas moins vrai que c'est dans l'époque ou âge de pierre qu'ont pris naissance les monuments dont nous allons dire quelques mots.

Ces monuments sont appelés encore de notre temps, et à tort, celtiques ou anté-celtiques, car ils se retrouvent sur tout le globe et portent différents noms spéciaux, suivant qu'ils affectent des formes différentes : *dolmens, menhirs, peulvans, trilithes, cromlechs, lichaven,* etc.

C'est des menhirs dont nous allons nous occuper, car ce sont eux qui, en ce moment, sont les plus étudiés.

Les menhirs, de *mæn* (pierres) et *hir* (longues), sont des monolithes bien plus longs que larges, et qui sont les uns placés sur terre dans la direction verticale ou légèrement

inclinée, les autres enfoncés en terre par leur base, à une profondeur d'un mètre environ ; quelques-uns même sont placés sur des piédestaux de pierre brute et sans ciment.

Les menhirs s'appellent encore *peulvans* (piliers de pierre, pierres levées, pierres fiches, pierres bornes), mais seulement dans l'occident de l'Europe.

C'est à tort que l'on a encore considéré ces monuments comme antédiluviens et préhistoriques, car nous verrons ces monuments apparaître et être désignés au début des civilisations historiques ; donc il est inutile de les reporter sans aucune preuve à des dates inconnues et qui permettent de rester dans un inconnu dangereux pour les recherches sérieuses.

Ils sont de l'époque géologique moderne, et leur plus haute origine ne dépasse pas les grandes civilisations du centre de l'Asie, puisqu'on les trouve en rapport avec des textes écrits des langues primitives de ce continent.

Deux sortes de pierres ont servi primitivement à faire ou à élever des menhirs :

1° Des blocs erratiques dans les plaines d'alluvion ;

2° Le granit dans les pays voisins ou dans les lieux où on le trouvait ;

3° Enfin, quelques fragments détachés des rochers.

Primitivement tous ces menhirs étaient des pierres non taillées, brutes par conséquent, et plus tard, si quelques-unes dénotent que c'est à l'aide d'instruments en métal qu'elles ont du être extraites des carrières, leurs formes irrégulières les rapprochent beaucoup, dans tous les cas, des pierres levées entièrement brutes.

Les pierres levées primitives ont été érigées telles que la nature les avait faites. Ce ne sont donc que les menhirs des derniers temps qui portent trace d'instruments coupants.

Nous avons dit que chez presque tous les peuples primitifs on élevait des menhirs : la preuve en est que l'on

retrouve des monuments semblables dans une infinité de parties du globe, très éloignées les unes des autres; preuve d'une idée commune chez tous les peuples primitifs de l'âge de pierre.

Quelques pierres levées se trouvent encore en Égypte. Moïse, avant de quitter l'Égypte, en fit ériger une par les Hébreux, comme souvenir de leur fuite mémorable.

On en retrouve encore beaucoup en Éthiopie, vues et décrites par Henri Salt, dans son *Voyage en Abyssinie* [1].

Strabon dit qu'il en existait beaucoup dans la Haute-Égypte, sur la route de Syène à Philœ; elles étaient fort élevées, d'une forme cylindrique, non taillées, d'une pierre noire ressemblant à du basalte [2].

Quelquefois c'étaient des pierres dressées sur d'autres pierres, ou bien deux pierres qui en supportaient une troisième; d'autres fois c'étaient de vrais *peulvans* ou *menhirs*.

Quelquefois encore, ces pierres avaient six pieds grecs (1^m847) de diamètre; d'autres avaient jusqu'à douze pieds grecs de diamètre.

Strabon laisse croire que ces monuments étaient consacrés à Thoth. Les colonnes de la terre de Seriad étaient de même nature; c'étaient de vrais menhirs [3].

Strabon décrit encore d'autres pierres, qui n'étaient autres que des pierres branlantes, semblables à celles que l'on retrouve en Amérique, sur les bords de l'Ohio et du Mississipi.

Sanchoniaton dit qu'il y avait beaucoup de pierres brutes dressées dans le Liban; quelques-unes existent encore.

Asclépiade cite celle d'Héliopolis, en Syrie, et le jésuite

---

[1] Tome II, ch. 9, p. 20.

[2] Il dit aussi qu'en montant sur une pierre levée on en voyait la campagne couverte tout autour.

[3] *L'Égypte*, par Henry, p. 133.

Kircher cite celles qu'il a vues en Chine, et surtout dans la partie centrale et septentrionale.

La Bible parle en plus de vingt endroits des pierres levées ou menhirs, et ces nombreuses citations méritent d'être prises en forte considération.

Il y a la pierre de Jacob, à Béthel, après sa vision.

Les douze pierres brutes élevées par Moïse, au Sinaï.

Les douze pierres élevées par Josué, après le passage du Jourdain.

Les douze autres pierres élevées par le même Josué, à Guilgal, le même jour.

La pierre de Sichem, gage de la conservation de la loi de Dieu.

La pierre qui fut élevée sur le tombeau d'Absalon, parce qu'il était mort sans postérité.

Le Très-Haut avait même recommandé qu'aucune des pierres qu'on lui élevait ne fût touchée par un instrument en métal.

Mais après le passage du Jourdain Josué avait fait graver, (graver, c'est peindre qu'il faut entendre), sur les pierres levées, la loi du Très-Haut ; cet usage d'élever des pierres brutes a donc longtemps existé dans la Terre-Sainte.

On a aussi trouvé de très hauts menhirs au centre de l'Asie, près du lac Balkask, au pied de l'Aletau, dans la vallée de Kora. Ils sont divisés en deux groupes : les uns perpendiculaires, les autres inclinés, et ont de quarante-cinq à soixante-cinq pieds de hauteur ; près de ces menhirs on voit des tumulus avec des autels circulaires. Ces découvertes, dont on pourrait faire une nomenclature bien plus consi-

dérable, pour ce qui concerne l'Asie, prouvent avec évidence que dans l'Asie primitive les menhirs étaient des monuments commémoratifs.

Dans l'ancienne Grèce la pierre brute, comme monument sépulcral, était aussi élevée sur des tombeaux.

Iliade, chant XI, vers 371, Pâris se cache, pour lancer une flèche, derrière la pierre levée du tombeau d'Ilus.

Chapitre 23, vers 329, deux pierres blanches sont indiquées comme le monument d'un homme mort.

Ovide parle des pierres brutes que l'on élevait sur des tombeaux dans la Tauride [1].

Chez les Grecs de semblables pierres étaient élevées à Vénus et à Mercure, dans les temps historiques, quelques siècles même avant Jésus-Christ. Or, il est bon de savoir que l'âge de pierre existait chez les Pelasges deux mille ans avant l'ère chrétienne.

Les Romains en élevaient beaucoup à Mercure, et c'était la manière dont ils honoraient ce dieu. Dans le monde greco-romain la pierre brute était un attribut spécial à ce dieu. On en élevait en Afrique, où l'on en trouve encore beaucoup, surtout dans la province de Constantine, lesquelles ont été très bien étudiées par M. Feraud.

On trouve un magnifique menhir dans le Maroc; les Arabes l'appellent *el Outed* (le piquet ou la cheville), il a été vu par des voyageurs anglais, MM. Drummond et Davidson; M. Renou en a parlé dans sa *Description géographique du Maroc,* p. 15 et 128, 1845. Enfin, M. le conseiller André a vu de semblables monuments dans le Tell algérien, et il en a parlé dans un travail spécial [2].

---

[1] *Amor,* Elegia, 3.

[2] André, les *Monuments celtiques de la province d'Alger,* p. 83; Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, année 1861.

Le naturaliste voyageur Pallas a trouvé un très grand nombre de pierres plates ou levées en Russie (t. V, p. 391), surtout dans la Russie méridionale, la Chersonèse cimbrique.

En Dalmatie, M. Albert Fortis a trouvé beaucoup de pierres levées, et les archéologues allemands ont su les noter ;

En France, dans toute la région maritime de l'Océan, et sur les bords du Rhin ;

En Angleterre, en Irlande et en Écosse ;

En Belgique, en Danemarck et en Suède ;

En Norvége comme en Suède.

On trouve fort souvent des pierres levées, et parfois même elles sont tantôt réunies sans ordre, les unes à côté des autres ; d'autres fois ce sont des alignements, comme à Karnac et à Stone-Henge, ou comme dans quelques îles de l'Océanie.

Si l'on faisait en Espagne quelques recherches sérieuses sur les monuments de l'âge de pierre, il est probable qu'on en trouverait un bon nombre dans les formes des dolmens et des menhirs.

Aristote a écrit :[1] « Les Ibères, peuple belliqueux, élèvent autour de leurs tombeaux autant d'obélisques que le défunt avait, de son vivant, tué d'ennemis. » Cette citation mérite d'être prise en considération, et nous donne comme certain que des menhirs se retrouveraient encore de nos jours le long des côtes océaniennes de l'Espagne.

Nous retrouvons ces pierres levées commémoratives en Angleterre, après l'ère chrétienne, et nous les citerons plus loin comme preuve de la longue existence, dans les mœurs primitives, de l'érection de monolithes.

De même, Samuel érigea près de Mitspa, en mémoire de

---

[1] *Fragments des historiens Grecs*, tome II.

la défaite miraculeuse des Philistins, une pierre levée (*Samuel,* 7-12), fait à peu près semblable qui se reproduisait naguère encore en Europe, après plus de deux mille ans de distance.

Les annales chinoises de Tcheou (567-579 ans après J.-C.) disent que les Thou-Kioue ou Turcs orientaux, qui étaient des débris des Hiong-Nou et dont le nom apparaît au sixième siècle de l'ère chrétienne, « placent une pierre sur la tombe d'un mort, et dressent autour autant de pierres que le défunt a tué d'hommes pendant sa vie. » Pendant deux siècles, et jusqu'en 1744, ces peuples ont dominé dans l'Asie centrale et la Sibérie. Édouard Biot [1] a cru reconnaître leurs tombeaux aux colonnes grossières des Majoki.

Les Phéniciens adoraient Baal en lui élevant des pierres brutes matzebath (les mysibates d'Eusèbe) et des colonnes rondes lorque cette divinité devenait Hercule-Baal.

De là, sans doute, cette phrase du *Deutéronome* [2] : « Vous détruirez entièrement les lieux où les nations que vous conquérerez ont servi leurs dieux ; vous renverserez leurs autels, *vous romprez leurs piliers,* vous bouleverserez leurs tombeaux. »

Dans bien des circonstances les menhirs ou pierres levées formaient des alignements variables de dessins et d'étendue, tantôt en cercles, tantôt en alignements.

On remarque à Excideuil (Dordogne) douze rangées parallèles de pierres levées sur quatre cents mètres de longueur.

Onze rangées, sur une longueur de quinze cents mètres, à Carnac (Morbihan).

---

[1] *Mémoires des antiquaires de France,* 1849, p. 390.

[2] Chap. XII, v. 1, 2, 3.

Neuf rangées courbées vers l'ouest à Ardren, près Carnac, (Morbihan).

Deux rangées, sur deux kilomètres, près des sables d'Olonne (Vendée).

Deux rangées, sur cent trente-cinq pas, à Plouhinec, près de Carnac.

A Stone-Henge (Angleterre) on trouve, dans un grand espace de terrain, des alignements nombreux et fort étendus, des cercles de pierre enfermés les uns dans les autres, enfin de nombreux menhirs et trilithes.

Aux îles Mariannes, à l'île de Pâques, on trouve deux rangées de piliers, plus une seule pierre levée, de vingt-sept pieds de hauteur [1].

A l'île de Ceylan, à Lowamahapaga, il y a un échiquier de seize cent soixante piliers hauts de onze pieds.

Cook a vu dans une des îles des Amis, sur un monticule factice, une pierre brute de quatorze pieds de hauteur, plantée debout.

Les cromlechs ne sont autre chose qu'une réunion de pierres levées affectant, dans leur ensemble, une forme circulaire ou ovalaire. Plusieurs cromlechs ont été retrouvés il y a une dizaine d'années, en Arabie, par Palgrave.

On s'est demandé ce que signifiaient ces pierres levées, menhirs, peulvans, etc.

Les uns les ont considéré comme des symboles religieux, d'autres comme des monuments funéraires, d'autres, enfin, comme des monuments commémoratifs, politiques ou guerriers. Leur signification est incontestable.

Ils représentaient ces trois faits :

Le symbole religieux ;

Le souvenir historique ;

---

[1] De Rougemont, l'*Age de bronze*.

Le souvenir funéraire.

Et nous pouvons le dire avec d'autant plus de raison que l'histoire nous les montre sous ces trois figures chez les peuples de l'Asie et de l'Afrique, comme chez les peuples primitifs de l'Europe. Chez les Hébreux, chez les Phéniciens, les pierres levées étaient des symboles religieux et même des monuments élevés en l'honneur de la divinité. Le fait est incontestable puisque les textes sont là pour le prouver.

Il est probable que chez les Celtes on élevait aussi des menhirs à la divinité.

Chez les Grecs on élevait des pierres en colonnes quadrangulaires à Vénus et à Mercure, et primitivement ces pierres n'étaient pas taillées.

Actuellement encore dans l'Inde, sur les hauts plateaux de l'Himalaya, quelques tribus, au dire de Lubbock, voyageur et géologue anglais, élèvent à la divinité des pierres gigantesques soit en ligne soit en cercle.

Il y avait certainement des menhirs dieux.

Comme pierres commémoratives de paix ou de guerre, nous les voyons encore dans la Genèse, employées sous cette idée-là.

Il est très probable qu'il y a eu en Gaule, avant l'arrivée de César, beaucoup de menhirs élevés en commémoration de paix ou de victoire. Plus loin, nous les verrons élevés à cet usage plusieurs siècles après Jésus-Christ, et alors leur rôle religieux ou politique deviendra incontestable.

Quant à l'usage funéraire des menhirs, il est indubitable, puisque de nombreuses fouilles ont fait découvrir sous beaucoup de menhirs des crânes humains, de nombreux ossements, des squelettes entiers, des haches en bronze et même quelques instruments en fer, comme sous les menhirs du Morbihan, et beaucoup de haches en pierre, dite *celtæ* très improprement.

Chez les Grecs et les Romains, les pierres levées *divinité* étaient fort souvent arrosées d'huile en signe d'hommage et de vénération.

Et tandis que Moïse écrivait dans le chapitre 26 de son Lévitique : *Nec insignem lapidem possetis in terra vestra, ut adoretis eum* [1], c'était à leur dieu principal que les Phéniciens élevaient des pierres brutes et que plus tard les Grecs et les Romains imitaient.

Les Romains élevèrent à Mercure beaucoup de pierres brutes ou à peine taillées ; de là vint l'erreur de César qui crut que les menhirs gaulois étaient élevés au même dieu ; c'est pourquoi il écrivit que Mercure était le principal dieu des Gaulois. Fait qui ne se justifie d'aucune manière.

Chez les Greco-Romains on peut même dire que toute pierre levée, ointe d'huile, était une divinité.

Arnobe dit de lui, avant qu'il fût chrétien : « Aussitôt que j'apercevais quelque pierre huilée, j'allais la baiser comme si elle eut renfermé quelques vertus divines et je lui parlais [2]. » Peut-on trouver une preuve plus indiscutable du caractère religieux donné aux pierres levées, même depuis notre ère.

Saint Clément d'Alexandrie dit que les anciens adoraient toutes les pierres ointes (παντα λιτον λιπαρον επροσχονουν) ; [3] or, saint Clément vivait au troisième siècle.

Apulée, quoique païen, blâme la coutume superstitieuse qu'avaient les voyageurs de s'arrêter devant les pierres huilées pour leur rendre des honneurs religieux : *Lapiis unguine delibitus* [4].

---

[1] « Vous n'éleverez pas de pierres en votre terre, pour les adorer ensuite. »

[2] Livre I.

[3] Strom., heure 7.

[4] Flor. I.

Ce qu'il y a de singulier, c'est que ces pierres huilées se nommaient *bethules* ou *baïtels*, presque comme *bethel*, le mot hébreux.

A Émesse ces pierres représentaient le soleil;

Vénus à Paphos.

Une pierre dévora Saturne, les Grecs l'appelèrent Βαστυλος *(bastulos betyle);* et de là l'érection d'une pierre brute pour représenter Saturne en Grèce.

Les menhirs atteignaient quelquefois soixante pieds de hauteur, comme dans l'Himalaya, au Pérou et dans le Morbihan.

On a trouvé des menhirs fusiformes comme les pierres du Mercure des Grecs.

A Locmariaquer on a trouvé un peulvan fusiforme qui avait dix-neuf mètres de hauteur, deux mètres de diamètre et se terminait en pointe.

A Châteaudun et à la Garenne (Eure-et-Loir) on a trouvé des peulvans triangulaires, comme en Grèce.

A Gandourt, près Argentan (Orne), on a trouvé un menhir quadrangulaire de quatre mètres de hauteur, correspondant par ses faces aux quatre points cardinaux et aux pierres levées de Vénus, pierres quadrangulaires des îles de Scyras et de Paphos.

Il est très probable que les menhirs à faces angulaires sont de l'époque gallo-romaine.

Le menhir de Saint-Laurent-sur-Garre (Haute-Vienne) était triangulaire, avec trois mortaises verticales.

Nous verrons que sous l'ère chrétienne on avait encore conservé en Gaule l'usage de oindre des menhirs.

Les pierres brutes levées remontaient donc, chez les principaux peuples, à la première époque de leur histoire. Or, maintenant les menhirs celtiques sont liés au culte druidique, soit comme symboles religieux ou commémoratifs de paix, de guerre ou de mort d'un chef illustre. Rechercher jusqu'à quelle époque la religion druidique a duré en Gaule et dans l'occident de l'Europe serait résoudre la question de savoir quand a fini en Gaule et en Grande-Bretagne l'érection des monuments appelés menhirs ou peulvans ?

Malheureusement cette proposition ne peut être résolue complètement de la sorte, vu le manque de documents sur la fin du culte druidique en occident.

Rien de moins précis que la fin d'une religion chez un peuple, l'histoire, les coutumes et les monuments sont là pour nous le prouver. Et si le christianisme a mis six siècles pour s'établir à Rome et en chasser toutes les pratiques religieuses païennes, à Rome, chef-lieu de l'empire et de toutes les autorités réunies, combien de siècles a-t-il fallu pour extirper de la race celtique le culte druidique, alors qu'il avait pour se cacher un territoire considérable très éloigné de Rome, des forêts immenses et un nombre considérable de lieux secrets au milieu des rochers et des montagnes.

Après avoir enseigné la loi nouvelle aux populations, ce que le christianisme avait de mieux à faire était de transiger avec l'ancien culte pour certains détails extérieurs ; il transigea et fit bien ; aussi parvint-il, à l'aide de ce moyen, à régner en maître sur tout l'occident.

Mais que de temps il fallut pour en arriver là ! Huit siècles s'étaient écoulés, et au fond des campagnes on sacrifiait encore aux pierres, aux arbres, aux fontaines.

Et si on les honorait, si même on les adorait, il est

probable qu'on les conservait précieusement et qu'on élevait peut-être encore des arbres et des pierres sacrées pour compléter le rituel druidique.

Mais n'allons pas trop vite.

Auguste lança un édit contre les druides et les sacrifices humains.

Cet arrêt fut renouvelé par Tibère.

Claude les frappa plus fortement, mais il avait surtout en vue d'empêcher les sacrifices d'hommes ou d'enfants.

Cependant Alexandre Sévère, Aurélien et Dioclétien consultèrent encore les druidesses, ainsi que l'histoire le rapporte [1].

Du temps de Polyhistor, quatre-vingt-cinq ou quatre-vingt-dix ans avant Jésus-Christ, il y avait encore des druides en Gaule; deux siècles plus tard on en retrouvait bien certainement dans l'Armorique. Eusèbe de Césarée le dit encore dans sa *Préparation à l'Évangile,* livre 4, chapitre 17.

Ausone, de son temps, a connu des druides.

Ammien Marcelin de même.

Fauriel, dans son *Histoire de la poésie provençale* [2], a écrit ce qui suit: « On suppose d'ordinaire qu'au temps » où les peuples germains prirent possession de la Gaule, » le christianisme était l'unique religion du pays. C'est » une hypothèse invraisemblable, démentie par des faits » positifs. Il est constaté sur divers points du territoire,

---

[1] Alexandre et Solinius, troisième siècle.

[2] Premier volume, page 165.

» dans des provinces écartées, dans les montagnes, que » le druidisme et les autres cultes primitifs des peuples de » la Gaule s'étaient maintenus jusqu'aux derniers temps de » la domination romaine et lui avaient survécu. Il est » encore certain que le paganisme greco-romain resta, » sous la domination des barbares, la croyance d'une » partie des Gallo-Romains. L'histoire fait foi du zèle avec » lequel le clergé fit la guerre à tous ces restes d'idolâtrie. » En effet, tous les conciles des troisième, quatrième et » cinquième siècles en font foi. »

Ce que dit Fauriel est de la plus grande exactitude historique, et nous démontrerons cette exactitude en citant quelques conciles qui se sont beaucoup occupés des pratiques conservées :

1° Le concile d'Arles, en 453, défend d'adorer les arbres, les fontaines ou les pierres *(fontes vel saxa venerantur)*.

2° Le concile de Tours, en 567, mentionne les pratiques païennes qui se font autour des pierres, des arbres ou des fontaines.

3° Le concile d'Autun *(Autisiodorense)*, en 578, parle des mêmes cérémonies païennes conservées au centre de la Gaule devenue Franque.

4° Saint Grégoire-le-Grand, en 598, dans sa lettre à la reine Brunichildens, mentionne encore certains rites païens existant en Gaule, tels que le culte des arbres et les sacrifices d'animaux.

5° Dans son homélie, saint Éloi, évêque de Noviomensis *(in ejus vita a S. Audœno.)*, en l'an 650, septième siècle,

défend de rendre encore des honneurs aux pierres, aux fontaines ou aux arbres, ainsi que la coutume en subsistait encore de son temps.

6° Le concile[1] de Nantes, en Bretagne, année 658, est le plus curieux, car il s'exprime ainsi :

« *Lapides quoque quas in minosis locis et silvestribus dœmo num ludificationibus decep venerantur,* etc. » On ne peut rien trouver de plus positif touchant l'usage conservé de l'adoration des pierres en ce pays.

Charlemagne lui-même fut forcé de défendre les mêmes coutumes[2].

Dans l'énumération des superstitions qui subsistaient encore sous Carloman, on trouve mentionné :

A 1° *De sacris sylvarum, quœ Nimidas vacant.*

B 2° *De his quœ faciunt super petras.*

C 3° *De sacris Mercurii.*

D 4° *De hincertis lacis quœ colunt pro sacris.*

Ces deux superstitions : *de his quœ faciunt super petras ;* et celle-ci : *de sacris Mercurii,* en disent assez pour démontrer qu'à cette époque il y avait comme un reste bien accusé du culte ancien des pierres.

7° Un capitulaire de Charlemagne, en 789, parle encore des arbres, des pierres, des fontaines auxquels quelques imbéciles attachent des luminaires ou lampes allumées. (§ 63me.)

En Angleterre, l'invasion saxonne dure de 410 à 560 ou 70. En 486, les Saxons descendirent en Bretagne, vinrent jusqu'à Angers et restèrent de nombreuses années dans l'occident de la France.

---

[1] Canon XX. — Des superstitions à abolir.

[2] Voir Capitulaire 2e de Karleman d'après le synode de Leptine, en 743.

Ils avaient conservé aux premier et sixième siècles, en Angleterre, tous les usages des sépultures celto-germaniques, comme ils avaient aussi conservé le culte de leur père.

En Angleterre, à la suite de l'invasion des Normands, il fallut renouveler toutes les lois contre l'idolâtrie païenne, et ces lois, inscrites dans les manuscrits des neuvième et dixième siècles, nous apprennent que les coutumes païennes de l'Angleterre, à cette époque-là, étaient les mêmes que celles de la France deux siècles auparavant.

Tels sont en abrégé et autant que possible les documents canoniques qui prouvent que le paganisme celtique et romain a mis plus de huit siècles à s'éteindre complètement après Jésus-Christ, et le concile de Nantes en 658, et celui de Leptines en 743, nous prouvent évidemment que dans ce temps-là on faisait encore des sacrifices sur des pierres, extinction dernière des rites druidiques.

En France, à Dol, en Bretagne (arrondissement de Saint-Malo), on a trouvé sous un menhir du Champ dolent, qui mesure quinze pieds sous le sol et trente pieds au-dessus, une monnaie d'Adrien.

En Algérie, province de Constantine, on a trouvé une très grande quantité de tumuli, dolmen et menhirs, et sous un dolmen, une médaille de Faustine.

En 1685, M. de Cocherel devant faire exécuter un travail sur les bords de l'Eure, et ayant besoin de pierres, fit déterrer trois pierres levées, et découvrit dessous vingt squelettes, des objets de pierre et de bronze, des urnes et des armes [1].

---

[1] De Penhoet, p. 17.

En Irlande, près d'Alkey, dans l'enceinte de beaucoup de pierres levées, il existait presque à fleur de terre des cercueils de pierre qui indiquaient les premiers chrétiens du pays [1].

Congh's addition to Cambden, vol. III, page 543, nous apprend que :

En Angleterre au moyen-âge, dans le comté de la Reine, en Irlande, une pierre avait été élevée pour perpétuer le souvenir d'une victoire remportée par les habitants de Leinster sur ceux de Munster (dixième siècle).

Dans la principauté de Galles, on en éleva une pareille au septième siècle, pour le même motif [2].

En 1008, une autre pierre servit à rappeler une victoire remportée par Malcam sur les Danois [3].

Au dixième siècle, les Écossais eurent encore la barbarie de sacrifier sur une pierre Achaldamus fait prisonnier par Einom.

Cambden, antiquaire anglais, nous apprend qu'Harold, chef des Anglo-Saxons, voulant éterniser le souvenir de son heureuse expédition dans le pays de Galles, y fit ériger plusieurs pierres brutes, en forme de piliers, sur lesquelles on grava : *Hec fuit Victor Heroldus.*

Les Berbères élevaient encore, il y a quatre-vingts ans, des piliers informes en mémoire d'un grand événement.

La confédération des Aït-Irateu éleva un monument semblable après avoir opéré, dans son droit privé et ses mœurs

---

[1] De Penhoet, p. 69.

[2] *Archeologia britanniæ*, tome I, page 294.

[3] *Congh's*, page 294, vol. III.

domestiques, une vraie révolution par l'abolition du droit d'hérédité établi jusqu'alors en faveur des femmes.

Gustave-Adolphe ayant été tué à Lutzen en 1632, on éleva une pierre brute sur sa tombe.

Dans l'antiquité, le pilier était devenu la colonne de pierre ; puis la colonne de pierre devint la colonne d'airain.

Mais les pierres brutes servaient encore de bornes milliaires, de bornes confins des marches (sous les Mérovingiens), de bornes pour les propriétés des champs.

En Gaule, les bornes brutes servaient de limites des peuplades : telles sont les limites des *Santons* et des *Pétrocoriens*, dites, par les historiens de la Gaule, limites territoriales.

M. de la Saussaye a écrit que les pierres levées représentaient primitivement, chez les Greco-Romains, l'*hermès des Grecs*; chez les Latins, le *dieu Terme* ainsi que le *dieu Mercure*, et que plus tard ces pierres levées devinrent des limites de confins [1].

Le nom de Pierrefite vient lui-même de la pierre brute fichée en terre. La pierre-fiche était chez les Romains l'objet d'une espèce de culte qui se perpétua longtemps. Chez ce peuple, les idoles les plus vénérées n'étaient que des pierres brutes. Exemple : le *lapis massalis* de la porte Carmentane, et la pierre célèbre qui représentait la *mère des dieux*, et fut transportée à Rome par ordre du Sénat [2].

Dans l'antiquité on avait l'habitude de verser du miel et du lait sur les pierres levées.

---

[1] La Saussaye, Archéologie lue à la Sorbonne en 1864.

[2] De la Saussaye (dissertation sur le lieu d'assemblée des druides). La Sorbonne, 1863.

Les conciles nous apprennent qu'au huitième siècle on venait encore accomplir cette cérémonie pieuse sur les monuments des anciennes religions de la Gaule [1].

L'usage d'oindre des pierres consacrées était une partie intégrante du culte qui leur était rendu et il remonte à la plus haute antiquité : la Bible en fait foi.

« On frottait d'huile tous les jours la pierre d'Abadir ou Betyle, près de Delphes (Pausanias en Achaia) [2]. »

1° Minutius Félix (360 après Jésus-Christ), dans son dialogue d'Octave, dit que les païens adoraient des pierres brutes frottées d'huile et ornées de couronnes.

2° Cette coutume existait encore en France au huitième siècle ; de là est venue cette expression de *pierre fricte* ou *frite* usitée dans plusieurs provinces, ou de pierre ointe ou frictionnée donnée par plusieurs archéologues.

Mais ce qui fait croire avec d'autant plus de raison que les menhirs ou pierres levées, surtout comme commémoration funéraire, ne finirent pas même avec l'établissement complet du christianisme en Gaule, c'est que le christianisme lui-même les adopta et en éleva aussi comme monuments mortuaires.

M. de Keranflec'h, un des archéolognes bretons les plus distingués, qui le premier a signalé ce genre de monuments qu'on avait jusqu'alors confondus avec les menhirs, les désigne, avec la Société cambrienne d'archéologie, sous le nom de l'*echs* (pierres) et en fait des tombes de guerriers datant du huitième au dixième siècle.

---

[1] Capitulaires de Charlemagne, conciles d'Ayde, d'Auxerre, de Nantes.

[2] Voir la Genèse (ch. 23, vers 18, ch. 31, vers 13).

M. Rosenweig, dans un travail sur le même sujet, lu à la Sorbonne en 1863, admet parfaitement l'idée et l'interprétation de M. de Keranflec'h, seulement il reporte la construction de ces menhirs chrétiens au douzième siècle. Ce qui est une véritable erreur.

La coutume de la pierre brute levée se perdait au contraire à cette date, pour être complètement remplacée par la croix sculptée.

Nous n'analyserons pas le mémoire de M. Rosenweig à ce sujet, ce qui nous mènerait trop loin, mais nous nous contenterons d'énoncer ce fait que dans l'ouest de la France, postérieurement, on élevait aux chefs des provinces des tombeaux surmontés de pierres brutes.

Le l'ech était moins haut en général que le menhir, car il avait pour hauteur moyenne deux mètres et quelques centimètres, avec quarante ou cinquante centimètres d'enfouissement en terre.

La véritable différence qui existe entre un l'ech et un menhir, c'est que le l'ech n'était pas une pierre brute. Plusieurs sont taillés en pyramides.

Il est même à remarquer que certains d'entre eux étaient à trois faces, d'autres à quatre et même à cinq faces.

C'est comme une continuation des pierres à Mercure qui existaient chez les menhirs quadrangulaires et sont de la dernière époque druidique.

A mesure que le moyen âge avançait, les l'echs portaient une croix linéaire sur une de leurs faces.

Puis enfin, au onzième et au douzième siècle, des inscriptions religieuses, dont quelques-unes se voient encore très facilement.

Les l'echs, dont l'étude n'est encore que contemporaine, sont très nombreux dans l'Écosse et le pays de Galles, et assez nombreux dans le Morbihan.

Ce fait démontre qu'ils ont succédé aux menhirs dans les mêmes lieux, alors que le christianisme remplaçait complètement le paganisme ou le druidisme.

Quelle en était la destination? MM. de Keranflec'h et Rosenweig n'en doutent point et les considèrent comme des monuments funéraires.

Le fait suivant est concluant: au pied du l'ech de Langonbrac'h en Landaul, a été trouvé *un cercueil en pierre,* aujourd'hui déposé dans la chapelle voisine, et dont la forme vient confirmer la date du onzième siècle.

En outre, la croix gravée sur ce l'ech est surmontée d'une *ascia,* petite hache, qui décore assez fréquemment les monuments funéraires gallo-romains.

M. Rosenweig a dit : « Si nous considérons, d'autre part, » que les menhirs sont généralement regardés comme des » tombeaux celtiques, nous en déduirons, par analogie, » que les l'echs sont des tombeaux chrétiens ; rien de plus » naturel, en effet, que d'attribuer une destination sem- » blable à des monuments de forme identique. »

Pour en finir avec toutes les considérations qui précèdent, il nous sera permis d'en tirer les conclusions suivantes :

1° Que les menhirs ou pierres levées, ou brutes, non taillées par l'instrument en métal, sont aussi anciennes que les premières civilisations de l'humanité ;

2° Mais qu'aucun fait ne peut les rattacher à l'époque du diluvium quartenaire, dit préhistorique ou antédiluvien ;

3° Qu'on rencontre les pierres levées brutes chez presque tous les peuples de l'Asie et de l'Europe, comme de l'Afrique et même de l'Amérique ;

4° Qu'on en trouve aussi dans certaines îles de l'Océanie

et le long du Mississipi en Amérique et dans le Pérou, près de Quito ;

5° Que les Grecs et les Romains élevaient des pierres brutes à quelques-uns de leurs dieux ou déesses, à plus de trente dieux, dit Pausanias. Mais notamment à Saturne, à Vénus et à Mercure ;

6° Les menhirs celtiques sont encore aujourd'hui très nombreux en France, Angleterre, Allemagne, Italie du Nord, Corse et Sardaigne, Espagne et Mauritanie (Algérie, Tunis et Maroc) ;

Nombreux aussi en Danemark, Suède et Norvége, pays dans lesquels on élevait encore de vrais menhirs païens au onzième siècle et où ils portaient des inscriptions runiques[1].

7° Que les menhirs ont été élevés en moins grand nombre en Gaule sous la domination romaine, mais qu'on en élevait encore quelques-uns ;

8° Qu'à la fin de l'empire, les menhirs, au lieu d'être élevés sur des chefs païens, étaient levés sur des tombes chrétiennes, transition qui s'est faite peu à peu ;

9° Que jusqu'au dixième siècle, dans l'occident de l'Europe, l'usage d'élever des pierres brutes sur des tombes n'a pour ainsi dire pas discontinué pendant vingt siècles ;

10° Et que par conséquent il est tout logique d'admettre que quelques menhirs païens ou celtiques ont bien pu être élevés à l'ombre des forêts sacrées de l'Armorique, aux quatrième et cinquième siècles de notre ère, pour faire place peu à peu dans les siècles suivants aux l'echs chrétiens. Et ces faits doivent être considérés pour véritables, d'autant plus qu'en plein moyen âge les Anglo-Saxons d'Angleterre avaient conservé les coutumes celto-germaniques et qu'ils avaient gardé fidèlement leurs habitudes religieuses et sacrées.

---

[1] Worsæ, *Études archéologiques*.

Tels ont été les menhirs, et tout nous prouve qu'ils n'ont jamais été des monuments antédiluviens, comme ils n'ont pas cessé de s'élever dans les premiers siècles de notre ère; et que ce serait une erreur grave que de faire remonter, sans preuves, un objet trouvé sous un menhir à une époque préhistorique, ou bien à lui assigner en toute circonstance une date antérieure à la conquête romaine.

LES ÉCOLES DE GAULE ROMAINE

ET SES RHÉTEURS

JUSQU'A LA CHUTE DE L'EMPIRE ROMAIN[1]

Par M. DUPLESSIS

Que de questions incomplètement étudiées existent encore, malgré les beaux travaux contemporains sur l'histoire de la Gaule romaine et surtout sur son administration civile et politique. C'est pour cela que nous avons réuni dans les pages qui suivent tout ce que nous avons trouvé sur l'histoire des écoles de la Gaule romaine et des rhéteurs de ce pays, écoles qui ont joué un très grand rôle dans les deux derniers siècles de l'empire d'Occident, et qui méritaient bien une mention spéciale. Nous avons réuni en un seul petit mémoire ces deux questions qui, par le fait, n'en font qu'une, et nous offrons cette étude, qui nous a paru intéressante, à votre savante Société.

Plusieurs historiens contemporains ont cherché, bien à tort, à prouver que la civilisation de la Gaule indépendante était telle que le peuple, ou plutôt les peuples qui en

---

[1] Ce petit travail a été lu, le 12 août 1869, à la Société d'histoire et d'archéologie de la Moselle.

jouissaient n'avaient rien à envier à la civilisation romaine, et qu'au point de vue de l'industrie, comme au point de vue de l'agriculture et du commerce, au point de vue politique comme au point de vue social, la Gaule et les Gaulois étaient, ou peu s'en faut, à la hauteur des Romains et de leur civilisation.

Cette proposition hardie et erronée ne doit sa naissance qu'au besoin de soutenir certaines thèses historiques, politiques ou sociales ; mais comme un arbre sans racines et par conséquent sans force, tombe au moindre vent, de même cette bizarre hypothèse s'efface de suite à l'approche de la vérité.

« La Gaule, en effet, comme le dit fort bien M. Henri Martin [1], n'avait pu s'élever par ses propres forces aux conditions d'une nationalité organisée.

Par son manque d'unité politique et sociale, par sa mauvaise organisation militaire, par la faiblesse relative de son industrie comme par ses rancunes et ses vices, elle avait été forcée de subir la loi de son vainqueur, de perdre sa barbarie antique, comme son Dieu unique, pour revêtir la toge et le laticlave et même s'agenouiller devant les dieux de Rome.

L'indépendance nationale était perdue, et toutes les villes de la Gaule furent définitivement soumises au vainqueur.

Massalie elle-même, qui avait pris parti pour Pompée, vaincue par Trebonius et Decimus Brutus, les lieutenants de César, se consola bientôt, par l'étude des lettres, de sa puissance républicaine entièrement anéantie. Et l'œuvre commencée par César fut achevée par Auguste, son neveu et son héritier.

Toutes les provinces romaines furent partagées en *provinces du peuple*, ayant à leur tête un proconsul et un

---

[1] *Histoire de France*, page 191, 1re colonne, 4e édition.

questeur, et en *provinces de l'empereur,* commandées par des *propréteurs* ou *légats* avec des *procurateurs* (procuratores) ou intendants chargés des fonctions financières.

La Gaule transalpine fut donc comprise parmi les provinces de l'empereur, à partir de l'an 28 avant Jésus-Christ. « L'année suivante, Auguste convoqua dans Narbonne les » députés de toutes les nations gauloises. Il fit rédiger dans » cette assemblée un dénombrement général qui servit de » base à l'assiette des impôts, impôts bien plus considérables » que le tribut établi par César, et il y promulgua les » mesures décisives par lesquelles il voulait assimiler la » Gaule au reste de l'empire. Des divisions purement arbi» traires remplacèrent les divisions naturelles de race et » de topographie, et la Gaule chevelue fut partagée en trois » grandes provinces : l'*Aquitaine*, la *Lyonnaise* et la » *Belgique.* »

On ne négligea rien pour dénationaliser la Gaule. Des colonies militaires furent semées çà et là dans l'intérieur, afin d'y introduire les mœurs, la langue et le culte de Rome, et des écoles latines s'établirent peu à peu dans les principales cités gauloises, devenues cités romaines, avec un changement de nom et de maître.

Auguste voulant consolider la conquête, réunit à Lyon, en l'an 10 avant Jésus-Christ, les députés des soixante cités de la Gaule, lesquels représentants officiels décrétèrent l'érection d'un temple gigantesque dédié à Rome et à César Auguste.

La Gaule indépendante avait vécu ; la Gaule romaine commençait son histoire.

Après la victoire de Trebonius et de Brutus, lieutenants de César, Marseille soumise avait appelé chez elle plusieurs rhéteurs et grammairiens grecs ; l'étude des lettres et des arts s'y développa considérablement, et c'est ainsi que l'enseignement public prit son essor, en passant peu à peu de Marseille dans la Gaule narbonnaise, sa voisine.

On a beau fouiller dans l'histoire, on ne trouve aucune loi ayant trait à l'organisation des écoles latines en Gaule avant le quatrième siècle.

Au commencement du quatrième siècle, on a la certitude que la Gaule romaine était couverte de grandes écoles, et que les principales étaient celles de Trèves, Bordeaux, Autun, Toulouse, Poitiers, Lyon, Narbonne, Marseille, Arles, Metz, Vienne, Besançon, etc. Quelques-unes étaient anciennes, telles que celles de Marseille et Autun, et dataient même du premier siècle. « On y enseignait la philosophie, » la médecine, la jurisprudence, les belles-lettres, la gram- » maire, l'astrologie, toutes les sciences du temps[1]. »

Dans les autres écoles, on n'enseigna d'abord que la rhétorique et la grammaire ; ce n'est qu'au quatrième siècle, lorsque les professeurs des écoles devinrent pour ainsi dire des fonctionnaires rétribués par l'État, que des cours de droit, de philosophie et de médecine furent ajoutés aux cours de rhétorique et de grammaire.

Les intérêts de ces écoles, ainsi que les intérêts des professeurs se trouvent étendus et confirmés, quant aux priviléges, depuis Constantin jusqu'à Théodose.

Voici la lettre que Constantin Auguste écrivit à Volusianus, préfet du prétoire des Gaules, en 321 après Jésus-Christ :

« Nous ordonnons que les médecins, les grammairiens » et les autres professeurs ès-lettres soient, ainsi que les » biens qu'ils possèdent dans leurs cités, exempts des » charges municipales et qu'ils puissent être revêtus des » honneurs. Nous défendons qu'ils soient traduits indûment » en justice, ou qu'on leur fasse aucun tort ; si quelqu'un » les tourmente, qu'il soit poursuivi par les magistrats, » afin qu'eux-mêmes ne prennent pas cette peine, et qu'il

---

[1] Guizot, *Histoire de la civilisation*, 1er volume, page 115.

» paie cent mille pièces au fisc. Si un esclave les a offensés, » qu'il soit frappé de verges par son maître, devant celui » qu'il a offensé ; et si le maître a consenti à l'outrage, » qu'il paie vingt mille pièces au fisc, et que son esclave » reste en gage jusqu'à ce que toute la somme soit livrée.

» Nous ordonnons de rendre aux dits professeurs leurs » traitements et salaires ; et comme ils ne doivent pas être » chargés de fonctions onéreuses, nous permettons qu'on » leur confère les honneurs quand ils le voudront, mais » nous ne les y forçons pas. »

Cette lettre intéressante sous bien des rapports, nous fait tout d'abord savoir combien l'empereur savait apprécier le corps des professeurs, puisqu'il revient par deux fois aux honneurs dont ils peuvent être revêtus, et ces honneurs n'étaient rien moins que les fonctions municipales supérieures, ainsi que les fonctions qui étaient attachées aux préfets des provinces, telles que celles de : 1° *Princeps officii,* qui citait les coupables devant le tribunal du préfet, rédigeait et datait les jugements, et dont le principal soin était la perception des impôts ; 2° le *Carnicularius,* qui publiait les ordonnances, édits et jugements du gouverneur ; 3° les *Actuarii vel ab actis*, notaires impériaux ; 4° les *Numerarii,* gens chargés du fisc à quelque degré que ce soit ; 5° les *Exceptores,* représentant chez nous des greffiers expéditionnaires, etc., etc. Cette énumération ne comprend que les principales charges.

Les fonctions municipales étaient : 1° les *Duumvirs ;* 2° les *Principaux ;* 3° les *Percepteurs des contributions municipales ;* 4° le *Défenseur de la cité,* lequel était élu par les décurions et par la plèbe *(plebs),* et qui représentait les intérêts de tous.

On peut voir dans l'*Histoire du droit municipal*, de M. Raynouard, l'histoire de toutes ces fonctions, sur lesquelles nous ne nous étendrons pas davantage, mais qui, considérées au point de vue des mœurs de ce temps, étaient et sont encore de véritables honneurs civiques.

Mais une autre réflexion, toute aussi importante que l'on peut tirer de l'ordonnance de Constantin, c'est que jusqu'à lui les professeurs avaient été rétribués par l'État, puisqu'il ordonne *de leur rendre leur traitement.*

Depuis quand l'étaient-ils? Quel empereur avait ordonné qu'ils le fussent? Questions insolubles pour le moment, mais qui permettent de croire que le traitement d'un professeur était inhérent à sa charge, dès lors qu'il avait été nommé ou accepté dans une ville municipale.

En faisant des recherches sur les écoles palatines, nous retrouvons la création de la première école palatine sous Auguste.

Voici comment s'exprime Suétone, touchant le grammairien Verrius Flaccus, dans son ouvrage intitulé : *De grammaticis illustribus :*[1]

« Auguste fit choix de Verrius Flaccus pour l'éducation
» de ses petits-fils, alors il passa au Palatium avec toute
» son école, mais sous la condition de n'y plus recevoir de
» nouveaux élèves. Il donnait ses leçons dans l'atrium de
» la maison de Catilina, qui faisait partie du Palatium, et
» touchait par an cent mille sesterces (20,450 francs). Il
» mourut fort âgé sous Tibère, et l'on voit sa statue à
» Preneste. »

L'école palatine qu'Auguste fonda dans son palais, avait une bibliothèque spéciale, dite bibliothèque palatine, laquelle fut longtemps célèbre à Rome.

Au quatrième siècle de l'ère chrétienne, nous retrouvons à Trèves une *école palatine,* dite école gauloise palatine, ainsi qu'il est démontré par le code de Justinien.

Les auteurs de l'histoire littéraire de la Gaule en parlent tome Ier, page 10 et *sequentia.*

Gratien, cité dans le code Théodosien *(de Medecis et professoribus),* en parle aussi.

---

[1] Livre XVII.

Mais on ne sait pas encore quelles étaient les conditions de cette école.

Il y avait dans le palais une salle qui servait aux réunions savantes et aux conférences littéraires lorsque l'empereur résidait en Gaule. De semblables locaux étaient aussi désignés aux questeurs et à leurs secrétaires, aux préfets des finances et de l'ordre judiciaire; il y en avait aussi pour le conseil privé du prince. Dans ces écoles palatines s'exerçaient ceux qui avaient des droits aux récompenses publiques et qui pouvaient arriver aux dignités suprêmes.

De là sortaient les consuls, les présidents des provinces, ainsi que tous ceux à qui la science des écoles palatines était indispensable. C'est pourquoi, bien que nous ne voyons nulle part qu'il y eut des professeurs de jurisprudence dans la Gaule, nous ne doutons pas qu'il y eut à l'école palatine de Trèves des esprits supérieurs très versés dans l'étude de la jurisprudence privée et publique.

Ainsi qu'il ressort d'*Ausone dans la Moselle,*

> Legum cati, fandi que potentes
> Præsidium sublime reis, quos curia summos
> Municipum vidit Proceres-proprium que Senatum

l'école palatine de Trèves avait aussi sa bibliothèque palatine, qui fut brûlée au cinquième siècle.

Douze années plus tard (en 333), l'empereur Constantin confirme encore, par un ordre au peuple, les bienfaits qu'il avait répandus sur les médecins et sur les professeurs de belles-lettres. C'est ainsi qu'il s'exprime :

« Confirmant les bienfaits de nos divins prédécesseurs, » nous ordonnons que les médecins et les professeurs ès-» lettres, ainsi que leurs femmes et leurs enfants, soient » exempts de toutes fonctions et charges publiques; qu'ils » ne soient pas compris dans le service de la milice, ni » obligés de recevoir des hôtes ou de s'acquitter d'aucune

» charge, afin que, par là, ils aient plus de facilités pour » instruire beaucoup de gens dans les études libérales et les » arts sus-nommés. »

Ce deuxième édit de Constantin démontre très bien que, même avant l'année 321, plusieurs de ses prédécesseurs, que nous sommes éloignés de considérer comme divins, avaient déjà accordé de nombreux priviléges au corps des médecins et des professeurs.

Mais un édit de Gratien (en 376), trente-trois années après le deuxième édit de Constantin, nous donne, le premier, quelques détails sur le traitement des professeurs dans les cités municipales, et nous n'avons encore ici qu'à traduire le texte de l'édit lui-même.

« Gratien Auguste à Antoine, préfet du prétoire des Gaules:

» Qu'au sein des grandes cités, qui, dans tout le diocèse » confié à ta magnificence, fleurissent et brillent par d'il- » lustres maîtres, les meilleurs président à l'éducation de » la jeunesse (nous voulons parler des rhéteurs et des gram- » mairiens dans les langues attique et romaine); que les » orateurs reçoivent du fisc, à titre d'émoluments, vingt- » quatre rations [1]; que le nombre, moins considérable, de » douze rations soit, suivant l'usage, accordé aux gram- » mairiens grecs et latins. Et afin que les cités qui jouissent » du droit de métropole choisissent de fameux professeurs, » et comme nous ne pensons pas que chaque cité soit libre » de payer suivant son gré ses rhéteurs et ses maîtres, » nous voulons faire pour l'illustre cité de Trèves quelque » chose de plus. Ainsi donc, que trente rations y soient » accordées au rhéteur, vingt au grammairien latin, et » douze au grammairien grec, si l'on peut en trouver un » capable. »

---

[1] L'annone, mesure de blé, d'huile et d'autres denrées, était considérée comme une ration.

Les empereurs Valentinien, Honorius et Théodose II rendirent plusieurs décrets semblables, que nous n'avons pas encore traduits, et qui se trouvent, pour ainsi dire, résumés dans le code théodosien (livre XIII, titre 3, l. 11).

Au milieu du quatrième siècle, une assez grande rivalité régnait sur ce point entre les différents empereurs qui s'étaient partagés l'empire romain. Afin de plaire aux populations, sous Constance Chlore, sous Julien, cômme sous Gratien, les écoles de la Gaule furent tout particulièrement protégées.

Dans ce siècle, toutes les écoles étaient païennes et le christianisme n'avait pas encore institué ces grandes écoles religieuses, comme celle de l'abbaye de Lérins, qui devaient, un siècle plus tard, produire ces grands esprits appelés à être les créateurs ou mieux les péres de cette Église de Gaule, appelée à une si haute gloire.

Entre le paganisme qui finissait et le christianisme qui commençait à s'élever, la différence était déjà fort grande, car le premier suivait tout doucement sa loi d'anéantissement, tandis que le second, avec ses idées seules, s'emparait de tout, et jouissait d'une vitalité remarquable, digne de parvenir au plus haut point de force et de civilisation.

Aussi la décadence des écoles civiles, malgré les édits si favorables des empereurs, s'atteste-t-elle dès le milieu du cinquième siècle. Et dans ce siècle, comme dans le suivant, Mamert Claudien ainsi que Sidoine Apollinaire la déplorent à chaque page, disant que les jeunes gens n'étudient plus, que les professeurs n'ont plus d'éléves, que la science languit et se meurt. On cherchait alors, par une multitude de petits expédients, à échapper aux longues et fortes études. C'est le temps des abréviations d'histoire, de philosophie, de grammaire et de rhétorique. Les jeunes gens de l'aristocratie gallo-romaine ne travaillaient plus, car cette classe de la société était alors en pleine dissolution, et avec elle les écoles tombaient nécessairement.

M. Guizot considère cet anéantissement des écoles païennes de la Gaule et cet affaissement de l'esprit des maîtres, comme produit par deux causes : 1° la nature des sujets traités ; 2° le manque de liberté régnant au centre des écoles même ; et si nous ne sommes pas entièrement de son avis, toujours faut-il avouer que son premier motif est respectable et vrai, car les sujets traités en prose ne sont plus que des abréviations sans valeur, ainsi que nous l'avons dit ; la poésie ne chante plus que des épithalames, des descriptions recherchées, des inscriptions ampoulées et presque toujours ridicules ; enfin, des ydilles, des églogues, puis des tours de force versifiés dont Ausone et ses poésies peuvent fort bien nous servir d'exemple.

Ne croirait-on pas voir dans ces œuvres de patience, de recherche et de mauvais goût, comme un avant-coureur de cette poésie quintescenciée de l'hôtel de Rambouillet et du commencement du dix-septième siècle ?

Quant à considérer le manque de liberté existant dans les écoles comme cause essentielle de la décadence des belles-lettres en ces temps de décadence générale, c'est très certainement une pensée qui manque de justesse, car il n'est pas une époque de la littérature latine plus brillante que les règnes d'Auguste, de Tibère et de Néron ; ainsi que les littératures française, anglaise et espagnole, sous le règne de Louis XIV, en France ; de la reine Anne, en Anlgeterre ; de Charles-Quint et Philippe II, en Espagne ; et si, à ces temps divers, une certaine liberté régnait dans la pensée, on ne peut certes pas avancer qu'une liberté semblable existât dans la vie politique.

Mais, quoique n'étant pas entièrement de son avis, ne craignons cependant pas de citer M. Guizot, car sa parole comme ses écrits seront toujours un grand enseignement :

« Au sein même des écoles, la liberté manquait. Les » professeurs étaient complètement amovibles, l'empereur » pouvait non-seulement les transférer d'une ville à l'autre,

» mais encore les révoquer à son gré. Ils avaient d'ailleurs » contre eux, dans un grand nombre de villes de la Gaule, » le peuple lui-même. Le peuple était chrétien, du moins » en majorité, et ces écoles, toutes païennes d'intention et » d'origine, lui déplaisaient. Les professeurs étaient souvent » mal vus, maltraités..... et l'autorité impériale a souvent, » au quatrième siècle, été forcée de protéger les païens » contre le peuple..... Et si la position des professeurs était » dépendante et précaire, celle des étudiants était dépen- » dante, vexatoire, sans garantie, comme le prouvent cer- » tains édits de Valentinien, de Valens et de Gratien [1]. »

Les professeurs, à la fin du quatrième siècle et au commencement du cinquième, n'étaient plus protégés, parce que le pouvoir ne comprenait plus l'intérêt de civilisation qui doit toujours s'attacher aux belles-lettres; parce que c'était déjà non-seulement la décadence de la civilisation romaine, mais surtout la fin de la décadence. Et l'indifférence qui régnait déjà au sujet des maîtres s'étendait aux disciples. Comment voulez-vous qu'on songeât sérieusement à enseigner et à s'instruire, alors que les Barbares étaient aux portes de Rome et s'apprêtaient à la piller?

Les grandes guerres éloignent les fortes études, et l'absence des fortes études abaisse toujours le niveau de l'esprit humain.

Mais dire qu'au quatrième siècle, comme dans la première moitié du cinquième, la grande majorité du peuple était convertie au christianisme, c'est là un énoncé qui, pour les règnes de Valentiniens, de Valens et de Gratien, est tout à fait faux; nous en avons pour preuves les luttes du christianisme à ces époques, les grands poëtes et prosateurs païens et surtout les coutumes et les mœurs païennes, toujours aussi vivantes que sous les douze Césars; enfin les lettres des évêques.

---

[1] Guizot, *Histoire de la civilisation en France*, t. I, p. 132, 4e édition.

Ne poussons pas plus loin ces réflexions et arrivons de suite à ces édits fameux qui restreignaient si fortement la liberté des étudiants de Rome.

Voici celui de Valentinien.

« 1° Que tous ceux qui viendront étudier à Rome » apportent d'abord au maître du cens, les lettres des » gouverneurs de province qui leur ont donné congé de » venir, et où doivent être indiqués leur ville, leur âge et » leurs qualités ; 2° qu'ils déclarent, dès leur arrivée, à » quelles études ils se proposent de se livrer de préférence ; » 3° que le bureau des employés du cens connaisse leur » demeure, afin de tenir la main à ce qu'ils fassent les » études qu'ils ont indiquées comme étant dans le but » de leurs désirs ; 4° que les dits employés veillent à ce » que les dits étudiants se montrent dans les réunions » tels qu'ils doivent être ; à ce qu'ils évitent toute cause de » mauvais et honteux renom, ainsi que les associations » entre eux, que nous regardons comme très voisines des » crimes ; à ce qu'ils n'aillent pas trop souvent aux spec- » tacles et ne se livrent pas fréquemment à des banquets » intempestifs.

» Que si quelque étudiant ne se livre pas dans la ville, » comme l'exige la dignité des études libérales, qu'il soit » publiquement battu de verges, mis sur un vaisseau, » chassé de la ville et renvoyé chez lui. Quant à ceux qui » se livrent assidûment à leurs études, qu'ils puissent » rester à Rome jusqu'à leur vingtième année ; après quoi » s'ils négligent de s'en aller eux-mêmes, que le préfet ait » soin de les faire partir, même contre leur gré. Et pour » que ces choses-là ne soient pas traitées légèrement, que » la haute Sincérité avertisse le bureau du Cens ; qu'il ait » à rédiger chaque mois un état des dits étudiants, quels » ils sont, d'où ils viennent, et lesquels, leur temps écoulé, » doivent être renvoyés en Afrique ou en d'autres pro- » vinces..... Qu'un tableau pareil soit transmis tous les

» ans aux bureaux de N. G.[1], afin que, bien instruits des » mérites de toutes leurs études, nous jugions s'ils sont » nécessaires à notre service, et quand [2]. »

Si l'on n'avait à considérer que les premiers articles de cet édit, on serait forcé d'avouer qu'il n'y avait là rien de trop sévère, mais que toutes ces précautions premières ne sont en définitive que nécessaires et légitimes ; qu'actuellement, chez nous, c'est la même chose ; et que si l'on pouvait empêcher les étudiants qui viennent à Paris pour y faire leur droit ou étudier la médecine, d'aller trop souvent au spectacle ou ailleurs, cela ferait extrêmement plaisir aux parents et rendrait un bien grand service aux étudiants eux-mêmes. Mais où commence non-seulement le manque de liberté, mais encore la cruauté, c'est lorsque l'édit ordonne *de battre de verges et publiquement* des jeunes gens au-dessous de vingt ans qui ne se conduisent pas bien ! Et sous cette expression si élastique, que peut-on ne pas comprendre ? Ceci est de la cruauté, et il n'y a rien d'étonnant à ce que, avec le régime des châtiments corporels, de l'emprisonnement et de l'exil, les étudiants de la ville de Rome d'une part soient peu nombreux, et d'autre part très adonnés au perfectionnement de leurs études. Évidemment, ils ne devaient y venir que forcément, se hâtant d'y apprendre les choses indispensables, et en partaient bien vite pour aller occuper en province les places auxquelles ils étaient appelés.

De tels actes sont non-seulement de la barbarie, mais l'indice d'une complète décadence ; c'est que, semblable à un édifice dont tous les murs se fendent et les pierres se séparent, l'empire romain croulait.

Voici jusqu'à ce jour les seules lois ou règlement que nous avons pu trouver concernant les écoles gallo-romaines, ou plutôt romaines.

---

[1] A nos gouverneurs.

[2] Code théodosien, livre XIV, titre 7, l. 1.

Nous voyons qu'aussitôt la conquête, la Gaule eut des écoles dans ses cités municipales, et que les professeurs de ses écoles étaient, au troisième siècle, payés par ordre du gouvernement impérial, et par lui-même sans doute. Au quatrième siècle, d'après les ordres des empereurs, les professeurs pouvaient fort bien être appelés aux honneurs supérieurs; et si cette organisation aussi brillante que sérieuse n'a pas donné les fruits qu'on était en droit d'attendre, cela dépendait surtout de l'état de décadence générale dans lequel se trouvait l'empire romain; de l'affaissement universel des esprits, qui, malgré les grands modèles du siècle d'Auguste, ne savaient plus enfanter que des œuvres puériles; et aussi de la pression liberticide qui s'abattait sur les élèves et n'en faisait que des mécaniques à mémoires, forcées d'apprendre en fort peude temps les choses insignifiantes qu'on leur enseignait.

Lorsqu'on en arrive à cette conclusion, on se demande alors qu'elles étaient donc ces sciences qui s'enseignaient dans les écoles latines?

Ces sciences, ou plutôt ces études, étaient au nombre de trois :

1° La médecine; 2° la grammaire; 3° la rhétorique.

L'enseignement de la médecine consistait alors dans l'étude et dans l'explication des œuvres d'Hippocrate et de Gallien. Elle roulait surtout sur l'enseignement de l'anatomie et de la thérapeutique, et sur les définitions du chaud, du froid, du sec et de l'humide; on faisait jouer aux humeurs tous les rôles, et les modificateurs des humeurs étaient les quatre causes énoncées ci-contre.

En médecine comme en physique, on expliquait tout à l'aide des quatre éléments primitifs; et comme la médecine d'alors ne se livrait à aucune étude expérimentale, tout résidait en des hypothèses aussi nombreuses que souvent absurdes, enfantées par les diverses écoles de la Grèce, d'Alexandrie ou de Rome.

Les écoles romaines formaient des médecins civils, des médecins militaires et des médecins pour les flottes; fonctions qui, dans la vie civile, étaient dévolues à des esclaves ou à des affranchis, et dans la vie militaire elles étaient données à des sous-officiers (Optiones).

Pour apprécier les deux sciences appelées grammaire et rhétorique, il faut bien connaître ce que les anciens nommaient rhéteurs et grammairiens ; or, les anciens appelaient rhéteur, un orateur, et cette dénomination n'avait pas l'acception défavorable qu'elle a eue depuis. « Les Grecs, » amoureux de la parole, en firent un art. Ils inventèrent » une foule de règles, de divisions, de méthodes artificielles » pour aider l'éloquence, et l'éloquence leur était si » naturelle que tout cet attirail de la rhétorique ne put » l'étouffer. Ordinairement les règles viennent après les » chefs-d'œuvre; mais en Grèce, les rhéteurs, élèves des » sophistes, donnèrent des règles à l'éloquence, avant que » l'éloquence ne fût arrivée à son plus haut point. La » grande éloquence grecque sortit de la rhétorique grecque. » Les rhéteurs précédèrent Démosthènes, comme les so- » phistes précédèrent Platon. »

De la Grèce, l'art de parler passa chez les Romains, ainsi que l'art de raisonner. La rhétorique et la sophistique devinrent sœurs. Elles furent tout d'abord assez mal accueillies à Rome; les sénateurs ainsi que les patriciens craignaient en effet deux arts qui apprenaient à douter de tout en essayant de tout prouver; ils redoutèrent surtout chez les rhéteurs et chez les philosophes, la liberté des pensées, l'éclat et la force de la parole.

La rhétorique fut d'abord enseignée en grec à Rome, et le premier qui l'enseigna en latin fut un nommé Plotius, Gaulois d'origine.

Le nom de grammairien se donna tout d'abord à un homme sachant lire et écrire, mais bientôt cette désignation prit de l'étendue, et dans le langage de l'école d'Alexandrie un grammairien fut un littérateur.

Le mot de grammairien, dit J.-J. Ampère, comprenait tout ce qui se rapportait à l'étude et à l'interprétation des auteurs, embrassant toutes les questions d'érudition et de critique, analysant et discutant les créations du génie.

Dans la grammaire, dit Cicéron, est contenue l'étude approfondie des poëtes, la connaissance de l'histoire, l'interprétation des mots, l'art même de les prononcer.

L'acception du nom de grammairien a toujours été en s'élargissant davantage jusqu'aux temps barbares, car un passage des livres carolins prouve qu'à la fin du huitième siècle, grammairien signifiait à la fois : l'orateur, le poëte et même le philosophe. La lettre était devenue en effet tout l'art, toute la science, toute la pensée.

Ces deux expressions, rhéteur et grammairien, embrassaient donc l'ensemble des études littéraires, et l'on peut dire que les rhéteurs étaient des orateurs et des professeurs d'éloquence; les grammairiens des philologues et des professeurs de littérature.

La Gaule narbonnaise a fourni une quantité considérable de rhéteurs et de grammairiens ; ce qui était une conséquence de la disposition des Gaulois à bien parler, et c'est ce qui a fait dire d'eux, à Caton, qu'ils étaient habiles à parler, *argute loqui.*

La grammaire et la rhétorique prirent naissance en Grèce, de la Grèce elles émigrèrent à Rome et vinrent finir en Gaule. En sorte que les écoles de la Gaule romaine furent la troisième et dernière expression des écoles antiques. Aussi le nombre des rhéteurs et des grammairiens de la Gaule est-il, d'après ce que nous venons de dire, fort considérable, et ils méritent pour la plupart d'être cités avec distinction.

Ce qui nous amène tout naturellement à l'énumération peut-être un peu aride, mais en tout cas fort intéressante à connaître, des rhéteurs et des grammairiens que la Gaule a vu naître, et dont les noms ont survécu à l'oubli des temps et des âges.

Après le Massaliote Cratès, Suétone indique de suite trois hommes de la Gaule romaine (Gallia togata) :

1. Octavius Teucer.
2. Siscennius Jacchus.
3. Oppius Carès ou Chereas, nom grec.

Ce dernier enseigna jusqu'à un âge très avancé, alors que ses pas et sa vue faiblissaient.

4. Marcus Gniphon, qui eut l'honneur d'avoir César pour élève et Cicéron pour auditeur.
5. Valerius Caton, dit la Sirène latine.
6. Roscius, comédien.
7. Varron Atacinus, grammairien, poëte.
8. Cornelius Gallus, poëte.
9. Trogue Pompée, historien.
10. Marcus Aper, rhéteur.
11. Domitius Afer, orateur et rhéteur.
12. Pétronne.
13. Phavarinus, affranchi rhéteur.

Tous ces hommes célèbres, nés en Gaule, y sont venus avant l'établissement du christianisme.

Malgré la célébrité de ces hommes, on peut dire que la grande inspiration du siècle d'Auguste tarissait, et que la simplicité grave et enchanteresse de la poésie et de l'éloquence était remplacée par un artifice sans force de la poésie et de l'éloquence.

Si nous continuons nos recherches sur les beaux esprits de la Gaule, nous trouvons que le deuxième siècle en compte très peu, et qu'il faut arriver au troisième pour y retrouver ces rhéteurs et ces professeurs païens qui cherchaient à lutter en renommée avec leurs prédécesseurs du grand siècle.

A ce moment le sol de la patrie venait d'être fortement déchiré par des invasions barbares. La crainte était dans tous les cœurs, et les loisirs d'une paix assurée n'étaient plus là pour permettre aux poëtes et aux orateurs cet

enthousiasme inspiré qui prend toujours sa source dans un repos bien garanti, bien assuré.

Dans cet âge malheureux pour la Gaule, l'étude de la rhétorique occupa presque absolument les esprits. Parmi les maîtres de ce temps, nous devons compter particulièrement Titien, qui était à la tête des écoles de Besançon et de Lyon et qui avait porté si loin le talent et la gloire du pastiche en imitant Ovide, Cicéron, Virgile, et beaucoup d'autres ; on l'avait surnommé le singe des orateurs, le singe de son temps.

Au troisième siècle la présence si fréquente des empereurs romains dans la Gaule donna un grand développement à un genre oratoire qui depuis n'a retrouvé son existence que dans les éloges des académies, nous voulons parler des panégyriques dont la faveur littéraire est comme une caractéristique du genre.

On a recueilli et imprimé douze panégyriques anciens : *Panegerici veteres*. Sur ces douze pièces, dix ont été composées par des Gallo-Romains, et deux seulement par des étrangers. Ce goût pour l'éloquence était très naturel aux Gaulois, comme nous l'avons vu, et se retrouve dans toute la race celtique. Aussi l'éloquence gauloise eut-elle tout d'abord sa physionomie propre. Ses qualités étaient l'abondance et l'éclat : *Ubertas et nitor ;* ses défauts l'enflure et les faux brillants.

Les panégyriques gallo-romains, à l'imitation de ceux de Fronton où de Pline, ne furent qu'une plate adulation, qui n'avait, pour ainsi dire, rien à faire avec l'éloquence propre ; car pour les rhéteurs de la Gaule, le héros qu'ils voulaient louer était toujours un homme sans pareil et presque divin. Ces discours n'étaient donc qu'un assemblage de louanges fastidieuses, écrites avec autant de soin et de minutie de style, que les poëtes du temps en mettaient pour écrire leurs petits poëmes.

Voici les noms des rhéteurs gallo-romains :

1° Mamertin, qui, selon les auteurs de l'histoire littéraire de France, prononça à Trèves, en 292, deux éloges en l'honneur de l'empereur Maximien et de son collègue Dioclétien, et cela en présence de Maximien lui-même.

Lequel Mamertin, suivant d'autres, n'aurait existé qu'à la fin du quatrième siècle, et prononcé l'éloge de l'empereur Julien, qn'en 362.

Cette question est loin d'être tranchée, il faut donc attendre avant que d'affirmer l'époque ou vécut Mamertin ; peut-être y en a-t-il deux? Dans tous les cas, c'est un fait à élucider.

2° Eumène, qui, en 296, prononça à Autun un panégyrique devant Constance Chlore.

Eumène, secrétaire des commandements de l'empereur Constance Chlore, avait été nommé par lui directeur des écoles d'Autun, avec des appointements considérables qui prouvent l'importance que l'empereur attachait à l'étude des lettres. Cette somme s'élevait à 26,250 francs. Eumène accepta et demanda la permission d'employer cette somme à la restauration des écoles d'Autun, renversées ou détruites par deux siècles de guerres intestines ou avec les Barbares.

L'école d'Autun était déjà célèbre au temps de Tacite et portait sur ses murailles des cartes géographiques peintes et depuis longtemps déjà connues.

Avec ces deux rhéteurs célèbres nous arrivons aux époques terribles des invasions. Peu à peu toute apparence sérieuse de civilisation disparut, et si les peuples de la Gaule eurent encore assez de voix pour redemander la réédification de leurs amphithéâtres, lorsqu'ils avaient été détruits par les Germains, les Vandales où les Huns, ils n'en eurent plus assez pour redemander la réadification de ces écoles célèbres où les lettres et les sciences avaient pendant plusieurs siècles, dans l'occident de l'Europe, trouvé un refuge assuré.

Pendant près d'un siècle il n'y eut plus en Gaule d'instruction publique, et il faut arriver à la fondation des écoles épiscopales pour voir, sous les Mérovingiens, le goût des lettres renaître.

Calquées tout d'abord sur les écoles municipales de la Gaule romaine, elles reprirent l'enseignement public là où elles l'avaient laissé au moment des invasions, et en peu d'années, grâce aux savants moines d'Occident, ces écoles ne le cédèrent en rien à leurs aînées.

C'est ce que nous serons à même de bien apprécier dans une étude prochaine.



TABLE

DES MÉMOIRES CONTENUS DANS LE VOLUME DE L'ANNÉE 1869.

